This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
NIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSI
RARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
TY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBR
RIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STA
FORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIV
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
NIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSI
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
SITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBR
RIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STA

UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSI
FORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD U
ERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
ARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ·
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFOR
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSI

D UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD U
TY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
S · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ·
RARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFO
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERS
D UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD U
TY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY

CONGRÈS

ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

CONGRÈS
RCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

LXXe SESSION

ANCES GÉNÉRALES

TENUES

A POITIERS

EN 1903

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
CARD & FILS
LIBRAIRES
, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR-ÉDITEUR
34, rue au Canu

1904

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ.

La fondation de la Société française d'Archéologie, pour la description et la conservation des monuments, eut lieu à Caen, le 23 juillet 1834, et les statuts, préparés par M. de Caumont, furent discutés et adoptés dans cette séance, où fut également nommé le bureau.

Revisés le 12 mai 1870, les statuts ont été soumis au Conseil d'État et approuvés par lui, dans la séance du 6 août 1870. Un décret du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 14 août 1871, a reconnu la Société comme *Établissement d'utilité publique* (1).

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

« La Société française d'Archéologie, aux termes de ses statuts, a pour but de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les

(1) Un règlement intérieur d'administration, dressé conformément à l'article 17 des statuts, a été adopté dans la séance du Comité permanent du 25 avril 1879.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chefs-lieux de département et les principales villes de France ».

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après bientôt soixante-dix ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti-

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès ».

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès qui forme un volume in-8°, illustré de nombreuses photogravures, publié par le Directeur, est distribué à tous les membres de la Société et aux personnes qui ont adhéré au Congrès en acquittant une cotisation de 15 francs.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications et leurs découvertes.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour des fouilles et pour la reproduction d'objets antiques.

Ces médailles et ces allocations sont décernées, au nom de la Société, par le Conseil, soit dans la session annuelle, soit dans les séances du Comité permanent.

Depuis sa fondation en 1834, la Société a tenu soixante-et-onze Congrès dans différentes villes de France, et un grand nombre de séances générales dans des localités de moindre importance et dans quelques villes étrangères (1).

Elle a publié soixante-huit volumes de comptes-rendus de ces réunions, et la collection du *Bulletin Monumental*, édité sous ses auspices par les Directeurs successifs : MM. de Caumont, de Cougny, Léon Palustre, le comte de Marsy et E. Lefèvre-Pontalis, comprend soixante-huit volumes (2) et quatre volumes de table (3).

La double série des publications de la Société forme donc aujourd'hui cent trente-six volumes in-8° illustrés de nombreuses planches.

(1) A différentes reprises, la Société a profité de la tenue de ces Congrès dans des villes frontières pour se tenir à l'étranger et examiner, de concert avec les membres des corps savants des différents pays, les monuments historiques les plus importants de la région. Nous citerons, parmi ces réunions, celles tenues à Tournai, en 1845, à Trèves, en 1846, à Tournai et à Bruxelles, en 1881, où S. M. le Roi des Belges a reçu les membres du Congrès au château de Laeken, dans l'île de Jersey, en 1883; en 1888, dans la Navarre et les provinces basques espagnoles, et en 1891 en Suisse, à Bâle, Berne et Neuchâtel.

Ajoutons, du reste, que les comptes-rendus des Congrès et

Si l'on examine le chiffre des allocations accordées par la Société, depuis sa fondation, pour l'acquisition et la restauration d'édifices historiques, les fouilles, les relevés, plans, dessins et moulages (1), celui des subventions allouées pour la création de musées et l'érection de monuments commémoratifs, on arrive à un chiffre qui dépasse sept cent mille francs, et qui, augmenté des dépenses d'impression des *Comptes-rendus* des Congrès et du *Bulletin Monumental*, et des frais d'administration et d'organisation des sessions, arrive à une dépense totale de plus d'un million, à laquelle il a été pourvu par les cotisations des membres, et, pour la tenue de quelques Congrès, par des subventions accordées par des départements et des villes.

Le nombre des membres de la Société est de 750 pour la France, et de 150 pour l'étranger.

La Société échange ses publications avec un nombre considérable de Sociétés savantes en France et à l'étranger, dont beaucoup ont été fondées, à la suite de Congrès, par l'initiative de M. de Caumont, qui peut être appelé à juste titre le créateur de l'archéologie monumentale (2).

Lors de son cinquantenaire, en 1883, la Société a voulu rendre un hommage mérité à son fondateur, en se

(1) La Société possède à Caen un musée plastique, installé dans une des salles de l'ancienne Préfecture, rue de Caumont.

(2) Nous n'avons pas à énumérer ici les travaux considérables de M. de Caumont. Qu'il nous suffise de rappeler le *Cours d'Antiquités monumentales*, 6 vol. in-8° et 6 atlas, 1830-1841; l'*Abécédaire, ou Rudiment d'Archéologie*, 3 vol. in-8°, plusieurs fois réimprimés; la *Statistique monumentale du Calvados*, 5 vol. in-8°, etc.

Ce recueil, qui forme chaque année un volume in-8° de 600 pages, soigneusement illustré, paraît tous les deux mois par livraisons (1), et renferme des mémoires ou des documents sur les différentes branches de l'archéologie, publiés par les membres de la Société.

TABLEAU DES VILLES

dans lesquelles ont été tenus des Congrès et des Séances générales (2).

1834 CAEN.
1835 DOUAI.
1836 BLOIS ; *Vire, Alençon, Le Mans.*
1837 LE MANS.
1838 TOURS ; *Clermont-Ferrand.*
1839 AMIENS ; *Le Mans.*
1840 NIORT.
1841 ANGERS ; *Le Mans, Cherbourg, Lyon, Vienne.*

(1) Prix d'abonnement : 15 fr. pour la France et 18 fr. pour l'étranger.

(2) Les comptes-rendus des trois premiers Congrès se trouvent seulement dans les volumes du *Bulletin Monumental*; ceux de 1837 à 1843, imprimés dans le même recueil, ont été tirés à part. A partir de 1844, ils forment une publication absolument distincte du *Bulletin*.

Les noms mis en CAPITALES indiquent les villes où ont été tenus des Congrès, ceux en *italiques* désignent soit les villes où ont eu lieu des séances générales, soit les provinces ou départements où la Société a organisé des excursions.

Sur cette liste ne figurent pas les séances nombreuses tenues à Paris et à Caen.

Un certain nombre de séances générales ont eu lieu, de 1835 à 1870, à l'occasion des Congrès scientifiques de l'Institut des Provinces, et des Congrès de l'Association Normande, organisés, les uns et les autres, par M. de Caumont.

1842 BORDEAUX ; *Rouen, Strasbourg.*
1843 POITIERS ; *Le Mans, Angers, Nantes, Vannes.*
1844 SAINTES ; *Coutances, Nîmes.*
1845 LILLE ; *Tournai, Reims, Évreux.*
1846 METZ ; *Trèves.*
1847 SENS ; *Tours, Angoulême, Limoges.*
1848 (1) *Falaise, Vaux-sur-Laison* (2), *Bernay, Trouville.*
1849 BOURGES.
1850 AUXERRE, CLERMONT-FERRAND ; *Cluny.*
1851 LAON, NEVERS ; *Gisors, Orléans.*
1852 DIJON ; *Sens, Toulouse.*
1853 TROYES ; *Les Andelys, Bayeux, Laval.*
1854 MOULINS ; *Dijon, Avranches.*
1855 CHALONS-SUR-MARNE, AIX-EN-PROVENCE, AVIGNON ; *Le Puy* (3).
1856 NANTES ; *Verneuil, Le Neubourg, Louviers.*
1857 MENDE, VALENCE ; *Grenoble.*
1858 PÉRIGUEUX, CAMBRAI ; *Louviers, Alençon, Lisieux.*
1859 STRASBOURG ; *Rouen, Saint-Lo, Vire.*
1860 DUNKERQUE ; *Le Mans, Cherbourg.*
1861 REIMS ; *Laigle, Dives, Bordeaux.*
1862 SAUMUR, LYON ; *Le Mans, Elbeuf, Dives.*
1863 RODEZ, ALBI ; *Le Mans.*
1864 FONTENAY-LE-COMTE ; *Évreux, Falaise, Troyes.*
1865 MONTAUBAN, CAHORS, GUÉRET.
1866 SENLIS, AIX, NICE.
1867 PARIS (4) ; *Pont-Audemer.*
1868 CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE, BÉZIERS ; *Montpellier, Rouen.*

(1) En 1848, les événements politiques n'ont pas permis de réunir le Congrès, mais des séances ont été tenues dans les localités indiquées ci-dessus.

(2) Vaux-sur-Laison était la propriété de M. de Caumont, qui y réunit un certain nombre de ses confrères, pour s'occuper de questions administratives.

(3) Des conférences internationales furent tenues à Paris, en 1855, pendant l'Exposition Universelle.

(4) Le Congrès fut fixé à Paris, à cause de l'Exposition Universelle.

1869 LOCHES.
1870 LISIEUX ; *Moulins.*
1871 ANGERS ; *Le Mans, Anvers.*
1872 VENDÔME.
1873 CHATEAUROUX.
1874 AGEN, TOULOUSE.
1875 CHALONS-SUR-MARNE.
1876 ARLES.
1877 SENLIS ; *Département du Lot.*
1878 LE MANS, LAVAL ; *Département des Basses-Alpes.*
1879 VIENNE ; *Milanais.*
1880 ARRAS, TOURNAI ; *Franche-Comté.*
1881 VANNES ; *Bernay, département du Gers.*
1882 AVIGNON ; FRÉJUS ; *Département de la Creuse.*
1883 CAEN ; *Coutances Jersey.*
1884 PAMIERS, FOIX, SAINT-GIRONS.
1885 MONTBRISON, ROANNE.
1886 NANTES.
1887 SOISSONS, LAON ; *Reims.*
1888 DAX, BAYONNE ; *Provinces basques espagnoles.*
1889 ÉVREUX ; *Le Bec-Hellouin, Dreux, Montfort-l'Amaury.*
1890 BRIVE ; *Tulle.*
1891 BESANÇON ; *Dole, Salins et Montbéliard.*
1892 ORLÉANS ; *Blois et le département de Loir-et-Cher.*
1893 ABBEVILLE ; *Comté de Kent (Angleterre).*
1894 SAINTES, LA ROCHELLE.
1895 CLERMONT-FERRAND.
1896 MORLAIX, BREST.
1897 NIMES.
1898 BOURGES.
1899 MACON.
1900 CHARTRES.
1901 AGEN, AUCH.
1902 TROYES, PROVINS.
1903 POITIERS.
1904 LE PUY.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)

1er DÉCEMBRE 1904.

Bureau.

MM. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS, *directeur*, 13, rue de Phalsbourg, à Paris.

ÉMILE TRAVERS, *directeur adjoint* et *trésorier*, 18, rue des Chanoines, à Caen.

PAUL DE LONGUEMARE, *secrétaire général*, place Saint-Sauveur, à Caen.

RAYMOND CHEVALLIER, *secrétaire général*, au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).

FERNAND HUARD, *conservateur des collections*, 2, rue de l'Odon, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, à Paris, ou à M. Émile TRAVERS, 18, rue des Chanoines, à Caen.

Comité permanent.

MM. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, *président.*
Émile TRAVERS, *vice-président.*
A. LE FÉRON de LONGCAMP, *vice-président.*
Paul de LONGUEMARE, *secrétaire.*
le prince HANDJÉRI.
Ch. HETTIER.
G. LE COURTOIS du MANOIR.
l'abbé VOISIN.
Fernand HUARD.
Émile SERBAT.
Raymond CHEVALLIER.
Alfred LIÉGARD.

Inspecteurs généraux.

1. M. le comte Adolphe de DION, à Montfort-l'Amau (Seine-et-Oise).

2. M. Robert TRIGER, au Mans.

3. M. le marquis de FAYOLLE, au château de Fayoll par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

4. M. Louis DEMAISON, à Reims.

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUËT, à Compiègne.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. Adrien BLANCHET, à Paris.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure

Inspecteur : M. Charles HETTIER, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan. et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON, à Vannes.

5e division.

Sarthe, Mayenne et Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte CHARLES LAIR, au château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).

6e division.

Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. LÉON DUMUÏS, à Orléans.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier

Inspecteur : Mgr LENOIR, curé de Châtillon-sur-Ir

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charent Inférieure.

Inspecteur : M. ALFRED RICHARD, archiviste du dé tement, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. René FAGE, à Limoges.

10e division.

Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyré et Basses-Pyrénées.

Inspecteur : M. ADRIEN PLANTE, ancien député Orthez.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M JOSEPH BERTHELÉ, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. LÉON LABANDE, à Avignon.

15e division.

Rhône. Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme.

Inspecteur : M. A. VACHEZ, à Lyon.

16e division.

Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire et Loire

Inspecteur : M. Joseph DÉCHELETTE, à Roanne.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. le vicomte A. D'AVOUT, à Dijon.

18e division.

Doubs. Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M. JULES GAUTHIER, à Dijon.

19e division.

Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et territoire de B

Inspecteur : M. Léon GERMAIN de MAIDY, à Nan

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le baron J. de BAYE, au château de

21e division.

Alger, Constantine, Oran, Tunisie.

Inspecteur : le R. P. DELATTRE, à Carthage

LISTE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin Monumental* (1).

Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques (2).

Ain.

Inspecteur : M.

REVEIL (Édouard), docteur en médecine, à la Pape, par Relleux.

Aisne.

Inspecteur : M. L. BROCHE.

* *Broche* (Lucien), archiviste-paléographe, à Presles, par Laon.

DELAGARDE (Émile), au château d'Écuiry, par Septmonts.

RABELLE (Alphonse), pharmacien, à Ribemont.

Allier.

Inspecteur : M. l'abbé CLÉMENT.

BAILLEAU (Joseph), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

BURE (Albert de), 7, rue du Lycée, à Moulins.

* *Clément* (l'abbé), aumônier du

(1) Le *Bulletin Monumental*, qui a conquis, depuis soixante-huit ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît tous les deux mois, illustré d'un grand nombre de planches. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

(2) Les inspecteurs généraux et inspecteurs divisionnaires font de droit partie du Conseil administratif.

pensionnat de la Madeleine, 2, rue du Chambon, à Moulins.

* La Boutresse (Roger de), au château des Quillets, par Trezelles.

* Morel (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Menoux.

* Quirielle (Roger de), à Montaiguet.

* Séguier (le comte Ulysse de), consul de France en retraite, villa Wasilewski, à Bourbon-l'Archambault.

Tiersonnier (Philippe), 25, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins.

Tonnac (Mme de), née de Maricourt, à Moulins.

Alpes (Basses-)

Inspecteur : M. Eysseric.

Chais (Maurice), ancien magistrat, à Riez.

Eysseric (Saint-Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

Isnard, archiviste du département, à Digne.

Maurel (l'abbé M.-J.), curé de Valernes, par Sisteron.

* *Ripert-Monclar* (le marquis de), ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne.

Alpes (Hautes-)

Inspecteur : M.

Manteyer (Georges de), ancien membre de l'École de Rome, à Manteyer, par La Roche-des-Arnauds.

Alpes-Mariti

Inspecteur : M. H

Barety (le docteur) général, 1, rue Lo Nice.

Bosc (Ernest), archite des-Roses, à Nice.

Guigou (l'abbé Émili nue des Templiers,

Moris (Henri), archi partement, à Nice.

Randon (Ph.), archite

Ardèche

Inspecteur : M. le v Montravel

Bèchetoille (Laurent) 9, rue Saint-Étienn nay.

Benoit d'Entrevaux (A teau d'Entrevaux, I

Benoit d'Entrevaux (au château de Bo par Privas.

* Montgolfier (Féli Saint-Marcel-lez-An

Montravel (le vicomte à Thueyts.

Ardennes

Inspecteur : M. C

* *Couty* (Henry), arc Sedan.

GRAFFIN (Roger), docteur en droit, au château de Belval-Bois-des-Dames, par Buzancy.

LANDRAGIN (le Dr), ancien médecin militaire, à Rethel.

LANNOIS (l'abbé), curé de Biermes, par Rethel.

LIEBBE (E.), à Thugny, par Rethel.

PIETTE, juge honoraire, à Rumigny.

VINCENT (le docteur), rue des Moulins, à Vouziers.

Ariège.

Inspecteur : M. J. DE LABONDÈS, inspecteur divisionnaire.

* BÉGOUEN (le vicomte Henri), au château des Espas, par Saint-Girons.

SÉRÉ (l'abbé Martial), curé de Carburet, par Pamiers.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé D'ANTESSANTY.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier du Lycée, à Troyes.

BARRAU (Albert), membre de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.

BAUFFREMONT (le duc de), au château de Brienne-le-Château.

BAUFFREMONT (le prince de), même adresse.

BOURGEOIS, huissier, 34, rue Claude Huez, à Troyes.

CHAUMONNOT (l'abbé), curé-archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

DENIS (Paul), 11, rue du Temple, à Troyes.

LEFRANC (Mlle G.), à Bar-sur-Seine.

PÉLACOT (Mgr de), évêque de Troyes, à Troyes.

RICHTER (l'abbé), curé, à Sainte-Savine.

Aude.

Inspecteur : M. Paul GAYRAUD.

* *Gayraud* (Paul), château de Montplaisir, par Narbonne.

MIQUEL (J.), 82, rue du 4-Septembre, à Carcassonne.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé VIALETTES.

Vialettes (l'abbé), chanoine de la cathédrale, 15, avenue Victor-Hugo, à Rodez.

Belfort (territoire de).

Inspecteur : M. DUBAIL-ROY.

Dubail-Roy (F.-G.), secrétaire de la Société d'Émulation, 42, faubourg de Montbéliard, à Belfort.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. A. VÉRAN.

ARNAUD D'AGNEL (l'abbé), 10, rue Montaux, à Marseille.

BERRIAT, sculpteur, à Aix.

BRESC (Louis de SIGAUD DE), 5, rue Sallier, à Aix.

FASSIN (Émile), conseiller à la Cour d'appel, à Aix

GAUTIER-DESCOTTES (Marc), notaire, à Arles.

GUILLIBERT (le chanoine), ancien vicaire général, rue Saint-Claude, à Aix.

MARIN DE CARRANRAIS (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

ROLLAND (l'abbé), chanoine titulaire, aumônier du Lycée, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

* *Véran* (A.), architecte des monuments historiques, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. Ch. HETTIER, inspecteur divisionnaire.

AMETTE (S. G. Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux.

AMYOT D'INVILLE (le colonel), à Monts, par Villers-Bocage.

ANQUETIL (Eugène), avocat, rue Saint-Floxel, à Bayeux.

* ASHE (le Rév. Thomas), 11, rue de la Masse, à Caen.

* BEAUREPAIRE (Mlle Marie de), rue Bosnières, à Caen.

BENOÎT DU REY (Félix), ancien magistrat, rue Élie-de-Beaumont, à Caen.

* Bibliothèque (la) de la ville de Caen.

BLANGY (le comte Aug au château de Juv Tilly-sur-Seulles.

BOURDON (André), s rue de Geôle, à Caen

DANNE (Alfred), à Lér Saint-Jean-le-Blanc.

DELARBRE (Paul), dépu seiller général, au cl Manneville, par Tro

* DELESQUES (Henri), in libraire, à Caen.

DES HAMEAUX (Antoine des Jacobins, à Caen

DESLANDES (le chanoin thécaire de l'Évêché,

DOUIN (Raoul), sculpte

DUBOURG (Richard), ar gistrat, rue Bosnière

ENGERAND (Louis), arch léographe, rue des J Caen.

* FORMIGNY DE LA LON de), rue des Carmes

FOURNIER (Charles), a de Petiville, par Bav

FOY (le comte Fernand), général, au château ville, par Bayeux.

* GÉRARD (le baron Ma puté et conseiller Maisons, par Bayeux

GUERNIER (l'abbé Léon), de l'hospice Saint-Lo

GUILLOUARD (Louis), à la Faculté de Droi Cordeliers, à Caen.

* *Handjéri* (le prince), de Manerbe, par Lis

* *Hellier* (Charles), rue Guilbert, à Caen.

* *Huard* (Fernand), architecte, 2, rue de l'Académie, à Caen.

Jacquier, sculpteur-décorateur, à Caen.

Larouchère (le lieutenant-colonel Henri), à Hérouville-Saint-Clair, par Caen.

La Peschardière (André de), au château de Colombiers-sur-Seulles, par Creully.

Lanfranc de Panthou (Octave), avocat, ancien procureur général, à Caen.

Le Bourguignon du Perré (L.), à Feuguerolles-sur-Orne, par Caen.

* *Le Courtois du Manoir* (Gaston), rue Singer, 11, à Caen.

* *Le Féron de Longcamp* (A.), docteur en droit, rue de Geôle, à Caen.

Le Féron de Longcamp (Mme A.), à Caen.

Lepetit (l'abbé), curé de Barbery, par Langannerie.

Le Vard (Gustave), 21, rue des Jacobins, à Caen.

Liégard (Alfred), rue Guilbert, à Caen.

Longuemare (Paul de), avocat, place Saint-Sauveur, à Caen.

* Mainties (l'abbé), curé de Sept-Vents, par Caumont.

Marie (Désiré), instituteur à Cauchy, par La Cambe.

Maulde (Mme de), rue Saint-Louis, à Caen.

Mazuet (L.), peintre-verrier, à Bayeux.

Osseville (le comte Christian d'), 44, rue des Carmes, à Caen.

Saint-Quentin (le comte de), sénateur, au château Garcelles, par Bourguébus.

* *Serbat* (Émile), maire de Brucourt.

Tesnières (Paul), avocat, conseiller général, place Saint-Martin, à Caen.

Tilmant (Émile), avocat, 48, rue de Geôle, à Caen.

* *Travers* (Émile), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Travers (Mme Émile), à Caen.

* Vasnier (H.-A.), à Giberville, par Troarn.

Voisin (l'abbé), curé de Feuguerolles-sur-Orne, par Caen.

Cantal.

Inspecteur : M. H. du Banquet.

Lalande (l'abbé), curé de Saint-Cirgues-de-Jordanne.

Monloubou (l'abbé), vicaire, à Aurillac.

Rhode (Émile), avocat, à Murat.

Robert (Félix), ancien magistrat, à Murat.

Charente.

Inspecteur : M. G. Chauvet.

Chauvet (Gustave), notaire, à Ruffec.

PRÉPONNIER, architecte du département, à Angoulême.

RABEC (Narcisse-Augustin), juge-suppléant, à Cognac.

* RENCOGNE (Pierre de), boulevard du Minage, à Angoulême.

SAZERAC DE FORGE (Émile), préfet honoraire, 12, rue de la Préfecture, à Angoulême.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Georges MUSSET.

BEAUSSANT, ancien préfet, à La Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort (la).

COUNEAU (Émile), ancien adjoint, 4, rue du Palais, à La Rochelle.

DURET (Edmond), à Saint-Germain-de-Marencennes, par Surgères.

GARREAU (Gustave), 19, rue Sardinerie, à La Rochelle.

* GINGUENAUD (Adrien), architecte, 35, rue de l'Horloge, à Saint-Jean-d'Angely.

Musset (Georges), conservateur de la bibliothèque, rue Gar-

La Commanderie, par Châteauneuf-sur-Cher.

COUET (René de), au château de Couet, par Menetou-Ratel.

* DESHOULIÈRES (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières.

DESHOULIÈRES (Mme François), même adresse.

LASSUCHETTE (Albert de), au château de Courcelles, par Préveranges.

MALLARD (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand.

DES MÉLOIZES (le comte), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.

* *Des Méloizes* (le marquis), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.

DUROISEL (Mgr E.), curé-doyen de Sancoins.

GOY (Pierre de), 20, rue de Paradis, à Bourges.

* MORTEMART (le marquis de), au château de Meillant.

ROGER (Octave), ancien magistrat, 24, rue Moyenne, à Bourges.

SABARDIN (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Bourges.

graphe du diocèse, supérieur du petit séminaire de Servières, par Argentat.

Corse.

Inspecteur : M. L. Campi.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. le vicomte A. d'Avout, inspecteur divisionnaire.

Avout (le vicomte A d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.

Beauvois (Eugène), à Corberon.

Bretenière (l'abbé de), 39, rue Vannerie, à Dijon.

Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

Gauthier (Jules), correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Dijon.

Puybaudet (Guy de), archiviste-paléographe, 19, boulevard Bretenière, à Beaune.

Rey (Ferdinand), rue Legouz-Gerland, à Dijon.

Suisse (Charles), architecte du département, 2, rue Jeannin, à Dijon.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. J. Le Moine.

* La Bigne (Alexandre de), capitaine-commandant au 24e Dragons, à Dinan.

Le Moine (Jules), à Lamballe.

Creuse.

Inspecteur : M.

Dordogne.

Inspecteur : M. le comte A. de Saint-Saud.

* Débugin (Antoine), 24, rue de la Boétie, à Périgueux.
* *Fayolle* (le marquis Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

Flattet (Albin), villa des Tilleuls, par Montagrier.

Lacrière (Ferdinand de), à Siorac de Belvès.

Lespinas (Edmond), 13, rue de Bourdeilles, à Périgueux.

* Roumejoux (Mme A. de), au château de Rossignol, par Bordas.
* *Saint-Saud* (*A. d'Arlot*, comte de), au château de La Valouze, par La Roche-Chalais.

Doubs.

Inspecteur : M. Jules GAUTHIER, inspecteur divisionnaire.

BOYSSON D'ÉCOLE (Alfred), 22, rue de la Préfecture, à Besançon.

ESTIGNARD (Alex.), ancien député, 25, rue du Clos, à Besançon.

ROUX (Albert), ingénieur civil, villa de la Prairie, à Montbéliard.

SAINTE-AGATHE (le comte Joseph de), archiviste-paléographe, 3, rue d'Anvers, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. le comte de LA SIZERANNE.

* *La Sizeranne* (le comte F. *Monnier de*), ancien député, au château de Beausemblant, par Saint-Vallier.

Eure.

Inspecteur : M. le chanoine PORÉE.

ANGÉRARD, notaire honoraire, à Louviers.

BLANQUART (l'abbé), curé de la Saussaye, par Elbeuf.

* BONNENFANT (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Évreux.

BRUNET (l'abbé), curé de Houlbec-Cocherel, par Menilles.

* CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.

DROUIN (l'abbé), curé d'Aubevoie, par Gaillon.

DUBOIS (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.

* FOSSEY (l'abbé), curé de Saint-Ouen-de-Thouberville, par la Bouille.

* JOIN-LAMBERT, conseiller général, au château de Livet, par Pont-Authou.

LECAUDÉ (l'abbé), curé, à Andé, par Saint-Pierre-du-Vauvray.

* LUCAS (l'abbé), curé de Dampmesnil, par Écos.

* Société libre de l'Eure (la).

TYSSANDIER (Léon), avocat, à Évreux.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. Roger DURAND.

ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (le marquis d'), à Dreux.

AMBLARD (Paul), rue Saint-Même, à Chartres.

CHAMPAGNE (Georges), directeur de la Compagnie d'assurance *L'Union*, 9, boulevard Terrier, à Dreux.

DULONG DE ROSNAY (le vicomte Joseph), à Frazé, par Brou.

Durand (Roger), imprimeur, rue Serpente, à Chartres.

GUILLON (J.), instituteur, à Coudreceau, par Nogent-le-Rotrou.

* LOUIS (Charles), peintre-verrier, 38, rue de la Tannerie, à Chartres.

* MAUGARS (Auguste), inspecteur d'assurances, 9, rue au Lin, à Chartres.

Merlet (René), archiviste du département, à Chartres.

* REISET (le comte de), ancien ministre plénipotentiaire, au château du Breuil-Benoît, par Marcilly (Eure).

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul DU CHATELLIER.

* ABGRALL (le chanoine), aumônier de l'hôpital, à Quimper.

* *Du Chatellier* (Paul), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

LE CARGUET, percepteur, à Audierne.

PEYRON (le chanoine), archiviste de l'évêché, à Quimper

Gard.

Inspecteur : M. BRUGUIER-ROURE.

ALBIOUSSE (L. D'), président honoraire, à Uzès.

* ANTOINE (Louis), à Alais.

BRET (Édouard), passage Guérin, à Nîmes.

Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

CAVALIER (Gaston), 6, boulevard Alphonse-Daudet, à Nîmes.

DOMERGUE (Charles), à Beaucaire.

* FALGAIROLLE (Prosper), archiviste de la ville, à Vauvert.

GARIDEL-ALÉGRE (Mme), à Bagnols-sur-Cèze.

GOUDARD (A.-C.), à Manduel.

GRANET (Léonce), à Roquemaure.

LAVILLE (le chanoine de), curé-archiprêtre d'Uzès.

LUNEAU (Victor), pharmacien, au Pont-Saint-Esprit.

OBERKAMPF DE DABRUN, receveur des finances, à Alais.

PELLIER (Mme), à Bagnols-sur-Cèze.

PONTMARTIN (le comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles, par Villeneuve-les-Avignon.

SALLES, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nimes.

SALLUSTIEN-JOSEPH (le Frère), directeur des écoles chrétiennes libres, à Uzès.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. F. PASQUIER.

* BARRIÈRE-FLAVY (C.), avocat, au château de Puydaniel, par

RIVIÈRES (le baron Jean de), 1 rue Velane, à Toulouse.

* SOLAGES (le comte Paul d 14, rue Tolosane, à Toulou

Gers.

Inspecteur : M. Ad. LAVERGN

BESSERY (Th.), à Lectoure.

BOUSSÈS DE FOURCAUD (Lou à Beaumarchès.

BRANET (Alphonse), place S luste-du-Bartas, à Auch.

CARRÈRE (Henri), avocat, Marciac.

GARDÈRE (Joseph), à Condom.

Lavergne (Adrien), à Castille Debats, par Vic-Fezensac.

MAGNIÉ (le docteur Albert), Mirande.

MELLIS (Maxime de), au chât de Bivès, par Saint-Clar.

* PALANQUE (Charles), à Auch.

Gironde.

Inspecteur : M. BAUZARE

*Marcuse (Edgar), au château du Doral, à Bègles.

Meller (Pierre), 43, cours du Pavé des Chartrons, à Bordeaux.

Nicolaï (Alex.), avocat, 1, rue Bouhadat, à Bordeaux.

Pignaeau, 17, cours d'Albret, à Bordeaux.

* Quéyillon (F.), colonel du 144e rég. d'infanterie, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M. Joseph Berthelé, inspecteur divisionnaire.

Azais (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

* *Berthelé* (Joseph), archiviste du département, 11, impasse Pagès, à Montpellier.

Bonnaric (Georges), 7, place du Marché-aux-Fleurs, à Montpellier.

Bonnet (Émile), avocat, conservateur du Musée archéologique, 18, rue de la Valfère, à Montpellier.

Castel (Charles), architecte, 5, rue Alsace-Lorraine, à Cette.

Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, 18, rue des Étuves, à Montpellier.

Fabrège (Frédéric), Grande-Rue, 33, à Montpellier.

Falgairolle (Eugène), ingénieur des Arts et Manufactures, 27, avenue de Toulouse, à Montpellier.

Grasset-Morel, 2, boulevard du Peyrou, à Montpellier.

Meynial, professeur à la Faculté des Lettres, 4, rue des Trésoriers de la Bourse, à Montpellier.

Naud (Luc), sous-archiviste du département, à Montpellier.

Sahuc (Joseph), ancien notaire, à Saint-Pons.

Sicard (Joseph), 4, rue Montpellieret, à Montpellier.

* Société archéologique de l'Hérault, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M.

Le Gonidec de Traissan (le comte Charles), à Rennes.

* Lemoine (Mlle Alice), villa Bel-Air, à Saint-Servan.

Indre.

Inspecteur : M. le chanoine Lenoir, inspecteur divisionnaire.

Blanchemain (Paul), au château de Castel-Biray, à Oulches, par Saint-Gaultier.

* *Lenoir* (Mgr), curé de Châtillon-sur-Indre.

LENSEIGNE, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

LEROY (Victor), rue de l'Husset, à La Châtre.

PIERRE (Joseph), au château de Charon, par Cluis.

ROCHOUX (Eugène), docteur en droit, à Neuvy-Saint-Sépulcre.

ROCHOUX (Mme Eugène), même adresse.

ROUÈDE (Maximilien), à Châtillon-sur-Indre.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Louis DE GRANDMAISON.

AVENET (Alfred), avocat, 56, rue Victor-Hugo, à Tours.

**Beaumont* (le comte Charles de), au château de Châtigny, par Fondettes.

BOBEAU (Octave), à Langeais.

BOSSEBŒUF (l'abbé L.-A.), président honoraire de la Société archéologique de Touraine, 16*bis*,

FAY (l'abbé), curé de Saint-Cyr-sur-Loire, par Tours.

**Grandmaison* (Louis de), archiviste du département, 9, rue de l'Archevêché, à Tours.

* HARDION, architecte, rue Traversière, à Tours.

LE GRIX (E.), ancien conservateur des forêts, 23, rue de Clocheville, à Tours.

LESOURD (Paul), avocat, 30, rue de Clocheville, à Tours.

* MASSEREAU (T.), 4, rue Ch[illegible], à Amboise.

* MORRY (Ch. de), 70, boulevard Béranger, à Tours.

MORRY (Mme de), à Tours.

PALUSTRE (Mme Léon), 20, rue Nicolas-Simon, à Tours.

* PIC-PARIS, sénateur, rue de Clocheville, à Tours.

* SAGEY (Louis), directeur de la Banque de France, rue de Clocheville, à Tours.

SIEGFRIED, au château de Langeais.

*Blanchet (Augustin), ingénieur des Arts et Manufactures, au château d'Olivet, à Renage.

Blanchet (Victor), maire de Rives.

Blandin, architecte-voyer, à Vienne.

Bouchan (Joseph), avoué, 5, cours Romestang, à Vienne.

Elzéar (Émile), au château de Valfrey, à Rives.

* Linage de Jouffroy (le comte Gaston de), au château de la Tivollière, par Voreppe.

Reymond (Marcel), place de la Constitution, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M. l'abbé Brune.

Brune (l'abbé), curé-doyen, à Mont-sous-Vaudrey.

Prost (l'abbé), curé-doyen, à la Chapelle-Voland.

Landes.

Inspecteur : M. Camiade.

Camiade (Georges), à Dax.

Départ (l'abbé), curé-doyen de Saint-Vincent de Tyrosse.

Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M.

Bobard de la Jacopière (Anatole de), à La Roche-Saint-Firmin, par Pezon.

Bontant (l'abbé), curé de Montrichard.

* Courtarvel (la marquise de), au château de Baillou, par Montdoubleau.

Guignard de Butteville (Lud.), à Sans-Souci, Chouzy.

* Hardel (l'abbé), curé-doyen, à Droué.

Haugou (l'abbé), curé de Troô, par Montoire.

Préville (le chanoine de), à la Providence, à Blois.

Renault (G.), conservateur du musée, à Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte de Meaux.

* Avaize (Amédée d'), au château des Paras, par Perreux.

Barbat (le docteur), à Charlieu,

Blanc (J.-B.), banquier, à Saint-Bonnet-le-Château.

Brassart (Éleuthère), imprimeur, à Montbrison.

Chassain de La Plasse (Raoul), avocat, à Roanne.

* *Déchelette-Despierres* (Joseph), conservateur du musée, 2, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.

DESJOYEAUX (Claude-Noël), 5, rue Marthourey, à Saint-Étienne.

DUMAS (Joseph), 13, rue de la République, à Saint-Étienne.

DURAND (Paul), architecte, 3, rue Forissier, à Saint-Étienne.

FRÉMINVILLE (J. DE LA POIX DE), archiviste du département, à Saint-Étienne.

GONNARD (Henri), 52, rue Gambetta, à Saint-Étienne.

Meaux (le vicomte de), ancien ministre, au château d'Écotay, par Montbrison.

* MONERY (L.), 9, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.

MONTUCLARD (Mathieu), architecte, 12, rue d'Arcole, à Saint-Étienne.

RIOUFOL (Maxime), greffier en chef du Tribunal civil, 35, rue Balay, à Saint-Étienne.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), ancien notaire, 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-).

Inspecteur : M. Noël THIOLLIER

ACHARD (l'abbé, curé de Le des.

BRIVE (Albert de), ancien co seiller de préfecture, au Puy

*CASATI (Sauveur), au château Barlières, par Brioude.

CONVERS (Jean-Marie), anci magistrat, à Montfaucon.

GIRON (Léon), conservateur musée, 25, avenue d'Espa au Puy.

GIRON (Marc), boulevard Ga betta, au Puy.

GRELLET DE LA DEYTE (Emm nuel), à Allègre.

JACOTIN (Antoine), archiviste département, au Puy.

JACOTIN DE ROSIÈRES (Charles) Beaurepaire, par Brives Ch rensac.

LA BATIE (Julien de), ancien d puté, 3, boulevard Saint Lad au Puy.

e), publiciste, au

), fabricant de
Craponne - sur -

uis), avocat, au

nférieure.

l. Roger GRAND.

lix), avocat, 70.
sse, à Nantes.
VILLENEUVE (le
rt de), lieutenant-
nterie, 7, passage
Nantes.
e vicomte Émile
3, rue Tournefort,

rles), 5, passage
Nantes.

oiret.

M. Léon DUMUYS,
divisionnaire.

vicomte Maxime
e-paléographe, 3,
-Lentin, à Orléans.
ATIS (Charles), con-
raire à la Cour de
âteau de La Jave-
iscommun.
rançois), 2, rue de
anche, à Orléans.
n), 61, rue de la
rléans.

*FOUGERON (Paul), rue de la Bretonnerie, à Orléans.

FOUGERON (Étienne), même adresse.

FOUGERON (Pierre), même adresse

HERLUISON (H.), conservateur du Musée historique et du Musée Jeanne-d'Arc, 27, rue du Bourdon-Blanc, à Orléans.

* JARRY (Eugène), 8, place de l'Étape, à Orléans.

LAMBERT (Paul), capitaine au 131e régiment d'infanterie, à Orléans.

MARTELLIÈRE (Paul), avenue de la Gare, à Pithiviers.

POMMIER, juge d'instruction, à Orléans.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées en retraite, 18, rue Bannier, à Orléans.

ROYER-COLLARD (Paul), au château de Thou, par Bonny.

Lot.

Inspecteur : M. Paul DE FONTENILLES.

DELBREIL (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.

ÉNARD (S. G. Mgr), évêque de Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. LAUZUN.

DIENNE (le comte Édouard de), au château de Cazideroque, par Dausse.

* *Lauzun* (Philippe), place du Marché, à Agen.

LAUZUN (Mme Philippe), même adresse.

* MARBOUTIN (l'abbé), curé de Cours, par Laugnac.

* MOMMÉJA (Jules), conservateur du Musée, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M. André PHILIPPE.

* BARBOT (Jules), à Mende.

* *Philippe* (André), archiviste du département, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte LAIR, inspecteur divisionnaire.

ACHON (le chevalier Charles d'), au château de Gennes.

* BELDENT (Eugène), notaire honoraire, à Noyant.

CHARIL DE RUILLÉ (Élie), ancien

* PROUST (le comte Daniel), château de Verneuil, par / verse.

TOULGOËT-TRÉANNA (la comte de), 37, boulevard du R René, à Angers.

URSEAU (l'abbé Charles), c noine honoraire, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M.

BOURDE DE LA ROGERIE (Henri) Avranches.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph BAYE, inspecteur divisionna

* *Baye* (le baron Joseph de) Baye.

BOSTEAUX (Charles), maire Cernay-lès-Reims, par Reh

CHEVALLIER (l'abbé), curé Montbré, par Reims.

COURTOT, intendant militair Châlons.

[redacted]

25, rue du Collège, à Châlons.
Le Conte (Frédéric), à Châlons.
Lefort (Alfred), notaire honoraire, 4, rue d'Anjou, à Reims.
Mullard (l'abbé), curé de Saint-Gond, par Sézanne.
Morel (Léon), ancien receveur des finances, 3, rue de Sedan, à Reims.
Simon (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.
Simon (Paul), vice-président de la Société des Amis des Beaux-Arts, 53, rue de l'Université, à Reims.
Société d'agriculture de la Marne (la), à Châlons.
Werlé (le comte), à Reims.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Georges (l'abbé), curé-doyen, à Montiérender.

Mayenne.

Inspecteur : M. Paul de Farcy.

Chéneau, avoué, à Mayenne.
Garnier (Louis), architecte, place de l'Hôtel-de-Ville, à Laval.
Hélyand (le comte Joseph d'), 29, rue Marmoreau, à Laval.
Morin de La Beauluère (Louis), à La Drujoterie, par Entrammes.
Ravault, notaire, à Mayenne.
Richard (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Cossé-le-Vivien.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. Léon Germain de Maidy, inspecteur divisionnaire.

Falgairolle (Edmond), substitut du procureur général, 9, rue Saint-Léon, à Nancy.
* *Germain de Maidy* (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.
Quintard (Léopold), rue Saint-Michel, à Nancy.
Wiener (Lucien), conservateur du Musée lorrain, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M.

Laurens de Rouvroy (le comte Léon), à Saint-Mihiel.
Lebarque (l'abbé), curé de Liny-devant-Dun, par Dun-sur-Meuse.
* Société philomathique de Verdun (la), à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M. Léon Lallement.

Grand (Roger), archiviste-paléographe, à Kerguen, Arradon, par Vannes.
* *Kerviler* (René *Pocard du Cosquer de*), inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, 36, rue de l'Hôpital, à Lorient.

Lallement (Léon), avocat, rue des Vierges, à Vannes.

L'Estourbeillon (le marquis de), député, place de l'Évêché, à Vannes, et au château de Penhoët-en-Avessac, par Redon.

L'ESTOURBEILLON (Mme la marquise de), mêmes adresses.

Nièvre.

Inspecteur : M.R. DE LESPINASSE.

Lespinasse (René de), conseiller général, au château de Luanges, par Guérigny.

* *Saint-Venant (J. Barré de)*, inspecteur des Forêts, 7, pl. de la République, à Nevers.

Nord.

Inspecteur : M. A. FAVIER.

BERTEAUX (l'abbé Ernest), curé de l'Immaculée - Conception, à Cambrai.

BOISSONNET (le baron Ernest), ancien magistrat, avocat, 31, rue des Wetz, à Douai.

CANET (Victor), professeur à l'Institut catholique, 29, rue d'Antin, à Lille.

COULON (le docteur H.), 9, rue Saint-Aubert, à Cambrai.

DECROIX (Pierre), 5, rue d'Inkermann, à Lille.

DOUTRIAUX (André), avocat, 12, rue d'Oultreman, à Valenciennes.

ECKMAN (Alex.), admini des Musées, 28, rue Al Leleux, à Lille.

Favier (Alexandre), ru Jean, 18, à Douai.

LE GLAY (André), avoca des Dominicains, à Do

LEVÉ (Albert), juge au civil, 6, rue des Pyr à Lille.

PONCELET (Achille), 5, velle, à Douai.

PROYART DE BAILLESCO comte Fernand de), à C

* QUARRÉ-REYBOURBON (boulevard de la Lib Lille.

ROUSSEL (François), arch Cambrai.

THÉODORE (Alphonse), 1 Solférino, à Lille.

THÉODORE (Émile), même

TOUSSAINT (Jules), avoca Saint-Jean, à Douai.

VILLETTE (Jules), juge a nal civil, 2, rue Ar Vuez, à Lille.

Oise.

Inspecteur : M. le baron NAULT D'HOUËT, inspe visionnaire.

BARRET (l'abbé), curé-d Formerie.

BEAUDRY (l'abbé), curé d le-Sec, par Clermont.

BELLOU (Achille), maire merie.

lt d'Houët (le baron
ompiègne.
D'HOUËT (Mme la ba-
e), à Compiègne.
MÉ (Victor), inspecteur
is, à Compiègne.
ier (Raymond), au Bois-
s, par Estrées-Saint-
ER (Mme R.), au Bois-de-
par Estrées-Saint-Denis.
le vicomte Robert de),
de Rouen, à Beauvais.
Paul), à Compiègne.
(Édouard), docteur en
Compiègne.
S. G. Mgr), évêque de
is, Noyon et Senlis, à
is.
Ernest), conseiller géné-
Pontarmé, par La Cha-
n-Serval.
le comte de), à Com-
s du), rue des Minimes,
piègne.
YE (le comte G. de), à
gne.
E (Paul), à Compiègne.
CHE (Mme Paul), à Com-
(Louis), au Mesnil-
Firmin.
(Ludovic), au Mesnil-
Firmin.
(le docteur V.), rue des
, à Beauvais.
EX (l'abbé), vicaire-géné-
l, rue Feutrier, à Beau-

*MULLER (le chanoine Eug.), aumônier de l'hospice, à Chantilly.

SÉRÉ (Mme Florimond), à Compiègne.

THUISY (le marquis de), conseiller général, à Baugy, par Monchy-Humières.

VATIN (Eugène), juge de paix, à Senlis.

VATIN (Mme Eugène), à Senlis.

Orne.

Inspecteur : M. L. DUVAL.

BALLU (Camille), conservateur des hypothèques, à Mortagne.

CHARENCEY (le comte de), conseiller général, à Saint-Maurice-les-Charencey.

* *Duval* (Louis), archiviste du département, à Alençon.

* FOULON (Eugène), à Laigle.

* MACKAU (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

* TOURNOUER (Henry), au château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé.

VIGNERAL (le comte de), conseiller général, à Ry, par Putanges.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. Ch. LEGRAND.

* DECROOS (Jérôme), notaire, à Saint-Omer.

Legrand (Charles), avocat, à Saint-Omer.

Lengaigne (Maurice), banquier, 39, rue Saint-Bertin, à Saint-Omer.

Pagart d'Hermansart (Émile), rue Gambetta, à Saint-Omer.

Sens (Georges), rue del Arsenal, à Arras.

Tierny, archiviste-paléographe, au château de Sautricourt, par Saint-Pol.

Vallée, député, à Saint-Pol.

Willame (Paul), à Hesdin.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. G. Rouchon.

Aurelle (le vicomte d'), cité Chabrol, à Clermont-Ferrand.

Bayle (l'abbé), curé de Saint-Saturnin, par Saint-Amand-Tallande.

* Beaumont, directeur des Contributions directes, rue Blatin, à Clermont-Ferrand.

* Corny (le docteur), conseiller général, à Lezoux.

Dourif (le docteur), professeur

* *Ranquet de Guérin* (Henri du 9, rue Savaron, à Clermon Ferrand.

* *Rouchon* (Gilbert), archivis du département, 21, rue Fo giève, à Clermont-Ferrand.

Rougane de Chanteloup (comte), boulevard de Ger vie, à Clermont-Ferrand.

Teilhard de Chardin (Emm nuel), 7, place Michel-de-l'H pital, à Clermont-Ferrand.

Vernière (A.), avocat, à Mé trol, par Riom.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. A. Planti inspecteur divisionnaire.

Bauby (Léopold), avocat, à thez.

Croizier (le marquis de), v Jouandin, côte Saint-Étie à Bayonne.

Détroyat (Arnaud), banquie Bayonne.

Lafond (Paul), 2, rue Devéri Pau.

* *Planté* (Adrien), ancien dép

[redacted]

nées-Orientales.

ur : M. B. PALUSTRE.

E DU PONT (S. G. Mgr
que de Perpignan.
(Bernard), archiviste
rtement, à Perpignan.

Rhône.

eur : M. VACHEZ,
teur divisionnaire.

(Lucien), peintre-ver-
, montée de Choulans,

architecte, 2, quai de
à Lyon.
lean), 15, quai de l'Ar-
é, à Lyon.
docteur Joseph), 59,
or-Hugo, à Lyon.
Maurice de), 12, rue
ur, à Lyon.
, correspondant de
t, doyen de la Faculté
, 31, rue Victor-Hugo,

CHIZY (Noël), 14, rue
, à Lyon.
docteur), 54, rue de
le-Ville, à Lyon.
Prosper), 4, place Mo-
Lyon.
de chanoine James),
ur à l'Université ca-
, 26, place Bellecour, à

Cox, conservateur du Musée des tissus, à Lyon.
Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon.
GALLE (Léon), 1, quai de la Pêcherie, à Lyon.
JAMOT (Claudius), architecte, 27, rue Vaubécour, à Lyon.
MARTIN (l'abbé J.-B.), professeur d'archéologie à l'Université catholique, 2, place de Fourvières, à Lyon.
* MORIN-PONS (Henry), banquier, 12, rue de la République, à Lyon.
POIDEBARD (Alexandre), professeur en droit à l'Institut catholique, 20, rue Gasparin, à Lyon.
RICHARD (Paul), 10, chemin de Francheville, à Lyon.
RICHARD (Pierre), architecte, 2, rue d'Oran, à Lyon.
Vachez (A.), avocat, 2, place Saint-Jean, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. LEX.

Lex (Léonce), archiviste du département, à Mâcon.
MARTIN (Jean), conservateur du musée, à Tournus.
* VIREY (Jean), à la Chevanière, Charnay-les-Macon.

Sarthe.

Inspecteur : M. Robert Triger, inspecteur général.

* Beauchesne (le marquis de), à La Roche-Talbot, par Sablé.
Berthelot (Eugène), architecte, 13, rue de Tessé, au Mans.
Bertrand de Broussillon (le comte Arthur), rue de Tascher, 15, au Mans.
* Calendini (l'abbé Paul), vicaire, à La Flèche.
Chappée (Jules), 1, place Saint-Pavin, au Mans.
* Fleury (Gabriel), imprimeur, à Mamers.
Galpin (Gaston), député et conseiller général, au château de Fontaines, par Fresnay-sur-Sarthe.
La Selle (le comte de), à la Barbée, par Bazouges.
Liger, architecte, au château de Courmenant, par Sillé-le-Guillaume.
Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), au château de Cou-

* *Triger* (Robert), docteur e droit, rue de l'Évêché, au Man

Savoie.

Inspecteur : M. Pérouse.

Belat, ancien élève de l'Éco des beaux-arts, à Albertvil
Pérouse (Gabriel), archiviste d département, à Chambéry.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M.

Lambert-Desbuttes, receve particulier des finances, Bonneville.

Seine (1).

Inspecteur : M. Bernard

* Barret (l'abbé P.), 18, bou

[redacted]

BESCHER, graveur en médailles, 5, rue du Pont-de-Lodi (VI).

* *Besnard*, architecte, 54, rue des Abbesses (XVIII).

BEUSNARD (Louis), 87, cours de Vincennes (XX).

BIBESCO (le prince Emmanuel), 69, rue de Courcelles (VIII).

* *Blanchet* (Adrien), bibliothécaire honoraire au Cabinet des médailles, 40, avenue Bosquet, (VII).

BONNARD (Louis), 73, boulevard de Courcelles (XVII).

BONNECHOSE (de), conseiller honoraire à la Cour des Comptes, 1, rue Clément-Marot (VIII).

BOURNON (Fernand), archiviste-paléographe, 12, rue Antoine-Roucher (XVI).

BOUVET (Georges), avocat, 12, rue d'Aumale (IX).

BROGLIE (le duc de), député, 48, rue de la Boétie (VIII).

BURTHE D'ANNELET (le baron André), 21, rue d'Aumale (IX).

* CAIX DE SAINT-AYMOUR (le vicomte Amédée de), 112, boulevard de Courcelles (XVII).

CARTERON (Pierre), consul général de France, à Anvers.

CHARDIN (Paul), 6, avenue de l'Opéra (I).

* COUDRET (Albert), 72, avenue Victor-Hugo (XVI).

CRÈVECŒUR (Lionel de), archiviste-paléographe, 120, rue de Longchamp (XVI).

DAMPIERRE (le marquis de), 20, rue Vanneau, (VII).

DASSY (Léon), 7, rue Lagrange (V).

DECRON (Léopold), architecte, 38, rue de la Chaussée-d'Antin (IX).

DESLANDRES (Paul), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, 62, rue de Verneuil (VII).

DESMOTTES (Mme A.), 28, place des Vosges (IV).

DESSAIN (Louis), 115, rue Lafayette (X).

DIEY (Octave), chef de bureau au Crédit Foncier de France, 9, rue du Printemps (XVII).

DUMON (Raoul), 10, rue de la Chaise (VII).

DURIEZ (Léon), 25, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine.

DUVAL (Gaston), 3, rue d'Alger (I).

* ENLART (Camille), directeur du Musée de sculpture du Trocadéro, 14, rue du Cherche-Midi (VI).

ENTRAIGUES (G. d'), 37, rue Marbeuf (VII).

FAGE (René), 88 bis, avenue Kléber.

FOURET (André), élève de l'École des Beaux-Arts, 16, rue Saint-Pétersbourg (VIII).

* FOURDRIGNIER (Édouard), 24, avenue de Wagram (VIII).

* GERMINY (le comte Maxime de), 14, rue Pierre-Charron (VIII).

GOSSELLIN (G. de), 152, boulevard Haussmann (VIII).

GRELLET (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

GSELL, directeur du *Journal des Beaux-Arts*, 17, boulevard de la Madeleine (II).

GUILLON (Léon), 7, rue Choron (IX).

HALLAYS (André), 110, rue du Bac (VII).

HEUZÉ (Henri), 16, avenue de Cartault, à Puteaux.

HUSSON (Georges), 15, rue de Siam (XVI).

JACQUEMIN (L.), 108, rue de Rennes (VI).

*JOANNE (Paul), 1, rue Gay-Lussac (V).

KŒCHLIN (Raymond), 32, quai de Béthume (IV).

KOZIOROWICZ, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, 20, rue du Cardinal-Lemoine (V).

LACAVE-LAPLAGNE (Jean), 8, rue Pasquier (VIII).

LA CHATAIGNERAYE (Mme la marquise de), 87, rue de Grenelle (VII).

LAGOUTTE (Paul), architecte, 34,

LA SERRE (BARBIER de), inspec teur des forêts en retrait 99, rue du Bac (VII).

* *Lasteyrie* (le comte R. de), mem bre de l'Institut, professeur l'École des Chartes, 10 *bis*, ru du Pré-aux-Clercs (VII).

LA TAILLE (Mme G. de), 12, ru du Four-Saint-Germain (VI)

LE BLANC-HARDEL (F.), 18, ru Demarquay (X).

* LE CORBEILLER (Maurice), rue de Chaillot (VIII).

LEFÉBURE (Édouard), 217, boul vard Saint-Germain (VII).

* *Lefèvre-Pontalis* (Eugène membre du Comité des trava historiques, 13, rue de Pha bourg (XVII).

LEFÈVRE-PONTALIS (Mme Eugè même adresse.

* LEFÈVRE-PONTALIS (Germai secrétaire d'ambassade, boulevard Malesherbes (VI

* LÉGER (Louis), 9, rue d'Ar (VIII).

LEGRIEL (Paul), architecte, rue de Greffulhe (VIII).

LEMUET (Léon), 9, boulevard Capucines (II).

[redacted]

* Manville (Armand), architecte, 33, rue de Moscou.

* Marchandon de La Faye (Maurice), architecte, 3, rue des Écoles, à Sceaux.

* Martin du Gard (Roger), 69, rue Sainte-Anne (I).

Maurice (Jules), 33, rue Washington (VIII).

Maurice (Mme Jules), même adresse.

Meillassoux (Paul), 33, avenue Rapp (VII).

* Mesnard (Léon), 194, rue de Rivoli (I).

* Michel (André), conservateur au Musée du Louvre, 59, rue Claude-Bernard (V).

Moranvillé (Henri), archiviste-paléographe, 112, boulevard Pereire (XVII).

Mortet (Victor), bibliothécaire de l'Université à la Sorbonne, 68, boulevard St-Germain (V).

Mottar (Ferdinand), architecte diplômé, 10, place Delaborde (VII).

Mouton-Duvernet, ancien conseiller de préfecture de la Seine, 72, rue Blanche (IX).

* Nantet (Edmond), avocat, 15, rue du Cirque (VIII).

* Nodet (Henri), architecte des monuments historiques, 40, boulevard des Invalides (VII).

Nodler (le comte Henri), 66, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine.

Piet-Lataudrie (Charles), 14, avenue de Messine (VIII).

Pinoteau (le baron), commandant d'état-major en retraite, 5, rue d'Es'rées (VII).

Pinoteau (le baron Maurice), ingénieur civil, 48, boulevard Émile-Augier (XVI).

Polignac (le vicomte de), 87, rue de Grenelle (VII).

* Pommereu (le marquis Armand de), 67, rue de Lille (VII).

Poussielgue-Rusand (Maurice), orfèvre, 3, rue Cassette (VI).

Prou (Maurice), professeur à l'École des Chartes, 51, rue des Martyrs (IX).

Quantin (A.), 5, rue Saint-Benoît (VI).

Rapine (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard Raspail (XIV).

Refuge (Edgar de Gourio de), 12, rue Ribera (XVI).

Rivière (Louis), 91, rue Jouffroy (XVII).

Rohault de Fleury (Georges), 12, rue d'Aguesseau (VIII).

Ruprich-Robert (Gabriel), architecte en chef des monuments historiques, 8, rue Vavin (VI).

* *Saint-Paul* (Anthyme), 6, rue des Chartreux (VI).

* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 37, avenue d'Antin (VIII).

* Selmersheim (Paul), inspecteur général des monuments historiques, 31, rue de Moscou (VIII).

Serbat (Louis), archiviste-paléographe, 8, rue Châteaubriand (VIII).

SOLEAU (Robert), conseiller à la Cour d'appel, 78, rue de Rennes (VI).

SOUDÉE (A.), architecte honoraire de la ville de Paris, 136, boulevard Saint-Germain (VI).

* STEIN (Henri), 38, rue Gay-Lussac (V).

SURIREY (P.), 20, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine.

* TAXIL (Louis), géomètre en chef du service du plan de Paris, 76, rue de Turenne (III).

* *Thédenat* (le R.-P. Henri), de l'Oratoire, membre de l'Institut, 54, rue de Bourgogne (VII).

* TILLET (Jules), architecte, 76, rue de Miromesnil (VIII).

VENTRE (André), architecte, 35, rue de Valois (I).

VERNET (Marcel), 10, rue d'Offémont (XVII).

* *Villefosse* (Antoine HÉRON DE), membre de l'Institut, conservateur des antiquités romaines au musée du Louvre, 16, rue Washington (VIII).

VILLEFOSSE (Mme Antoine HÉRON DE), même adresse.

* VOGÜÉ (le marquis de) [illegible]

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. le Dr COUTAN.

AUPINEL (le docteur), 3, boulevard Saint-Hilaire, à Rouen.

BEAUREPAIRE (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, 29, rue Beffroy, à Rouen.

BRAQUEHAIS (Léon), conservateur-adjoint à la bibliothèque publique, au Havre.

* COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier de), au château de Sainte-Foy, par Longueville.

* *Coutan* (le docteur), 35 *bis*, boulevard Saint-Hilaire, à Rouen.

ÉDOUARD (l'abbé Paul), curé de Saint-Ouen-du-Breuil.

LE BRETON (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du musée départemental d'antiquités, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen.

LE MIRE (Eugène), 1, rue du Nord, à Rouen.

LOTH (Mgr), curé de Saint-Ma[illegible]

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. Buisson.

Anthéaume, pharmacien, à Provins.

*Buisson (Germain), à Montigny-Lencoup.

Chambroux (Eugène), 9, avenue des Abbesses, à Chelles.

Collet (l'abbé), 2, impasse Maciet, à Meaux.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. le comte A. de Dion, inspecteur général.

Caron (Émile), avoué honoraire, aux Camaldules, par Yerre.

Dupon (Joseph), rue Basse, à Pontoise.

Digard (Georges), professeur à l'Institut catholique de Paris, 21, rue d'Angiviller, à Versailles.

* *Dion* (le comte Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* Dufour (A.), bibliothécaire, à Corbeil.

Grave, pharmacien, à Mantes.

Guiot (Joseph), au château de Dourdan.

Loris (F.), avoué, à Rambouillet.

Marquis (Léon), à Étampes.

Martin-Saron, ingénieur des Arts et Manufactures, à Ronquerolles, par Chambly (Oise).

* Plancouard (Léon), à Cléry-en-Vexin.

Trubert, architecte de l'arrondissement, à Rambouillet.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. A. Bouneault.

* *Bouneault* (Arthur), conservateur du Musée lapidaire, 172, avenue de Paris, à Niort.

* Cumont (le marquis de), à la Roussière, par Coulonges-sur-l'Autise.

Somme.

Inspecteur :
M. Henri Macqueron.

Ault du Mesnil (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.

Boucher (l'abbé Édouard), curé de Saint-Roch, 1, rue Blin-de-Bourdon, à Amiens.

Boucher de Crèvecœur (Armand), 53, rue de la Tannerie, à Abbeville.

Crusel (René), 9, place Sainte-Catherine, à Abbeville.

Danicourt (l'abbé), curé de Naours, par Canaples.

Delignières (Émile), avocat, à Abbeville.

Du Grosriez (Fernand), rue du Pont-de-Boulogne, à Abbeville.

* *Durand* (Georges), archiviste du département, 22, rue Pierre-l'Ermite, à Amiens.

FLORIVAL (A. de), président du tribunal civil, à Abbeville.

FORTS (Philippe des), au château d'Yonville, par Hallencourt.

GUYENCOURT (le comte Robert de), 1, rue Gloriette, à Amiens.

LENNEL (Antoine), à Montonxillers, par Villers-Bocage.

* *Macqueron* (Henri), 24, rue de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville.

* POUJOL DE FRÉCHENCOURT (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, 6, rue Gloriette, à Amiens.

* PRAROND (Ernest), président d'honneur de la Société d'Abbeville, à Abbeville.

RICQUIER (O.), percepteur, à Conty.

* SOYEZ (Edmond), rue de Noyon, à Amiens.

Valois (Jules de), à Aumâtre, par Oisemont.

* VAYSON (Janin), ancien président de la Chambre de commerce, à Abbeville.

TOULOUSE-LAUTREC (le comte B trand de), au château de Sal Sauveur, par Lavaur.

VIVIÉS (Timoléon de), au chât de Viviers, par Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. le chanoine POTTIER.

BOURDEAU (Jean), ancien mai à Montauban.

BOUZINAC DE LA BASTIDE, con vateur des hypothèques, 4, de la Capelle, à Montauban

FONTANIÉ (Paul), à Castelsarra

LABORIE (l'abbé), à Montaub

MONTBRISON (Georges de), château de Saint-Roch, Auvillars.

OLIVIER (Germain), architect Montauban.

* *Pottier* (le chanoine Ferna 59, faubourg du Moustier Montauban.

Tarn.

[redacted]

Vaucluse.

eur : M. Duhamel.

Léopold), archiviste du
ent, à Avignon.
Joseph), à Carpentras.
Paul de), à Bollène.
(Léon), conservateur
bliothèque et du musée
Avignon.
ivet (le président de
tration du), à Avignon.
abbé), archiviste dio-
rue Victor-Hugo, à
, notaire, à Cavaillon.

Vendée.

: M. René Vallette.

(Léon), architecte, à
(Hubert de), au châ-
Sérigny, par Foussais.
l'abbé Charles), à
(le vicomte Henri de),
au des Places, par Fay-
ené), directeur de la
Bas-Poitou, à Fon-
-Comte.

Vienne.

: M. Alfred Richard,
eur divisionnaire.

(Stéphane), au châ-
laulnay, par Clan.

Chotard (André), magistrat, 17, boulevard Félix-Faure, à Châtellerault.

Debrun, professeur au collège, à Loudun.

Du Fontenioux (Alfred), avocat, à Poitiers.

Duvau, ancien député, aux Fouinières, par Ingrande.

Froment (le R. P. Dom), moine bénédictin, à Ligugé.

Joliet (Gaston), préfet de la Vienne, à Poitiers.

La Bouralière (A. de), 14, rue de la Baume, à Poitiers.

* La Croix (le R. P. Camille de), boulevard du Pont-Neuf, à Poitiers.

Noury (Charles), contrôleur de l'exploitation à la Compagnie d'Orléans, à Poitiers.

Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.

Touchois de Belhoir (Aug.), au château de la Plaine, par Lencloître.

Tranchant (Charles), ancien conseiller d'État, à Chauvigny.

Vergie (Georges de), au château de Touffou, par Bonnes.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René Fage, inspecteur divisionnaire.

Drouault (Roger), receveur des domaines, à Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Fage (René), au Mas du Puy, par Verneuil-sur-Vienne.

* Société archéologique du Limousin (la), à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

FARNIER (Ferdinand), à Robécourt, par Rozières.

Yonne.

Inspecteur : M. Ernest PETIT.

BUVIGNIER (Paul), chef de bataillon en retraite, à Sens.

*CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Petit (Ernest), conseiller général, à Vausse, par Noyers-sur-Serain.

* VIGNOT (Charles), à Joigny.

ALGÉRIE.

Département d'Alger.

Département de Constantine.

Département d'Oran.

TUNISIE.

Delattre (le R. P.), conservateur du musée, à Saint-Louis de Carthage.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

Clemen (le docteur Paul), conservateur des monuments historiques des provinces rhénanes, à Bonn.

Hettner, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Lübsch (le conseiller Hugo), professeur à l'Université, à Bonn.

Noue (le vicomte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

Vöge (le docteur Wilhelm), directeur-adjoint des musées royaux, à Berlin.

ANGLETERRE.

Bilson (John), architecte, à Hessle, par Hull.

Dillon (le Très Hon. vicomte), président de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Ditchley, Charlbury.

Foster (John), membre de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, 10, Trinity-Street, à Cambridge.

Freemantle (le Rév.), D. D., doyen de Ripon.

Freshfield (le Dr Edwin), président de la Société archéologique de Londres et de Middlesex, à Londres.

Godfray (H.-N.), trésorier des États de l'île, à Jersey.

Godfray (Mme H.-N.), même adresse.

Gosselin (Hellier), membre de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne, à Bengeo Hall, Bengeo.

Green (Emanuel), F. S. A., Albergate, à Londres.

Jones (Herbert), membre de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne, 42, Shooters Hill Road, Blackheath S. E., à Londres.

Langhorne (le Rév. W. H.), Over Worton Rectory, Steeple Astoor, Oxford.

Le Cornu (le colonel), président de la Société jersiaise, au manoir de La Hague, à Jersey.

LE GROS (Gervaise), vice-président de la Société jersiaise, à Saint-Hélier.

* MYLNE (R.-S.), membre de la Société des Antiquaires d'Écosse, à Great Amwell, Herts.

SPIERS (Phéné), architecte, 12, Carlton Chambers, Oxford Street, à Londres.

STEPHENSON (Mill), secrétaire de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

WEALE (James), Kensington Museum, à Londres.

* WILSON (le major-général Sylvester F.), de l'armée royale britannique, à Beaumont (Jersey).

WILSON (Mme S.F.), même adresse.

AUTRICHE-HONGRIE.

MATEJKA (le docteur Bohumil), maître de conférences de l'Université de Prague et de l'Académie des Beaux-Arts, 63, Vaclavskénane, à Prague II (Bohême).

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES.

BÉQUET (Alfred), président de la Société archéologique, à Namur.

BÉHAULT DE DORNON (Armand de), attaché au Ministère des affaires étrangères, 92, rue d'Espagne, à Bruxelles.

BÉTHUNE (Mgr le baro archidiacre de la cath Bruges.

BÉTHUNE (le baron), m la députation provi Oost-Rosebeke, par C

BÉTHUNE (le baron F professeur à l'Unive Louvain.

BLOMME (Arthur), pré tribunal civil, à Term

* BUGGENOMS (Louis de), a place de Bronckart,

* CLOQUET (L.), professeu versité, 9, boulevard à Gand.

DELVIGNE (A.), curé d Josse-ten-Noode, à B

DEMEULDRE (Amé), prés Cercle archéologique gnies, 347, avenue L Bruxelles.

DEVILLERS (Léopold), pré Cercle archéologique,

DOGNÉE (Eugène), 4, Prémontrés, à Liège.

DONNET (Fernand), adr teur de l'Académie de Arts, 53, rue du Ti à Anvers.

FRANCART (A.), avocat,

* GHELLINCK-VAERNEWYCK comte Amaury de), au d'Elseghem, par Pete

GOBLET D'ALVIELLA (le membre de l'Académ de Belgique, à Bruxel

HAGEMANS, ancien mem Chambre des Représe Bruxelles.

HAMBYE (Adolphe), notaire, 26, rue du Mont-de-Piété, à Mons.

HELBIG (Jules), directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, 16, rue de Joye, à Liège.

HENRICOURT DE GRUNNE (le comte de), au château d'Hamal, par Tongres.

HUBERT (Joseph), ingénieur-architecte, 91, avenue de Bertaimont, à Mons.

HYMANS (Henri), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, 15, rue des Deux-Églises, à Bruxelles.

JONGHE (le vicomte B. de), président de la Société royale de Numismatique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

LAGASSE DE LOCHT, président de la Commission royale des monuments, directeur des bâtiments civils, à Bruxelles.

LOË (le baron Alfred de), 11, rue de Londres, à Bruxelles.

LOSSEAU (Léon), avocat, 37, rue de Nimy, à Mons.

MATTHIEU (Ernest), secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Hainaut).

MONS (le Cercle archéologique de la ville de).

NEVE (Eugène), architecte, 46, rue Delocht (Schaerbeck), à Bruxelles.

NIMAL (Henri de), secrétaire de la Société archéologique de Charleroi.

SAINTENOY (Paul), architecte, 119, r. de l'Arbre-Bénit, à Bruxelles.

SCHUERMANS, premier président honoraire de la cour royale de Liège.

SOIL (Eugène), juge au tribunal civil, 45, rue Royale, à Tournai.

TAHON (Victor), ingénieur, 159, rue de la Loi, à Bruxelles.

VAN CASTER (le chanoine G.), à Malines.

VAN DEN GHEYN (le chanoine), supérieur de l'Institut Saint-Liévin, 1, rue d'Argent, à Gand.

VAN DER HAEGHE (le Dr), bibliothécaire de l'Université, à Gand.

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte François), 23, rue de la Loi, à Bruxelles.

VINCK DE WINNEZEELE (le baron A. de), secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie, 137, avenue des Arts, à Anvers.

VOS (l'abbé), archiviste de l'évêché, à Tournai.

WAUWERMANS (le lieutenant-général), 128, rue de la Limite, à Bruxelles.

WITTE (Alph. de), ingénieur, 49, rue du Trône, à Bruxelles.

DANEMARK.

* KINCH (le docteur K.-B.), 38, Ostersogade, à Copenhague.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université, à Copenhague.

ÉGYPTE.

* PALANQUE (Charles), au Caire.

ESPAGNE.

ANSOLEAGA (Don Florencio de), corr. de l'Acad. R. de San-Fernando, architecte provincial, à Pampelune.

ARZAC Y ALBERDI (Don Antonio), directeur de l'*Euskal-Erria*, à Saint-Sébastien.

COLA Y GOITI (Don José), corr. de l'Acad. R. de San Fernando, à Vitoria.

DURO (S. Exc. Don Cesareo Fernandez), capitaine de vaisseau, secrétaire perpétuel de l'Acad. R. de l'Histoire, 13 triplicado, calle del Sauco, à Madrid.

ECHANDIA (S. Exc. Don Rafael GAZTELU, marquis de), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

GUDIOL Y CUNILL (l'abbé), conservateur du musée épiscopal, à Vich.

ITURRALDE Y SUIT (Don Juan), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

MORALES DE LOS RIOS (Don Adolfo), architecte, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à St-Sébastien.

OLANO (S. E. Don José de), ancien sénateur, président des Jeux floraux basques, à St-Sébastien.

OLORIZ (Don Hermilio de), archiviste de la Navarre, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

PAVIA Y BIRMINGHAM (Don Joaquim), architecte, corr. de l'Acad. R. de San Fernando, à Saint-Sébastien.

SAAVEDRA (S. E. Don Eduardo), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, 22, calle de Valverde, à Madrid.

SALAS RICOMA (Don Ramon) architecte provincial, à Tarragone.

* SERRANO FATIGATI (Don Enrique) membre de l'Acad. R. de San-Fernando, président de la Société des excursions archéologiques, 17, calle Pozas, à Madrid.

SORALUCE (Don Pedro de), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

TOGORES (Don Antonio Roca de), à Madrid.

VILLAMIL (Don), conservateur du Musée archéologique, 8, calle San Quintin, à Madrid.

ÉTATS-UNIS.

FROTHINGHAM Junior (le Dr), secrétaire de l'Institut archéologique, à Princetone.

LUDLOW (Thomas W.), Cottage Lawn, Yonkers, à New-York

POTTER (Armand de), 1122, Broadway, à New-York.

WAGNER, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie.

INDES ANGLAISES.

RIVETT-CARNAC (S. H.), à Calcutta

ITALIE.

Brivio (le marquis Giacomo), à Milan.

Cascavilla (l'abbé), secrétaire de l'Académie catholique de Palerme.

Cesa-Bianchi (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

Ferrero (Ermanno), professeur à l'Université, à Turin.

Garovaglio (le chev. A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Come, 18, via Pesce, à Milan.

Grossi (le prof. Vincenzo), attaché au Musée égyptien, à Turin.

Giustiniani Bandini (S. E. le prince Don Sigismond), palais Altieri, à Rome.

Isgansi (D. Rafaele), chapelain de Zivido, près Melegnano.

Mathieu (S. E. le Cardinal), cardinal de curie, à Rome.

Minervini (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

Pecci (le comte Camille), à Rome.

Pigorini (le comm.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

Prelini (l'abbé César), à Pavie.

Salinas, correspondant de l'Institut de France, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

Savinien (le F.), professeur à l'Institut technique de Mérode, place d'Espagne, à Rome.

Varisco (l'abbé Achille), à Monza.

Zorzi (le comte Alvise Piero), directeur du Musée royal archéologique, à Cividale.

MONACO.

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

S. A. S. LA PRINCESSE DE MONACO.

Saige (Gust.), conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, à Monaco.

PAYS-BAS.

Hezenmans (J.-G.-A.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Pleyte (le Dr), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde.

* Schöffer Georges-Carel-Valentin), 319, Keisersgracht, à Amsterdam.

Stuers (le chev. Victor de), directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'intérieur, à La Haye.

Ten Brink (Jan), professeur à l'Université de Leyde.

PERSE.

Nazare-Agha (le gén^al), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL.

Cunha (Augusto José da), président de l'Association royale des Architectes civils et des

Archéologues portugais, à Lisbonne.

Delgado (Nery), membre de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne.

ROUMANIE.

Tocilesco (le prof. Gr.), membre de l'Académie roumaine, à Bukarest.

RUSSIE.

Brobinskoy (S. E. le comte Alexis Alexievitch), président de la Commission impériale archéologique, 58, Galernaia, à Saint-Pétersbourg.

Chéréméthef (S. E. le comte Serge), membre du Conseil de l'Empire, président de la Société des anciens textes, à Saint-Pétersbourg.

Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique, à Moscou.

SUÈDE.

Hildebrand (le docteur Hans), antiquaire du Royaume de

Bernouilli (le docteur J.-J.), administrateur des collections archéologiques et ethnographiques de l'Université, à Bâle.

Burckhardt-Finzler (le docteur Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Bâle.

Favre (Camille), archiviste-paléographe, rue du Monnetier, à Genève.

Fellemberg-Bonstetten (le docteur E. de), directeur du Musée d'antiquités et d'ethnographie, à Berne.

Godet (le prof. Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Neuchâtel.

Godet (Philippe), professeur à l'Université, à Neuchâtel.

Gosse (le docteur), prof. à l'Université, à Genève.

Griollet de Geer (Ernest), à Genève.

Gross (le docteur), à Neuveville.

Molin (Aloys de), professeur à l'Université, conservateur du musée cantonal d'antiquités, à Lausanne.

Naëf (Albert), architecte, à Corseaux-sur-Vevey, près Lau-

GUIDE ARCHÉOLOGIQUE

DU

CONGRÈS DE POITIERS

PAR

A. de la BOURALIÈRE.

GUIDE ARCHÉOLOGIQUE

DU

ONGRÈS DE POITIERS

EN 1903

POITIERS

Époque gauloise et romaine. — La ville de itiers, vue de la gare, se présente sous l'aspect ne cité bâtie sur un plateau aux flancs escarpés, i domine les vallées de la Boivre et du Clain. Son n irrégulier, ses rues étroites et mal alignées convent le caractère des villes du moyen âge. L'épo- e préhistorique est représentée à Poitiers par le men de la Pierre-Levée, situé dans le faubourg de int-Saturnin, près du parc à fourrages de l'artillerie. belais dit que les étudiants de l'Université se plaient à graver leurs noms sur ce monument.

A l'époque gauloise, la ville était la capitale des tons et portait le nom de *Limonum*. Les Pictons voyèrent un corps de 8000 hommes au secours lésia défendue par Vercingétorix, mais, après la ite de cette place, leur chef, Duratius, se rallia au

parti des envahisseurs. César, pour reconnaître ses services, lui accorda le droit de battre monnaie. Plusieurs quinaires d'argent, portant au droit le nom de DVRAT et au revers celui de IVLIOS, ont été trouvés à Bonneuil, près Chauvigny, et à Vernon (Vienne).

On sait que la Gaule adopta rapidement les mœurs et la civilisation qui lui venaient d'Italie. Poitiers était entré dans cette voie et se couvrit de monuments de toute sorte, temples, arcs de triomphe, thermes, riches villas, aqueducs. Au IVe siècle, Poitiers avait perdu son nom primitif de *Limonum* pour prendre celui de *Pictavi*, et Ammien Marcellin le désigne sous ce nouveau vocable, en lui donnant le quatrième rang parmi les grandes cités de la province d'Aquitaine. Il n'est guère possible de fouiller le sol antique sans y trouver des débris romains gisant sous une couche de cendres qui rappelle les incendies allumés par les conquérants barbares. La dernière et la plus précieuse découverte de ce genre est l'admirable statue de Minerve qui est sortie, en janvier 1902, des terrains situés au bas de la rue du Moulin-à-Vent.

L'amphithéâtre, ou les *Arènes*, était le plus considérable qui existât dans les Gaules. Quarante mille spectateurs pouvaient s'y tenir assis, tandis que les arènes de Nîmes n'en contenaient pas plus de trente mille. L'amphithéâtre avait dû servir de carrière de pierres au moyen âge. Il avait été dépouillé de tous ses parements et de ses matériaux de prix, mais certaines parties avaient résisté au temps, et leur masse imposante dominait encore les maisons attachées à leurs flancs. En 1857, une compagnie de spéculateurs se forma pour exploiter ces terrains et démolit ces magnifiques ruines, malgré les efforts de la Société

des Antiquaires de l'Ouest. Le marché Saint-Hilaire occupe maintenant à peu près le centre de l'arène, et il ne reste plus du monument romain que quelques amorces de voûtes noyées dans les constructions des rues voisines.

En 1877, des thermes publics, construits dans une enceinte de plus de trois hectares de superficie, furent retrouvés par le R. P. de la Croix aux abords de l'ancienne église de Saint-Germain, dans les terrains situés à l'angle de la rue de ce nom et de celle de la Bretonnerie. Les fouilles firent reconnaître de vastes bâtiments d'une longueur de 65 mètres, contenant trois salles qui étaient chauffées chacune par un hypocauste. Elles amenèrent aussi la découverte de deux bassins et des conduites d'eaux qui les desservaient. La décoration des bâtiments devait être somptueuse, à en juger par les marbres, les chapiteaux sculptés, les fresques, les mosaïques formées de cubes d'émail et de coquilles nacrées qui furent recueillis dans les décombres. Toutes ces constructions avaient été profondément enterrées dans le sol qui s'était exhaussé de plusieurs mètres, à ce point qu'elles étaient engagées en partie sous l'église de Saint-Germain bâtie au XIe siècle. On ne pénètre dans les galeries souterraines creusées par le R. P. de la Croix que par d'anciennes caves du moyen âge, dépendant d'une maison de la rue des Curés.

C'est aussi au R. P. de la Croix qu'on doit la découverte d'un temple de Mercure situé sur les hauteurs du faubourg de la Roche, à proximité de la voie romaine qui conduisait à Saumur. Le puits qui servait aux cérémonies du culte a fourni un mobilier très intéressant. Le plus précieux de ces objets est, sans

nombreux débris de riches monuments antiques. Les plus curieux ont pris place dans nos musées.

L'enceinte romaine demeura longtemps debout et préserva plus d'une fois la ville de nouvelles dévastations. Elle la défendit notamment en 732 contre les Sarrazins et au IXe siècle contre les attaques des Normands. Au XIIe siècle, elle fut remplacée par une enceinte plus vaste, flanquée de tours, qui embrassa toute l'étendue de la ville depuis la porte de la Tranchée jusqu'au confluent du Clain et de la Boivre.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la capitale du Poitou, mais seulement à donner une description sommaire de ses principaux monuments. Cependant, il nous paraît nécessaire de rappeler brièvement les grands événements accomplis à Poitiers ou dans ses environs, qui eurent une influence considérable sur ses destinées comme sur celles de la France.

En l'an 507, Clovis défit et tua Alaric II, roi des Visigoths, dans le *Campus Vocladensis*, à dix milles de Poitiers; cette victoire rendit le roi de France maître de toute l'Aquitaine. C'est au nord de Poitiers que Charles Martel, en 732, tailla en pièces l'armée des Sarrazins commandée par Abdérame et sauva la France du joug de l'islamisme refoulé en Espagne. C'est à deux lieues de Poitiers que, le 19 septembre 1356, le roi Jean II le Bon fut vaincu et fait prisonnier par le prince Noir. Ce désastre national fut suivi du traité de Brétigny (8 mai 1360), qui cédait aux Anglais plusieurs provinces et entre autres le Poitou.

Au XVIe siècle, Poitiers eut beaucoup à souffrir des guerres de Religion. En 1562, des bandes protestantes

venues de Gascogne, se livrèrent à un pillage effréné. Nos églises, dépouillées de leurs richesses, ne se sont jamais relevées de ce coup. Sept ans après, une autre armée sous les ordres de l'amiral de Coligny vint assiéger la citadelle catholique, qui fut vaillamment défendue par le comte de Lude, son gouverneur, et le jeune duc Henri de Guise, accouru avec quelques troupes. Les habitants, animés par le souvenir des maux qu'ils avaient soufferts précédemment, prirent une part très active à la défense et supportèrent avec constance toutes les privations qui leur furent imposées pendant sept longues semaines, du 25 juillet au 7 septembre 1569. On montre encore sur le coteau des Dunes un rocher taillé en aiguille, derrière lequel Coligny s'abritait, dit-on, pour examiner la place et qui a conservé son nom. Après plusieurs assauts infructueux, l'amiral, effrayé de l'approche de l'armée royale commandée par le duc d'Anjou, se décida enfin à lever le siège et chercha vainement à échapper à son adversaire qui le poursuivit et lui infligea une sanglante défaite dans les plaines de Moncontour. Cet épisode est une page glorieuse des annales de la cité poitevine.

MONUMENTS RELIGIEUX

LE TEMPLE SAINT-JEAN

C'est le plus ancien édifice religieux de Poitiers. Les archéologues qui l'ont étudié depuis le XVIIIe siècle l'ont considéré comme un temple païen, un

tombeau romain ou un baptistère, mais, grâce aux fouilles récentes du R. P. de la Croix, on sait aujourd'hui quel était le plan primitif de ce baptistère chrétien. A l'origine, les baptistères étaient indépendants des églises et renfermaient une piscine destinée au baptême par immersion.

Au IVe siècle, le baptistère de Saint-Jean, construit en petit appareil noyé dans un mortier gris, était précédé d'un porche L flanqué de deux chambres rectangulaires. Du porche on pénétrait dans le narthex B qui communiquait avec la salle de la piscine A et les néophytes se déshabillaient dans deux pièces N et N' qui s'ouvraient à gauche. A droite, un vestiaire O, long de 14m60 et large de 1m50 seulement, servait à contenir les robes blanches laissées à l'église par les gens riches après leur baptême. Derrière la piscine, une pièce O était réservée à l'évêque quand il présidait la cérémonie.

Au VIIe siècle, la piscine octogone C fut comblée et les dépendances du baptistère devinrent inutiles. On eut alors l'idée de construire les trois absidioles et les murs de la salle centrale furent surélevés et percés de six fenêtres. Au dehors, l'architecte décora la partie supérieure avec des frontons et des pilastres arrachés à un monument du VIe siècle. A l'intérieur, les parties hautes furent garnies de colonnettes et de bases anciennes, mais on sculpta douze chapiteaux neufs sous la retombée des arcatures. Telles sont les conclusions des savantes études du R. P. de la Croix.

On comprend dès lors la tradition séculaire qui faisait baptiser dans ce lieu un grand nombre d'enfants nés dans les autres paroisses de Poitiers. Plus tard, au XIe siècle peut-être, le baptistère fut érigé en

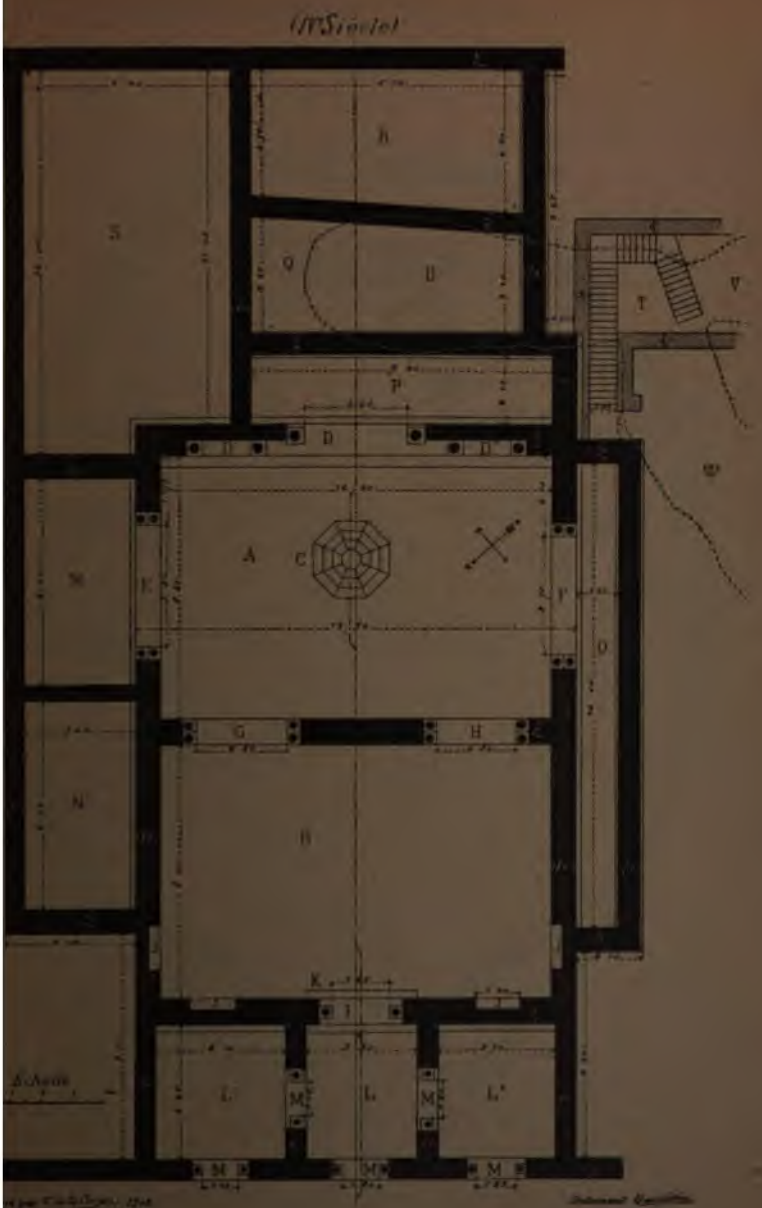

Plan du baptistère de Saint-Jean

au IVe siècle.

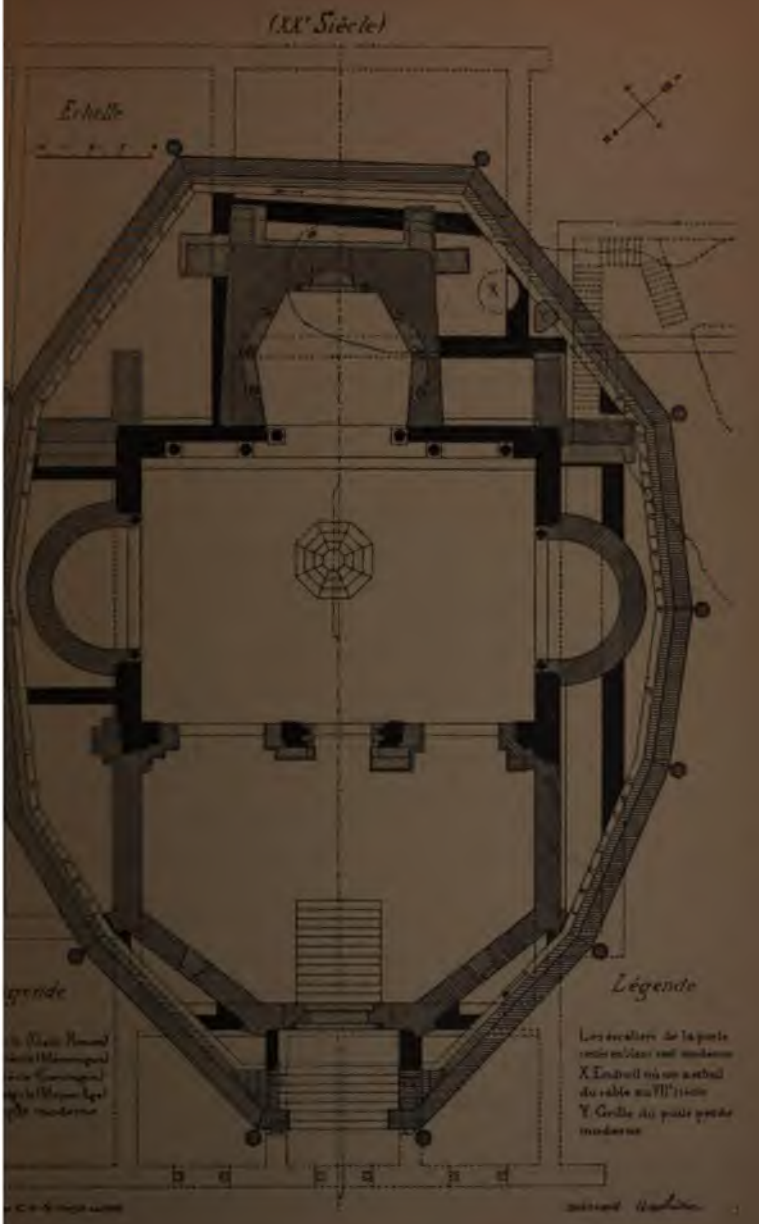

Plan actuel du baptistère

de Saint-Jean.

église et devint le siège d'une paroisse qui subsista jusqu'à la Révolution.

La partie la plus ancienne de l'édifice est le bâtiment de forme rectangulaire dont les pignons regardent le nord et le sud. Les murs sont recouverts du petit appareil romain, soit cubique, soit allongé, qui fut en usage longtemps encore après la chute de l'Empire. La zone supérieure, entrecoupée de cordons de briques, porte en outre, incrustés dans la maçonnerie, des ornements en terre cuite et en pierre et des pilastres dont les chapiteaux grossiers sont sculptés en méplat. La forme des fenêtres en plein cintre, transformées plus tard en *oculus,* est restée très visible. L'abside à cinq pans, carrée au dehors, fut ajoutée après coup au corps principal. Au XIe ou XIIe siècle on éleva le narthex qui se soude du côté de l'ouest au quadrilatère mérovingien. Il ne faut pas en conclure que celui-ci n'avait pas de prolongement du même côté; il s'étendait, au contraire, au delà de la nouvelle enceinte. C'est ce qu'ont prouvé les fouilles récentes du R. P. de la Croix, qui a découvert, en avant de la porte actuelle, les traces d'une autre entrée dont les murs antiques portaient des bases de colonnes.

Le temple Saint-Jean était presque en ruines quand l'État s'en rendit acquéreur, le dégagea des bâtisses qui obstruaient ses flancs et entreprit des réparations qu'il confia en 1852 à M. Joly-Leterme et à M. Dupré. Ces architectes ont rétabli les deux absidioles, nord et sud, dont les seuls vestiges apparents étaient les claveaux des arcades noyés dans les murs; en outre, ils ont élevé, aux angles du monument, des contreforts sur des fondations retrouvées dans le sol. Le

revêtement de l'abside fut en même temps presque entièrement renouvelé.

La porte s'ouvre dans la façade de l'ouest ; elle est fort simple et est surmontée d'un modeste campanile à double arcade. On descend dans la nef par un escalier à double rampe d'une douzaine de marches, car le terrain s'est beaucoup exhaussé. L'avant-corps ou *pronaos* communique avec le quadrilatère ancien par trois larges et hautes arcades cintrées. Au centre de cette salle une piscine octogonale est creusée dans le sol. Deux conduits servaient, l'un à y amener l'eau, et l'autre à la faire écouler. Les murs sont décorés d'arcades reposant sur des colonnes de marbre qui sont en désaccord complet avec leurs chapiteaux. On voit jusqu'à l'évidence que ce sont des pièces de rapport employées sans discernement et sans goût. Certains chapiteaux, d'un style très pur, proviennent sans doute d'un riche monument antique ; d'autres, d'une exécution très grossière, accusent l'inhabileté des ouvriers de l'époque mérovingienne. Il en est de même des arcatures de l'abside, où de très beaux chapiteaux sont mélangés avec d'autres d'une facture inférieure.

La partie supérieure des murailles est ornée de remarquables fresques qui représentent des sujets chrétiens. Il y en a même deux couches superposées. Les plus anciennes sont les plus intéressantes et les mieux conservées ; M. Mérimée leur a attribué la date du XIIe siècle. On y remarquera principalement la grande scène de l'Ascension du Christ, entouré des apôtres, et l'image équestre de l'empereur Constantin, qui n'est pas sans analogie avec les énigmatiques cavaliers de pierre figurant sur la façade de plusieurs églises du Poitou et de la Saintonge.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Baptistère de Saint-Jean.

Pignon sud.

Le temple Saint-Jean, mis par l'État à la disposition de la Société des Antiquaires de l'Ouest, renferme une précieuse collection de sarcophages mérovingiens qui ont tous été recueillis dans le département de la Vienne et réunis par le R. P. de la Croix. Ils ne pouvaient avoir un meilleur abri que ce vieux monument de la même époque.

LA CATHÉDRALE

Placée sous le vocable de saint Pierre, elle occupe, d'après la tradition, l'emplacement de la primitive église élevée par saint Martial, apôtre de l'Aquitaine. En effet, des fouilles exécutées à diverses reprises ont fait découvrir des restes de monuments plus anciens qui avaient dû succéder à la première cathédrale. D'après les *Annales* de Jean Bouchet, les fondations de l'église actuelle furent jetées en 1162, sous le règne d'Aliénor d'Aquitaine, comtesse de Poitou, et d'Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, son mari. Les travaux marchèrent d'abord lentement à cause de l'occupation anglaise; ils furent poussés plus activement sous l'administration d'Alphonse, frère de saint Louis et comte du Poitou.

A la fin du XIIIe siècle, les deux travées les plus rapprochées de la façade manquaient encore, et les deux premiers étages des tours étaient seuls achevés. Sous l'épiscopat de Gautier de Bruges (1278-1301) et d'Arnaud d'Aux (1307-1312), l'œuvre reprit son essor et elle était à peu près terminée, sauf quelques détails secondaires, le 18 octobre 1379, jour de sa consécration par Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers.

L'église appartient donc à trois siècles différents qui ont donné chacun leur caractère particulier à la sculpture décorative, tout en respectant l'unité du plan conçu à l'origine.

A l'intérieur, l'immense vaisseau est divisé en trois nefs qui se prolongent jusqu'au chevet, en diminuant de largeur d'une façon presque insensible; artifice de construction qui ajoute à l'effet de la perspective avec l'abaissement des voûtes de la nef centrale à partir du chœur. L'épais massif du chevet, qui est droit à l'extérieur, se creuse au dedans en trois absidioles peu profondes. Les nefs se divisent en huit travées. En face de la cinquième travée s'ouvrent deux croisillons flanqués d'absidioles prises dans l'épaisseur de la maçonnerie.

La nef centrale est un peu plus élevée que les collatéraux et la lumière y pénètre par les fenêtres ouvertes dans les murs des bas-côtés. Les voûtes domicales offrent un beau modèle du style dit Plantagenet. Deux systèmes différents ont été adoptés dans l'emploi des nervures qui renforcent ces sortes de coupoles. Le premier système consiste en quatre puissantes nervures posées en diagonale et formant une croisée d'ogives; elles sont garnies de deux ou trois boudins et on les rencontre dans les deux dernières travées du chevet et dans le bras sud du transept. Dans le second système que l'on considère comme postérieur à l'autre de plusieurs années, les nervures, au nombre de huit, sont réduites à un simple tore qui couvre les lignes de rencontre des compartiments de remplissage.

L'ornementation de la cathédrale est d'une grande sobriété. Il y a lieu cependant d'admirer les élégants

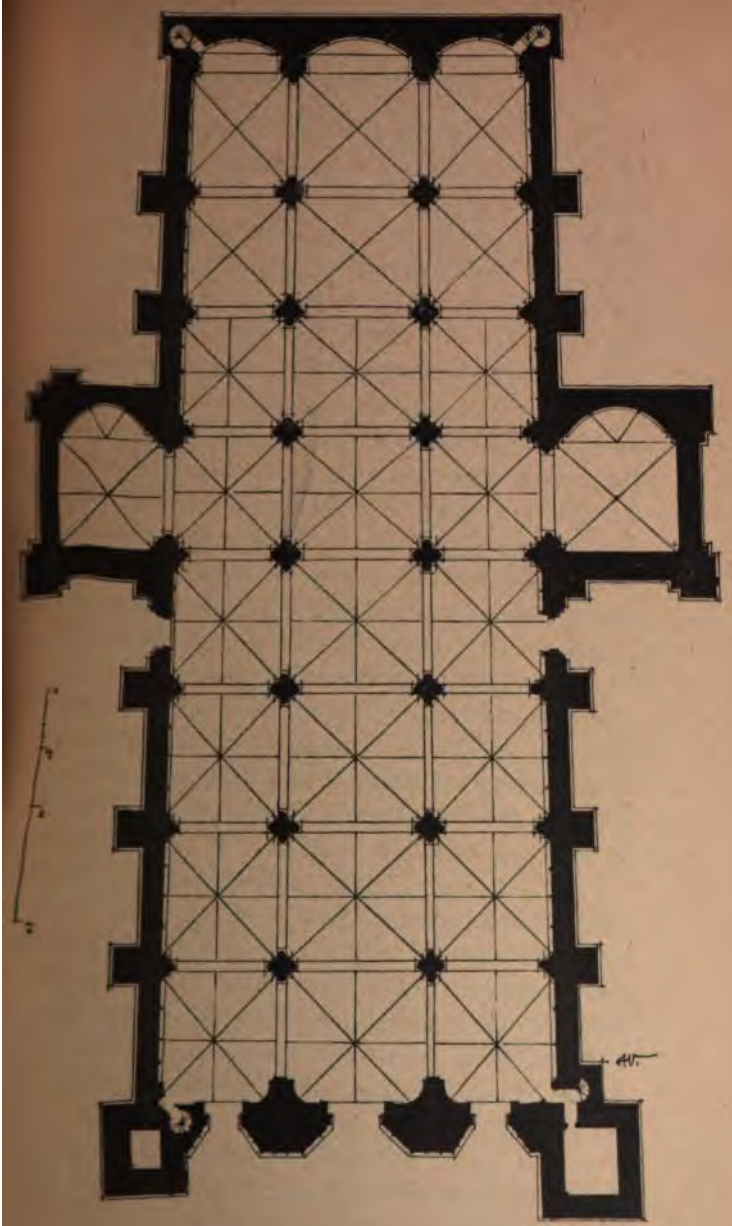

A. Ventre del.

Cathédrale de Poitiers.

piliers qui s'élancent du sol jusqu'aux voûtes en faisceaux de colonnes dont les chapiteaux sont gracieusement sculptés. Les murs latéraux sont ornés jusqu'à mi-hauteur d'une arcature en plein cintre, avec des chapiteaux bien traités et des modillons où la fantaisie de l'artiste s'est donné libre carrière. La balustrade protégeant le chemin de ronde qui règne au-dessus de cette arcature fut posée en 1770.

Les fenêtres méritent une attention particulière. Les plus anciennes, et notamment celles du chevet, sont en plein cintre. Elles deviennent ensuite géminées, puis leurs sommets s'aiguisent en lancettes, et enfin au XIVe siècle elles se transforment en grandes verrières divisées en compartiments variés. Toutes étaient autrefois garnies de vitraux peints; ceux qui existent encore datent du XIIIe siècle et sont composés de mosaïques d'un brillant coloris. Le plus remarquable est celui du chevet qui éclaire la nef centrale; il représente dans la scène principale la crucifixion; au-dessus on voit le Christ triomphant et dans la partie inférieure le martyre de saint Pierre, patron de l'église. Ce vitrail a été décrit par Mgr Barbier de Montault dans le *Bulletin Monumental* de 1885.

Lors du pillage de Poitiers en 1562, les protestants détruisirent le jubé, les autels, les tombeaux, les tableaux et autres objets précieux qui ornaient les nefs de la basilique. Dans leur rage dévastatrice, ils oublièrent heureusement les belles stalles du XIIIe siècle qui sont peut-être les plus anciennes de France. Il faut regretter que d'épaisses couches de peinture empâtent leurs sculptures délicates.

La façade de l'église est la partie du monument la plus riche en sculptures. Elle est ornée de trois

portails qui correspondent aux nefs de l'intérieur. Sous leurs gâbles aigus quatre rangs de voussures chargées de statuettes encadrent des tympans où se déroulent de grandes compositions en bas-relief. Dans le portail du milieu c'est la résurrection des morts, le jugement dernier et le triomphe du Christ entouré des élus et des anges. La porte de droite représente la scène où le Sauveur confie à saint Pierre le gouvernement de son Église, et au-dessus la glorification du saint dont la châsse est exposée à la vénération des fidèles. Le portail de gauche encadre la mort de la Vierge et son couronnement.

Le chevet droit du monument fut construit au début des travaux. Aucune abside ne vient s'y souder, contrairement aux traditions romanes; aucun contrefort ne vient rompre la rectitude des lignes. On éprouve un certain saisissement devant cette muraille gigantesque qui s'élance tout d'un jet jusqu'à 49 mètres de hauteur sur une largeur de 39 mètres. On apercevra seulement la trace des boulets de Coligny qui l'avaient prise pour point de mire sans lui faire d'autre mal que d'effriter légèrement quelques pierres.

La cathédrale de Poitiers n'est pas, à notre avis, appréciée comme elle le mérite. On lui a reproché la nudité de ses nefs et la sécheresse de son plan, vaste quadrilatère coupé par un transept sans ampleur. On critique le comble unique qui recouvre ses trois nefs, l'uniformité choquante de sa ligne de faîte. Cette sévérité ne nous paraît pas justifiée. Avant la Révolution, Saint-Pierre était meublé par de nombreux autels, de riches tombeaux, un beau jubé. Ses froides murailles disparaissaient sous de brillantes peintures, et ses fenêtres étaient garnies de superbes

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Cathédrale de Poitiers.

vitraux. A l'extérieur, les deux tours de la façade, aujourd'hui découronnées, devaient atteindre une plus grande élévation. Une flèche aiguë, dont la trace existe encore sur la voûte du chœur, brisait heureusement l'arête du comble. Enfin, les deux bras du transept étaient peut-être surmontés de tours, comme Viollet-le-Duc l'a supposé. En réalité, cette cathédrale se distingue par son plan original, par l'harmonie de ses proportions, par l'élégance de ses piles et de ses voûtes.

SAINTE-RADÉGONDE

A une centaine de mètres derrière le chevet de Saint-Pierre, s'élève une autre église, très chère au cœur des Poitevins et objet séculaire d'un pèlerinage vénéré. Construite au VIe siècle en l'honneur de la Vierge par la pieuse épouse de Clotaire Ier qui habitait non loin de là le monastère de Sainte-Croix, elle fut connue d'abord sous le nom de Notre-Dame-hors-les-Murs, parce qu'elle était située à quelques pas en dehors de la muraille romaine. Puis, lorsque sainte Radégonde y eut son tombeau, l'église reçut le nom de sa royale fondatrice. Le monument, dévoré par un incendie en 1083, fut immédiatement reconstruit, et on célébra la dédicace le 18 octobre 1099.

Il nous paraît certain que cette solennité eut lieu dès qu'une partie de l'église seulement fut en état d'être livrée au culte, car les travaux n'auraient pas pu être achevés en un aussi court espace de temps. L'édifice présente en effet les caractères de deux époques bien distinctes. A la construction du XIe siècle appartiennent l'abside ainsi que les étages inférieurs de la tour;

la nef tout entière est une œuvre de la fin du XIIe siècle et des deux siècles suivants.

Sainte-Radégonde est précédée d'un parvis assez bien conservé où l'on descend par des escaliers de plusieurs marches. On distingue encore les corps des anges et des lions qui ornaient cette enceinte, malgré les mutilations qu'ils ont subies. Il est inutile d'insister sur la destination de ces parvis où s'accomplissaient certains actes de la juridiction spirituelle et féodale des chapitres. Une tour romane, flanquée à gauche d'une jolie tourelle d'escalier, sert de façade à l'église; sa partie basse, épaulée par des contreforts peu saillants, remonte au XIe siècle ; l'étage supérieur et la lanterne octogone avec fenêtres géminées sur chaque face et colonnes engagées aux angles, doivent être attribués au XIIe siècle. Un portail gothique du XVe siècle, finement découpé, fut appliqué après coup contre la façade.

A l'intérieur, le plan du monument comprend une abside dont la voûte en cul-de-four repose sur six colonnes et un déambulatoire voûté d'arêtes et flanqué de trois chapelles rayonnantes qui devait correspondre à des bas côtés : mais la reprise des travaux dans la seconde moitié du XIIe siècle fit modifier le plan primitif, et l'architecte relia l'abside à la tour déjà existante par une nef unique.

Il est impossible de n'être pas frappé de la ressemblance qui existe entre les murs de cette nef et ceux de l'église voisine de Saint-Pierre : même appareil — même arcature en plein cintre, même facture des chapiteaux et des modillons, même chemin de ronde — même disposition des fenêtres. C'est la même direction qui a présidé aux deux constructions. La nef de Sainte-Radégonde comprend trois travées recouvertes

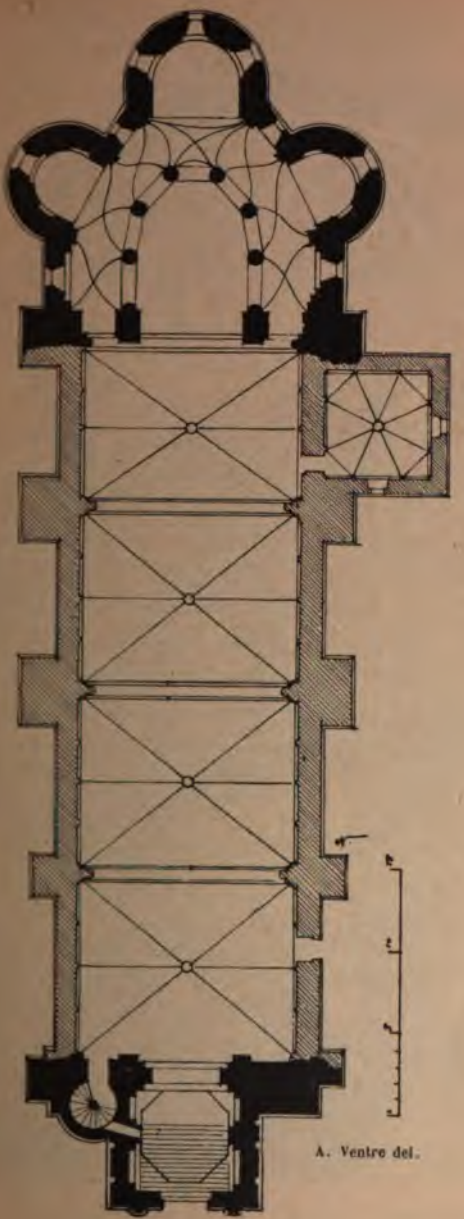

Plan de Sainte-Radégonde.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Sainte-Radégonde de Poitiers.

Clocher.

de voûtes domicales de la dernière période, renforcées de huit nervures toriques.

Les fenêtres, romanes et gothiques, offrent les types en usage du XIIe au XIVe siècle. La grande verrière du mur nord occupe une large fenêtre gothique à remplage rayonnant ; elle est d'un intérêt tout particulier. On y voit plusieurs fois répétées les armes du donateur, *de gueules aux tours d'or*, qui est de Poitou, et *d'azur aux fleurs de lys d'or sans nombre*, qui est de France. Ces armes paraissent convenir à Philippe le Long, qui fut comte du Poitou de 1311 à 1316.

Une partie de Sainte-Radégonde paraît avoir échappé à l'incendie de 1083, c'est la crypte dont certaines parties sont antérieures au XIe siècle, mais qui a subi des remaniements. Elle forme le soubassement de l'abside, du déambulatoire et des absidioles. Les voûtes du couloir qui circule autour du caveau central se relèvent vers leurs extrémités, murées maintenant, indiquant l'emplacement des escaliers qui aboutissaient dans l'église. Le tombeau de la sainte est en marbre noir ; il est d'une haute antiquité, et rien dans sa forme et sa décoration ne s'oppose à la tradition qui y voit le sarcophage où fut déposé le corps de la pieuse reine lors de son élévation hors de terre en 1012. Il fut violé par les protestants en 1562, mais, protégé par la vénération populaire, il a échappé aux fureurs révolutionnaires. La statue de sainte Radégonde, en marbre blanc, qui est devant le tombeau, est un *ex-voto* offert en 1658 par Anne d'Autriche, en reconnaissance de la guérison de son fils Louis XIV, qui était tombé gravement malade à Poitiers.

La jolie sacristie de Sainte-Radégonde, qui est l'ancienne salle du chapitre, mérite aussi une mention.

Elle a été bâtie vers la fin du XIIe siècle. Sa voûte domicale, de style angevin, est renforcée par de grosses nervures toriques qui se continuent sur les arcs des angles et sur les formerets; elles sont supportées par des colonnes tronquées qui reposent elles-mêmes sur des figures humaines formant consoles. On a supposé, mais sans preuves, que quelques-unes de ces figures représentaient Aliénor d'Aquitaine et l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée. On reconnaît aux quatre angles les symboles des évangélistes et à la clef de voûte le Père Éternel.

Il faut signaler à l'entrée de l'église, sous la voûte de la tour qui sert de narthex, deux bas-reliefs, d'un travail fort barbare, qui paraissent remonter à l'époque carlovingienne. Ils représentent le Christ et la Vierge, assis chacun sur un trône. Le Christ bénit à la manière latine. La Vierge semble un peu moins ancienne par la manière dont la sculpture est traitée.

SAINT-HILAIRE-LE-GRAND

La fondation de cette église remonte à saint Hilaire, mort le 13 janvier 368, qui éleva une basilique en l'honneur des martyrs saint Jean et saint Paul et s'y ménagea sa sépulture. Son tombeau devint l'objet d'un pèlerinage très vénéré qui subsista pendant tout le moyen âge et fit oublier le souvenir des premiers patrons. Grégoire de Tours raconte que, la veille du jour où Clovis vainquit Alaric, le roi franc qui avait établi son camp non loin de la ville, vit dans les ombres de la nuit un globe lumineux s'élever de la

basilique et se diriger vers lui, comme pour lui présager la victoire.

La situation de cette église en dehors de l'enceinte fortifiée de Poitiers lui fut plus d'une fois fatale. Elle avait déjà été détruite en 407 par les Vandales. Reconstruite grâce aux libéralités de Clovis, elle fut brûlée par les Sarrazins en 732, puis de nouveau par les Normands en 863 et en 865. Devant ces dévastations et ces terreurs sans cesse renaissantes, les religieux de Saint-Hilaire abandonnèrent le monastère, transportant avec eux le corps de leur saint patron jusqu'à la ville du Puy-en-Velay; il ne devait en revenir quelques fragments qu'en l'année 1657.

Des différentes restaurations qui s'accomplirent jusqu'à l'an mille il ne s'est conservé jusqu'à nous que la base du clocher enveloppée dans le plan du monument actuel et qui sert aujourd'hui de sacristie. Au XIe siècle, la *Chronique de Saint-Maixent* nous apprend que l'église, reconstruite en grande partie par la reine d'Angleterre (1) et son architecte, Gautier Coorland, fut achevée par Agnès, comtesse de Poitou, et consacrée solennellement le 1er novembre 1049. Vingt ou trente ans après, le plafond de bois qui couvrait la nef était remplacé par une voûte de pierre (2), ce qui entraîna certains remaniements intérieurs.

Le monument devait cependant revoir encore de mauvais jours. L'occupation des protestants en 1562 lui causa un préjudice irréparable. L'église fut mise à sac et dépouillée de toutes ses richesses. En 1590, le

(1) Emma, mère d'Édouard le Confesseur, d'après M. Alfred Richard.

(2) Biblioth. nat., manuscr. (fonds latin), n° 5316, chap. XXIII.

grand clocher s'écroula, entraînant avec lui une partie des voûtes de l'église. Le chapitre fit de son mieux pour réparer ces ruines, mais Saint-Hilaire ne recouvra jamais son antique splendeur.

Enfin la Révolution arriva et lui porta le dernier coup. L'église, vendue comme bien national, démolie en partie par l'acquéreur, fut rendue au culte en 1804, après quelques réparations sommaires. On se décida enfin à reconstruire les nefs sur les anciennes fondations retrouvées dans les fouilles, et le 25 mai 1875 la cérémonie d'inauguration donna lieu à une grande solennité.

Ce rapide exposé historique était nécessaire pour permettre au visiteur de se reconnaître au milieu des remaniements que Saint-Hilaire a subis. La différence de niveau qui existe entre la nef et les collatéraux, d'une part, et le chœur et les croisillons, d'autre part, fut imposée sans doute par la pente du terrain. Dans le mur qui soutient le chœur s'ouvre un caveau qui rappelle l'ancienne crypte où reposa longtemps le corps de saint Hilaire. Le plan de l'église affecte la forme de la croix latine, mais Saint-Hilaire n'en offre pas moins des anomalies, surtout dans la diversité de ses voûtes, qui déconcertent au premier abord et que nous allons essayer d'expliquer.

A notre avis, les voûtes en cul-de-four de la grande abside et des absidioles et les voûtes d'arêtes du déambulatoire remontent à la construction de Gautier Coorland ; rien dans leur harmonie ne révèle quelques-uns de ces raccords maladroits qui sont inévitables quand une modification essentielle est apportée à un premier travail. Il en est de même des bas-côtés de la nef, car l'architecte du XIe siècle n'aurait pas osé les recouvrir

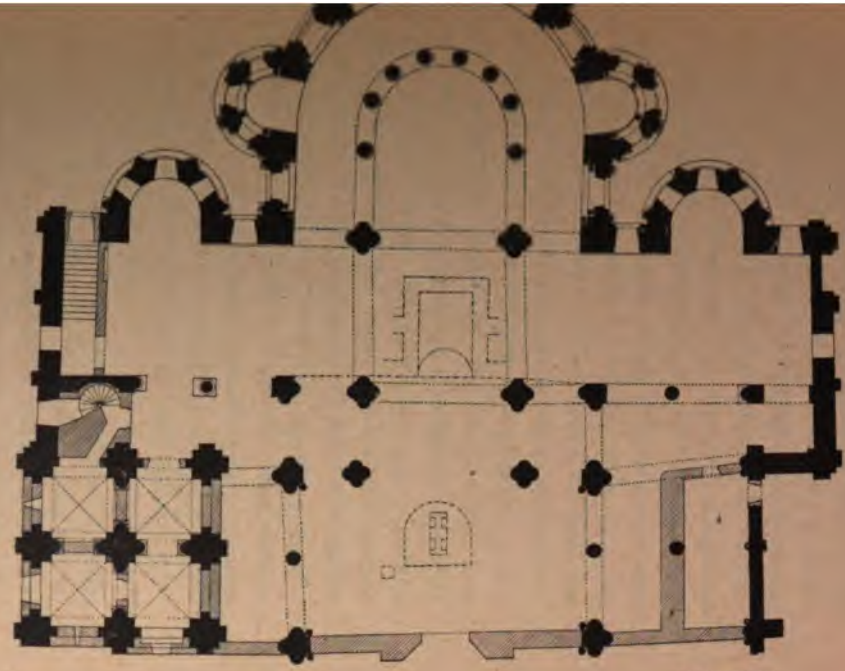

B. Dupré del.

Plan de Saint-Hilaire
en 1854.

de voûtes sans le secours des colonnes cylindriques qui les coupent dans leur longueur.

Il n'en est pas ainsi des autres parties de l'église. L'architecte, reculant devant la possibilité de jeter une voûte sur la nef principale, s'était contenté de la recouvrir de bois ainsi que le transept. L'expérience donna plus de hardiesse, et bien avant la fin du XIe siècle, la substitution s'était opérée, comme l'indique le manuscrit déjà cité. Toutefois, la nef fut jugée trop large et les murs trop peu résistants pour soutenir une voûte en pierre sans de nouveaux points d'appui. On éleva donc de nouveaux piliers pour soutenir les coupoles en rétrécissant la nef, et les murs furent eux-mêmes doublés à l'intérieur par des pilastres et des colonnes engagées, facilement reconnaissables dans la première travée. La voûte en berceau du transept doit remonter à la même époque. Les murs orientaux des croisillons, n'étant pas assez solides pour porter cette surcharge, furent renforcés à la base et doublés à l'extérieur par un revêtement en grand appareil. Les hautes fenêtres, obstruées par la construction nouvelle et aujourd'hui murées, les restes de peintures décoratives encore visibles dans les combles, prouvent suffisamment que le transept était tout d'abord surmonté d'un plafond de bois.

Mais pourquoi la grande nef de Saint-Hilaire a-t-elle été recouverte d'une série de coupoles octogonales élevées sur trompes, au lieu de la voûte en berceau qui était généralement employée en Poitou dans les églises du XIe siècle? C'est là une exception qui a lieu de surprendre. M. J. Berthelé, relevant une opinion déjà entrevue par M. F. de Verneilh et affirmée par M. de Cougny, voit dans ce système de voûtes une

imitation de celles de la cathédrale du Puy. Il établit que le Velay dépendait, au point de vue du style, de l'école auvergnate, dont un des caractères était la disposition des chapelles absidales en nombre pair. Or, à Saint-Hilaire, les absidioles qui s'ouvrent sur le déambulatoire sont au nombre de quatre, contrairement à la règle poitevine qui les met toujours en nombre impair. Autre analogie : un type de modillon, spécial à l'Auvergne et au Velay, est le modillon à copeaux, et on le retrouve sur quelques points de Saint-Hilaire. Les rapports qui devaient exister entre cette église et la cathédrale du Puy étant connus par l'histoire, il n'est pas téméraire de supposer que l'une ait pu exercer une influence sur l'autre.

La salle basse du clocher offre des caractères incontestables d'une antiquité plus reculée que le reste de l'église. Ses neuf piles épaisses qui portent des voûtes d'arêtes, soutenaient sur chaque côté deux arcades, ouvertes primitivement et murées depuis, de façon à former une espèce de porche à jour. La pile centrale est décorée de quatre colonnes engagées qui se répètent sur les piles correspondantes et font défaut sur celles des angles du carré ; leurs chapiteaux servent de points d'appui à des arcs composés d'un double rang de claveaux. L'ensemble de cette construction paraît avoir été fait en vue de porter un lourd fardeau. Les colonnes ont des bases fort simples ornées de moulures peu saillantes, mais les chapiteaux offrent une décoration bien curieuse. Leur sculpture accuse un art rudimentaire, encore empreint des traditions romaines, mais tendant à s'en affranchir pour marcher dans une voie nouvelle. M. Édouard Aubert, qui l'a

étudiée avec le plus grand soin (1), la fait remonter à l'époque carlovingienne et propose d'en fixer la date à la première moitié du Xe siècle. Nous nous rallions volontiers à l'opinion du savant archéologue qui s'accorde avec nos propres observations.

Des peintures murales complétaient, suivant l'usage, la décoration de Saint-Hilaire ; plusieurs fragments de ces fresques ont reparu sous le badigeon.

Avant de sortir de l'église, signalons, au bas du collatéral de droite, le beau couvercle bombé d'un sarcophage en marbre blanc, coupé par des ressauts disposés en croix et orné de figures et d'emblèmes qui rappellent les premiers temps du christianisme. La tradition le désigne sous le nom du tombeau de sainte Abre, fille de saint Hilaire.

A l'extérieur, les murs de la nef sont sobres d'ornements. Une petite moulure à damiers forme cordon autour des impostes des fenêtres et les relie entre elles. Au-dessus, des assises d'appareil cubique et réticulé atteignent une corniche sculptée en méplat. L'ornementation des absidioles est plus riche et nous rapproche du XIIe siècle. Les colonnes engagées, qui jouent le rôle de contreforts, sont couronnées de chapiteaux aux corbeilles plus épanouies, aux feuillages épais et profondément fouillés. Des modillons aux types variés, séparés par des motifs sculptés en demi-relief, soutiennent une corniche très simple qui se continue sur le mur du déambulatoire.

Le transept a un aspect sévère, archaïque, qui forme un contraste presque étrange avec les autres parties de l'édifice. Au nord comme au sud, ses

(1) *Étude sur l'ancien clocher de Saint-Hilaire-le-Grand*, 1882.

murs de fond, munis de contreforts plats, s'élancent depuis le sol jusqu'au bandeau qui marque la naissance des pignons. Au grand appareil employé jusqu'aux deux tiers de leur hauteur succède une maçonnerie, à couches épaisses de mortier, qui ressemble à l'appareil romain irrégulier et qui se trouve également employé dans les murs de l'est et de l'ouest. Est-ce un débris d'une église antérieure utilisé dans la reconstruction du XIe siècle? Nous ne pouvons pas l'admettre. La présence du petit appareil n'est pas un argument péremptoire, car il a persisté au XIe et même jusqu'au XIIe siècle, comme on le constate dans un mur de la nef.

SAINT-PORCHAIRE

Cette église est précédée d'une belle tour romane qui sert de porche et qui remonte à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. Les chapiteaux de ses colonnes sont ornés de maigres feuillages et ses archivoltes sont garnies de cordons de damiers, mais malgré sa simplicité, ce clocher produit un effet gracieux et imposant. L'arc en plein cintre de la porte est supporté de chaque côté par deux colonnes dont les chapiteaux sont intéressants. Le plus curieux représente Daniel dans la fosse aux lions. Sur quelques points on aperçoit l'appareil réticulé.

En 1843, cette belle tour, à l'aspect si robuste, faillit être démolie par une municipalité mal éclairée, sous le prétexte qu'elle menaçait ruine. Elle ne dut son salut qu'aux efforts de la Société française d'Archéologie,

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Chapiteaux du porche de Saint-Porchaire.

qui tenait alors son Congrès à Poitiers, sous la présidence de M. de Caumont.

A l'intérieur, Saint-Porchaire a peu d'intérêt. C'est une église de la fin de la période gothique, divisée en deux nefs égales. Un rang de colonnes cylindriques, sans chapiteaux, reçoit les nervures prismatiques des voûtes. On peut signaler quelques tableaux d'une bonne facture.

Saint Porchaire, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand vers la fin du VIe siècle, fut le fondateur de l'église. Ses ossements ont été découverts, il y a quelques années, dans un caveau situé devant le maître-autel. Ils étaient renfermés dans un petit sarcophage en pierre qui porte sur son couvercle cette inscription gravée en caractères du IXe ou Xe siècle : *In hoc tumulo requiescit ses Porcharius.*

NOTRE-DAME-LA-GRANDE

Cette église jouit depuis longtemps d'une réputation méritée qu'elle doit à son admirable façade, type le plus complet et le plus réussi du style qu'on a nommé le *roman fleuri*. Ses origines sont obscures. On sait seulement qu'elle existait dès l'année 950. La façade est l'œuvre du XIIe siècle ; mais les parties les plus anciennes du monument remontent à la fin du XIe siècle. En examinant le mur du nord, sous le clocher, on remarque des assises en petit appareil allongé ou cubique, entremêlées de cordons de briques, qui prouvent l'existence d'une construction antérieure.

On a quelquefois comparé la façade de Notre-Dame à un dyptique en ivoire richement fouillé ou à la page enluminée d'un de nos vieux manuscrits, et ce rapprochement emprunte encore plus de vérité aux peintures et à l'or dont on a trouvé les vestiges sur ces sculptures. Personnages, animaux de toute espèce, feuillages, fleurs et moulures les plus variées s'y étalent avec une étonnante profusion.

La porte est encadrée par quatre voussures qui retombent sur des colonnes. De chaque côté une fausse arcade en arc brisé contient deux autres petites arcades cintrées. Au-dessus, on voit se dérouler des scènes de l'histoire sacrée, quelques-unes avec des légendes explicatives. L'étage supérieur se compose dans toute sa hauteur d'une grande fenêtre, flanquée d'arcades superposées qui contiennent des statues assises, au nombre de quatorze. On y reconnaît les douze apôtres, accompagnés de deux évêques qui sont peut-être saint Hilaire et saint Martin. Le pignon est décoré de disques et d'un appareil réticulé. Au milieu, un grand médaillon ovale, creusé en retraite, abrite le Christ triomphant.

Cette vaste composition est flanquée aux angles par deux faisceaux de colonnes qui portent des tourelles ajourées dont les clochetons sont couverts de grosses écailles. On retrouve ce même système d'imbrications à la toiture de l'élégant clocher qui s'élève au-dessus du chœur.

M. J. Berthelé a fait, au sujet de la façade de Notre-Dame, une observation que nous nous empressons de reproduire. Il la considère comme une exception dans notre province. Les arcatures multiples qu'elle présente au premier étage, dit-il, ne sont pas dans les

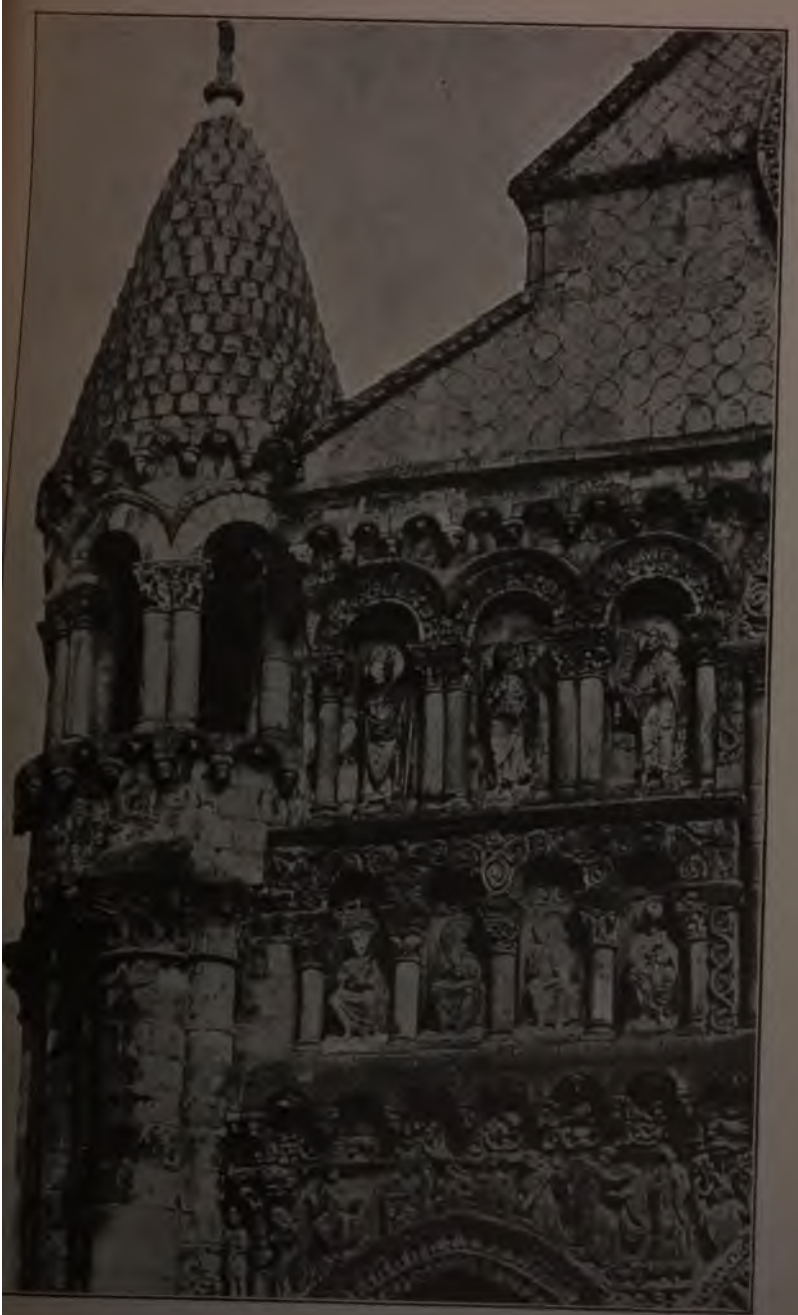

E. Lièvre-Pontalis, phot.

Façade de Notre-Dame-la-Grande.

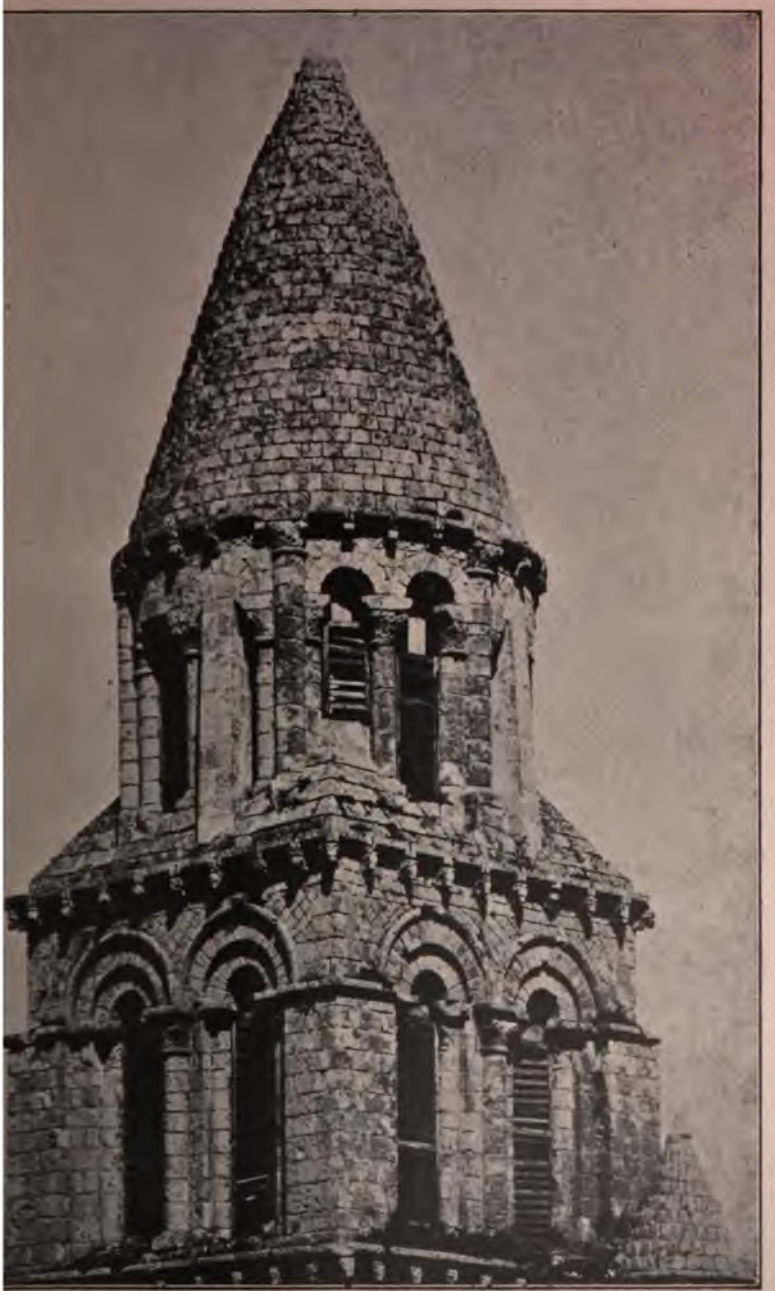

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Clocher de *Notre-Dame*-la-Grande.

traditions de l'école poitevine qui orne généralement ses façades de trois arcatures au premier étage comme au rez-de-chaussée ; elles ne commencent qu'à Ruffec pour se répandre dans l'Angoumois, la partie méridionale de la Saintonge et même dans la Gironde. Il en est de même, dit encore M. Berthelé, des clochers à imbrications qui sont spéciaux à l'Angoumois et au Périgord et qui dérivent du clocher de Saint-Front, de Périgueux. Sur ce dernier point cependant, il faut être moins affirmatif, car en Poitou les flèches coniques à imbrications se retrouvent à Montierneuf, à Saint-Nicolas de Civray, ainsi qu'aux tourelles d'escaliers de Saint-Pierre de Chauvigny et de Notre-Dame de Lusignan.

Notre-Dame, dépourvue de transept, est voûtée en berceau sur la nef et ses bas-côtés sont recouverts de voûtes d'arêtes. Les piles se composent d'un massif carré flanqué de quatre colonnes. Trois chapelles s'ouvrent sur le déambulatoire. Celle de droite a été remplacée par une autre plus grande, dite de Sainte-Anne, fondée en 1475 par Yvon du Fou, grand sénéchal de Poitou et sa femme, dont la sépulture se trouvait sous un enfeu richement sculpté. La statue a été remplacée par une *Mise au tombeau,* dépouille du couvent de la Trinité. Ce groupe de sept personnes, de grandeur naturelle, est une œuvre de valeur d'un sculpteur du XVIe siècle.

C'est en 1851 que l'église fut revêtue d'une décoration polychrome dont l'effet est déplorable. Au XVe et au XVIe siècle, des chapelles latérales furent établies dans chaque travée : on voit au dehors les armoiries des fondateurs sculptées dans les pignons. C'est aussi au XVIe siècle qu'on doit attribuer le portail latéral

placé au midi. A côté s'élevait une de ces statues équestres qui ont tant exercé la sagacité des archéologues ; celle-ci était désignée par une inscription de 1596 comme étant la statue de Constantin.

Dans l'église, on remarquera derrière le maître-autel la statue de la Vierge, dite de Notre-Dame-des-Clefs et sculptée au XVIe siècle. Ce nom lui a été donné en souvenir du Miracle des Clefs qui aurait sauvé Poitiers d'une attaque des Anglais, en 1202, comme le raconte J. Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine*.

A signaler aussi dans le chœur deux beaux lutrins en cuivre. L'un d'eux porte le nom du fondeur, Charles-Paul Hevain, avec la date de 1743. L'autre, plus ancien et mieux ciselé, a figuré en dernier lieu à l'Exposition universelle de 1900. Il fut acquis par le chapitre pour le prix de 800 livres, suivant marché passé le 15 février 1696 avec les sieurs Gasse, fondeurs de Paris.

SAINT-JEAN-DE-MONTIERNEUF

L'abbaye du « Monstier Neuf », fondée vers 1078 par Guillaume Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, fut unie dès le début à la congrégation de Cluny et richement dotée par le prince, qui voulait y réunir jusqu'à cent moines. L'église fut consacrée le 24 février 1096 par le pape Urbain II, comme l'indique une inscription commémorative encastrée dans le mur du nord, non loin du transept. Une charte recueillie dans les manuscrits de D. Fonteneau (t. XIX, p. 49) fait connaître l'architecte du monument : c'était un des moines de l'abbaye, qui s'appelait Ponce.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Porche sud de Notre-Dame-la-Grande.

Après de longues années de prospérité, les guerres de religion portèrent un coup funeste à l'abbaye. En 1562, les soldats de Sainte-Gemme l'envahirent, saccagèrent les bâtiments claustraux et incendièrent l'église. Au siècle suivant, l'abbé Pierre Rousseau de la Parisière, ne pouvant relever le monastère entier de ses ruines, entreprit de réparer au moins l'église. La voûte de la nef s'étant effondrée en 1643, il la fit remplacer par une nouvelle voûte en berceau, moins élevée d'environ cinq mètres que l'ancienne, ainsi qu'en témoignent les arrachements encore visibles dans les combles. L'édifice fut diminué dans sa longueur de trois travées que leur état de dégradation et le manque de ressources ne permirent pas de conserver. C'est alors que fut élevée la nouvelle façade avec son portail en style grec.

René Rousseau, neveu et successeur de Pierre, entreprit la restauration de la partie supérieure de l'abside, appelée la *Lanterne*, qui menaçait d'une chute prochaine. Deux contreforts un peu massifs, portant pour toute décoration les armes de l'abbé — *d'azur à deux roseaux d'or en sautoir* — et la date de 1668, n'ayant pu arrêter la poussée de la voûte, on dut la reprendre en entier. Ce travail délicat, conduit avec habileté, fut achevé en 1672.

A la Révolution, Montierneuf fut transformé en écurie, puis en magasin à fourrages. Découronnée de son clocher qui s'écroula en endommageant une partie de l'édifice, la pauvre basilique offrait aux regards un aspect lamentable. Ce ne fut qu'en 1817 qu'on entreprit de la restaurer, mais hélas! ce fut une mutilation générale. Les chapiteaux et les bases furent retaillés et les arcatures du chevet furent cachées sous un enduit.

Malgré cette désastreuse restauration, Montierneuf présente encore dans son ensemble un beau spécimen de l'architecture romane et du style gothique primitif. On doit surtout admirer la largeur de sa nef et de ses bas-côtés, peu ordinaire au XIe siècle, et la partie haute de l'abside éclairée par des grandes fenêtres en tiers-point.

Le transept est voûté en berceau; une absidiole s'ouvre de chaque côté dans le mur de l'est. Au centre, une coupole octogonale élevée sur trompes repose sur quatre piliers qui forment la base du clocher. Des absidioles, au nombre de trois suivant l'usage poitevin, s'ouvrent sur le déambulatoire. Elles sont éclairées par des fenêtres cintrées, comme le reste de l'édifice, sauf la lanterne.

Dans un des bas-côtés de l'église, à droite en entrant, on aperçoit un tombeau moderne recouvert d'une statue couchée. C'est celui du duc Guillaume, fondateur de l'abbaye, qui mourut le 24 septembre 1086 et qui fut enterré d'abord dans la nef.

Les murs extérieurs de la nef sont sobres d'ornements et ceux du transept sont renforcés par des contreforts plats terminés par un glacis. Les absidioles du chevet, comme celles du transept, sont ornées d'une corniche à modillons et de colonnes engagées avec de curieux chapiteaux. On reconnaît dans toute cette partie de l'édifice la même disposition qu'à Saint-Hilaire-le-Grand, bâti peu de temps auparavant. Gautier Coorland, architecte de Saint-Hilaire, aurait donc fait école, et le moine Ponce serait un de ses imitateurs ou de ses élèves.

Au-dessus des absidioles du chevet se dresse l'élégante lanterne aux fenêtres à lancettes que nous

Dédicace de l'église de Montierneuf.

1096.

avons admirée à l'intérieur. Le clocher qui surmonte le carré du transept se composait, avant son effondrement partiel, d'une tour romane carrée, couronnée d'une pyramide conique en pierre et d'écailles arrondies comme celles d'une pomme de pin, accostée de quatre clochetons recouverts de la même manière. Nous avons déjà signalé ce système d'imbrications à Notre-Dame sur le clocher du XIIe siècle ; il en résulte que le clocher de Montierneuf aurait été terminé vers la même époque.

SAINT-HILAIRE DE LA CELLE

La chapelle actuelle des Carmélites, formée d'une petite partie de l'ancienne église de Saint-Hilaire de la Celle, renferme une curieuse voûte de style Plantagenet et une importante sculpture funéraire, toutes deux de la seconde moitié du XIIe siècle.

Le bas-relief, qui est connu sous le nom de *Tombeau de saint Hilaire*, mesure $2^m 26$ de long sur $0^m 98$ de haut. Les têtes de tous les personnages, sauf un, ont été brisées par le marteau des protestants. La scène représente le corps d'un évêque étendu dans un sarcophage ouvert, autour duquel treize personnages sont groupés. Au centre, sont deux anges, dont l'un reçoit l'âme du défunt sous la forme d'un petit corps nu et l'autre tient un encensoir ; aux extrémités, deux saints nimbés portent chacun un livre ; les autres assistants sont des prêtres et des laïques.

Le lieu où fut élevée cette église était occupé primitivement par une habitation *(cella)*, dont le

R. P. de la Croix a retrouvé les substructions. Sain Hilaire s'y retirait souvent avec quelques disciple pour prier dans la retraite. C'est là qu'il mourut e que son corps reposa avant de recevoir sa sépultur définitive à Saint-Hilaire-le-Grand.

CHAPELLE DU LYCÉE

La chapelle du Lycée, autrefois collège de Sainte Marthe, a été construite par les Jésuites en 1608 e terminée en 1613. C'est un long bâtiment à nef unique à chevet droit, avec une façade dans le style néo-grec dont l'ornementation n'a pas été achevée.

La somptueuse décoration du sanctuaire mérite d'at tirer l'attention. A l'entrée, une grande fresque repré sente l'adoration du Saint-Sacrement au milieu d'u concert d'anges. D'autres peintures ornent l'intrado de la voûte : au sommet, l'Esprit-Saint plane au-dessu de l'autel, entre deux scènes de la vie de saint Louis et sur les parois latérales, la Mise au Tombeau fait fac à la Transfiguration. Tout le mur du fond est garni pa un retable monumental construit en pierre, divisé e trois ordres et décoré de niches, de pilastres, d colonnes, de sculptures, de peintures et de plaques d marbre noir. On y voit les statues des quatre Évangé listes et, sur le fronton, un groupe de Notre-Dame-de Pitié. On y distingue aussi les armes de la donatrice Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte Croix. Le centre est occupé par un bon tableau dor le sujet est la Présentation au Temple et qui est signé Louis Finson de Bruges, 1615.

Le tabernacle qui est plus moderne, car il date de la fin du XVIIe siècle, est une œuvre très intéressante du genre Boule, en écaille incrustée de cuivre et d'étain. La niche d'exposition est en forme de *ciborium*; quatre colonnes torses en écaille et quatre autres en marbre gris veiné, avec chapiteaux en bronze doré, soutiennent la coupole flanquée de vases aux angles et surmontée d'une croix en écaille. Dans cette niche un ange élève au-dessus de sa tête le plateau destiné à porter l'ostensoir.

La sacristie est peut-être encore plus remarquable que la chapelle. C'est une grande salle en carré long dont les murs et le plafond sont décorés de magnifiques boiseries de chêne délicatement sculptées et de bons tableaux qui retracent les principales scènes de la vie de Jésus-Christ. L'Ascension occupe le centre du plafond dans un encadrement de guirlandes et de feuillages. Rien de plus riche et de plus gracieux que cet ensemble qui a été restauré avec habileté en 1845.

MONUMENTS CIVILS

LE PALAIS DE JUSTICE

Le Palais de Justice, ancien palais des comtes de Poitou, est situé au centre de la ville. On prétend qu'il occupe l'emplacement d'un Capitole romain. Il s'élève en effet sur une éminence factice et sa face

occidentale est bâtie sur l'ancienne enceinte gallo-romaine. Or, on sait qu'à Saintes, le Capitole ; à Bordeaux, le vieux château de l'Ombrière, se reliaient aux fortifications romaines ; à Bourges aussi, le palais du duc de Berry est construit sur les substructions d'un édifice antique très important. Sous les Carlovingiens, le palais de Poitiers était un palais royal. Louis le Débonnaire y signa plusieurs chartes en 839 et 840. Il devint ensuite la résidence des comtes de Poitou et fut rebâti par eux au XIe, puis au XIIe siècle : c'est cette dernière construction qui est parvenue jusqu'à nous, après avoir été toutefois en partie brûlée par les Anglais en 1346 et restaurée magnifiquement par Jean, duc de Berry et comte du Poitou.

Une porte précédée d'un vaste escalier et d'un péristyle grec bâti en 1820, donne entrée dans une immense salle, d'environ 50 mètres de long sur 17 de large, jadis salle des gardes, aujourd'hui salle des Pas-Perdus. De légères arcatures en plein cintre et en tiers-point garnissent les murs et nous reportent à l'époque de transition qui marque la fin du XIIe siècle. Mais l'attention est absorbée par la superbe muraille du fond qui a été reconstruite par le frère du roi Charles V, Jean de Berry. Là c'est un autre art, le gothique flamboyant, qui a dépensé toutes ses richesses et toutes ses fantaisies.

Un palier auquel on accède par un escalier de dix marches, précède trois vastes cheminées juxtaposées, ayant chacune leur âtre et leur tuyau particulier, mais réunies sous le même manteau. De beaux écussons sculptés et portés par des anges soutiennent cet entablement, mais ils ont été refaits en partie et ne sont pas conformes aux originaux surchargés de

J. Robuchon, phot.

Enceinte romaine de Poitiers.

Fouilles du Palais de justice en 1904.

pinacles, ses tourelles en encorbellement lui donnent vraiment grand air.

Nous n'avons jusqu'à présent parlé que de la grande salle du palais des comtes. Le monument comprend pourtant une autre partie qui n'est pas moins curieuse que la première : c'est le donjon, ou tour Maubergeon, du mot germanique *Malhberg*, en latin *Mallobergium*. De la rue des Cordeliers on ne peut en apercevoir qu'une partie, mais son dégagement complet des maisons qui l'étreignent est décidé en principe.

C'est de la tour Maubergeon que relevaient tous les fiefs importants de la province. Elle fut rebâtie par Jean de Berry sur de très anciennes fondations. Cette magnifique construction se compose d'un gros corps de logis barlong, éclairé par de larges baies gothiques et flanqué de quatre grosses tours rondes aux angles. Quoiqu'elle affecte l'apparence d'une forteresse, dit Viollet-le-Duc, elle n'était nullement propre à la défense. Ses trois étages voûtés formaient chacun une grande salle avec des chambres dans les tours ; au-dessus se trouvaient le galetas et les chemins de ronde desservant les mâchicoulis. Aujourd'hui le donjon a été rasé au niveau du troisième étage qui a perdu ses voûtes, mais il a conservé quatorze des statues sur dix-sept qui ornaient son pourtour. Ces statues mutilées, de grandeur naturelle, sont d'une excellente facture. Elles représentent des personnages en costume civil, qui sont peut-être des comtes et des vicomtes du Poitou. Les jolis culs-de-lampe qui les supportent sont garnis de deux anges vus à mi-corps et tenant des écussons.

On ne connaît pas exactement l'année où Jean de Berry commença les embellissements de son palais de

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Palais de Justice de Poitiers.

Chevet de la grande salle.

Poitiers, mais des documents manuscrits ont heureusement sauvé de l'oubli les noms des deux architectes de talent qui ont dirigé les travaux vers la fin du XIVe siècle : ce fut d'abord Guy de Dammartin, puis Jean Guérart, son aide, qui le remplaça comme maître général des œuvres.

MAISONS ANCIENNES

Maison des Trois-Clous. — Cette maison est située au n° 16 de la Grand'Rue. Elle se compose de trois étages : son pignon, flanqué de deux gargouilles et orné de choux frisés, se termine par un fleuron. Les fenêtres sont décorées de moulures du XVe siècle; sous l'appui de la plus haute on voit l'écu royal de France. A l'angle droit de la façade, une figurine qui représente un homme à mi-corps était naguère l'objet d'une vénération populaire. La tradition prétend que cette maison fut habitée par Charles VII lorsqu'il séjourna à Poitiers en 1422.

Logis de la Grande-Barre. — Cette curieuse maison, située au n° 3 *bis* de la rue de l'Arceau, s'est conservée telle qu'elle fut construite au XVe siècle. Sa large porte en anse de panier, qui donne accès dans une petite cour, est couronnée d'une accolade garnie d'animaux grimaçants. Une aile de la maison s'avance sur la rue avec son haut pignon et ses fenêtres à croisillons et à moulures prismatiques; le bâtiment principal est au fond de la cour. A l'intérieur, la grande

salle du rez-de-chaussée contient une cheminée dont l'entablement porte un écusson mutilé soutenu par deux anges. Sur le champ de l'écu on croit distinguer trois roses ou trois fleurs de lis. Si ce sont les fleurs de lis des armes royales, le logis de la Grande-Barre aurait pu être, comme son nom semble l'indiquer, le siège d'une juridiction aujourd'hui oubliée.

Hôtel Fumée. — La ravissante maison bâtie au n° 8 de la rue de la Prévôté a passé longtemps pour être l'ancien hôtel affecté au prévôt de Poitiers : c'est depuis une vingtaine d'années seulement qu'on y a reconnu une habitation particulière, élevée par François Fumée, sans doute à l'occasion de son mariage avec Catherine Aubert en 1504. Elle est mentionnée dans un acte de 1514, comme terminée depuis peu de temps. Malgré sa date, la construction ne se ressent pas encore de l'influence de la Renaissance et appartient en entier au style gothique. Sa façade rappelle l'entrée d'un ancien château fort. La porte et les fenêtres des deux étages supérieurs sont protégées par des mâchicoulis. De chaque côté, au lieu de tours, deux pavillons s'avancent en saillie, mais leurs angles arrondis se terminent par des tourelles et de véritables échauguettes. Ce caractère défensif est largement racheté par la richesse des sculptures qui ornent les fenêtres, les lucarnes et toutes les surfaces susceptibles de se prêter à la décoration.

Dans la cour, on trouve à droite une petite galerie soutenue par quatre colonnes formées par une réunion de petits fûts prismatiques qui s'enroulent autour du noyau principal pour former une colonne torse d'un aspect étrange, comme dans la galerie

A. Ventre, del.

Hôtel Fumée à Poitiers.

Galerie de la cour.

extérieure du château d'Oiron, bâtie par Claude Gouffier de 1516 à 1519.

Hôtel Berthelot. — Au n° 24 de la rue de la Chaîne, on voit, au fond d'une cour, une charmante habitation de la Renaissance. On se croirait presque sur les bords de la Loire, dit M. Léon Palustre, et René Berthelot qui commença la construction l'année même où il fut élu maire de Poitiers, c'est-à-dire en 1520, doit avoir demandé son architecte à Tours. On voit à gauche, dans un bâtiment en retour d'équerre, une porte élégante flanquée de pilastres et surmontée d'une frise entre les bustes de deux personnages. Au milieu, un écusson porte trois aiglettes aux ailes éployées, armes des Berthelot.

Dans le corps de logis principal, trois fenêtres superposées sont reliées entre elles par des pilastres. La dernière, qui dépasse le toit, se termine par un fronton dont les rampants, chargés de balustres à candélabres, encadrent les têtes de deux personnages, homme et femme. On a cru y voir les portraits de Berthelot et de sa femme, mais M. Palustre est d'un avis contraire et ne croit pas qu'ils se soient fait ainsi représenter sur plusieurs parties de leur hôtel.

Doyenné de Saint-Hilaire. — Derrière l'abside de Saint-Hilaire-le-Grand, une grande porte, qui est un charmant spécimen de la première Renaissance, donnait accès dans les terrains qui appartenaient au doyenné de cette église et qui sont occupés par une École normale d'instituteurs. Le logis, au fond de la cour, est dû à Geoffroy d'Estissac, qui fut reçu doyen en 1504, devint en 1517 évêque de Maillezais

tout en résidant une partie de l'année à Poitiers, et mourut au mois de juin 1542. Sur le chambranle des fenêtres une ornementation délicate remplace les moulures prismatiques de l'âge précédent. et les lucarnes flanquées de pilastres sont surmontées d'un fronton arrondi. Les arabesques, les pinacles à candélabres, les chapiteaux fantaisistes, les ornements où la figure humaine se mêle à des feuillages attestent le nouveau règne. Les armoiries du prélat, *d'azur à trois pals d'argent*, sont reproduites plusieurs fois sur l'édifice.

Maison de Jean Beauce. — Jean Beauce était un riche marchand qui vivait au XVIe siècle. Il aurait fait construire cette luxueuse maison en l'année 1554, si l'on s'en rapporte à la date inscrite sur le fronton d'une des fenêtres hautes. La décoration des fenêtres et des lucarnes ne contredit pas cette attribution. Au milieu de la façade, une gracieuse tourelle contient l'escalier, éclairé par une série de baies qui suivent le mouvement des marches. L'encoignure de gauche

et à droite, on lit dans des cartouches ces deux inscriptions: *Hoc est refugion meum,* et *In domino confido,* avec la date de 1557. Au milieu, un autre cartouche contient un écusson chargé d'une tour. Est-ce un blason?

REMPARTS ET TOURS

C'est à Aliénor d'Aquitaine, femme d'Henri II Plantagenet, que revient l'honneur d'avoir fait enclore de murailles tout le promontoire entre le Clain et la Boivre. Il est probable cependant que les travaux furent achevés par Philippe-Auguste lorsqu'il eut conquis le Poitou en 1214. Cette vaste enceinte assura plus d'une fois le salut de Poitiers. Jean de Berry la fit reconstruire en 1375; il en subsiste encore des restes assez importants, surtout à droite et à gauche de ce qui fut la porte de la Tranchée. La ceinture de boulevards qui entoure la ville suit à peu près intérieurement la ligne de ces fortifications dont quelques tours, échappées à la destruction, rappellent le souvenir. Quant aux ponts fortifiés qui défendaient les portes disparues aujourd'hui, ils ont été démolis ou ils sont devenus méconnaissables.

COLLECTIONS PUBLIQUES, MUSÉES

Archives. — Les Archives départementales occupent un des bâtiments de la Préfecture, où elles étouffent dans un local trop étroit. Elles sont très riches

en documents anciens, quoique la série administrative ait été détruite en grande partie en 1793. Le fonds le plus considérable est celui du Grand Prieuré d'Aquitaine qui compte à lui seul 1067 liasses et 284 registres. Les plus précieux, au point de vue historique, sont ceux des chapitres et des abbayes de la ville de Poitiers et des abbayes de Fontaine-le-Comte et de Nouaillé. On y compte 500 chartes antérieures à l'an 1200; la plus ancienne est un titre de l'abbaye de Nouaillé, du mois de juillet 780.

Bibliothèques. — Poitiers est le siège d'une Université dont les bâtiments sont situés presque en face de l'église de Notre-Dame. Elle possède une belle bibliothèque moderne qui s'accroît chaque année par les dons de l'État et par des acquisitions nouvelles.

La Bibliothèque municipale occupe un bâtiment contigu à ceux de l'Université, qui vient d'être construit spécialement pour elle. Elle contient plus de 50,000 volumes, dont beaucoup proviennent des établissements religieux dépouillés par la Révolution. On y compte 211 incunables. Parmi les manuscrits, qui sont au nombre d'environ 500, il faut citer un Évangéliaire de la fin du VIIIe siècle, plusieurs autres des XIIe et XIIIe siècles, et aussi les 89 volumes de copies faites par le bénédictin D. Fonteneau sur des documents originaux qui ont disparu en grande partie depuis la Révolution; c'est une mine inépuisable pour l'histoire du Poitou et de l'Aquitaine.

Musée municipal. — Il est installé à l'Hôtel de Ville, édifice tout moderne dont l'escalier monumental et les salles du premier étage méritent une visite. Le

J. Robuchon, phot.

Musée de Poitiers.

Statue de Minerve découverte en 1902.

[illegible] plus précieux, au
rique, sont ceux des chapitres et
ville de Poitiers et des abbayes de
et de Nouaillé. On y compte 500
à l'an 1200; la plus ancienne est u
de Nouaillé, du mois de juillet 780.

Bibliothèques. — Poitiers est l
versité dont les bâtiments sont situ
de l'église de Notre-Dame. Elle p
bibliothèque moderne qui s'accroît
les dons de l'Etat et par des acquisit
La bibliothèque municipale occu
nastique à côté de l'Université, qui v
avait spécialement pour elle. Elle c
30.000 volumes, dont beaucoup provi
bibliothèques religieuses dépouillées par
On y compte 211 incunables. Parmi l
qui sont au nombre d'environ 500, il
Evangéliaire de la fin du VIIIe siècle, pl
des XIIe et XIIIe siècles, et aussi les 8
copies faites par le bénédictin D. F
des documents originaux qui ont dispar
partie depuis la Révolution; c'est une mi

avec sollicitude ; mais la baronnie fut délaissée p
ses descendants, et elle finit par être acquise en 17
par le comte d'Artois.

Notre-Dame-de-la-Coudre. — C'est une église
XIIe siècle, démolie en partie lors de la Révoluti
qui dépend aujourd'hui d'un couvent d'Ursulines. E
n'a conservé que la portion inférieure de sa faça
deux absidioles et ses murs latéraux, mais
ruines sont dignes de la plus sérieuse attention.
façade, dont les sculptures sont justement admiré
se compose d'une porte centrale et de deux arcatu
séparées de la porte par un groupe de deux colon
accouplées. La porte est décorée de quatre archivol
reposant sur des colonnettes et garnies de nombre
personnages.

Les chapiteaux des colonnettes sont couverts
feuillages et de figurines. Leurs tailloirs sculptés
relient à un bandeau horizontal. Au-dessus règn
les arcatures latérales. Des feuillages variés et b
fouillés ornent leurs archivoltes. On remarque s
tout les élégants motifs de l'arcature de droite. D
son tympan on aperçoit les débris d'un lion monté
un cavalier qui cherche à le maîtriser. Le tympan
l'arcature de gauche contient les restes mutilés
cavalier symbolique sculpté sur de nombreuses ég
ses, qu'on interprète tantôt par Jésus-Christ, tan
par l'empereur Constantin.

Quelques épaves échappées à la destruction
recueillies avec soin donnent une idée de la magn
que ornementation de l'intérieur de l'église. D
superbes chapiteaux, placés sur le portail du couve
représentent l'un le combat de Goliath et de Dav

du moyen âge.

Enfin, *dernier argument* sur leq
l'authenticité reposent leur conv
faite par M. Welsch, professeur d
versité de Poitiers, et dont la co
cutable, révèle que la pierre, prove
morceaux présumés faux que des p
tirée des mêmes carrières poitevi

L'enquête judiciaire qui se pou

Une des dernières œuvres

qu'elle a
à son insu
de jours a
sur un el
mprends, m

mmence l'év
contient peu
bien et ne
quelques be
ter, notamm
s reproduis
datée de 18
s, harmonieu
ait : « Fais
trie de lumi
e de ciel b
oué toute sa
d'imaginati
riations de
us croire q
sée nous do
jet. Il ne lu
peintes, aut
s qui, peut-ê
de son *Sa*
e ses lumiè
ère qui comp
ne si la fo
Mêmes moy
Femme au di
ins, des fuss
a beauté de
s tableaux e
chevalets :
la Croix, ém
par la doul
eure, avec d
s donateurs
76 ans.
musée quel
ssement de
où naissait
ser ce carac
rtaient, rec
cher au Lux
à Dijon.
tâche, médi
ns le crépusc
is une jeun

J. B.

aux Bergers,
fuit dans la *Gâtine*
n 1876.

LE MUSÉE HENNER

La ténacité est une des vertus alsaciennes. Il y a longtemps que le projet d'un musée Henner est à l'étude. Le neveu du grand artiste, M. Jules Henner, qui en avait eu l'idée, s'y était donné avec une ardeur qu'il puisait dans sa profonde admiration pour le Maître des Nymphes. Un stupide accident de rue causa sa mort en 1913. Sa veuve trouva sa consolation à continuer l'œuvre entreprise. Les difficultés ne manquèrent pas. Un premier hôtel qu'elle acheta ne put être utilisé, les locataires ayant refusé, malgré les congés, de laisser la place libre. Elle eût pu attendre. Mais il lui semblait qu'elle manquait à son devoir en ne réalisant pas la pensée de son mari. Elle acquit donc un nouvel hôtel, celui du peintre Dubufe, 43, avenue de Villiers, et c'est là qu'elle vient de réunir tout ce qui était resté du peintre dans la famille, tout ce qu'il avait laissé dans son atelier de Paris et celui de Bernwiller, en Alsace, sa petite ville natale où il retournait fidèlement chaque année. Elle l'offre aujourd'hui à l'Etat avec un capital important dont la rente servira à l'entretien des collections, au gardiennage.

Quel grand enseignement que ces ensembles d'études, de peintures, qui révèlent la conscience, la force de travail, la méditation, la volonté de perfection des artistes de cette génération aujourd'hui éteinte et que le goût moderne délaisse, momentanément soyons-en sûrs. La Rétrospective de Jean-Paul Laurens, qui prend fin avec le Salon, a suffi à ramener une attention presque étonnée sur ce grand peintre d'histoire. Henner offre un exemple analogue. Depuis ses premiers débuts, ses essais de jeune homme, portraits de ses parents,

Dr Birot, phot.

Statues de Notre-Dame-de-la-Coudre.

à Parthenay.

l'autre le sacrifice d'Abraham, tous deux en costume du XIIe siècle. En pénétrant dans le jardin, on admirera encore deux grands bas-reliefs d'une composition vraiment magistrale, qui représentent l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem et l'Annonciation aux bergers, et enfin quatre grandes statues isolées, figurant des personnages couronnés et nimbés.

Église de Sainte-Croix. — Construite au XIIe siècle, elle se compose de trois nefs partagées par deux rangs de piliers qui sont flanqués de quatre colonnes engagées. Les voûtes de la grande nef, en berceau brisé, sont maintenues par des arcs-doubleaux. Les collatéraux sont voûtés en quart de cercle. Le transept est peu saillant. La voûte domicale du chœur, soutenue par deux nervures en diagonale, produit un bel effet. L'abside, éclairée par de grandes fenêtres qui s'ouvrent entre des faisceaux de colonnettes, n'est pas moins élégante. On y voit, sous des enfeus pratiqués dans l'épaisseur du mur, les tombeaux et les statues funéraires de Guillaume VII l'Archevêque, mort en 1401, et de Jeanne de Mathefelon, son épouse.

Le clocher, élevé en 1457 le long du mur méridional de l'église, est une construction massive à la base, qui se termine par un étage orné de colonnettes, de hautes fenêtres et d'arcatures. Cette tour fut bâtie grâce aux dons généreux du comte de Richemont. La façade, reconstruite en 1781, est sans caractère.

Église Saint-Laurent. — C'est la plus ancienne de la ville, mais elle a été si souvent remaniée qu'elle n'a conservé aucune partie apparente de sa première construction du XIe siècle. Les piliers de la nef datent

du XIIe siècle, mais à la suite de l'incendie allumé par les protestants, la voûte s'écroula et fut reconstruite en 1572. Le clocher carré, placé sur le transept, est du XIIe siècle; il a été surélevé en 1865. Le chevet droit remonte à la même époque, mais la grande baie du fond n'a pas été ouverte avant le XIIIe siècle, et la voûte a été retouchée récemment. Le bas-côté gauche est de la fin du XVe siècle; celui de droite n'a été ajouté qu'en 1852. Enfin la grande tour et la flèche de la façade ont remplacé en 1876 la tour du XIe siècle. Une très curieuse sculpture méplate, qui ornait un des tympans de la vieille tour, a été remise à la même place dans la nouvelle construction.

Église de Parthenay-le-Vieux. — Elle a remplacé une église plus ancienne, donnée en 1092 à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, par Golduin et Ebbon, seigneurs de Parthenay. Les caractères de son style ne permettent pas d'en faire remonter la construction avant le XIIe siècle. C'est l'œuvre des moines de la Chaise-Dieu, et ce n'est pas sans raison que M. Berthelé a reconnu dans les voûtes en quart de cercle des bas-côtés l'influence de l'école auvergnate.

L'édifice, bâti d'un seul jet, se compose de trois nefs, d'un transept, d'une grande abside et de deux absidioles accolées aux croisillons. La grande nef est divisée en cinq travées par des piliers formés de quatre colonnes engagées qui s'élancent à 15 mètres de hauteur pour supporter des voûtes en berceau brisé soutenues par des doubleaux. Des feuillages très simples ornent les chapiteaux. La coupole sur trompes qui recouvre le carré du transept est soutenue par de gros piliers dont les chapiteaux sont bien sculptés.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Église de Parthenay-le-Vieux.

Arcature de la façade.

Au-dessus de la coupole s'élève un clocher octogone d'un seul étage, assis sur une base carrée. L'abside centrale est éclairée par trois fenêtres dont les archivoltes sont entourées d'un cordon de têtes de diamant. A l'extérieur elle est flanquée de colonnes dont les chapiteaux, qui alternent avec de nombreux modillons, servent à supporter la corniche.

La façade est divisée en deux zones par un bandeau horizontal orné de têtes d'animaux et soutenu par des modillons historiés. L'étage supérieur, percé de trois fenêtres cintrées, est fort simple, et tout l'intérêt se concentre sur le rez-de-chaussée dont la porte et les deux arcatures sont séparées par des colonnes engagées. La porte en plein cintre est décorée de deux archivoltes garnies d'animaux affrontés et de personnages assis. Les chapiteaux des colonnettes sont ornés de cavaliers et de bêtes fantastiques. Les deux arcatures présentent une décoration du même genre. Leurs tympans renferment des motifs déjà signalés à Notre-Dame-de-la-Coudre. A droite, c'est un homme à cheval sur un lion qu'il s'efforce de dompter. A gauche, c'est un seigneur à cheval, vêtu d'une longue robe, tenant un faucon sur le poing et foulant sous les pieds de sa monture un petit être humain. Cette composition symbolique est fréquente dans les églises romanes de la région.

Au XVe siècle, l'état du monument avait déjà nécessité, à droite de la façade, l'addition d'un gros contrefort d'angle qui a fait disparaître une des fenêtres du premier étage; mais la négligence dont l'église fut longtemps l'objet avait entraîné des désordres très graves qui ont nécessité des réparations importantes.

Au nord, on voit encore quelques restes du cloître du prieuré.

Église des Cordeliers. — C'est la seule des églises de Parthenay qui appartienne au style gothique du XIIIe siècle. Sa nef unique, très longue et très large, est recouverte de voûtes élevées, sillonnées de nervures retombant sur des faisceaux de colonnes. Le chevet droit a été percé au XVe siècle d'une immense baie à meneaux flamboyants. De hautes fenêtres à lancettes, qui s'ouvrent dans chaque travée, éclairent l'intérieur de l'édifice. Une chapelle voûtée, due probablement à une fondation particulière, fut construite au XVIe siècle sur le côté nord de l'église. On y remarque un beau retable en pierre, œuvre fort élégante et bien exécutée de la Renaissance, qui représente l'enlèvement et le transport par les anges, à Lorette, de la *Santa Casa* de la Vierge. L'église des Cordeliers est aujourd'hui une dépendance de la caserne de gendarmerie.

Parthenay possédait autrefois plusieurs autres églises, savoir : Saint-Paul, Saint-Jean, Saint-Jacques, le Sépulcre. Il en existe encore des restes plus ou moins importants.

Le Château. — Située à l'extrémité d'un promontoire baigné par le Thouet, cette antique et superbe forteresse féodale ne comprend plus aujourd'hui que deux tours et un bastion. Les tours, si l'on en juge par leur appareil extérieur, leurs voûtes et leurs étroites archères, remontent au moins au XIIe siècle. Le bastion fut construit par le comte de Richemont en 1442. En 1694, un curieux procès-verbal de visite

donne l'état du château qui tombait déjà en ruines. Il ne tarda pas à être exploité comme une carrière, si bien qu'il est maintenant à peu près impossible de reconnaître le plan des constructions.

Murs et portes de ville. — Parthenay avait trois enceintes de murailles dont il reste des parties assez considérables. La première et la plus étendue est l'enceinte de la ville. Tout son front occidental, flanqué de onze tours, qui commence au château, couronne d'une manière pittoresque jusqu'à la porte du Sépulcre les escarpements de la vallée du Thoué. On doit remarquer la grosse tour placée à l'angle de la rampe Saint-Paul et de la nouvelle voie d'accès ; elle est construite en forme de bec ou d'éperon. Les portes fortifiées qui faisaient partie de ces remparts ont toutes été démolies, sauf la porte Saint-Jacques qui s'ouvre au nord.

Cette porte en cintre brisé est un beau modèle de l'architecture militaire du XIIIe siècle. Elle est flanquée de deux tours en éperon, comme la grosse tour du château Salbart, près Niort, comme la porte Narbonnaise de Carcassonne et comme plusieurs tours du château de Loches et des portes de Provins. Ces deux tours s'élèvent en diminuant sensiblement de diamètre jusqu'au crénelage. Une large plate-forme, bordée de créneaux soutenus par des mâchicoulis, couronne le sommet de la porte. Du côté de la ville, elle a subi des remaniements au XVIe siècle, et du côté extérieur, deux piliers ont été ajoutés à la même époque pour fixer les vantaux. La porte Saint-Jacques plonge dans la rivière et commande un pont dont la dernière arche devait être munie d'un tablier mobile. L'aspect du monument est imposant.

La seconde enceinte, qui est plus restrein enveloppe le promontoire où s'élève le château. E porte depuis longtemps le nom de citadelle. D'u part, elle se relie à la muraille extérieure; de l'aut elle suit la crête qui domine le vallon où est bâtie basse ville et rejoint ensuite le château. On pénè dans la citadelle par une porte énorme, accompagn de tours saillantes terminées en bec aigu. Le passag voûté en berceau brisé, était fermé à ses deux extr mités par des herses. En 1727, la ville fit abaisser l tours de deux assises de pierres et construire l'affreu pavillon carré qui renferme la cloche de l'horlog Cette mauvaise réparation a privé l'édifice de so crénelage primitif.

Le château, qui formait la troisième et dernièr enceinte, a nécessairement précédé les deux autre Celles-ci nous paraissent dater du XIIe siècle, tandi que le château doit remonter au XIe siècle, mais il fu l'objet d'importantes réparations au XIIIe siècl grâce à des subsides accordés par les rois d'Angleterr Jean sans Terre et Henri III aux seigneurs de Pa thenay qui avaient embrassé leur cause. C'est don pendant cette période qu'on construisit les port Saint-Jacques et de la Citadelle, ainsi que plusieu tours de l'enceinte de la ville.

Bibliographie : *Histoire de la ville de Parthenay*, p B. Ledain, 1858. — *La Gâtine historique et monumenta* par le même, 1876. — Coll. Robuchon : *Notice sur Parthen* par le même.

SECONDE EXCURSION

Saint-Savin.

La fondation de l'abbaye de Saint-Savin remonte à Charlemagne. On a retrouvé sous le dallage de l'église la tombe et l'épitaphe de Dodon, deuxième abbé, décédé en 853. L'abbaye fut brûlée par les Normands au IXe siècle, puis relevée au XIe, ainsi que l'église et la tour; incendiée de nouveau par les Anglais en 1371, par les protestants pendant les guerres de Religion, elle fut rebâtie en 1640 par les Bénédictins de Saint-Maur. L'église, qui échappa à ces derniers désastres, est un des plus beaux modèles du style roman primitif; sa construction peut être attribuée à la première moitié du XIe siècle.

Son plan est vaste et présente la forme de la croix latine. Elle est précédée d'une grande tour carrée qui a été couronnée au XVe siècle d'une flèche à huit pans d'une élégance remarquable. Cette tour, massive comme un donjon dans sa partie inférieure, est flanquée de robustes contreforts, avec deux fausses arcades sur chaque face. On aperçoit sur la façade de longues ouvertures qui paraissent destinées à la manœuvre d'un pont-levis. On entre sous la tour par un porche carré. A l'étage supérieur, il existe une autre salle de même dimension, également voûtée en berceau et renforcée au milieu par un arc-doubleau très épais. Ces deux salles n'ont d'autre décoration que les peintures dont nous parlerons plus loin.

En pénétrant dans l'église, on est frappé de la forte déviation d'environ deux mètres qui existe entre l'axe du monument et celui de la tour; on peut donc supposer que la tour, d'abord isolée, fut réunie plus tard à la nef. On remarque aussi la grande hauteur des voûtes, peu commune à cette époque.

L'église de Saint-Savin est une œuvre du style poitevin, c'est-à-dire que les trois nefs, de hauteur à peu près égale, sont englobées sous une toiture unique, de sorte que l'édifice reçoit la lumière par les fenêtres ouvertes dans ses murs latéraux. Les bas-côtés sont voûtés d'arêtes; la nef principale a une voûte en berceau. Les trois premières travées sont seules munies de doubleaux, tandis que les six autres travées n'ont aucun arc de soutien. Le berceau de la voûte forme donc une vaste surface ininterrompue, très propre à la décoration picturale. De même, les voûtes des trois premières travées sont supportées par des piliers avec colonnes engagées, tandis que celles des autres travées reposent sur des colonnes cylindriques.

Les piliers, placés au centre du transept et destinés à supporter la coupole et le clocher, font une très forte saillie sur l'alignement des colonnes de la nef, ce qui rétrécit l'entrée du chœur. Le sanctuaire est entouré de dix colonnes isolées, et cinq chapelles s'ou-

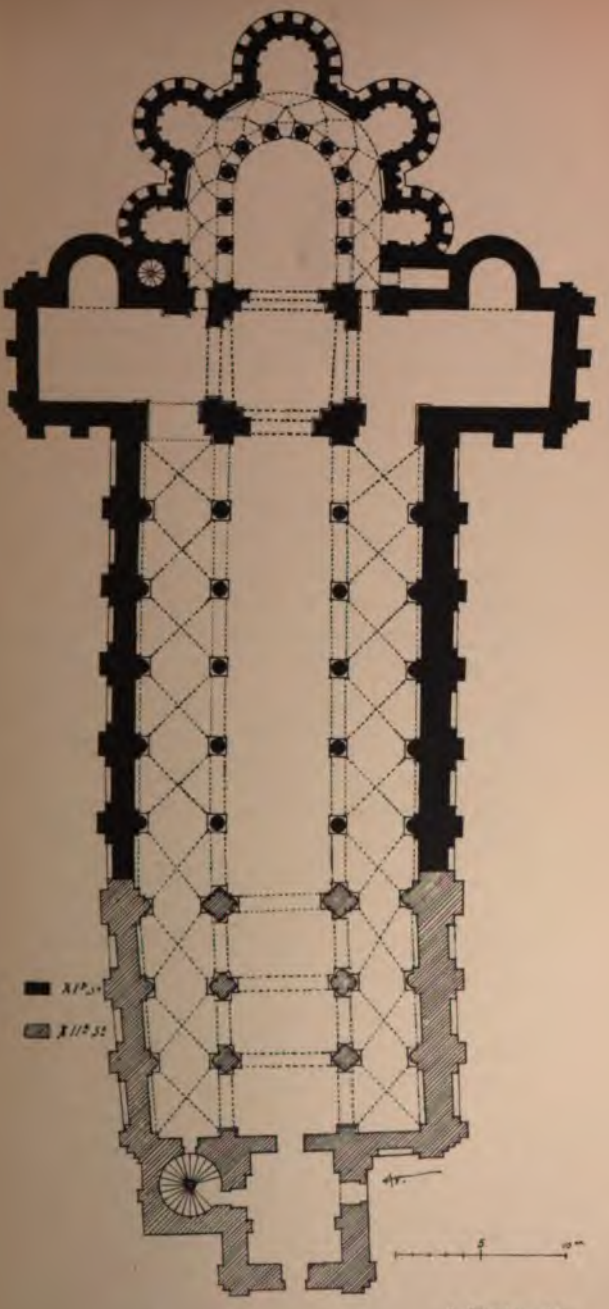

A. Ventre, del.

Église de Saint-Savin.

Plan.

sous l'hémicycle du sanctuaire et qui est ornée de peintures. Elle contient le tombeau de saint Savin, martyrisé en 431 avec son frère Cyprien. Derrière cette crypte, un petit caveau carré a été creusé à un niveau inférieur et s'étend sous la chapelle du fond.

Il ne faut pas chercher dans cet édifice la riche ornementation sculptée qu'on trouve dans les autres églises romanes du Poitou. Les murailles sont nues ; les fenêtres sont dépourvues de moulures et de colonnettes. Sauf les chapiteaux, on ne voit pas trace de sculpture dans toute la nef. Ces chapiteaux n'offrent, à l'entrée de l'église, que des rudiments de volutes, puis ils deviennent plus fouillés en se rapprochant du sanctuaire où ils sont alternativement historiés et décorés de feuillages, sans cesser d'avoir un caractère de lourdeur qui contraste avec l'élégance ordinaire de l'école poitevine.

Les fresques qui sont répandues à profusion sur toutes les surfaces de l'édifice, sont les plus anciennes qu'on possède en France. Bien qu'on y retrouve les traditions de l'école byzantine, on y observe cependant une certaine liberté de composition, un mouvement, une tendance dramatique, qui n'existent plus dans la peinture grecque, rivée alors à des types invariables. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de toutes ces peintures qui ont été décrites si savamment par M. Mérimée. Le narthex représente des scènes de l'Apocalypse ; dans la salle supérieure les sujets sont empruntés à la vie et à la Passion du Sauveur. Sur la voûte de la grande nef, un double rang de tableaux rappelle les principaux épisodes de l'Ancien Testament, tandis que sur le revers du mur de la porte d'entrée on voit le triomphe de la Vierge. Çà et là des

bestiaires symboliques, des figures de patriarches et d'anges. La chapelle du fond semble avoir été consacrée à l'histoire de la Vierge et de sa famille. Enfin la voûte et les murs de la crypte sont couverts de scènes relatives à la vie et au martyre de saint Savin et de saint Cyprien, avec les figures de divers saints: au-dessus le Christ trône dans sa gloire.

Une question fort intéressante pour l'histoire de l'iconographie, c'est de savoir quelle date on doit assigner aux fresques de Saint-Savin. On inclinerait tout d'abord à les reporter au XIe siècle, à une époque très voisine de la construction de l'église. Cette conclusion serait trop hâtive, et plusieurs remarques viennent la démentir. Ainsi on a retrouvé certains espaces couverts d'un badigeon rouge, appliqué à la détrempe sous l'enduit de mortier destiné aux peintures. On a reconnu encore qu'une archivolte, ornée d'une moulure très simple, a été repiquée pour faire adhérer le mortier qui porte une autre décoration peinte. Ces observations dénotent donc d'une façon certaine un premier état, antérieur aux fresques actuelles, et il est plus rationnel de les attribuer au XIIe siècle. Telle est l'opinion de M. Mérimée et de Viollet-le-Duc.

On ne quittera pas le bourg de Saint-Savin sans aller visiter le vieux pont qui réunit les deux rives de la Gartempe. Il a tous les caractères d'une construction du XIIIe siècle et il a gardé en partie sa physionomie primitive.

Bibliographie. — *Notice sur les peintures de l'église Saint-Savin*, par M. P. Mérimée, 1845. — *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Saint-Savin*, par M. de Longuemar, 1851.

Église de Saint-Savin.

Abside.

Chauvigny.

La petite ville de Chauvigny doit à ses vieux monuments un cachet tout particulier. Rien de plus pittoresque que le coteau d'où se détachent les tours et les ruines de ses châteaux, le clocher de sa principale église, tandis que dans la vallée les quartiers de la ville basse s'étendent jusqu'aux bords de la Vienne. Pour étudier son histoire et ses souvenirs, il n'y a pas de meilleur guide que notre honoré confrère, M. Charles Tranchant. Nous avons puisé les éléments de nos descriptions dans ses savantes notices.

Château baronnial ou des Évêques. — Dès le commencement du XIe siècle, les évêques de Poitiers sont nommés comme seigneurs de Chauvigny, et ils possédèrent ce fief jusqu'à la Révolution. C'est à Isembert Ier (1021-1047?) ou à Isembert II, son neveu (1047-1086), qu'on attribue la construction ou du moins l'origine du château, car l'édifice a été remanié. Il se compose actuellement de deux parties bien distinctes: une partie haute formée par un beau donjon en ruine, flanqué d'une petite enceinte avec fossé; une partie basse, environnée de remparts, où s'élevait une résidence plus moderne dont il ne reste guère qu'un pan de mur.

Le donjon forme un carré long de 16 mètres sur près de 19, flanqué de contreforts et de tours à deux de ses angles. On y entre par une porte basse et étroite, en plein cintre, qui donne accès dans l'étage inférieur, percé seulement d'étroites meurtrières. On

gagnait de là l'étage supérieur qui servait de logement aux châtelains et qui était éclairé par de grandes baies cintrées. Une citerne comblée se trouve au pied du donjon, à l'ouest.

Le logis et les remparts de la partie basse sont d'une époque bien moins ancienne; ils datent de l'épiscopat d'Ithier de Martreuil (1394-1405), dont les armes, *de sable fretté d'or*, sont sculptées sur la paroi intérieure du grand pan de mur. En haut de cette paroi on voit les arrachements de la voûte d'ogives de la chapelle. Vers la base extérieure du même mur, on remarque l'ouverture d'un conduit qui permettait d'introduire du dehors ou d'y envoyer des objets, sans avoir à ouvrir les portes de l'enceinte. Dans la partie avancée de l'esplanade, la cage d'un escalier paraît avoir conduit à une cour basse, qui contenait un puits creusé dans une des tours du rempart.

Le château, pris et brûlé à plusieurs reprises pendant les guerres, était déjà en ruines avant la Révolution. Il fut vendu en 1793, puis racheté en 1843 par l'État, qui en a confié la garde, ainsi que celle du château d'Harcourt, à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Château d'Harcourt. — Le fief appartenait de très ancienne date aux vicomtes de Châtellerault, qui rendaient hommage aux évêques de Poitiers, et il passa par mariage à la famille d'Harcourt. Il revint aux évêques en 1447 par voie d'échange.

Le château d'Harcourt, voisin du château baronnial, paraît remonter au XIIIe siècle. Son enceinte est flanquée de tours pleines. Il se compose de deux

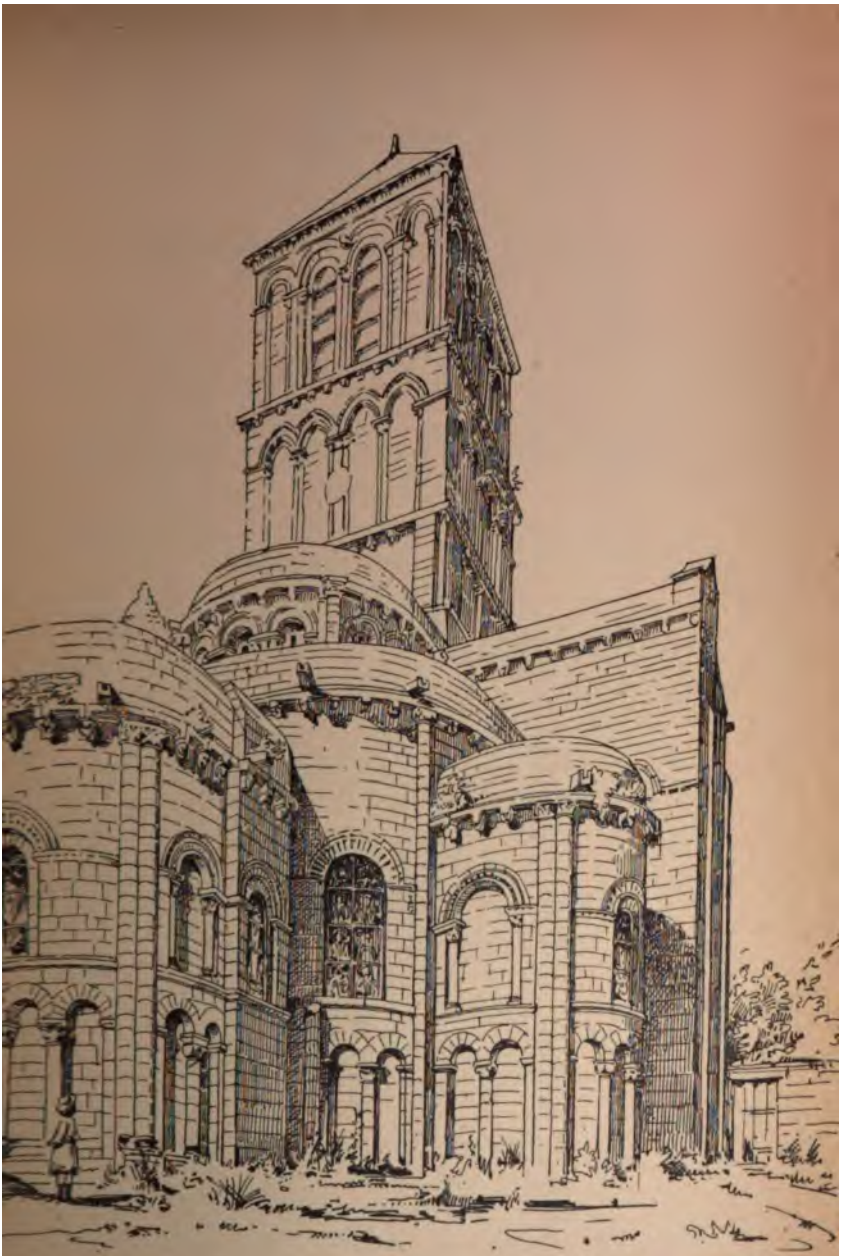

P. Paquet. del.

Saint-Pierre de Chauvigny.

Abside.

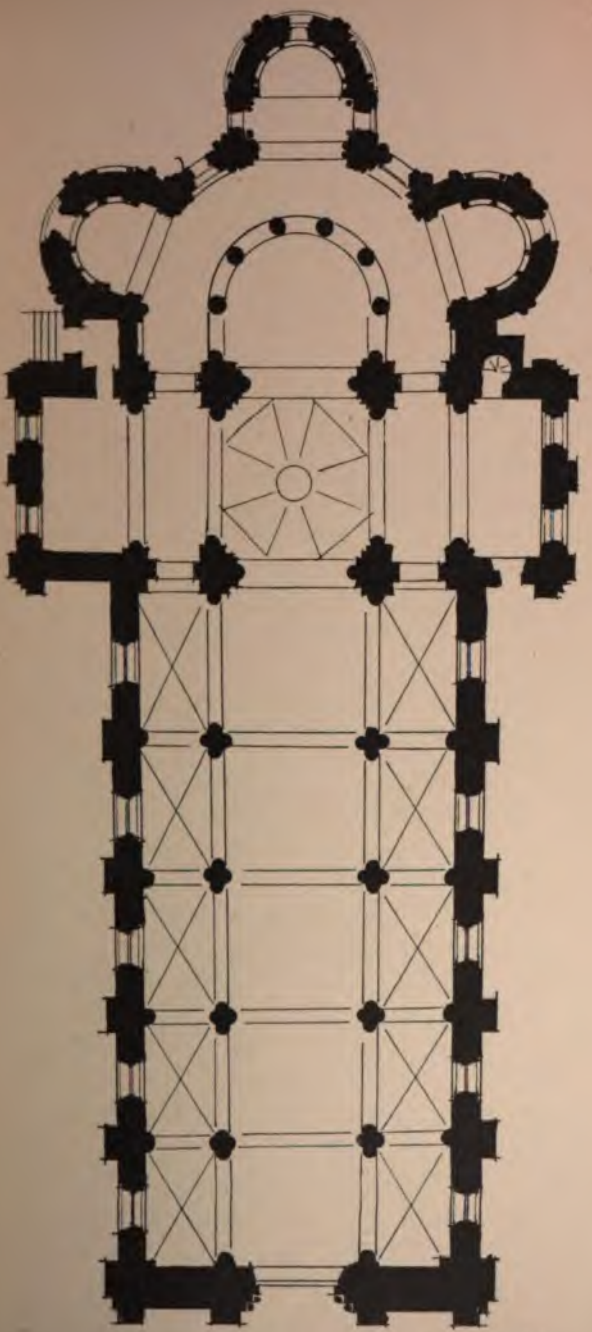

P. Paquet, del.

Plan de Saint-Pierre de Chauvigny.

de bâtiments juxtaposés, dont l'un, assez bien vé, a des galeries de circulation, une toiture et des pignons élevés. Au rez-de-chaussée, re dans l'ancienne prison seigneuriale, voûtée ceau et éclairée par une étroite ouverture. trémité du mur de droite s'ouvre un conduit mmunication avec l'extérieur, analogue à celui ste au château baronnial. Un plancher sépare e d'un caveau de même étendue. L'étage supé- qui formait la grande salle du château, est nant divisé en trois parties. La voûte en ber- risé est détruite, mais la cheminée subsiste . La pièce s'éclairait du côté de la vallée de la e Talbat par deux fenêtres à double cintre ur. L'autre corps de logis est ruiné de longue l'après la tradition c'est là que se trouvait la le.

rs fragments ont été recueillis au château ourt par les soins de M. Ch. Tranchant. C'est mencement d'un petit musée local, qui contient baptismale romane de l'église de Saint-Pierre.

eau de Montléon. — Possédé d'abord par la Oger, puis par celle qui lui a laissé son nom, ndu en 1295 par Guy II de Montléon à Gauthier ges, évêque de Poitiers, et ruiné sans doute par glais au commencement du XVe siècle. Sa cons- n paraît remonter au XIIe siècle. Ses restes sibles au milieu des bâtisses qui les enserrent longtemps, se composent des quatre murs très s d'une tour transformée en grange, et des d'une enceinte, dont une tour arrondie s'élève à une certaine hauteur.

Château de Gouzon. — Possédé au XIIIe siècle par les Gouzon, famille du Bourbonnais, il passa, au siècle suivant, aux évêques de Poitiers qui le gardèrent jusqu'à la Révolution, mais il était déjà en ruines. C'est un gros donjon massif, encore debout dans toute sa hauteur ou à peu près. Flanqué de contreforts généralement carrés à leur base et cylindriques au sommet, il est bâti en appareil assez grossier. Il ne prenait jour que par des meurtrières longues et étroites, s'ébrasant largement à l'intérieur. La construction paraît avoir été faite à deux reprises.

Tour de Flins. — C'est un petit château du moyen âge, qui est devenu une modeste auberge. L'édifice, carré et renforcé aux angles par des contreforts, est divisé en quatre étages. La salle du premier étage contient une grande cheminée en pierre, dont les armoiries sculptées ont été mutilées. La toiture est assez aiguë; sa charpente, fort bien conservée, est digne d'attention.

Église Saint-Pierre. — Cette église qui domine la ville haute de Chauvigny, est un monument du XIIe siècle. Elle renferme une nef avec bas-côtés, un transept surmonté d'un clocher, une grande abside et un déambulatoire flanqué de trois chapelles rayonnantes. La façade, les murs latéraux et les deux croisillons, construits en bel appareil, ont une décoration très sobre, mais les absidioles présentent dans leurs fenêtres, leurs chapiteaux et leurs modillons, de charmants détails de sculpture. Les dernières assises des murs de ces chapelles et du déambulatoire affectent une forme convexe qui semble indiquer l'existence antérieure de

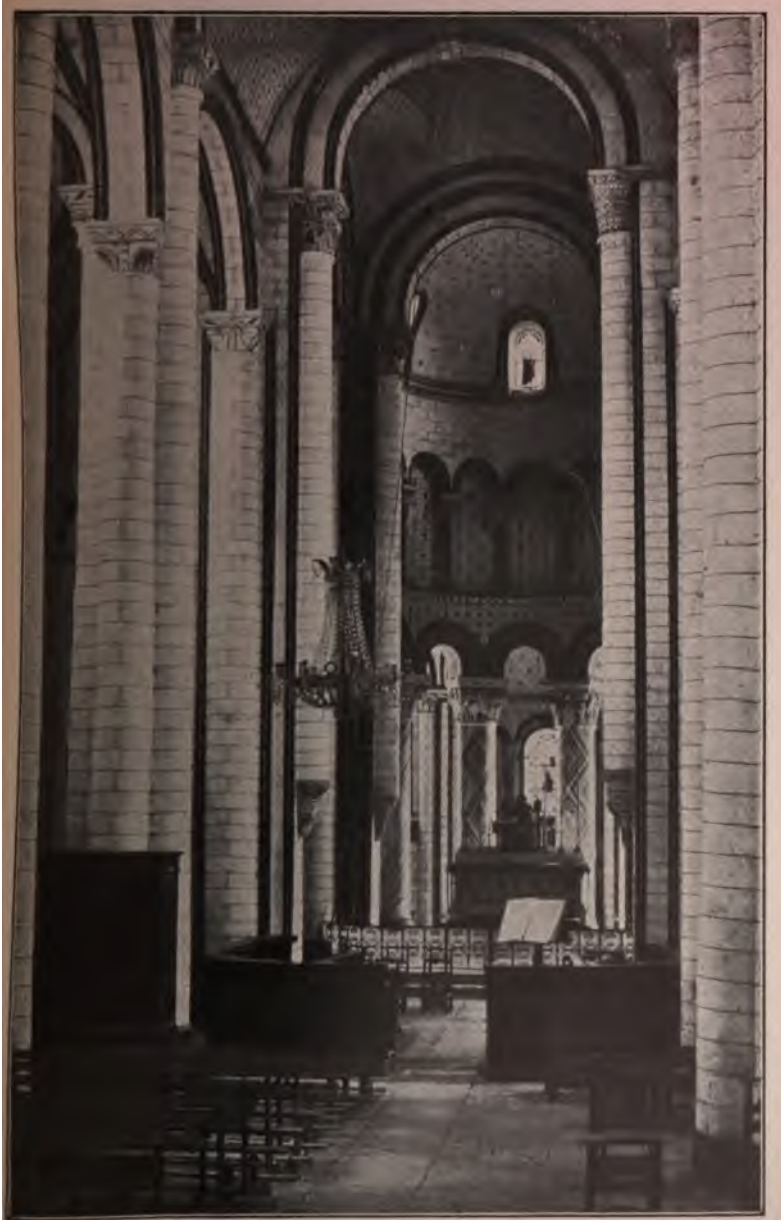

J. Robuchon, phot.

Saint-Pierre de Chauvigny.

Nef et chœur.

Mme Ch. Tranchant, d

Saint-Pierre de Chauvigny.

Chapiteaux du chœur.

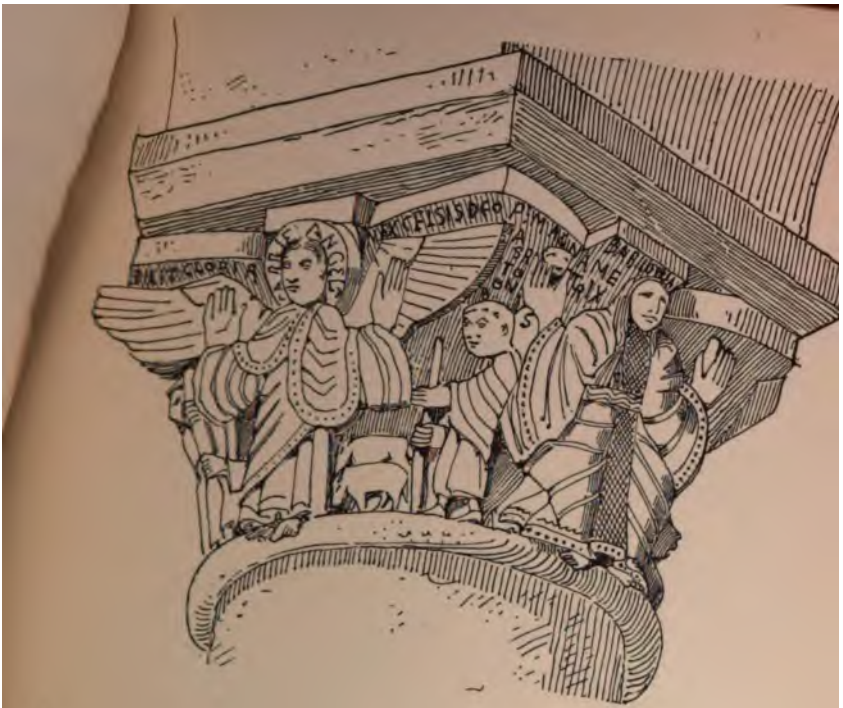

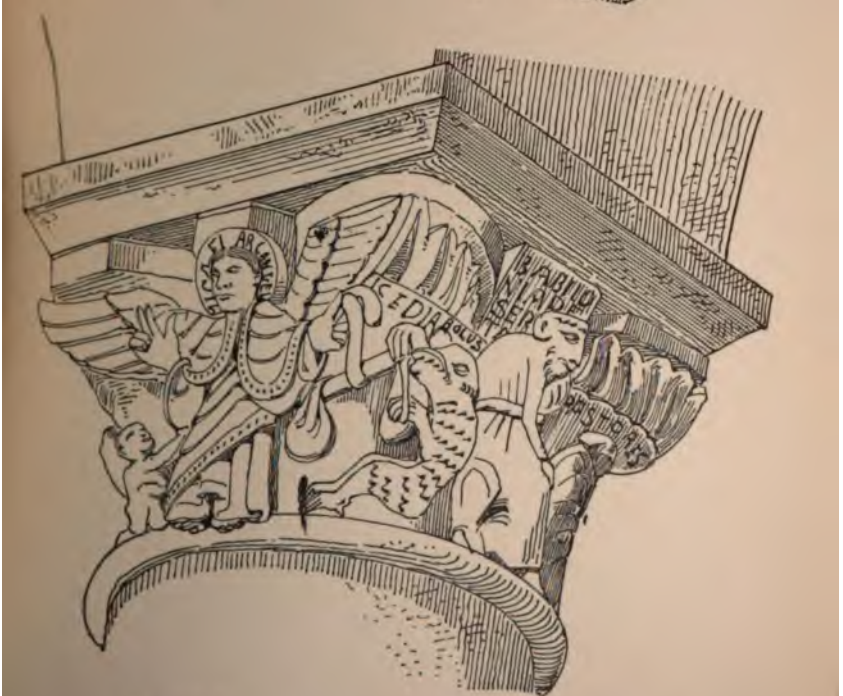

Mme Ch. Tranchant, del.

Saint-Pierre de Chauvigny.

Chapiteaux du chœur.

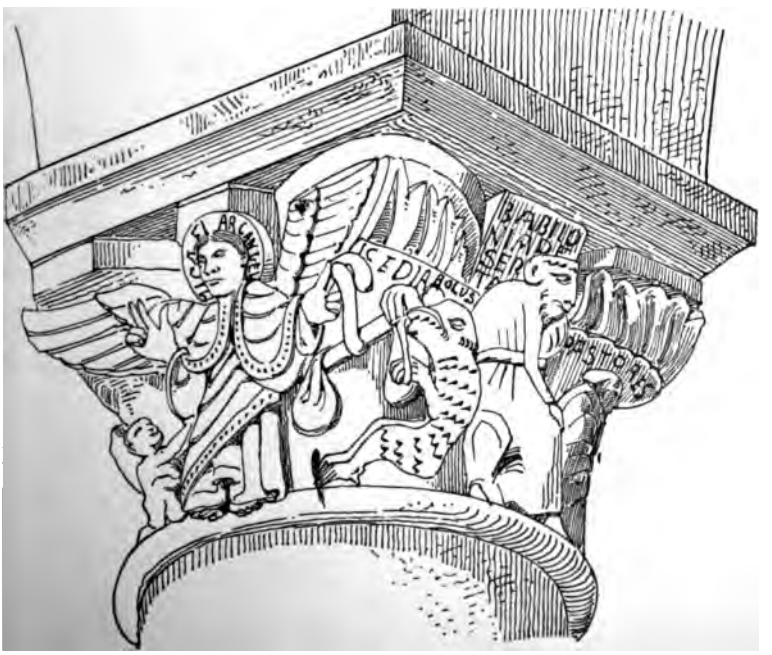

Mme Ch. Tranchant, del.

Saint-Pierre de Chauvigny.

***Chapiteaux* du chœur.**

aussi deux tombes en saillie sur le sol, sans sculptures ni inscriptions.

Comme beaucoup d'autres églises du Poitou, Saint-Pierre de Chauvigny eut à subir le contre-coup des guerres qui désolèrent la province. En 1569, les troupes de l'amiral de Coligny pillèrent le trésor et incendièrent l'église. Abandonné pendant la Révolution, l'édifice fut rendu au culte en 1804, après les réparations les plus urgentes. L'État entreprit enfin une restauration complète qui fut exécutée en 1849 et 1850 avec le plus grand soin.

Église Saint-Martial. — Située au nord de l'église Saint-Pierre, elle a été transformée en grange. C'est une nef à chevet droit, sans abside, éclairée par des fenêtres très étroites en plein cintre. Elle ne paraît pas postérieure au XIe siècle. Les murs, appuyés de gros contreforts, sont de construction assez grossière. Les portes, dont les cintres sont légèrement brisés, ont peut-être été remaniées. A l'intérieur, il y a des traces de voûtes et de peintures.

Église Notre-Dame. — Elle est située sur la grande place de la ville basse. Fondée par l'évêque Isembert Ier, qui mourut vers 1047, et reconstruite en partie au XIIe siècle, elle fut connue sous le nom de Saint-Just jusqu'en 1822, après le rétablissement du culte. Son plan comprend une nef avec collatéraux, un transept flanqué de deux absidioles et un sanctuaire en forme d'abside. La nef voûtée en berceau communique avec les bas-côtés par trois arcades qui reposent sur d'épais piliers. La croisée du transept qui porte le clocher est recouverte d'une coupole à huit pans, ses piliers sont

Le Portement de croix à Notre-Dame de Chauvigny.

renforcés par des colonnes engagées dont les chapiteaux sont ornés de monstres, de feuillages, d'entrelacs et de personnages. Dans le croisillon sud, une grande peinture à fresque, retrouvée sous le badigeon, représente le Portement de croix. Le Christ, chargé de l'instrument de son supplice, est suivi de nombreux personnages, religieux et laïques, vêtus selon la mode du XVe siècle, qui cherchent à prendre leur part de son fardeau. Une inscription en caractères gothiques du même temps, placée au-dessous, ne se rapporte pas à la peinture et rappelle une libéralité faite par un prieur nommé Morin.

A l'extérieur, comme à Saint-Pierre, la nef et le transept sont assez nus, mais l'abside et les deux absidioles, flanquées de colonnes, sont ornées de sculptures. Le premier étage du clocher présente une arçature à plein cintre; l'étage supérieur a été reconstruit à l'époque moderne.

Bibliographie. — *Notice sommaire sur Chauvigny et ses monuments*, par Ch. Tranchant, 1884. — Coll. Robuchon: *Chauvigny*, par le même.

TROISIÈME EXCURSION

Montmorillon.

La plus grande partie de la ville s'étend sur la rive droite de la Gartempe, mais tous les vieux monuments sont groupés sur le coteau de la rive gauche. Un pont du XIIIe siècle restauré et jadis fortifié réunit les deux rives.

L'Octogone. — Montfaucon, le doyen de l'archéologie française, regardait ce monument comme un temple de Druides et les statuettes placées au-dessus de la porte comme des divinités gauloises. L'Octogone, dont le nom indique la forme, était compris dans le cimetière de l'hospice de la Maison-Dieu, fondé par Robert Dupuy à son retour de la première croisade. Il était bâti sur le plan des chapelles du Temple de Paris, de Laon et de Metz et servait de chapelle funéraire ou d'ossuaire, comme un édifice analogue, dessiné dans le *Monasticon Gallicanum,* qui existait dans l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. En examinant la pyramide qui le recouvre, on s'aperçoit bien vite qu'elle a été tronquée. Ce sont les Augustins, devenus possesseurs de la Maison-Dieu après les chevaliers de Malte, qui ont remplacé son couronnement par une lourde charpente en bois. A l'extérieur, chaque pan de la chapelle est encadré par une arcade en tiers-point et les groupes du XIIe siècle placés au-dessus du portail symbolisent les vertus et les vices.

L'Octogone, recouvert d'une coupole qui repose sur huit nervures, est une œuvre du milieu du XIIe siècle: le chœur, dont le chevet plat fait une saillie à l'orient, est voûté en berceau. D'anciennes peintures couvraient les murs de cette chapelle; leur mauvais état n'a pas permis de les conserver. On descend dans la crypte par un étroit escalier pratiqué dans l'épaisseur de la muraille. Cette salle souterraine, dont la coupole est percée d'une ouverture à plusieurs lobes, est éclairée par de petites fenêtres largement ébrasées à l'intérieur.

De Queyriaux, phot.

Octogone de Montmorillon.

Piliers cantonnés de statues.

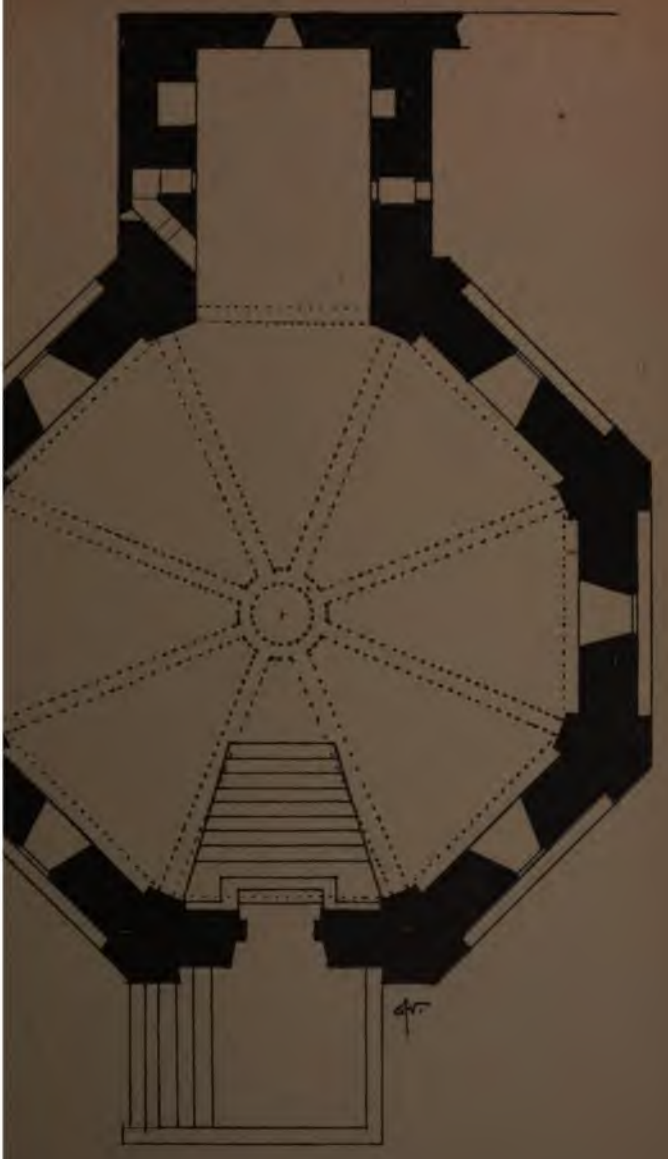

Octogone de Montmorillon.

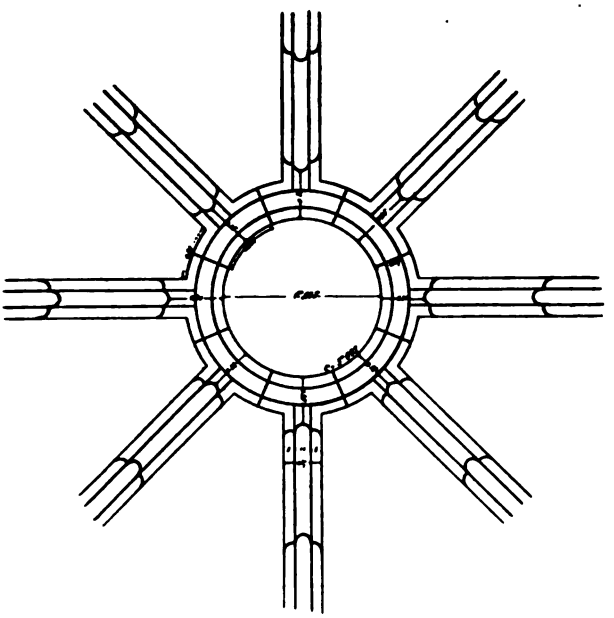

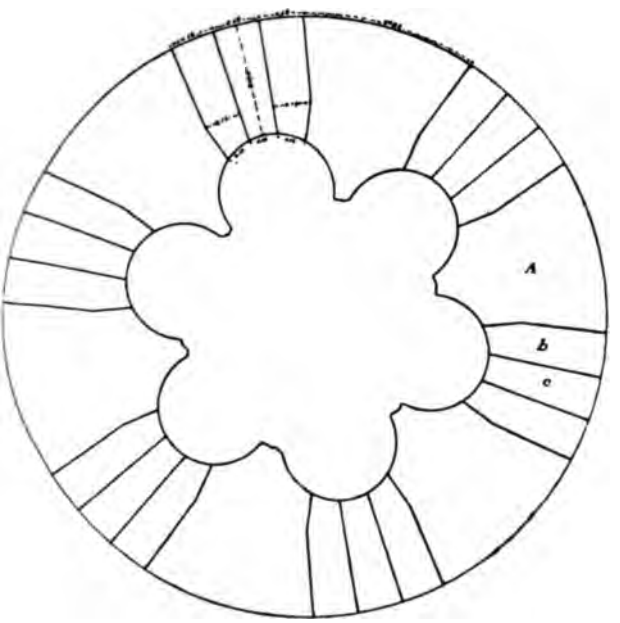

Octogone de Montmorillon.

Plan des clefs de voûtes.

Chapelle du Petit-Séminaire. — Le monument désigné aujourd'hui sous ce nom est l'ancienne église de la Maison-Dieu, érigée sous le vocable de saint Laurent, à côté de l'Octogone. La partie la plus ancienne est le clocher élevé sur la croisée du transept. Sa base carrée est surmontée d'une tour à huit pans percée de baies romanes, qui se termine par une pyramide en pierre. Le reste de l'édifice est d'une époque plus avancée.

La façade, d'un aspect assez étrange, présente un portail formé de quatre archivoltes en retraite oblique et en cintre légèrement brisé qui retombent sur de minces colonnettes ; le tympan est encadré de larges festons. C'est une œuvre du XIIIe siècle, mais on constate encore des remaniements postérieurs, soit dans les deux niches latérales, soit dans l'arcade disgracieuse qui surmonte le portail. Sous le pignon se développe une large frise historiée ; malgré la mutilation des figures, on y reconnaît les divers épisodes de l'enfance du Sauveur.

La nef est voûtée d'ogives, mais on a supprimé les bas-côtés et leurs voûtes en quart de cercle. Le carré du transept est recouvert d'une coupole sur pendentifs assez élevée. Toute la partie orientale du monument, y compris le transept, a été ornée de peintures murales modernes par M. le comte de Galembert, qui a aussi décoré l'abside centrale de Sainte-Radégonde de Poitiers.

L'église de la Maison-Dieu contenait autrefois, au milieu de son chœur, la tombe du brave chevalier La Hire, que le roi Charles VII avait doté de la baronnie de Montmorillon. Elle a disparu sans laisser de trace après la Révolution. La Société des Antiquaires

de l'Ouest a voulu en conserver au moins le souvenir, en faisant élever la pierre tombale avec épitaphe qui se trouve à l'entrée de l'église.

L'étude de l'église de la Maison-Dieu a suscité de la part de M. Berthelé une remarque très judicieuse. Il constate dans sa construction l'influence de l'école limousine, très explicable par le voisinage, en l'appuyant sur les caractères suivants :

Au portail principal et au portail latéral du côté sud, les gros tores formant colonnettes à droite et à gauche se continuent le long de l'archivolte au-dessus de chapiteaux sans tailloirs; au-dessus de la porte du portail principal le tympan est polylobé ; à l'intérieur, du côté de l'épître, il subsiste une travée de voûte en quart de cercle. Enfin le clocher est octogonal.

Ancienne cuisine. — Il ne faut pas quitter le Petit-Séminaire sans visiter dans un coin de ses dépendances un vieil édifice qui, par sa forme, rappelle dans des dimensions réduites le grand Octogone qui s'élève tout à côté. Nous croyons y voir, en suivant l'opinion de M. de Caumont, une ancienne cuisine romane voûtée et prenant jour en dehors par des évents en pierre assez élevés. C'est une réduction des cuisines monumentales des abbayes de Fontevrault et de Vendôme.

Église Notre-Dame. — Elle est l'œuvre de plusieurs siècles comme l'indique le défaut d'unité de son style. L'abside et le transept, recouvert d'une coupole centrale, sont du XIIe siècle, la nef de style Plantagenet est du XIIIe et la façade du XIVe avec quelques ornements du XVIe. Après avoir franchi la grande porte et

A. Ventre, del.

Église de la Maison-Dieu.

Frise de la façade.

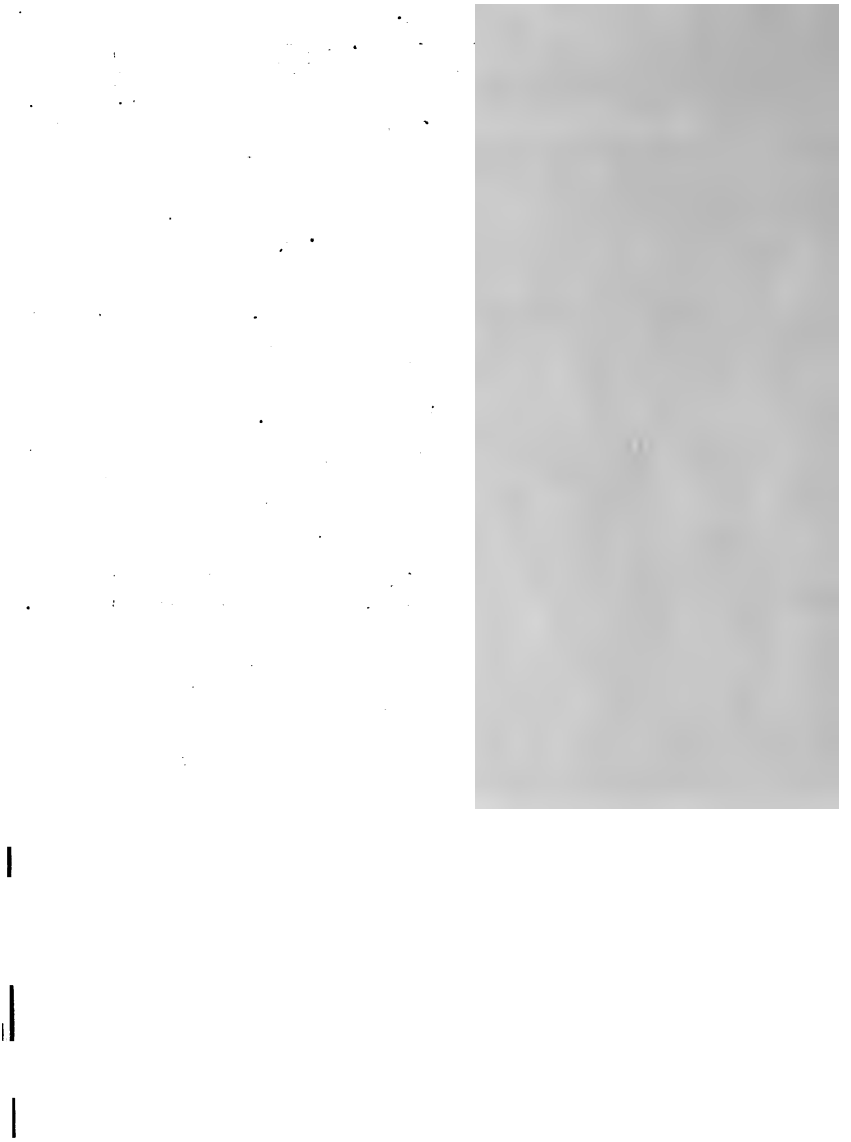

ses quatre archivoltes en cintre brisé, on pénètre dans la nef dont l'axe ne correspond pas avec celui de l'abside. Quoique la déviation de l'axe soit une règle à peu près générale dans les églises romanes du Poitou, elle est ici trop considérable pour n'avoir pas une autre cause, qu'on peut attribuer soit à la disposition du terrain, soit au long intervalle de temps qui s'est écoulé pendant la construction. Le plan primitif, en effet, n'a pas été suivi, et l'abside centrale avait été bâtie pour aboutir à une nef flanquée de collatéraux, au lieu d'une nef unique soudée obliquement au transept.

L'église de Notre-Dame ayant été construite sur l'extrême bord du coteau, son abside s'élève sur un étage inférieur, connu sous le nom de chapelle de Sainte-Catherine, qui forme une crypte sous le sanctuaire. Cette chapelle est décorée de peintures intéressantes, mais dégradées par l'humidité, qui paraissent avoir été exécutées à la fin du XIIe siècle et continuées ou refaites en partie une centaine d'années plus tard.

Bibliographie. — Notices de M. Nouveau dans les Bull. et Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest. — *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, par M. de Longuemar, 1881. — *La Maison-Dieu et le Petit-Séminaire de Montmorillon*, par l'abbé E. Ménard, 1894. — *L'Octogone de Montmorillon*, par M. Berthelé, dans le *Carnet d'un antiquaire poitevin*, p. 272.

Le Dorat.

L'église collégiale du Dorat a été construite aux XIe et XIIe siècles, sauf le clocher principal, qui date

du XIIIe siècle, et la tour fortifiée de l'abside bâtie au XVe siècle. C'est un type remarquable de l'art roman; elle a servi de modèle à de nombreuses églises de la Marche et du Limousin. Son plan, en forme de croix latine, comprend une nef, deux bas-côtés, un transept et un chœur entouré d'un déambulatoire. Trois chapelles en hémicycle rayonnent autour de l'abside et deux autres flanquent les croisillons. Deux clochers couronnent l'édifice. L'un, qui s'élève au-dessus du portail en tiers-point de la façade, dont l'archivolte est polylobée, suivant le style en usage dans le Limousin, est une tour carrée garnie d'arcatures en cintre brisé, et couverte en charpente; le second, octogone, bâti au centre du transept, percé de baies en plein cintre et garni d'arcatures tréflées à l'étage intermédiaire, se termine par une flèche en pierre surmontée d'un ange de cuivre doré, tenant une croix. Cet ange, qui a 1^m 80 de haut, est une pièce capitale de l'orfèvrerie du XIIIe siècle. L'élévation totale du clocher est de plus de 60 mètres. Quatre escaliers en vis, placés dans la façade et derrière le transept, sont couronnés de clochetons portés sur huit légères arcades qui ajoutent beaucoup à l'effet du monument.

On accède dans l'intérieur en descendant un grand escalier. Des voûtes d'arêtes recouvrent les bas-côtés et le déambulatoire. La voûte principale, en berceau brisé, est renforcée d'arcs-doubleaux et les grandes arcades décrivent une courbe en tiers-point. Des coupoles couvrent la première travée de la nef et le carré du transept. Les piliers de la nef sont cantonnés vis-à-vis de la nef d'une colonne engagée et de pilastres sur les autres faces. Le chœur, voûté en cul-de-four, repose sur des colonnes isolées plantées de façon

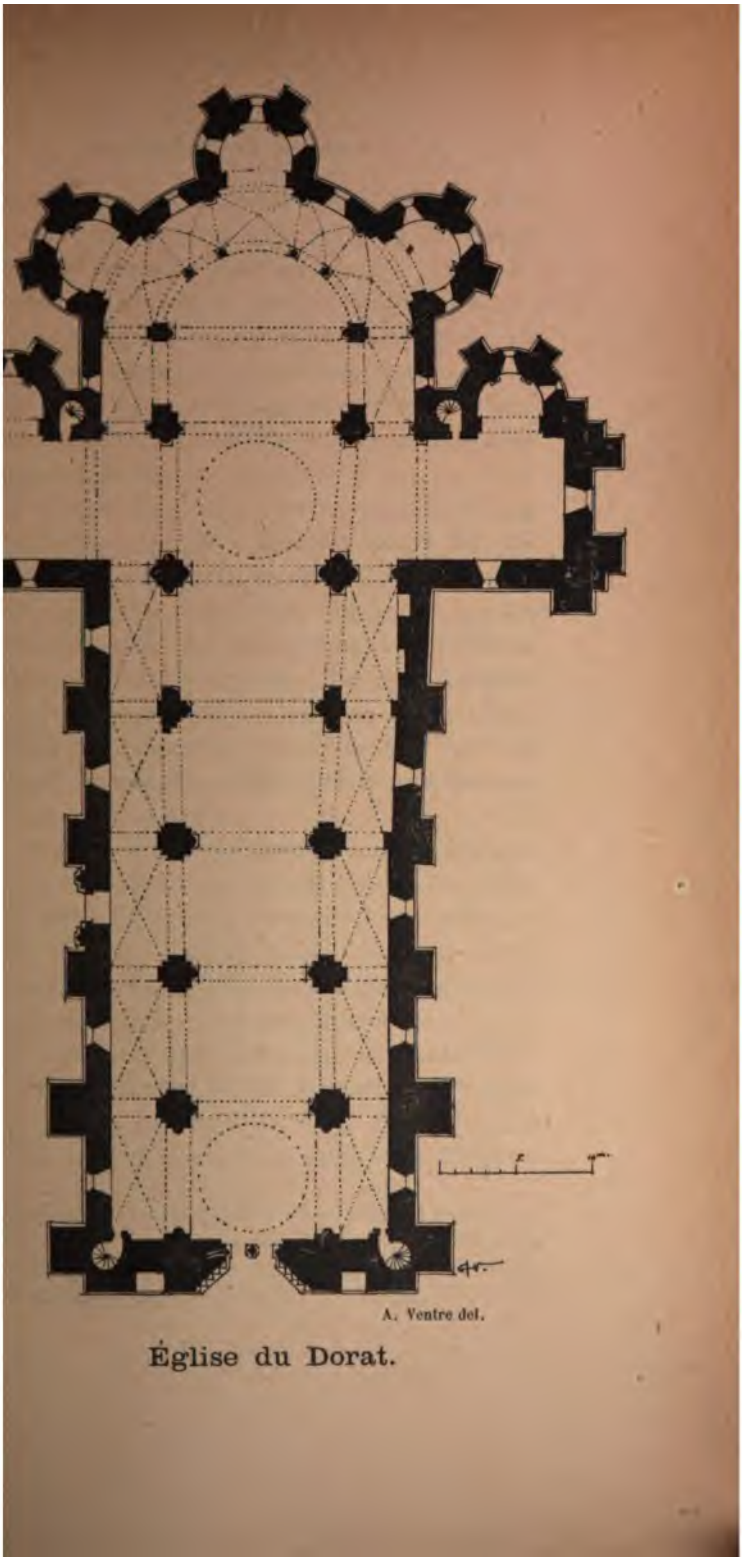

A. Ventre del.

Église du Dorat.

à ne pas masquer la vue des chapelles rayonnantes. Leurs chapiteaux sont historiés, garnis de feuillages ou couverts d'ornements bizarres.

Sous l'abside se trouve une crypte très bien conservée. On y descend par deux escaliers latéraux, et son plan reproduit celui de l'église supérieure. On y remarque la curieuse et antique piscine placée près de l'autel principal ; elle semble creusée dans le chapiteau d'une colonne.

Au XVe siècle, toute l'église fut transformée en une vaste forteresse. Un mur crénelé, porté sur des consoles, s'éleva au-dessus de toutes les baies et se continuait autour du transept en s'appuyant sur les arcs qui reliaient les contreforts ; enfin, la chapelle de l'abside fut surmontée d'une tour. Toutes ces fortifications ont été détruites il y a quelques années, dans une restauration du monument, à l'exception d'un mur où l'horloge se trouvait engagée et de la tour qui surmonte la chapelle absidale.

L'église du Dorat était le siège d'un chapitre régulier dont deux membres, saint Israël et saint Théobald, vivant au XIe siècle, sont l'objet d'une vénération populaire. Les paroisses des environs viennent encore en procession assister aux *ostensions* des reliques des deux saints qui ont lieu tous les sept ans.

Le mur d'enceinte de la ville, bâti par l'abbé Guillaume Lhermite de 1420 à 1430, subsiste encore, mais il est découronné ainsi que ses tours. De ses quatre portes, il ne reste plus que la curieuse porte *Bergère*.

Bibliographie. — *Album du Petit-Séminaire du Dorat*, par l'abbé Texier. — *Vies de saint Israël et de saint Théobald*, par l'abbé Cougerie. — *Histoire du Dorat*, par H. Aubugeois de la ville du Bost, 1880.

QUATRIÈME EXCURSION

Saint-Jouin-de-Marnes.

Le célèbre monastère de Saint-Jouin a été fondé à la fin du IVe siècle par un saint personnage du nom de Jovinus, frère de saint Maximin, évêque de Trèves, et de saint Maixent, évêque de Poitiers. Le lieu, qui s'appelait d'abord Ension, finit par perdre son premier nom au IXe siècle.

Enrichis par de nombreux donateurs, protégés par les vicomtes de Thouars et les comtes d'Anjou, les moines de Saint-Jouin songèrent au XIe siècle à rebâtir leur abbaye et leur église. Commencée en 1095, elle fut à peu près achevée en 1130, époque de la consécration du principal autel. L'ère de prospérité de l'abbaye continua longtemps encore ; mais les religieux furent obligés de fortifier l'abbaye pour la mettre à l'abri d'un coup de main.

L'abbaye commença à décliner en 1505, époque où elle tomba en commende. En 1568, une troupe de protestants l'incendia. Elle ne se releva que sous l'administration bienfaisante des abbés François et

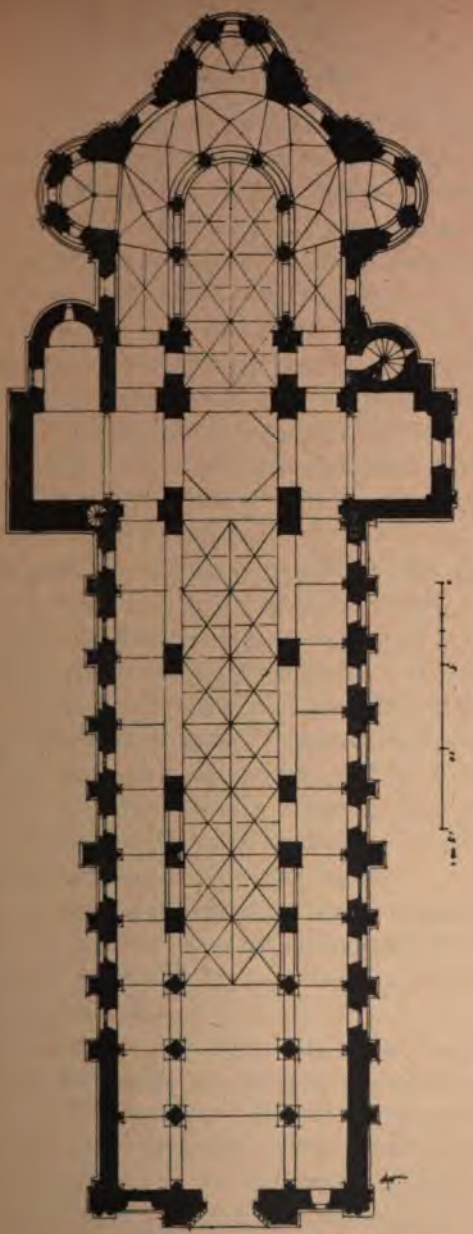

A. Ventre del.

Église de Saint-Jouin-de-Marnes.

L'église seule est demeurée debout, offrant un des plus beaux types de l'art roman au XIIe siècle. Son architecte a dû s'inspirer du plan de l'église d'Airvault. La façade séduit tout d'abord par la grâce de ses proportions comme par la richesse de son ornementation. La porte centrale, en plein cintre, dont les quatre archivoltes retombent sur des colonnettes, est flanquée de colonnes qui s'élèvent jusqu'à l'imposte de la grande fenêtre supérieure. Deux arcatures accompagnent cette porte, et deux autres la fenêtre du premier étage. Des bas-reliefs plus anciens ont été appliqués dans le plein des murs ; d'autres surmontent les colonnes. Le grand appareil a été employé jusqu'au sommet des chapiteaux ; puis, au-dessus d'une corniche qui règne dans toute la largeur de la façade, il est remplacé par un appareil en feuilles de fougères et, enfin, par l'appareil réticulé qui se montre jusqu'au haut du pignon triangulaire. La base de ce pignon est décorée d'une longue file de personnages s'avançant vers Jésus-Christ placé au centre. Au-dessus, le Père Éternel domine toute la scène. Deux contreforts, formés de faisceaux de colonnes, décorés d'arcatures et couronnés de clochetons, encadrent cette jolie façade.

Le mur méridional de l'église est percé de dix belles fenêtres en plein cintre, dont les archivoltes sont couvertes de gracieuses sculptures, palmettes, annelets, dents de scie, billettes.

Le déambulatoire est flanqué de trois chapelles éclairées par des fenêtres en cintre brisé séparées par d'autres baies cintrées. Des faisceaux de colonnettes élancées et des arcatures ornent les murailles. L'abside, si élégante dans l'origine, est défigurée par les constructions militaires des XVe et XVIe siècles.

Le clocher central, de forme carrée, a deux étages percés de fenêtres cintrées et son soubassement est orné d'arcatures. A l'intérieur, les trois premières travées de la nef sont voûtées en berceau brisé, mais au XIIIe siècle, les autres travées, le chœur, le déambulatoire et les chapelles rayonnantes furent recouverts de voûtes d'ogives de style Plantagenet dont les nervures s'entrecroisent, comme dans les églises de l'Anjou. On retrouve à Airvault des voûtes du même genre avec des médaillons sculptés sur les clefs, ce qui permet de supposer qu'elles sont l'œuvre du même architecte. Les bas-côtés, séparés de la nef par des piliers à quatre colonnes dont les chapiteaux sont historiés, sont voûtés en berceau plein cintre ou brisé. Le transept a conservé au centre une coupole sur trompes et les voûtes primitives de ses croisillons. Les piliers en forme de quatre-feuilles du déambulatoire doivent être considérés comme une exception, car les églises de la région présentent toujours des colonnes autour du rond-point.

L'abside, décorée de riches arcatures en dedans et au dehors, possède de très jolies stalles et un lutrin en bois, œuvre remarquable du XVIIe siècle. C'est un griffon aux ailes éployées, assis sur un groupe de trois têtes d'anges qui reposent sur un large bouquet de roses. Trois enfants vigoureusement taillés, debout sous le bouquet, ornent la base de ce meuble d'excellent style.

Bibliographie. — *Monuments religieux... des Deux-Sèvres*, par Ch. Arnauld, 1843. — *L'église de Saint-Jouin-les-Marnes*, par J. Berthelé, dans le *Bulletin Monumental*, t. LI, 1885, p. 263 et 393. — Coll. Robuchon : *Saint-Jouin-les-Marnes*, par B. Ledain.

Saint-Généroux.

Suivant une tradition, un religieux de Saint-Jouin, du nom de Généroux, aurait quitté son monastère et se serait réfugié dans une solitude aux bords du Thouet pour s'y livrer tout entier à la prière et à la méditation. Sa vertu y attira des disciples, puis les miracles accomplis auprès de son tombeau groupèrent un certain nombre d'habitants. Telle serait l'origine du bourg.

Saint-Généroux possède une des plus anciennes et des plus curieuses églises de la France. Malgré quelques opinions discordantes, on la considère en partie comme un monument carlovingien. Sa construction, d'après les observations de M. J. Berthelé, porte l'empreinte de deux époques principales. A la première reviennent les deux murs latéraux, le chevet et le mur intérieur, percé d'arcades, qui forme transept; à la seconde, c'est-à-dire au commencement du XIe siècle, on doit attribuer les trois absides et les deux rangées de piles carrées qui forment les bas-côtés de la nef. Il n'est pas question ici des grandes arcades en arc brisé de la nef et de la façade, dont les dates sont très postérieures.

La surface extérieure des murs latéraux offre beaucoup d'intérêt. Ce sont d'abord, depuis le sol jusqu'au dessous des fenêtres, des assises de moellons imitant le petit appareil. Puis des triangles de petit appareil rectangulaire, à joints épais en ciment rouge, remplissent les intervalles entre les montants des fenêtres. Au-dessus de ces triangles et entre les impostes des

fenêtres, l'appareil réticulé est encadré de triangles saillants dont les bases, ornées de billettes, se rattachent aux cordons qui font le tour des archivoltes. Au-dessus règne un cordon d'appareil en feuilles de fougères. Ces divers appareils se montrent aussi sur le chevet plat.

A l'intérieur, la nef, recouverte de charpente, n'a jamais été voûtée, ce qui justifie l'absence de tout contrefort. Le transept s'ouvre par trois arcades qui reposent sur des piles carrées et qui sont surmontées d'arcatures ouvertes avec colonnettes et chapiteaux en cônes renversés. Deux de ces arcatures ont été aveuglées par la juxtaposition des piles de la nef au XIe siècle. Ces piles, carrées comme celles des arcades du transept, ne présentent à leur sommet que de simples chanfreins nus ou maigrement décorés. Sur les arcs cintrés, un mur soutient les tirants de la charpente apparente, allégeant ainsi la charge des murailles extérieures. Les fenêtres sont dépourvues de décoration. L'entrée de l'église n'est pas dans la façade de l'ouest, elle se trouve du côté sud : c'est une porte cintrée, tout à fait simple, sans moulures, sans colonnes, sans chapiteaux. Cette petite basilique rurale est loin d'avoir les amples dimensions qu'on trouve plus tard dans beaucoup d'églises romanes. Elle mesure seulement en œuvre 28 à 29 mètres de longueur sur 11^m 60 de largeur.

L'église de Saint-Généroux était dans un état de délabrement qui faisait entrevoir une destruction prochaine. Sa conservation a exigé des travaux importants. Malheureusement, cette restauration a fait perdre au monument son aspect archaïque et son étude est beaucoup plus difficile.

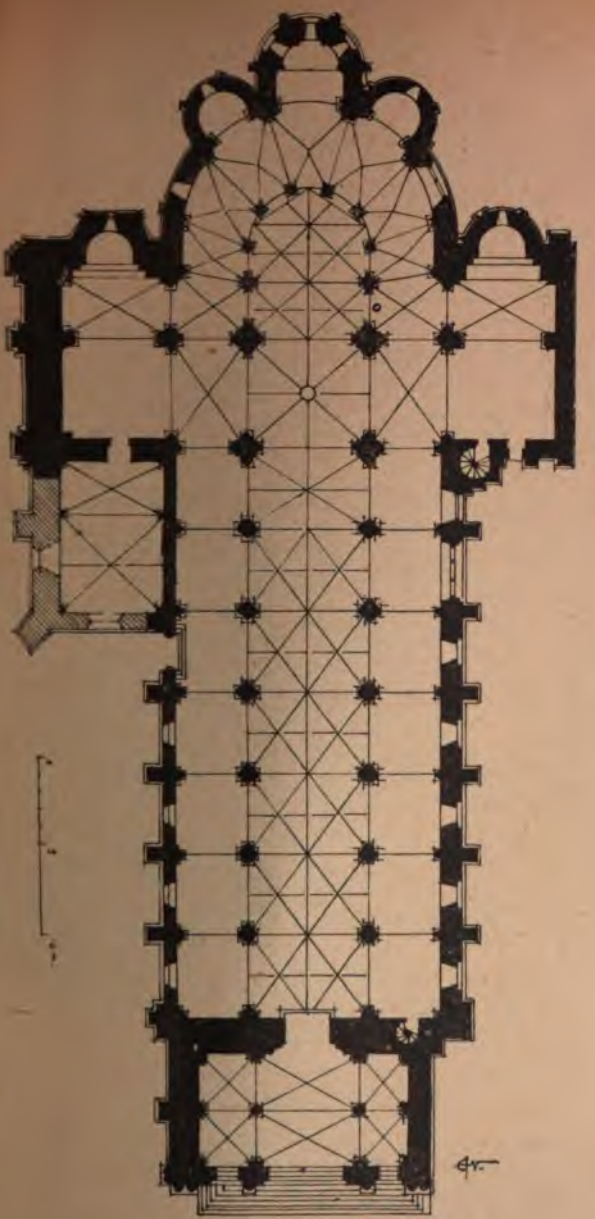

A. Ventre del.

Plan de l'église d'Airvault.

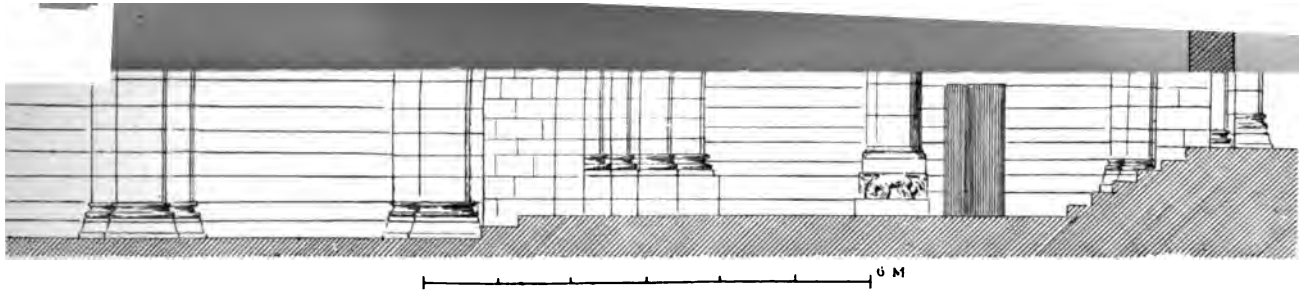

A. Bouneault, del.

Église d'Airvault.

Coupe sur le porche.

transformé la partie antérieure des absidioles et la première travée du chœur en un bas-côté transversal. Le chœur est entouré d'un déambulatoire dont il est séparé par des colonnes isolées. Trois chapelles rayonnantes se détachent autour du rond-point.

Des fragments de sculpture, qui remontent à la fin de l'époque carolingienne, se trouvent dans le collatéral nord, près du transept, sous un enduit que le temps fait tomber peu à peu. M. Berthelé regarde aussi comme un reste de l'édifice du Xe siècle les deux piliers carrés placés sous le porche.

Dans l'absidiole qui s'ouvre sur le bras nord du transept, on voit un tombeau roman placé sous une arcade. Le couvercle du sarcophage est décoré, à sa face antérieure, de neuf figurines abritées sous des arcatures. Une fouille y a fait découvrir l'épitaphe sur plomb du défunt, qui portait ces mots : *Petrus primus abbas.* C'est donc la sépulture de Pierre de Saine-Fontaine, premier abbé d'Airvault, qui fit reconstruire l'église à la fin du XIe siècle.

En 1888, on a retrouvé dans le chœur un curieux devant d'autel en pierre, du XIIe siècle, représentant le Christ entouré des symboles des quatre évangélistes et accompagné des quatre grands prophètes.

Le clocher et les piles qui le supportent sont du XIIIe siècle. La tour, de forme carrée, percée sur chaque face de quatre baies en arc brisé, est surmontée d'une flèche à huit pans, refaite plus tard et accompagnée de quatre clochetons d'angles.

La sacristie, accolée au flanc nord de l'église, ne remonte qu'au XVe siècle, ainsi que les restes du cloître encore visibles dans le jardin du presbytère. La salle capitulaire, qui sert aujourd'hui de cave

au presbytère, a été construite dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Le château. — Il a d'abord appartenu aux vicomtes de Thouars, puis aux familles de Chausseroye, de Liniers, Ysoré et autres. Il fut livré aux flammes par l'amiral de Coligny après sa défaite de Moncontour en 1569. Le château d'Airvault, qui est une construction des diverses époques du moyen âge, est loin d'offrir le même intérêt que l'église. En plan, c'est un carré aux angles arrondis. L'entrée, autrefois garnie d'une herse et protégée par des mâchicoulis, est située à l'angle sud-ouest. On y remarque, entre autres détails archaïques, des latrines donnant sur l'extérieur, analogues à celles de plusieurs donjons de la province. Quelques ouvrages protégeaient la porte. Des trois tours défendant les autres angles, deux seulement subsistent, supportées par des arcs qui relient les courtines.

Le Pont de Vernay. — Ce pont, jeté sur le Thouet à une petite distance du bourg d'Airvault, est un des plus anciens et des plus intéressants ponts du moyen âge qui ont survécu en France. Il remonte au moins au XIIe siècle, sinon au XIe. Ses piles sont flanquées en amont de becs triangulaires, en aval de contreforts plats. Ses onze arches sont soutenues chacune par trois arcs-doubleaux. Deux d'entre elles, détruites pendant les guerres de la Révolution, par les Vendéens, ont été longtemps remplacées par une passerelle en bois. On les a refaites assez récemment, et cette restauration a été justement reprochée à l'architecte. En effet, au lieu de suivre la pente normale du

Dr Birot, phot.

Le Congrès archéologique à Airvault.

pont en dos d'âne, les nouvelles arches ont leur clef trop élevée et sont couronnées de modillons.

BIBLIOGRAPHIE. — *Monuments religieux... des Deux-Sèvres*, par Ch. Arnauld. — *Recherches sur Airvault, son château et son abbaye*, par H. Beauchet-Filleau, 1857. — *L'église d'Airvault*, par J. Berthelé, dans les *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 30.

CINQUIÈME EXCURSION

Nouaillé.

L'antiquité du monastère est certaine, dit Mabillon, mais sa première origine est absolument inconnue. D. Fonteneau s'exprime dans le même sens. Tout ce que l'on sait, c'est que vers l'année 664 il fut soumis à l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, mais cette dépendance se relâcha avec le temps et disparut définitivement en 1119. Maintes fois dévasté, pillé et brûlé, il se releva de ses ruines après chaque désastre, mais la Révolution chassa les moines. L'église, devenue paroissiale, a été bien restaurée, il y a quelques années, par les architectes des Monuments historiques.

L'abbé Godelin avait fait élever une seconde basilique, dont la dédicace eut lieu le 6 novembre 830. Il en reste quelques substructions dans le mur du nord de l'église actuelle. L'église fut rebâtie à la fin du XIe siècle ; puis, à la fin du XIIe siècle, elle fut encore l'objet de très importants travaux sous la direction de l'abbé Guillaume de Moulins. C'est le monument qui

existe aujourd'hui ; mais quelle fut la part de chacune de ces deux époques séparées par plus de cent ans ? C'est ce que nous allons essayer de rechercher.

A l'intérieur, la nef est flanquée de collatéraux très étroits. Les piliers sont cantonnés de quatre colonnes engagées ; les chapiteaux qui soutiennent les arcades en tiers-point de chaque travée et ceux qui leur correspondent dans les murs des bas-côtés, présentent la décoration caractéristique du XIe siècle. Ceux qui reçoivent les arcs-doubleaux de la voûte sont plus ornés et peuvent remonter au XIIe siècle. La voûte centrale est en berceau brisé et celle des bas-côtés forme un berceau plein cintre. Or, à notre avis, la nef du monument construit au XIe siècle n'a pas été couverte primitivement par une voûte en pierre, mais seulement par une charpente. Pour supporter cette surcharge les piliers furent munis, à la hauteur de leurs chapiteaux, d'arcs-boutants qui se relient aux murs latéraux. Ces murs furent doublés à l'intérieur par une arcature en tiers-point ; à l'extérieur, ils furent renforcés par des contreforts carrés reliés par des grandes arcades en cintre brisé qui encadrent les fenêtres du XIe siècle bien reconnaissables à leur forme et à leurs ornements. L'œil le moins exercé s'apercevra que tout ce travail n'est qu'un placage

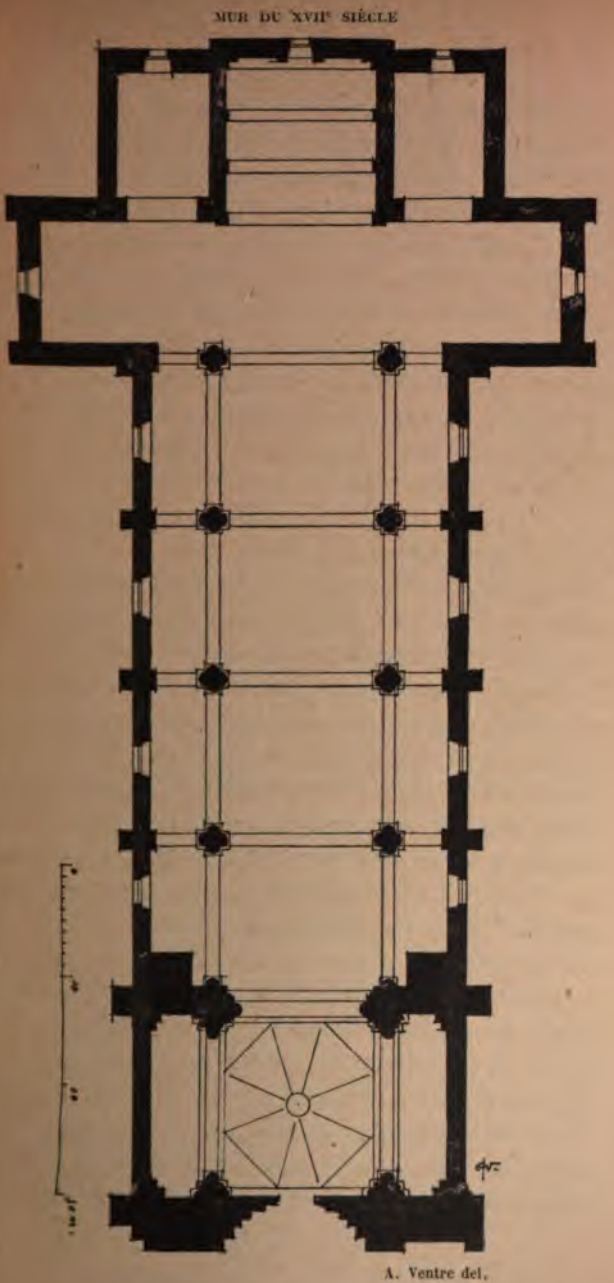

A. Ventre del.

Plan de l'église de Nouaillé.

La base des colonnettes est munie de griffes. Au-dessus de cette porte s'ouvre une grande fenêtre divisée au XVe siècle par un remplage flamboyant. Enfin l'étage supérieur est décoré d'une arcature en plein cintre qui règne sur les quatre faces de la tour.

A l'intérieur, la tour forme un narthex recouvert d'une élégante coupole qui s'élance à une grande hauteur. Cette coupole est portée par des trompes et renforcée par huit nervures qui reposent sur des colonnettes et sur des consoles élégantes. A droite et à gauche, le narthex est flanqué de couloirs construits en dehors du plan de la tour : leurs voûtes en quart de cercle jouent le rôle de contreforts.

La pire des catastrophes dont l'abbaye fut victime est le passage des Huguenots quand ils vinrent mettre le siège devant Poitiers en 1569. Tout fut saccagé, pillé, détruit. L'incendie qu'ils allumèrent dans l'église fut si violent que les voûtes du transept et du chœur s'écroulèrent, effondrant sous leur poids la crypte où était honoré le tombeau de saint Junien. Pendant plus de cinquante ans les décombres restèrent amoncelés. Les moines, généreusement secondés par leur abbé, François de la Béraudière, qui était en même temps évêque de Périgueux, entreprirent enfin de relever ces ruines. Les travaux, commencés en 1620, durèrent jusqu'en 1623 ; puis de nouveaux embellissements furent exécutés de 1683 à 1690. C'est alors qu'un chevet droit remplaça l'ancienne abside en hémicycle, comme l'ont montré les fouilles du R. P. de la Croix, qui a retrouvé en même temps la crypte bâtie sur le même plan. Au fond de la nouvelle abside, on déposa le tombeau de saint Junien, dans un réduit ménagé dans l'épaisseur du mur, entre deux contreforts

extérieurs. Ce tombeau, dissimulé aujourd'hui derrière une cloison de plâtre, présente un côté dépourvu de tout ornement; mais si l'on pénètre dans le réduit, on apercevra que le couvercle en forme de toit est décoré sur ses deux pignons de moulures méplates et que le flanc opposé est revêtu d'une fresque portant sur un fond noir trois aigles éployées. Les parois du réduit sont elles-mêmes couvertes de peintures.

Un jubé en bois sculpté, du XVIIIe siècle, ferme le chœur de l'église et deux rangs de stalles, protégées en arrière par de hautes boiseries, forment la clôture. Pour ne pas trop diminuer la largeur du chœur, on avait entamé les piliers et supprimé une de leurs quatre colonnes. Ce détestable système avait eu pour conséquence de compromettre la solidité de l'édifice. La restauration moderne a fait disparaître le danger en rétablissant les piliers dans leur intégrité primitive; mais on a dû remonter les stalles entre les piliers et le jubé a été repoussé de toute une travée vers la nef. On doit approuver hautement la conservation de ces stalles et de ce jubé, unique en Poitou; il faut avouer cependant que leur style ne s'accorde guère avec celui du monument.

L'abbaye était fortifiée. Une haute muraille, défendue par des tours, plongeait dans des douves alimentées par les eaux du Miosson et entourait l'église et tous les bâtiments conventuels. Il en reste des portions notables qui, selon toute apparence, datent du XVe siècle. La partie la plus ancienne de ces constructions est le bâtiment qui se trouve au sud de la façade de l'église et qui doit remonter au commencement du XIIIe siècle. Un tuyau de cheminée, de forme arrondie, s'élève de quelques pieds au-dessus de la muraille. Le

Dr Bicot, phot.

Église de Nouaillé.

Mur du bas-côté nord.

logis abbatial, construit dans la seconde moitié du XVe siècle par Raoul du Fou, est situé à l'angle nord de l'enceinte ; il se distingue par son élégante tour d'escalier à pan coupé, flanquée d'une autre petite tourelle ronde.

A 2 kilomètres du bourg, le prieuré de Sainte-Marie d'Availles, qui relevait de l'abbaye, conserve encore une église romane, transformée en grange, et un portail du XVe siècle décoré de fines sculptures. Dans le cimetière de la paroisse, la chapelle de Mauvinard, du XIIIe siècle, réduite maintenant à une travée, rappelle un antique pèlerinage à la Vierge. En se rapprochant du chemin de fer, on trouve les traces de l'ancienne voie romaine de Poitiers à Limoges. Sur plusieurs points la chaussée encore intacte montre son pavage en gros silex. Enfin, c'est auprès de la ferme de la Cardinerie, *alias* Maupertuis, que se livra la funeste bataille dans laquelle le roi Jean le Bon fut complètement battu et fait prisonnier par le Prince Noir, le 1er septembre 1356.

Bibliographie. — *Chroniques et légendes populaires du Poitou*, par M. de Longuemar, 1851. — Coll. Robuchon, *Notice sur Nouaillé*, par l'abbé Drochon.

A. de la Bouralière.

TABLE DU GUIDE

Pages.

POITIERS

Époque gauloise et romaine 1
Temple Saint-Jean 7
Cathédrale 11
Sainte-Radegonde 15
Saint-Hilaire-le-Grand 18
Saint-Porchaire 24
Notre-Dame-la-Grande 25
Saint-Jean-de-Montierneuf 28
Saint-Hilaire-de-la-Celle 31
Chapelle du lycée 32
Palais de justice 32
Maisons anciennes 37
Musées 42

PARTHENAY

Églises 46
Enceinte 51

SAINT-SAVIN

Église 53

CHAUVIGNY

Châteaux 57
Églises 60

MONTMORILLON

Octogone 64
Églises 65

LE DORAT

Église 67

SAINT-JOUIN-DE-MARNES

Église 70

SAINT-GÉNÉROUX

Église 73

AIRVAULT

Église 75

NOUAILLÉ

Église 79

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LXXe SESSION

TENUE

A POITIERS

EN 1903

PROGRAMME

1. État des études archéologiques dans le département de la Vienne depuis cinquante ans. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis par les Sociétés savantes et les particuliers.

2. Indiquer les dernières découvertes préhistoriques de l'âge de pierre, du bronze et du fer. — Étudier les monuments mégalithiques, les tumuli, les puits funéraires, les sépultures gauloises.

[illegible]

[illegible] — [illegible] — [illegible]

[illegible] Poitiers [illegible]

[illegible] baptistère [illegible]

[illegible] se rapportent à la [illegible] les églises et des [illegible]

[illegible] ses [illegible] vinziennes du [illegible] — [illegible] les cryptes romanes.

[illegible] et les limites de l'é- [illegible] XIe et au XIIe siècle. — [illegible] qui portent la trace d'une autre [illegible]

[illegible]

12. Signaler les mottes féodales.— Décrire et relever les plans des principaux châteaux-forts du Poitou. — Quel est le tracé des enceintes de Poitiers ?

13. Étudier les anciennes maisons et les monuments civils de la région.

14. Présenter une étude historique et archéologique sur le palais de justice de Poitiers et la tour Maubergeon.

15. Relever les inscriptions des pierres tombales et des cloches antérieures à la Révolution, en faisant connaître le nom des fondeurs.

16. Étudier les carrelages vernissés et leur mode de fabrication.

17. Signaler les verrières, les peintures murales, les tapisseries, les pièces d'orfèvrerie, les meubles et les objets d'art conservés dans les églises, les musées et les collections particulières.

18. Faire connaître les marchés conservés dans les dépôts d'archives ou chez les notaires.

19. Étudier les émissions successives des deniers et oboles au nom de Richard Cœur-de-Lion et à la légende *Pictaviensis*. — Peut-on admettre que l'atelier de Montreuil-Bonnin ait été le seul atelier de ce prince en Poitou ? — Présenter des arguments nouveaux en faveur de l'officine de Salle-le-Roy.

20. Étudier la stratégie de la bataille de Poitiers en 1356.

21. Étudier l'histoire des industries locales, des corporations et des anciennes foires du Poitou.

Les Membres du bureau
de la Société française d'Archéologie :

EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS,
Directeur de la Société,
Président du Congrès.

ÉMILE TRAVERS,
Directeur adjoint et Trésorier
de la Société.

P. DE LONGUEMARE, RAYMOND CHEVALLIER,
Secrétaires généraux de la Société.

ALFRED RICHARD,
Inspecteur divisionnaire de la Société.

RÉUNIONS & EXCURSIONS

POITIERS

Mardi 16 juin. — 1 heure 1/2. Séance d'ouverture à l'Hôtel de Ville.

3 heures 1/2. Visite du Musée de l'Hôtel de Ville, de l'église Saint-Porchaire, de Notre-Dame-la-Grande et du Musée des Antiquaires de l'Ouest (passage des Grandes-Écoles).

8 heures 1/2. Séance.

Mercredi 17. — 8 heures 14. Départ en chemin de fer. Arrivée à Parthenay à 9 heures 22. Visite de la ville. Déjeuner. Excursion à Parthenay-le-Vieux.

5 heures. Départ en chemin de fer. Retour à Poitiers à 6 heures 53.

8 heures 3/4. Séance.

Jeudi 18. — 6 heures 43. Départ en train spécial. Arrivée à Saint-Savin à 8 heures. Visite de l'église.

11 heures. Départ en train spécial. Arrivée à Chauvigny à 11 heures 29. Déjeuner.

1 heure 1/2. Rendez-vous à l'église Notre-Dame de la ville basse. Visite de la ville haute, des châteaux et de l'église Saint-Pierre.

5 heures 25. Départ en train spécial. Retour à Poitiers à 6 heures 20.

8 heures 1/2. Séance.

Vendredi 19. — 8 heures 1/2. Rendez-vous à l'église de Montierneuf. Hôtel de la Prévôté. Palais de Justice. La Bibliothèque.

[illegible] heures [illegible]. Rendez-vous à la chapelle du Lycée. Visite de [illegible] de la Cella, de l'église Sainte-Radegonde, de la [illegible] du cloître de Saint-Jean, du musée lapidaire [illegible] et de l'atelier du R. P. de la [illegible].

[illegible] heures [illegible]. Soirée.

[illegible] 20. — [illegible] heures 57. Départ en chemin de fer. Arrivée à [illegible] à 10 heures 44. Déjeuner. Visite [illegible].

[illegible] heures [illegible]. Départ en train spécial. Arrivée au Doré à [illegible] heures 12. Visite de l'église. Dîner.

[illegible] heures 57. Départ en chemin de fer. Retour à Poitiers à 10 heures [illegible].

Dimanche 21. — [illegible] réservée aux excursions individuelles. [illegible] les églises de Lusignan, de [illegible] et les ruines gallo-romaines de Sanxay (train de 7 heures [illegible]) — l'église de Saint-Maixent (train de 7 heures [illegible]). — Niort et le château du Coudray-Salbart (train de 7 heures 59) — le château de Bressuire (train de 8 heures 14) — les églises de Civray et de [illegible] (train de 10 heures 30); — l'église et le [illegible] de Saint-Maurice-de-Gençay (tramway de [illegible] heures [illegible]).

[illegible] heures. Banquet à l'hôtel de France.

Lundi 22. — [illegible] heures. Départ en train spécial. Arrivée à [illegible]

re 1/2. Départ en voiture, devant les Halles. Arri-
à Nouaillé à 2 heures 1/2. Visite de l'église. Retour
oitiers à 6 heures.
res 1/2. Séance. Proclamation des médailles. Pro-
tions photographiques des monuments du Poitou,
M. Robuchon. Clôture du Congrès.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE 1903

Président du Congrès :

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie.

Membres du bureau :

M. Emile Travers, directeur adjoint et trésorier de la Société française d'Archéologie.

M. P. de Longuemare, secrétaire général de la Société française d'Archéologie.

M. Raymond Chevallier, secrétaire général de la Société française d'Archéologie.

Secrétaires généraux du Congrès :

M. A. de la Bouralière, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. Louis Arnould, professeur à la Faculté des lettres.

Trésorier du Congrès :

M. Alfred Barbier, trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Membres de la Commission d'organisation :

ur la Vienne : E. Audinet, professeur à la Faculté roit, secrétaire de la Société des Antiquaires de est ; — Colonel Babinet, membre de la Société Antiquaires de l'Ouest ; — Joseph Berthelé, ar-iste de l'Hérault ; — Boissonnade, professeur à aculté des lettres ; — Brun, architecte, inspecteur édifices diocésains ; — le R. P. de la Croix ; — bé Collon, chanoine honoraire ; — Dupré, vice-ident de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; — ot, bibliothécaire de la ville ; — Hild, doyen de la ulté des lettres ; — Arthur Labbé, membre de la été des Antiquaires de l'Ouest, à Châtellerault ; — is Lecointre, ancien député ; — de la Ménar-e, professeur à la Faculté de droit ; — de Mon-et, conseiller général, maire de Montmorillon ; le général Segrétain ; — Surreaux, maire de iers ; — Tornézy, président de la Société des quaires de l'Ouest ; — Charles Tranchant, mem-de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

our les Deux-Sèvres, les Charentes et la Vendée : néault, inspecteur de la Société française d'Ar-logie, à Niort ; — Léo Desaivre, ancien président la Société de Statistique, à Niort ; — Chauvet, à fec ; — Georges Musset, à La Rochelle ; — René lette, à Fontenay-le-Comte, inspecteurs de la iété française d'Archéologie.

LISTE DES MEMBRES (1)

MM.

ALLARD (Eugène), instituteur, à Coutières, par Fomperron (Deux-Sèvres).

* AMBLARD (Paul), 15, rue Saint-Même, à Chartres.

ARNOULD (colonel Émile), directeur de l'École des Hautes-Études industrielles, 11, rue de Toul, à Lille.

ARNOULD (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, 4, rue du Château-d'Eau, Poitiers.

ARNOULD (Mme), même adresse.

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES ET ARCHÉOLOGUES PORTUGAIS, à Lisbonne.

AUBRÉE (Jules), contrôleur principal en retraite, 30, boulevard de la Liberté, à Rennes.

AUBRÉE (Mlle Jane), même adresse.

AUDINET (Eugène), professeur à la Faculté de droit, rue des Grandes-Écoles.

AUDOUIN (Émile), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, 14, rue Le Cesve, Poitiers.

* AVENET (Alfred), avocat, 56, rue Victor-Hugo, Tours.

BABINET (colonel Léon), rue du Moulin-à-Vent, Poitiers.

* BALLU (Camille), conservateur des hypothèques, à

MM.

*Belledent, notaire honoraire, à Noyant (Maine-et-Loire).

*Berthelé (Joseph), archiviste, 11, impasse Pagès, à Montpellier.

*Besnard (Alfred), architecte, 54, rue des Abbesses, à Paris.

*Bégule (Lucien), peintre-verrier, 86, chemin de Choulans, à Lyon.

*Birot (Joseph), docteur, 59, rue Victor-Hugo, à Lyon.

*Blanchet (Adrien), inspecteur divisionnaire S. F. A., avenue Bosquet, à Paris.

Blanchot (colonel Ch.), à Iteuil (Vienne).

Bleau (abbé), aumônier du Lycée de Poitiers.

Bodenstaff (abbé), bibliothécaire, Grand Séminaire de Poitiers.

Bonnard (Louis), 73, boulevard de Courcelles, à Paris (VIIIe).

*Bonnault (baron de), inspecteur divisionnaire S. F. A., à Compiègne.

*Bonnenfant (Georges), provicaire à la cathédrale, 22, rue du Parvis-Notre-Dame, à Évreux.

*Bonnet (Émile), avocat, 8, rue de la Valfère, à Montpellier.

Bonnet (Émile), professeur à la Faculté de droit, 9, rue du Puygarreau, Poitiers.

*Bosseboeuf (l'abbé Louis), président de la Société archéologique de Touraine, 16 *bis*, rue du Belvédère, à Tours.

Bougouin (abbé), vicaire général, 5, rue des Feuillants, Poitiers.

*Bouillet (l'abbé), inspecteur S. F. A., 3, rue de Valence, à Paris (XIVe).

*Boullay (Édouard), château de Beauséjour, par Saint-Symphorien (Indre-et-Loire).

MM.

* Bouneault (Arthur), inspecteur S. F. A., 172, avenue de Paris, à Niort.
Bourgues (colonel de), 23, rue Saint-Denis, Poitiers.
Boutineau (Em.), rue de l'Alma, 73, à Tours.
Brac (Louis), directeur de l'Enregistrement, rue de la Tranchée, Poitiers.
* Briand (Paul), conservateur du musée de la Société archéologique, 74, rue de Boisdenier, Tours.
* Briand (Mme), même adresse.
Brochet (Louis), Fontenay-le-Comte (Vendée).
Brun (Léopold), architecte, 28, rue Bourbeau, Poitiers.
* Brutails (Jean-Auguste), archiviste, inspecteur S. F. A., 27, rue d'Aviau, à Bordeaux.
* Buggenoms (Louis de), avocat, délégué de l'Institut archéologique liégeois, 19, place de Bronckart, à Liège (Belgique).
Caillard (Alphonse), 16, rue des Quatre-Ponts, à Châtellerault.
Caillard (Georges), notaire, à Châtellerault.
* Carry (Charles), docteur, 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.
* Cauchemé (Victor), inspecteur du Palais, à Compiègne.
Champchevrier (baron de), château de Marieville, par Bonneuil-Matours (Vienne).
Chaussat, pharmacien, 175, Grand'Rue, Poitiers.
* Chauvet (Gustave), notaire, inspecteur S. F. A. Ruffec (Charente).
* Chevallier (Raymond), secrétaire général S. F. A. Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).
* Chotard (André), magistrat, 17, boulevard Félix Faure, à Châtellerault.
Clermont (de l'Oise), Société archéologique et historique de Clermont (Oise).

MM.

*Clermont-Tonnerre (duc de), 16 *ter*, avenue Bosquet, Paris.

Collon (abbé), aumônier du pensionnat des Frères, rue des Feuillants, 65, Poitiers.

Cons (Henri), recteur de l'Académie, Poitiers.

Coulon (Henri), 18, rue Saint-Pierre-le-Puellier, Poitiers.

*Couneau (Émile), 4, rue du Palais, à La Rochelle.

*Coutan, docteur, inspecteur S. F. A., 35 *bis*, boulevard Saint-Hilaire, à Rouen.

*Croizier (marquis de), château de Jouandin (Bayonne).

*Crusel (René), 9, place Sainte-Catherine, à Abbeville.

Daussy (Paul), à Compiègne.

*Decroos (Jérôme), notaire, à Saint-Omer.

*Demeuldre (Aimé), président et délégué du Cercle archéologique de Soignies (Hainaut), 347, avenue Louise, à Bruxelles.

*Demeuldre (Mme), même adresse.

*Depoin (Joseph), délégué de la Société historique du Vexin, à Pontoise.

*Deshoulières (François), Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher).

*Deslandres (Paul), archiviste-paléographe, rue de Verneuil, 62, Paris.

*Dessain (Louis), 115, rue Lafayette, Paris (xe).

Devisse, professeur au Grand Séminaire, Poitiers.

*Délugin (Antoine), 24, rue de la Boétie, à Périgueux.

*Dognée (Eugène), 4, rue des Prémontrés, à Liège.

Dortel (Alcide), avocat et conseiller général, 4, rue de l'Héronnière, à Nantes.

*Doutriaux (André), avocat, 12, rue d'Oultreneau, à Valenciennes.

MM.

* DROCATLY Roger, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

DROCET L., ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 22, rue Thibaudeau, Poitiers.

DUBEL Isidore, maire, Saint-Ouen-des-Toits (Mayenne).

* DUFOUR Adolphe, bibliothécaire, délégué de la Société historique et archéologique de Corbeil-Etampes, 21, rue du 14-Juillet, à Corbeil.

* DULONG DE ROSNAY Joseph, Frazé, par Brou (Eure-et-Loir).

* DUMUYS Léon, inspecteur divisionnaire S. F. A., 61, rue de la Lionne, Orléans.

* DURAND (Roger), inspecteur S. F. A., 12, rue Serpente, à Chartres.

* DURAND Mme, même adresse.

* DURET Edmond, à Saint-Germain-de-Marenciennes, par Surgères (Charente-Inférieure).

* DUVAU Jules, Les Fouinières, par Ingrande-sur-Vienne (Vienne).

DUVAU Mlle Juliette, même adresse.

* ECKMAN Alexandre, administrateur des Musées, 48, rue Jean-sans-Peur, à Lille.

ESPERANDIEU capitaine, correspondant de l'Institut, 59, route de Clamart, Vanves (Seine).

* FAGE René, avocat, inspecteur divisionnaire S. F. A., 25, boulevard Gambetta, à Limoges.

* FAYOLLE marquis DE, inspecteur général S. F. A., château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

* FLEURY Gabriel, imprimeur, Mamers (Sarthe).

FLEURY Paul DE, archiviste-paléographe, l'Isle-Jourdain (Vienne).

MM.

'Foulon (Eugène), architecte, Laigle (Orne).

'Fontaines (Hubert de), Sérigny par Foussais (Vendée).

'Forts (Philippe des), Yonville, par Hallencourt (Somme).

'Fougeron (Paul), 55, rue de la Bretonnerie, à Orléans.

'Fourché (Paul), 21, rue Ducan, à Bordeaux.

'Francart (Adolphe), avocat, Mons (Belgique).

'Francs (François des), 2, rue de la Bourie-Blanche, à Orléans.

'Garreau (Gustave), 10, rue de la Sardinerie, à La Rochelle.

Gauchery, délégué de la Société des Antiquaires du Centre. Vierzon (Cher).

Germain de Maidy (Léon), inspecteur divisionnaire S. F. A., 26, rue Héré, à Nancy.

Ghellinck Vaernewyck (vicomte de), délégué du Gouvernement belge, 25, rue de l'Industrie, à Bruxelles.

Ginguenaud (Adrien), architecte, 35, rue de l'Horloge, à Saint-Jean-d'Angély.

Godfray (Henry), trésorier des États de l'Ile, à Beau-Séjour (Jersey).

Grailly (comte de), 13, rue Saint-Hilaire, Poitiers.

Grandmaison (Louis de), archiviste de l'Indre-et-Loire, 9, rue de l'Archevêché, à Tours.

'Grasset-Morel, 2, boulevard du Peyrou, à Montpellier.

'Grimaud (l'abbé Clémentin), curé de Cherves, par Cognac (Charente).

Guérin-Boutaud (François), notaire, 2, rue de la Gendarmerie, à Angoulême.

Guiffrey (Jules), directeur des Gobelins, 42, avenue des Gobelins, Paris.

MM.

* Guignard de Butteville (Ludovic), Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher).
* Hambye (Adolphe), notaire, 26, rue du Mont-de-Piété, à Mons (Belgique).
* Hardel (l'abbé), curé doyen, Droué (Loir-et-Cher).
Hertault (l'abbé), économe au Grand Séminaire de Poitiers.
* Héliand (Joseph d'), 27, rue Marmoreau, à Laval.
* Héron de Villefosse, membre de l'Institut, rue Washington, 6, Paris (viiie).
Hild (J.-A.), doyen de la Faculté des lettres, 53, rue de la Tranchée. Poitiers.
* Hubert (Joseph), architecte-ingénieur, Mons (Belgique).
* Husson (Georges). 15, rue de Siam, Paris (xvie).
Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège (Belgique).
Jablonski, docteur, rue des Arènes, Poitiers.
* Jacquemin (Léon), 108, rue de Rennes, Paris (vi^e).
* Jamot (Claudius), architecte, 27, rue Vaubécour, à Lyon.
* Jones (Herbert), 42, Shootess Hill Road, Blackeath, Londres. S. E.
* La Bouralière (A. de), rue de la Baume, 14, Poitiers.

[redacted]

MM.

* Langlois (Ludovic), notaire, membre du Conseil, rue de la Serpe, à Tours.
* Laperche (Mme Paul), 37, rue Jean-Goujon, Paris (VIIIe).
* Lauzun (Philippe), inspecteur S. F. A., Valence-sur-Baïse (Gers).
* Lauzun (Mme), même adresse.
Lavergne (Hippolyte), 32, rue Léon-Joany, à Châtelleraut.
Le Camus (comte Édouard), à Flamagne, par Montmorillon (Vienne).
Lecointre (comte Louis), 16, rue du Petit-Bonneveau, Poitiers.
Lecointre (comte Pierre), château de Grillemont, par Ligueil (Indre-et-Loire).
Le Courtois, doyen de la Faculté de droit, 46, rue des Basses-Treilles, Poitiers.
* Le Féron de Longcamp (Albert), membre du Comité, 51, rue de Geôle, à Caen.
* Lefèvre-Pontalis (Eugène), directeur S. F. A., 13, rue de Phalsbourg, à Paris.
* Lefranc Mlle (Gabrielle), 54, rue Saint-Maur, à Rouen.
* Legrand (Charles), inspecteur S. F. A., 5, rue Gambetta, Saint-Omer.
* Le Grix (Ernest), conservateur des Eaux et Forêts en retraite, 23, rue de Clocheville, à Tours.
* Lengaigne (Maurice), 39, rue Saint-Bertin, Saint-Omer.
Lesparda (de), lieutenant, 33e régiment d'artillerie, Poitiers.
* Lespinas (Edmond), 13, rue de Bourdeilles, à Périgueux.
* L'Estourbeillon (marquis Régis de), député du

MM.

Morbihan, inspecteur divisionnaire S. F. A., 7. [illegible]ue du Havre, à Paris.

*Levé (Albert), juge au tribunal civil, Lille.

*Linage (le comte Gaston de), château de la Tivolliè[illegible]e, par Voreppe (Isère).

*Losseau (Léon), avocat, rue de Nimy, à Mons (B[illegible]el-gique).

Maitre (Léon), archiviste, à Nantes.

*Manoir (Gaston Le Courtois du), membre du Comi[illegible]é, 17, rue Singer, à Caen.

*Marboutin (l'abbé Jean-Raoul), curé, Cours, p[illegible]ar Laugnac (Lot-et-Garonne).

*Mareuse (Edgard), 81, boulevard Haussmann, Par[illegible]s.

*Martellière (Paul), conservateur du Musée, [illegible]l, avenue de la Gare, à Pithiviers.

*Matthieu (Ernest), avocat, secrétaire du Cercle [illegible]r-chéologique, Enghien (Belgique).

*Matthieu (Mme), même adresse.

*Maurice (Jules), 33, rue Washington, Paris.

*Maurice (Mme), même adresse.

*Meillassoux (Paul), 33, avenue Rapp, Paris (VIIe).

*Mesnard (Léon), 194, rue de Rivoli, Paris.

*Michel (André), 59, rue Claude-Bernard, Paris.

Moissac (P. de), 9, rue du Pont-Neuf, Poitiers.

Monplanet (A. de), maire de Montmorillon.

*Morry (Charles de), 70, rue Béranger, à Tours.

*Morry (Mme de), même adresse.

Nizet, délégué de la Société centrale des architecte[illegible] français, 7, avenue de Breteuil, Paris.

*Osseville (comte Christian d'), 18, rue Singer, Caen.

Parenteau-Dubeugnon (Ed.), professeur à la Facult[illegible] de droit, 1, rue Le Coq, Poitiers.

*Pascal (l'abbé André), 24, rue Bonaparte, Paris (VIe)

MM.

Petit (Ernest), 8, rue du Bellay, Paris.

Philippe (André), archiviste, inspecteur S. F. A., Mende (Lozère).

Philippe (Mme), même adresse.

Pillon (Alphonse), maire. Roye-sur-Matz (Oise).

Pinoteau (baron Alphonse), 4, cité Martignac, Paris (VIIe).

Pinoteau (baron Maurice), ingénieur civil, 48, boulevard Émile-Augier, Paris (XVIe).

Pinoteau (Mme), même adresse.

Planté (Adrien), maire, inspecteur divisionnaire S. F. A., Orthez (Basses-Pyrénées).

Planté (Mlle), même adresse.

Plessier (Prosper), délégué et président de la Société Historique, 4, rue de Lancry, Compiègne.

Port-Roux (M. et Mme du), Romans (Drôme).

Pouliot (E.), docteur, 1, rue de l'Étude, Poitiers.

Prouhet, docteur, La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Proust (Daniel), château de Verneuil, par Auverse (Maine-et-Loire).

*Quarré-Reybourbon (Louis), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

Rabeau (Prudent), avoué, 15, rue des Mignons, Châtellerault.

*Ranquet (Henry du), 9, rue Savaron, Clermont-Ferrand.

*Renault (Georges), conservateur du Musée, 109, faubourg Chartrain, Vendôme (Loir-et-Cher).

*Régnier (Louis), membre du Conseil, 9, rue du Meilet, à Évreux.

*Richard (Alfred), archiviste du département, inspecteur divisionnaire S. F. A., à Poitiers.

MM.

Richard Jules, place de Gast, à Laval.

Rivières baron de, inspecteur divisionnaire S. F. A., château de Rivières, par Gaillac (Tarn).

* Rochoux Eugène, Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

* Rochoux (Mme), même adresse.

Rougé Jacques, à Ligueil (Indre-et-Loire).

Rougé Mme Blanche, La Milonnière, par Saint-Antoine-du-Rocher (Indre-et-Loire).

Rousseau (commandant), à Poitiers.

* Ruillé (Élie Charil de), ancien conseiller à la Cour d'appel, château de la Marmitière, par Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

* Saint-Saud (comte Aymar de), inspecteur S. F. A., château de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne).

Segrétain (général), 23, rue de l'Hôtel-Dieu, à Poitiers.

* Serbat (Louis), membre du Conseil, 138, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIIIe).

* Thiollier (Félix), 27, rue de Grenelle, Paris (VIIe).

* Thiollier (Noël), inspecteur S. F. A., 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

* Tillet (Jules), architecte, 76, rue de Miromesnil, Paris (VIIIe).

Touchois (Dr), Châtellerault (Vienne).

[redacted]

MM.

TURPIN (Georges), rue Grande, Parthenay (Deux-Sèvres).

URSEAU (le chanoine Charles), Angers.

VALLETTE (René), inspecteur S. F. A., Fontenay-le-Comte (Vendée).

VALOIS (Jules DE), membre du Conseil, Aumâtre, par Oisemont (Somme).

VATIN (Eugène), juge de paix, Senlis (Oise).

VATIN (Mme), même adresse.

VAYSON (Janin), Abbeville.

VEILLECHÈZE DE LA MARDIÈRE (Jean DE), château de la Brunière, par Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée).

VENTRE (André), architecte, 35, rue de Valois, Paris (Ier).

VERGIE (M. et Mme DE), château de Touffou, par Bonnes (Vienne).

VIAU (Paul), ancien officier, 26, rue Victor-Hugo, Poitiers.

*VIGNOT (Charles), 31, rue Saint-Guillaume, Paris (VIIe).

*VIGNOT (Mme), même adresse.

*ZELTNER (Pierre DE), 27, rue de Tocqueville, Paris (XVIIe).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE D'OUVERTURE DU MARDI 16 JUIN 1903

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS

La séance a lieu, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle des délibérations du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Poitiers, mise gracieusement par la municipalité à la disposition du Congrès.

M. le Président fait asseoir à sa droite M. Surreaux, maire de Poitiers, et à sa gauche M. le général Lambert, commandant l'artillerie du 9e corps d'armée. Ont pris place sur l'estrade encore : MM. Cons, recteur de l'Académie ; l'abbé de Vareilles-Sommières, représentant Mgr l'évêque de Poitiers, empêché par la maladie ; le général Segretain ; le colonel Brongniart ; Tornézy, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; Le Courtois, doyen de la Faculté de Droit ; Garbe, doyen de la Faculté des Sciences ; Alfred Richard, archiviste départemental de la Vienne ; Alfred Barbier, trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest et du Congrès ; Charles Tranchant, ancien conseiller d'État ; le colonel Babinet ; Jules Lair, membre de l'Institut ; le commandant Rousseau, etc.,

[illegible] M. [illegible], professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers et secrétaire général du Congrès, remplit [illegible] le secrétaire.

Le *Journal des Débats* a envoyé spécialement pour suivre le Congrès, l'un de ses rédacteurs. M. Félix [illegible]. Le correspondant poitevin du *Petit Journal* et les directeurs des journaux de Poitiers sont présents.

M. le Préfet et M. le Secrétaire général de la Vienne. Mgr Pelgé, évêque de Poitiers. MM. Morellet, procureur général près de la Cour d'appel. Hild, doyen de la Faculté des Lettres. Heron de Villefosse, délégué du Ministre de l'Instruction publique et du Comité des Travaux historiques. Emile Travers, directeur-adjoint et trésorier de la Société française d'Archéologie, Robert Triger, inspecteur général. Jules de Valois. Rey. Francart, de Mons, s'étaient fait excuser.

Dans l'assemblée aussi nombreuse que brillante, on compte plus de cent membres du Congrès, français et étrangers, sur les deux cents qui se sont fait inscrire, ainsi qu'un grand nombre de personnes de la ville.

M. le Président ouvre la séance et M. le Maire de Poitiers souhaite la bienvenue aux congressistes dans une courte allocution qui est fort goûtée.

« Vous aurez à admirer les riches vestiges du passé que nous avons conservés dans notre vieille cité, ses antiques monuments, ses vieilles maisons. Son sol, dès qu'on le creuse, livre des débris archaïques intéressants et curieux d'une incontestable valeur.

« Dernièrement encore, en faisant des fouilles dans un de nos vieux quartiers, des ouvriers ont mis à jour une superbe Minerve, qui a été aussitôt déposée à notre musée dont elle est aujourd'hui un des plus beaux ornements.

« Cette Minerve, vous la connaissez, Messieurs, vous en avez tout au moins entendu parler. Notre brillante Société locale d'archéologie saura vous la montrer en même temps que nos monuments et les riches collections qui ornent ses galeries.

« Elle saura aussi, j'en suis convaincu, vous rendre intéressant et agréable votre séjour dans notre contrée. Elle saura faire enfin tout ce qui dépendra d'elle pour que vous emportiez de toutes nos vieilles ruines, de notre ville et d'elle-même le plus durable souvenir. »

M. Tornézy, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, lit le discours suivant qui a été vivement applaudi :

MESSIEURS,

C'est pour la seconde fois que, depuis sa fondation, la Société française d'Archéologie vient tenir ses assises à Poitiers.

La première réunion de votre Congrès dans notre ville date de 1843 ; — je passe sous silence les assises scientifiques de l'Institut des provinces, qui se tinrent ici en 1857,

au cours desquelles deux séances furent consacrées à l'archéologie.

Soixante années se sont donc écoulées entre les deux sessions poitevines du Congrès archéologique de France. Le temps paraissait long, Messieurs ; on vous réclamait ; on craignait d'avoir été oublié. Enfin, la bonne nouvelle est arrivée. Je n'ai pas besoin de vous dire que la Société des Antiquaires de l'Ouest a été la première à s'en réjouir. C'est une véritable bonne fortune pour elle de voir réunis en aussi grand nombre des savants désireux de connaître et d'admirer des monuments anciens qu'elle considère comme de purs joyaux, sur lesquels elle veille avec une inlassable sollicitude.

C'est donc avec joie que j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue.

Cet honneur, je le dois à l'extrême bienveillance de mes collègues de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; je le dois aussi à la démarche pleine de courtoisie qu'a faite auprès de moi le très distingué directeur de votre savante Société, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, dont le nom éveille le souvenir d'une famille tout entière consacrant noblement sa vie à l'étude des sciences les plus diverses et les plus élevées. En notre nom, je le remercie de sa gracieuseté. Je sais avec quel succès il a présidé vos derniers Congrès, en s'efforçant de développer le goût de l'archéologie et en vous faisant profiter de ses ingénieuses observations sur les monuments du moyen âge.

Je ne me dissimule nullement qu'ouvrir un Congrès comme le vôtre est une tâche difficile, et vous m'en voudriez, j'en suis sûr, si je me bornais à vous exprimer en phrases plus ou moins gonflées de rhétorique tout l'honneur que procure à la vieille cité poitevine la présence d'hôtes aussi distingués que vous tous, Messieurs. Ceux d'entre vous dont le nom fait autorité dans la science ne seraient en rien grandis par les éloges que leur adresserait l'un de leurs plus humbles émules ; peut-être même

penseraient-ils, — non sans raison, — que décernés par un inconnu, de tels éloges ne seraient pas à leur place. La Société française d'Archéologie a droit, de notre part, à un certain respect, ce respect affectueux que l'on ressent pour une sœur, non pas plus âgée, puisque nos deux Sociétés sont nées en 1834, ce qui fait d'elles de respectables personnes portant fort allègrement le poids de leurs soixante-neuf années, mais, parvenue à une notoriété plus grande, — permettez-moi l'expression, — à une situation sociale plus importante.

Et cela s'explique : Si le siège de votre Société est toujours resté à Caen, vous avez cependant des attaches puissantes à Paris, ce qui est un incontestable avantage, et vous recevez parmi vos adhérents tous les archéologues français qui, par leur science reconnue, ont pris une place à part au milieu de cette armée de travailleurs dont chaque soldat cherche à devenir général. Votre Société bénéficie de la notoriété qui s'attache à leurs noms et c'est justice. Aussi, lorsque ces hommes éminents, qui presque tous occupent un fauteuil dans l'une des classes de l'Institut, prennent part à un Congrès soit pour y représenter M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, soit pour y apporter la contribution de leur science et l'autorité de leur nom, ils impriment à la réunion dans laquelle ils siègent un caractère élevé d'où découle le très légitime et très sincère respect dont je vous parlais il y a un instant.

Nous, — et quand je dis nous, ce n'est pas seulement de la Société des Antiquaires de l'Ouest que je parle, c'est de toutes les Sociétés de même nature qui se sont fondées en province, — nous nous recrutons uniquement dans notre milieu local. Nous ne sommes pas des savants ayant consacré une vie entière à pénétrer les secrets de l'archéologie ou à étudier les charmes si attirants des beaux-arts, nous sommes des hommes de bonne volonté qui enlevons à nos occupations habituelles quelques heures consacrées à l'étude, qui employons à un labeur agréable les loisirs forcés

que laisse une carrière parvenue à son extrême limite.

Et cependant, Messieurs, — parlons sans fausse modestie, — constatez avec moi qu'il est extraordinaire de rencontrer dans les Sociétés savantes des départements autant d'hommes capables de produire des travaux de valeur sans que rien les y ait préparés. Bravement, avec une énergie vraiment respectable, ils se sont plongés dans la lecture des vieux manuscrits ; ils ont scruté à fond les particularités les plus cachées des monuments au milieu desquels ils vivent ; ils ont passé de longues veilles à pénétrer le sens des événements historiques qui se sont accomplis dans leur province ; ils ont découvert le lien qui rattache les artistes de leur petite patrie à telle ou telle école de peinture ou de sculpture. Pénétrés de leur sujet, ils prennent la plume et ils écrivent une œuvre sérieuse, qui parfois même force l'attention. C'est là un résultat surprenant, dont nous tous, qui sommes les volontaires de la science, nous tous qui remplissons chaque année les nombreux volumes que le Ministère de l'Instruction publique se charge de distribuer, nous avons le droit d'être fiers.

Mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que la Société française d'Archéologie remplit dignement le rôle de grande sœur que je lui attribuais tout à l'heure. Oui, elle est le chef de la famille ; c'est elle qui reçoit chez elle ses sœurs de la province ; elle est le trait d'union entre tous ces groupes dispersés qui, une fois par an, viennent se rapprocher, apprendre à se connaître, à s'apprécier ; elle est le ciment qui agglomère tous ces fragments épars pour en construire un monument superbe qui constitue l'une des parures intellectuelles de notre beau pays de France.

C'est de cela que nous devons la remercier ; c'est de ce rôle assidûment rempli pendant soixante-dix années que nous devons lui être reconnaissants. Et c'est pour cela, Messieurs, que la Société des Antiquaires de l'Ouest s'estime heureuse de vous offrir la plus large et la plus cordiale des hospitalités.

Dans vos visites, vous vous arrêterez certainement devant cette belle Minerve, qui a tant fait parler d'elle; vous écouterez le R. P. de La Croix vous raconter l'histoire de ce Baptistère Saint-Jean, auquel il a consacré des années d'un travail incessant; vous entrerez dans le palais des ducs d'Aquitaine, témoin des grands événements de la féodalité; vous méditerez devant le donjon de Maubergeon, dont nous avons enfin obtenu le dégagement prochain; vous verrez Notre-Dame-la-Grande et sa riche façade, Saint-Hilaire, Saint-Porchaire dont, en 1843, vous avez, par une délibération spéciale, sauvé le beau clocher. Puis, vous sortirez de la ville. Parthenay-le-Vieux, Saint-Savin, Chauvigny, Montmorillon retiendront votre attention avec leurs vieux châteaux et leurs vieilles églises. Je suis sûr que tous, Français ou étrangers, qui nous avez fait l'honneur de venir nous visiter, vous conserverez de votre court séjour parmi nous le meilleur souvenir, parce que partout vous rencontrerez des visages accueillants qui vous diront:

Soyez les bienvenus!

M. Eugène Lefèvre-Pontalis prononce le discours suivant qui a été coupé par de nombreux applaudissements.

Mesdames et Messieurs,

Parmi toutes les villes qui se disputaient l'honneur de recevoir notre Congrès annuel, Poitiers avait des titres exceptionnels à faire valoir pour attirer les archéologues. La haute antiquité de son baptistère mérovingien, si connu sous le nom de Temple Saint-Jean, le grand nombre de ses églises romanes, l'originalité de sa cathédrale gothique et cet imposant Palais des Comtes dont le prochain dégagement sera complété par la restauration de la tour Maubergeon, confiée à notre savant confrère M. Lucien Magne, la

[illegible] manquer de [illegible] permanent une ville [illegible] depuis [illegible] de se réunir [illegible]

[illegible] reconnaissance [illegible] des membres du [illegible] hospi- [illegible] de la Ville [illegible] ferme des [illegible] de la peinture [illegible] exposées de [illegible] de M. Triqand- [illegible] de Mgr [illegible], évêque de Poi- [illegible] Sommières de lui [illegible] de M. Morellet, [illegible] de M. [illegible] de la Faculté des [illegible] je vous fais part de [illegible] de l'Institut. [illegible] de M. le comte [illegible] et de notre cher direc- [illegible] frappé par un cruel deuil de [illegible] je tiens à lui [illegible] les sympathies.

[illegible] chaleureux souhaits de bienvenue que M. [illegible] président de la Société des Antiquaires de [illegible] dans le langage si fin et si [illegible] je tiens à le remercier tout

de sa belle œuvre archéologique devant l'assistance d'élite qui m'entoure.

Je remplis un devoir bien agréable de ma charge en remerciant également tous ceux qui nous ont fait le plaisir de répondre à notre invitation. M. le comte de Ghellinck représente ici le gouvernement belge et l'Académie royale d'archéologie de Bruxelles. Il est accompagné du groupe habituel de ses aimables compatriotes, où notre ami M. Francart, encore malade, fait défaut, mais qui est renforcé cette année de MM. de Buggenoms et Léon Losseau. Je suis heureux de revoir également au milieu de nous M. Godfray, trésorier des États de l'île de Jersey.

M. Jules Lair, membre de l'Institut, est de ceux qui ne manquent jamais à l'appel et j'admire le don précieux qu'il possède de se dédoubler pour mener de front ses occupations financières et ses travaux historiques. Merci à M. le général Lambert, à M. Cons, recteur de l'Académie, à M. Le Courtois, doyen de la Faculté de Droit, à M. Garbe, doyen de la Faculté des Sciences, à M. Drouet, ingénieur en chef, à M. le général Segretain, à M. le colonel Brongniart, aux nombreux délégués des Sociétés savantes et aux aimables architectes qui veulent bien venir chaque année prendre part à nos travaux. Je suis heureux de voir à mes côtés M. le marquis de Fayolle, inspecteur général, M. le baron de Rivières, M. le comte Lair, M. le baron de Bonnault, M. Adrien Blanchet, M. Léon Dumuys, inspecteurs divisionnaires; M. Chauvet, M. Bouneault, M. René Vallette, M. Lauzun, M. Legrand, M. le comte de Saint-Saud, M. Noël Thiollier, M. Philippe, inspecteurs départementaux, qui veulent bien me seconder dans ma lourde tâche, et je tiens à excuser notre ami Robert Triger, inspecteur général, désolé d'être retenu loin de nous. Je souhaite une cordiale bienvenue aux dames qui viennent chaque année prendre part à nos Congrès, en donnant l'exemple de l'exactitude et de la bonne humeur.

J'ai hâte d'exprimer ma gratitude à ceux qui n'ont reculé devant aucun labeur ni aucune fatigue pour organiser ce Congrès en prenant à cœur son futur succès. Notre confrère, M. de La Bouralière, s'est imposé le double rôle de vous instruire par l'excellent guide que vous avez entre les mains et de préparer nos étapes en veillant sur nos repas qui sont toujours égayés par une franche gaieté et une bonne camaraderie. Il a été l'ouvrier de la première heure qui aplanit les obstacles et qui s'entête à les surmonter. La correspondance que nous avons échangée suffirait à donner la preuve de son activité. Votre satisfaction est la seule récompense qu'il ambitionne, mais vous tiendrez à la souligner par vos applaudissements.

Notre inspecteur divisionnaire, M. Alfred Richard, qui vient d'élever un véritable monument d'érudition à la gloire des comtes de Poitou, s'est également dévoué à vous faire profiter de son expérience. Vous savez comment il s'est associé aux efforts de la municipalité pour conserver à la ville de Poitiers la belle statue de Minerve dont il va vous entretenir dans la visite du Musée. Aussi bon historien que savant archéologue, il sait fouiller à la fois le sol de Poitiers et les cartons des archives. M. Louis Arnould, professeur à la Faculté des Lettres, dont l'obligeance est proverbiale, a bien voulu remplir les fonctions de secrétaire général, malgré les journées qu'il consacre à l'instruction de ses chers élèves. Tous ceux qui le connaissent s'honorent de devenir ses amis : c'est le meilleur éloge que je puisse faire de son caractère et de son grand cœur. Un grand merci à notre trésorier, M. Barbier, qui a encaissé toutes les cotisations des membres du Congrès et dont l'aimable concours nous a été bien précieux.

Vous vous joindrez à moi pour adresser des félicitations bien méritées à M. Arthur Bouneault, inspecteur des Deux-Sèvres, qui ne se contente pas de restaurer nos monuments historiques, mais qui sait dessiner tous leurs détails avec une rare perfection, et vous admirerez tout à l'heure

l'étonnante habileté de son crayon et l'exactitude des relevés qu'il a bien voulu exposer à l'occasion du Congrès. M. de La Ménardière, professeur à la Faculté de Droit, nous servira de guide au Palais de Justice ; M. Charles Tranchant s'est occupé de tous les détails de notre réception à Chauvigny ; M. de Monplanet, maire de Montmorillon, s'apprête à nous faire un accueil dont vous conserverez le plus charmant souvenir ; M. le Dr Bonnet s'est chargé de préparer la journée d'Airvault en surmontant les difficultés du transport en voiture, et nous devons beaucoup à M. Charles Noury, qui réglera la marche des trains spéciaux.

Tous les membres de la commission d'organisation, qui nous ont recruté de nombreux adhérents, peuvent compter sur notre reconnaissance. Si je cite en dernier lieu le nom de notre infatigable secrétaire général, M. Raymond Chevallier, dont l'activité ne se ralentit jamais, c'est pour ne pas effaroucher sa modestie. Il faudrait cent bouches pour le remercier de son dévouement perpétuel dont vous profitez à toute heure en le voyant sacrifier ses repas et son sommeil au succès de nos journées archéologiques.

Notre fondateur, Arcisse de Caumont, qui était un créateur émérite de grandes associations, organisa un Congrès scientifique à Poitiers au mois de septembre 1834. Soixante-dix membres se firent inscrire dans la section d'archéologie et le compte rendu des séances forme un gros volume où M. de La Pylaie a inséré des notices sur les monuments mégalithiques et où M. de La Saussaye a rendu compte de la visite aux églises de Poitiers. A une époque où tous les archéologues déraillaient en discutant sur les origines du style gothique, parce qu'ils considéraient l'arc brisé, faussement appelé ogive, comme le seul principe générateur de notre architecture nationale, Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, dont je veux évoquer le souvenir, émit le premier sur ce point une opinion vraiment scientifique. Il affirmait avec

[illegible]

[illegible] Marc-la-Lande, [illegible]

[illegible] Notre-Dame-d[illegible]

[illegible] son influence

du temple Saint-Jean, ce qui lui valut un double titre à la reconnaissance de nos prédécesseurs.

Poitiers a toujours eu la bonne fortune de posséder d'éminents archéologues et je veux saluer en votre nom l'infatigable piocheur qui s'appelle le P. de La Croix. Nous irons entendre une de ses savantes conférences dans ce temple Saint-Jean dont il connaît toutes les pierres et dont il vient de mettre au jour les substructions du IVe siècle. Si le Congrès avait eu lieu quelques mois plus tard, il vous aurait fait descendre dans cet hypogée-martyrium qui est l'une de ses plus glorieuses découvertes. Faut-il rappeler tous ces noms qui sonnent comme autant de victoires archéologiques : Sanxay, Civaux, Antigny, Saint-Pierre-de-Maillé, Yseures, Berthouville, Saint-Maur-de-Glanfeuil, Plaisance, Louin et tant d'autres lieux où il a fouillé la terre de ses mains pour arracher des secrets aux tombeaux de nos ancêtres ou pour retrouver les derniers vestiges des monuments disparus. Je n'hésite pas à commettre une indiscrétion en vous annonçant que notre Société lui réserve sa plus haute récompense.

Il y a six ans, nous avions le malheur de perdre un de nos confrères que vous avez tous connu et aimé, Bélisaire Ledain. C'était un travailleur consciencieux auquel je tiens à rendre ici un dernier hommage ainsi qu'à M. Lièvre, dont les études sont si pleines d'intérêt. J'aperçois dans l'assistance leur émule, notre ami Joseph Berthelé, qui a jeté la bonne semence archéologique dans la terre du Poitou. Il semble tout heureux de se retrouver au milieu de son ancien domaine où il a livré tant de combats pour la science dans la *Revue poitevine et saintongeaise* et où il a travaillé avec son ardeur habituelle. Ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, son *Carnet d'un antiquaire poitevin* sont dans toutes vos bibliothèques, et chacun de nous a relu plus d'une fois ses articles qui sont des modèles de discussion scientifique. Le Midi vous l'a ravi et Montpellier le garde avec un soin jaloux, mais

j'espère qu'il restera quelquefois sourd à la voix des cloches pour écrire de nouvelles études sur les églises du moyen âge.

Tous les monuments du Poitou sont aujourd'hui photographiés et décrits dans le bel ouvrage de M. Robuchon, qui s'est imposé tant de sacrifices pour le mener à bonne fin et qui a rendu tant de services aux archéologues. Plusieurs membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest y ont collaboré, mais je crois que leur tâche n'est pas terminée et que les églises de votre province, qui se distinguent au XIIe siècle par la hauteur et l'étroitesse des bas-côtés, dont les voûtes viennent contrebuter celle de la nef, renferment encore bien des problèmes à résoudre. Il faudrait pousser plus loin l'analyse de leur style et les disséquer en quelque sorte morceau par morceau pour faire comprendre leurs remaniements. On est beaucoup trop enclin à considérer certains édifices religieux comme des œuvres homogènes et à rattacher leur construction à une seule date donnée par une chronique, tandis qu'ils ont été bâtis pendant plusieurs périodes.

S'il m'était permis de tracer un nouveau programme d'étude des églises romanes du Poitou, je voudrais lui donner comme première assise un travail d'ensemble sur l'art carolingien dans la région, qui formerait tel ou tel chapitre d'un livre analogue à celui que l'érudit Cattaneo a publié sur l'architecture et la sculpture en Italie du VIe au XIe siècle. Il serait ensuite indispensable de dresser

On constaterait alors que les architectes de cette époque aisaient un emploi exclusif de l'arc en plein cintre et de la oûte en berceau simple et un usage exceptionnel des noulures sur les claveaux. Je rayerais de cette liste Notre-Dame-la-Grande, le clocher de Saint-Hilaire-le-Grand, le hœur de Montierneuf rebâti au milieu du XIIe siècle peut-être par le même architecte qui rhabilla les chapelles rayonnantes de Saint-Hilaire à l'extérieur, l'église d'Airvault, Notre-Dame de Chauvigny, dans la ville basse, et la nef de Saint-Savin, construite en deux campagnes, comme l'indique le plan tout différent des piles dans les trois premières travées.

Je vous montrerais sur place les remaniements extraordinaires dont les églises du Poitou ont été l'objet, en vous faisant toucher du doigt le collage des maçonneries, le décrochement des joints et en insistant sur une foule de détails techniques. En voulez-vous quelques exemples ? A Nouaillé, quand l'architecte du XIIe siècle voulut voûter en berceau brisé la nef unique du XIe siècle, recouverte de charpente et comprise entre les murs extérieurs de l'église actuelle, il planta des piles de manière à la subdiviser en un vaisseau central de quatre travées flanqué de bas-côtés très étroits. Pour empêcher les piles de se déverser, il les relia au mur primitif par des petits arcs qui jouent le rôle d'étrésillons, comme à Saint-Hilaire de Poitiers, où les supports des coupoles furent établis suivant le même procédé. Dans l'église d'Airvault, le porche et la première travée de la nef, qui ne sont pas antérieurs au XIIe siècle, viennent se coller de chaque côté d'un ancien mur de façade (1) : pour monter le clocher central au XIIIe siècle, on fut obligé de remplacer les piliers de la croisée et de

(1) MM. Lauzun et Levé ont constaté de même que le portail occidental de l'église du Dorat avait été appliqué après coup contre une façade primitive. Aucune partie de ce beau monument n'est antérieure au XIIe siècle.

l'avant-chœur. A Saint-Jouin-de-Marnes, les anciennes fenêtres en plein cintre des chapelles rayonnantes devinrent des baies en tiers-point quand on refit des voûtes à nervures multiples au XIIIe siècle.

L'influence du style Plantagenet, qui rayonna de l'Anjou sur les églises poitevines du XIIIe siècle, est parfaitement expliquée dans un savant mémoire de M. Berthelé, que je ferai réimprimer dans le volume du Congrès, mais comme il serait à souhaiter que les châteaux de votre province soient l'objet d'études plus approfondies et que des fouilles permettent de mieux restituer leur plan primitif! Quant aux œuvres de la Renaissance, les clefs de voûte dessinées à Oyron et ailleurs par M. Bouneault prouvent que mon savant prédécesseur, Léon Palustre, n'a pas épuisé la discussion sur les dates de construction, sur le nom des artistes et sur les donateurs dont les armes sont parfois si difficiles à identifier.

Le Congrès des Sociétés Savantes s'est tenu cette année à Bordeaux. Plusieurs de nos confrères, M. de Lasteyrie, M. Demaison, M. Barrière-Flavy, M. Émile Bonnet, M. le chanoine Pottier, M. de Lahondès y ont pris une part très active avec notre inspecteur départemental, M. Brutails, archiviste de la Gironde, qui a été nommé correspondant de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur. Notre confrère M. Prou, professeur à l'École des Chartes, a obtenu la même décoration. Je les en félicite bien cordialement ainsi que M. l'abbé Brune, inspecteur du Jura, et M. Paul Tesnières qui ont reçu les palmes académiques.

La seconde mention au concours des Antiquités Nationales a été décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'un de nos nouveaux inspecteurs divisionnaires, M. Labande, pour ses études sur les églises de la région de Bagnols-sur-Cèze (Gard), qui forment le premier chapitre de son futur ouvrage sur l'architecture romane en Provence et dans le Bas-Languedoc. La cinquième mention met en relief le livre de feu M. de Rochemonteix sur les

lises romanes de la Haute-Auvergne et la sixième est également échue à un membre de notre Société, M. Pagart Hermansart, pour avoir écrit l'histoire de l'administration unicipale de Saint-Omer. Notre sympathique confrère, . Jules Maurice, qui assiste à tous nos Congrès, a obtenu prix Allier de Hauteroche pour ses travaux sur les émis-ons monétaires de l'Empire romain pendant la période onstantinienne.

Depuis l'été dernier, la mort a cruellement frappé dans os rangs et je tiens à rendre un dernier hommage à ceux ue nous avons perdus. Eugène Müntz, membre de l'Institut, mort à Paris le 30 octobre 1902, avait consacré sa vie à l'étude des origines de la Renaissance italienne et des arts à la cour des papes au XIVe, au XVe et au XVIe siècle. Les fresques d'Avignon et de Villeneuve, les tombeaux des papes en France, les architectes et les peintres d'Avignon au XIVe siècle lui ont fourni la matière d'une série d'articles du plus haut intérêt. Ses recherches sur les mosaïques, sur les tapisseries, ses deux livres sur Raphaël, sur Florence et tant d'autres ouvrages témoignent de son labeur incessant et de sa véritable passion pour l'histoire de l'art. Son étude sur les peintres d'Avignon sous Clément VI a été publiée dans le *Bulletin Monumental*. La *Gazette des Beaux-Arts* et la *Revue de l'Art chrétien* renferment quelques-uns de ses meilleurs travaux. C'était un savant modeste, dont la timidité s'alliait avec une grande bonté d'âme et une noble élévation de sentiments.

M. de Berluc-Pérussis, inspecteur divisionnaire, président de l'Académie d'Aix, avait rendu d'importants services à notre Société et publié des travaux de valeur sur des personnages historiques de la Provence. A la fin du Congrès de Troyes, le 1er juillet 1902, j'apprenais avec émotion la mort de notre excellent confrère Anatole de Roumejoux, inspecteur de la Dordogne depuis la mort de Félix de Verneilh en 1864, président de la Société historique et archéologique du Périgord, dont le Bulletin renferme tant

d'articles de valeur signés de son nom. Il laisse aussi un précieux album des *Rues de Cahors* et je tiens à rappeler la part qu'il avait prise à la rédaction de la *Bibliographie générale du Périgord*. Ancien collaborateur du *Bulletin Monumental*, il avait la passion de l'archéologie depuis le jour où M. de Caumont avait deviné sa vocation. Il assistait à tous nos Congrès depuis quarante ans et il se plaisait à remplir ses carnets de voyage de dessins qui fixaient ses souvenirs. Le Périgord n'avait plus de secrets pour lui, mais il aimait toujours à le parcourir et il bravait toutes les fatigues pour recueillir une nouvelle observation. C'était le bon pèlerin de notre Société, toujours prêt à donner un utile renseignement à ses confrères ou à faire une comparaison instructive.

J'ai beaucoup connu notre aimable inspecteur du Cantal, M. le vicomte Adrien de Rochemonteix, mort à Nice l'hiver dernier, et je me félicite de l'avoir décidé à imprimer son beau livre sur les églises romanes de la Haute-Auvergne que notre Société a récompensé d'une médaille de vermeil. Il avait eu le mérite d'explorer la région peu connue du Cantal, dont les églises se rattachent plutôt au Velay qu'à la Basse-Auvergne, car elle fut soumise à des influences multiples à cause de sa configuration géographique. Son activité et sa bonne humeur s'accordaient avec son zèle archéologique : il avait su s'imposer de véritables sacrifices dans l'intérêt de la science.

Le même éloge peut s'appliquer à M. Julliot, qui remplissait depuis de longues années les fonctions d'inspecteur du département de l'Yonne. Il s'était en quelque sorte identifié avec la ville de Sens et ses monuments gallo-romains. La démolition de l'enceinte, qui a permis de rassembler dans le musée tant de pièces d'un intérêt capital, lui avait donné l'occasion d'exercer sa sagacité dans la restitution des principaux édifices de l'antique cité. Il a publié de superbes héliogravures qui représentent toutes les sculptures dont il avait dressé le catalogue, et la Société

chéologique de Sens, dont il était le dévoué président, ui doit les meilleurs articles de son Bulletin.

M. Léonce de Glanville, directeur honoraire de l'Association normande, inspecteur de la Seine-Inférieure, qui était le vénéré doyen de notre Société, dont il faisait partie depuis sa fondation, est mort à Rouen le 17 mars 1903 dans sa 96e année. Il fut l'un des meilleurs amis de M. de Caumont et il avait inséré, dans le *Bulletin Monumental*, plusieurs articles sur des questions d'archéologie normande. L'Académie de Rouen avait fait frapper une médaille en son honneur pour fêter le cinquantenaire de son élection. Ses études sur l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, sur le tombeau de saint Loyer, ses promenades archéologiques de Rouen à Fécamp, son excellente *Histoire du prieuré de Saint-Lo de Rouen* et son *État de l'agriculture dans l'antiquité* font honneur à son activité scientifique. Nous conserverons le souvenir de cet excellent confrère qui fut un véritable homme de bien.

M. Ludovic Vallentin, notre inspecteur de la Drôme, président de la Société départementale d'archéologie et de statistique, avait appartenu à la magistrature. Il a publié d'intéressantes études d'épigraphie et des notices sur les monnaies des évêques de Valence et des seigneurs de Montélimar. Sa magnifique bibliothèque, conservée par l'un de ses fils, renferme une précieuse série de manuscrits sur les familles de la région et sa collection de monnaies est justement célèbre. Le baron Gérard, qui était depuis bien longtemps député de l'arrondissement de Bayeux, s'intéressait beaucoup à notre Société. Nous avons perdu également en Normandie M. le comte de Beaucourt, bien connu par ses recherches sur la famille d'Alain Chartier, sur Louis XVI et Marie-Antoinette, dont le nom restera toujours associé à l'*Histoire de Charles VII*, à la *Revue des questions historiques*, à la Société de l'Histoire de France, à la Société d'Histoire contemporaine et à la Société bibliographique dont il était l'âme.

M. Claude Testenoire-Lafayette, notaire honoraire, grand-père de notre ami Noël Thiollier, est mort le 8 février 1903, à l'âge de 92 ans. Ancien président de la *Diana* qui lui doit son heureuse prospérité, il avait pris une part active à notre Congrès de Montbrison. Sa remarquable *Histoire de Saint-Étienne,* si bien documentée, ses études sur plusieurs monuments du Forez et sur l'abbaye de Valbenoite, témoignent de sa profonde érudition. Il avait obtenu des notaires de Saint-Étienne le dépôt des anciennes minutes au siège de leur Chambre, rendant ainsi un grand service aux travailleurs qu'il se faisait un devoir et un plaisir d'encourager.

Enfin, j'adresse un suprême adieu à nos confrères M. Sagnier, président honoraire de l'Académie de Vaucluse, administrateur du musée Calvet à Avignon, mort dans sa 91e année; M. Félix Le Sergeant de Monnecove, ancien député du Pas-de-Calais, qui aimait à nous accompagner dans nos excursions ; M. le baron de Croze, qui avait pris à cœur la restauration de l'abbaye de Lavaudieu; M. Durand, ancien maire d'Agen ; M. Truelle-Saint-Évron; M. le comte Robert des Maisons, et je prie M. de Bonnault d'Houët d'agréer mes douloureuses sympathies à l'occasion de la mort de sa belle-sœur, Mme de Poul, qui avait suivi la plupart de nos Congrès.

Pour rester fidèles aux traditions de nos devanciers, efforçons-nous de développer l'influence de notre Société en recrutant de nouveaux membres et travaillons ensemble à faire mieux connaître la richesse monumentale de la France, en étudiant ses anciens édifices dans leurs moindres détails. Le temps est passé où l'on se contentait de signaler en quelques phrases plus ou moins pompeuses une église ou un château inconnus. La science moderne est devenue plus exigeante. L'archéologue d'aujourd'hui peut voyager plus facilement : il doit mettre d'accord le style d'un édifice avec les textes qui s'y rapportent, étudier les procédés de construction, deviner les remaniements,

avoir relever un plan ou des profils, et s'initier à l'art de la photographie, qui réserve beaucoup de mécomptes aux débutants. L'expérience acquise par un apprentissage méthodique lui permettra de faire de nouvelles découvertes dans des monuments qui ont été l'objet de descriptions antérieures et d'expliquer leurs états successifs. Ne nous laissons pas devancer par les savants étrangers qui viennent étudier les voûtes de nos églises ou les sculptures de nos cathédrales, et tenons d'une main ferme le drapeau de l'archéologie française!

M. Tornézy donne lecture d'un curieux mémoire sur *Quelques marchés relatifs aux arts en Poitou*, puis M. Rambaud, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, lit une savante étude sur *Les sculpteurs poitevins au XVIIe siècle.*

La séance est levée à 3 heures 1/2.

DEUXIÈME SÉANCE DU 16 JUIN

Présidence de M. Jules Lair

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du soir, s
présidence de M. Jules Lair, membre de l'In
assisté de M. E. Lefèvre-Pontalis et de M. D
ingénieur en chef des ponts et chaussées à Poitie

M. le Président fait monter sur l'estrade M
colonel Babinet, Alfred Barbier, Charles Tran
le comte Lair et Adrien Blanchet, inspecteurs div
naires de la Société; Jules Maurice, membre
Société des Antiquaires de France, et M. l'abbé
bœuf, ancien président de la Société archéologiq
Touraine.

M. Gustave Chauvet, inspecteur de la Société
çaise d'Archéologie à Ruffec, fait une conférenc
vivante sur *La période préhistorique en Poitou*
M. Guignard ajoute quelques mots sur la même p
aux bords de la Loire, d'après les fouilles qu'il
tiquées dans le Loir-et-Cher.

M. le Président remercie M. Chauvet en lou
sérieuse documentation de son étude.

M. E. Lefèvre-Pontalis présente un utile ouvr
M. Martin-Sabon, correspondant de la Comm
des monuments historiques, sur *La photograph*
monuments.

M. le colonel Babinet fait une lecture su
bataille de Poitiers. M. le Président lui de
quelques explications complémentaires.

ı M. Adrien Blanchet étudie un certain nombre
s qui contenaient des trésors de monnaies gau-
antérieures à la conquête romaine. Les vases se
ıt, par conséquent, datés. On voit l'intérêt
ésenterait le groupement de faits semblables
ıistoire de la céramique.
ance est levée à 10 heures 1/4.

SÉANCE DU MERCREDI 17 JUIN

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis

La séance est ouverte à 8 heures 3/4 du soir, sous la présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, assisté de MM. Cons, recteur de l'Académie; Drouet, colonels Babinet et Blanchot.

Prennent encore place au bureau : MM. René Fage, inspecteur de la Société; vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, délégué du gouvernement belge ; de Buggenoms, délégué de l'Institut archéologique liégeois; Philippe Lauzun, inspecteur de la Société, et Alfred Barbier, trésorier du Congrès.

M. Brac, directeur de l'enregistrement à Poitiers, lit une dissertation sur *Une bague romaine en or et son intaille,* et M. le Président le remercie de cette élégante communication.

M. Alfred Richard émet l'hypothèse que cette bague pourrait provenir de la villa romaine dont l'emplacement est occupé aujourd'hui à Poitiers par le collège Saint-Joseph.

M. le Président recommande aux congressistes qui doivent faire le lendemain l'excursion de Chauvigny, la belle publication donnée par M. Robuchon, *Les paysages et les monuments du Poitou,* où le texte de la livraison afférente à Chauvigny est dû à la plume de M. Charles Tranchant.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Brun, ui fera enlever l'enduit de l'appareil carolingien au ord de Notre-Dame-la-Grande, et il annonce que l. l'abbé Bossebœuf a fait hommage à la Société de out ce qu'il a publié sur l'art tourangeau.

M. le colonel Blanchot soumet au Congrès quatre bjets de sa collection, sur lesquels il voudrait obtenir es explications : 1° une médaille en or représentant abeille d'Éphèse et achetée à Constantinople en 1854 : 'est le seul exemplaire connu en or ; — 2° une vieille tatuette en faïence représentant saint Martin ; — ° des crânes d'une forme singulière trouvés par lui ans la commune d'Iteuil, près de Poitiers ; — 4° un avé de marbre blanc, avec une inscription jusqu'ici ndéchiffrée, qui a été trouvé par le colonel lui-même ans le Val d'Aran, sur le sentier suivi par Annibal, ui mène de France en Espagne. Cette quadruple pré- entation, faite avec humour et en termes pittoresques, aut à son auteur de joyeux applaudissements.

M. Alfred Richard déclare que l'inscription du avé de marbre est en caractères romains, mais est eut-être rédigée en langue basque.

M. le Président présente la belle collection des essins exécutés par M. Poulard du Palais sur l'église e Jazeneuil, dont la curieuse abside a probablement té construite par l'architecte du chevet de l'église de usignan. Il signale l'ancienne date de 1164 inscrite ns le chœur. Il engage ce jeune dessinateur à con- uer dans cette voie, avec l'espoir qu'il trouvera des ules pour les autres monuments du Poitou.

M. l'abbé Bossebœuf appelle de nouveau l'attention archéologues sur l'énigmatique inscription qui se uve autour d'une clef de voûte, dans le chœur de

la cathédrale de Poitiers : peut-être pourrait-on y lire la date de 1760. qui correspondrait à celle où furent badigeonnées les voûtes de l'édifice.

Enfin, M. René Vallette, inspecteur de la Société et directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, lit une étude très complète sur l'*Archéologie en Bas-Poitou depuis 1864*.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN

Présidence de M. Tornézy

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du soir, sous a présidence de M. Tornézy, président de la Société les Antiquaires de l'Ouest, assisté de MM. E. Lefèvre-Pontalis, Drouet, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; le comte Lair et le marquis de l'Estourbeil-on, député, inspecteur divisionnaire de la Société ; le colonel Brongniart, de La Ménardière, professeur à la Faculté de Droit ; Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, inspecteur de la Société.

M. Louis Brochet, ancien agent voyer à Fontenay-le-Comte, lit une savante étude sur *Les voies gallo-romaines en Bas-Poitou*.

M. Berthelé, ancien archiviste départemental à Niort, aujourd'hui archiviste à Montpellier, communique un mémoire très documenté sur *L'architecture Plantagenet*.

M. l'abbé Bossebœuf formule quelques courtoises réserves sur les théories de M. Berthelé.

M. E. Lefèvre-Pontalis demande aux archéologues qui s'occupent de cette question de déterminer la géographie exacte du style Plantagenet, et montre que, pour le juger, il convient de ne pas s'adresser aux cathédrales, mais aux humbles églises rurales. Il termine la séance par un exposé des plus intéressants sur les écoles d'architecture gothique : celle de l'*Ile de France*, où les voûtes sexpartites, la colonne isolée

et le pilier cylindrique flanqué de quatre colonnes se rencontrent fréquemment ; — celle de *Champagne* qu'il se propose d'étudier spécialement dans le volume du Congrès de Troyes et qui fit sentir son influence non seulement autour de cette ville et de Reims, mais aussi en Lorraine et dans la région de Sens où brillait l'architecte Pierre de Montereau, constructeur de l'église abbatiale de Saint-Denis, et dans les cathédrales de Léon et d'Avila, en Espagne ; — l'école de *Bourgogne* qui est sœur de la précédente et où le passage de circulation est reporté très haut, comme à Semur, à Clamecy et dans la cathédrale de Nevers ; — l'école de *Normandie* marquée avant tout par l'arc en lancette très aigu, les piles flanquées de colonnettes et les chapiteaux à tailloir rond, comme à Bayeux et dans la région de Caen : à cette catégorie appartiennent les cathédrales gothiques anglaises à chevet plat ; — l'école de l'*Anjou*, caractérisée par la ramification des nervures sous les voûtes d'ogives ; — l'école du *Midi* avec ses nefs uniques flanquées de chapelles latérales très peu profondes, comme à la cathédrale d'Albi ; — enfin l'école de *Bretagne* qui subit d'abord l'influence de l'école normande, car le célèbre clocher du Kreisker, à Saint-Pol-de-Léon, n'est qu'une copie des flèches des églises de Caen. Elle devint originale au XVIe siècle et dura jusqu'au milieu du XVIIe siècle, comme le prouve le calvaire encore gothique de Pleyben, daté de 1650.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN

Présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du soir, sous la présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, assisté de MM. l'abbé Henri Bougoüin, vicaire-général ; Émile Ginot, conservateur de la Bibliothèque municipale; vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, délégué du gouvernement belge; Jules Lair, membre de l'Institut; Brac, directeur de l'Enregistrement; le marquis de Fayolle, inspecteur général de la Société ; Léon Dumuys, inspecteur divisionnaire de la Société.

M. le Président commence par analyser une étude envoyée par M. Musset, conservateur de la Bibliothèque municipale de La Rochelle et intitulée : *Que sont devenus nos trésors ?* On y trouve de curieuses indications sur des pièces de la Charente-Inférieure, et aussi de piquants détails sur le trésor de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, arrivé par diligence à La Rochelle le 20 novembre 1789. M. le Président adresse à l'auteur les remerciements du Congrès.

Il analyse ensuite un mémoire de M. Turpin, dont beaucoup de congressistes ont visité, l'avant-veille, l'intéressante collection à Parthenay. L'auteur a annexé à son travail la photographie d'une coupe à couvercle venant d'une faïencerie locale, fondée en 1766 par des artistes de Nevers. On voit dans son étude la mention d'une union nuptiale réalisée entre deux

familles de faïenciers, l'une de Nevers, l'autre de Parthenay. A remarquer également l'énorme taxe de 90,000 livres que devait payer la faïencerie sous le Directoire.

M. le Président présente au Congrès les excellents rapports sur les Congrès archéologiques et autres brochures, que M. le vicomte de Ghellinck a déposés sur le bureau.

M. Léon Dumuys fait une communication sur trois sceaux, dont deux sont inédits :

1° Contre-sceau rond des merciers de Tours, portant l'effigie de saint Louis, accostée de deux fleurs de lis (XVe siècle), trouvé dans la Loire en 1882, et appartenant à M. Johanet, d'Orléans.

2° Sceau oblong, du XIIIe siècle, représentant une dame debout avec un oiseau sur le poing. Légende : S. DE JEHANNE DE CHAUVIGNY DAME DE VITRAY. M. Dumuys pense que ce sceau doit appartenir à une famille qui tirait son nom de Chauvigny (Loir-et-Cher), dans le voisinage duquel se trouve Vitray-en-Beauce (Eure-et-Loir).

3° Contre-sceau matrice en bronze, de Jean Ier d'Alençon, tué à Azincourt, portant dans le champ un écusson de France à six fleurs de lis, 3, 2 et 1, à la bordure (de gueules) chargée de onze besants (d'argent). Cet objet a été trouvé à Orléans, au mois de janvier 1902, dans une tranchée de 0^m 80 de profondeur, ouverte pour la pose de câbles électriques. Ni les Archives nationales ni la Bibliothèque nationale ne possèdent d'empreintes du contre-sceau de ce comte d'Alençon.

M. le chanoine Collon fait ensuite une communication des plus attachantes sur *La crosse de Guillaume Tempier*, évêque de Poitiers, que Mgr Pelgé, évêque

e Poitiers, avait bien voulu permettre à l'auteur de résenter au Congrès. Un grand nombre d'auditeurs nt trouvé que M. l'abbé Collon donnait un excellent xemple, en parlant d'un objet qui était sous les yeux de tous et que chacun pouvait voir et, au besoin, toucher, tandis que trop souvent l'on disserte sur des objets connus de quelques rares initiés. Il semble bien que la valeur éducative des Congrès serait beaucoup plus grande pour le public qui y assiste, s'il avait sous les yeux les objets dont on parle, ou s'il en avait du moins des reproductions sous la forme de fac-similés, dessins, photographies ou projections. On pourrait engager fortement, à l'avenir, les futurs auteurs de mémoires qui doivent être lus dans les Congrès archéologiques à entrer dans cette voie.

A la suite de la lecture de M. l'abbé Collon, M. le comte Lair se demande s'il n'y a pas des crosses semblables dans celles trouvées, il y a peu d'années, en Charente et qui ont été mises entre les mains du peintre Albert Maignan.

M. le Président adresse à M. l'abbé Collon tous les remerciements du Congrès. Au sujet du fleuron central de la crosse, il diffère un peu d'avis avec l'auteur, car, pour lui, il y voit une feuille de vigne interprétée. Quant au crochet qui décore l'extrados d'où vient-il? sans doute des feuilles qui se recourbaient sous les angles du tailloir dès le XIIe siècle, comme on peut le voir dans la salle de l'Octogone de Montmorillon. Quoi qu'il en soit, cette ornementation a joui d'une grande faveur au moyen âge.

M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, lit une étude sur les cryptes. Parmi les cryptes les plus anciennes il cite celle de Saint-Hilaire de Poitiers qui

prouve que ce ne sont pas seulement les corps des martyrs, mais aussi ceux des confesseurs que l'on plaçait sous le maître-autel. Enfin il décrit tout particulièrement la crypte de Noirmoutier.

M. le Président lui adresse de vifs remerciements et souligne le grand intérêt de l'étude des cryptes, qui permet de restituer le plan des édifices supérieurs.

Enfin le R. P. de La Croix fait sur les *Fouilles de Berthouville*, près d'Évreux, une causerie à la fois savante et pittoresque, dont l'annonce avait attiré une grande affluence d'auditeurs. Il commence par faire l'historique des premières fouilles, où fut découvert un merveilleux trésor d'argenterie, dont les nombreuses pièces photographiées défilent entre les mains du public. Puis au milieu des applaudissements de l'auditoire, il donne des explications détaillées sur les substructions du temple, de l'amphithéâtre, etc., qu'il trouva à son tour au même endroit, et sur les moyens de conduire une fouille. De grands plans, exposés à la vue de tous, donnaient une vive clarté à son récit.

M. le Président ne fit que traduire le sentiment général de l'assistance en exprimant au célèbre savant ses plus vives félicitations pour la brillante conférence qu'il venait de donner et dont les membres du Congrès ont emporté un excellent souvenir.

La séance est levée à 11 heures.

BANQUET

DIMANCHE 21 JUIN

Le dimanche 21 juin avaient eu lieu les excursions facultatives dont les principales se firent au château de Touffou, chez M. et Mme de Vergie et, sous la direction du R. P. de La Croix et de M. Arnould, aux églises de Lusignan et de Jazeneuil et aux ruines gallo-romaines de Sanxay.

Le soir, à 7 heures, le banquet du Congrès réunissait cent convives dans la grande salle de l'hôtel de France, qui le servit avec sa distinction coutumière.

M. Lefèvre-Pontalis présidait, ayant devant lui M. Surreaux, maire de Poitiers. M. le recteur Cons y assistait, ainsi que le R. P. de La Croix, qui avait accepté l'invitation du Congrès. M. le Préfet, Mgr l'évêque de Poitiers, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, M. Hild, doyen de la Faculté des Lettres, empêchés, s'étaient fait excuser.

Quand le champagne fut dans les coupes, M. Surreaux porta un toast chaleureux aux archéologues du Congrès, qui avaient choisi la ville de Poitiers pour y tenir leurs assises, et exprima le souhait de les voir revenir quelque jour, les uns ou les autres, dans nos murs.

M Tornézy, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, avec la délicatesse d'esprit qu'on lui connaît, dit l'intérêt que ses confrères avaient trouvé dans

les séances du Congrès et exprime le regret inspiré à tous par la fin de si bons jours.

M. E. Lefèvre-Pontalis remercie aimablement tous ceux qui ont contribué au succès du Congrès, le maire et les habitants de Poitiers, la Société des Antiquaires de l'Ouest et son président, — le R. P. de La Croix, les organisateurs locaux, les confrères de la Société française venus de si loin et en particulier ses amis de Belgique et, traçant en quelques mots le travail de révision qui s'impose aux jeunes savants, il déclare, dans une audacieuse expression, boire « à l'archéologie de l'avenir ».

M. le vicomte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge, dit à son tour le plaisir qu'il éprouve avec ses compatriotes à se retrouver chaque année au Congrès français d'archéologie, et poétiquement il se compare, en même temps qu'eux, aux hirondelles voyageuses qui ont accroché leurs nids au sommet des tours de France et qui, chaque année, reviennent avec joie les occuper au retour de la belle saison.

Enfin M. Arnould, pour lui-même et pour son dévoué collaborateur du secrétariat général, M. de La Bouralière, remercie ses confrères et M. le Président des sentiments qui ont été exprimés à leur égard et demande que l'on y associe l'infatigable trésorier du

celle qui a fait, plus d'une fois, trembler ses organisateurs, M. de La Bouralière et M. le docteur Bonnet d'Airvault, et qui fut, en somme, couronnée d'un succès complet.

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN

Présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 du soir, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis préside, assisté de M. le recteur Cons et de M. Tornézy.

M. le Président prie de prendre place sur l'estrade: MM. Jules Lair, membre de l'Institut; de Ghellinck, Charles Tranchant, conseiller d'État honoraire; R. P. de La Croix, le général Segretain, Le Courtois, doyen de la Faculté de Droit; de la Ménardière, Brac, directeur de l'Enregistrement; le comte Lair, le marquis de Fayolle, Gosset, Brutails, etc.

L'affluence, aussi nombreuse qu'élégante, est telle que beaucoup de personnes doivent rester debout dans l'embrasure des portes ou des vastes baies.

M. le Président analyse rapidement six mémoires adressés au Congrès par M. Massereau, ancien instituteur. Ce sont :

[redacted]

2° Une étude archéologique sur les douze églises du même canton. A propos de chacune d'elles, M. Massereau entre dans des explications sur leur style et sur les dispositions particulières qu'elles présentent : forme des voûtes, des contreforts, des clochers, chapelles ajoutées après coup, etc. L'auteur signale notamment les curieuses sculptures de Neuvy, les peintures murales du Lys-Saint-Georges et de Tranzault.

3° Le château féodal de La Motte-Feuilly, bonne description de cette vieille demeure, de son donjon et de sa belle chapelle. Dans ce travail, M. Massereau donne des renseignements piquants sur Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, femme de César Borgia, sur le train de maison qu'elle menait à la Motte-Feuilly et l'éducation qu'elle y donna à sa fille Loyse Borgia ; enfin sur son testament, ses libéralités et sa mort survenue en 1514, ainsi que sur le remarquable tombeau que Loyse Borgia fit élever à sa mère dans l'église paroissiale, par Martin Claustre, habile « tailleur d'imaiges », moyennant 500 livres.

4° Étude sur les registres paroissiaux de vingt-sept communes des cantons de La Châtre et autres, analogue à celle consacrée au canton de Neuvy-Saint-Sépulcre, et dans laquelle M. Massereau signale encore de nombreuses mentions d'épidémies, d'épizooties, d'observations météorologiques, des faits de guerre et des anecdotes qui mériteraient d'être publiés.

5° Une analyse de vingt-neuf registres des délibérations de la municipalité et de la Société populaire de La Châtre de 1791 à 1794.

6° Enfin des extraits de la correspondance inédite de La Mennais et de J. Dessoliaire, tailleur d'habits à Neuvy-Saint-Sépulcre, de 1843 à 1854.

M. le Président donne ensuite lecture d'une note de M. Chotard, substitut du procureur de la République à Châtellerault, sur l'inscription de la clef de voûte de la cathédrale de Poitiers (1).

Cette note est ainsi conçue :

« Il y a peut-être moyen de lire, en lui donnant un sens plausible, l'inscription qui donne la date du chœur de la cathédrale et le nom de l'architecte.

« Adam est le nom inscrit autour de la clef de voûte. Les lettres sont placées comme l'indique la figure ci-dessous :

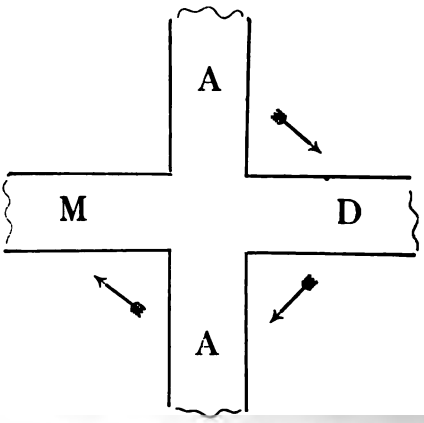

Nom — Lecture circulaire

Pourquoi ne pas appliquer ce mode de lecture à

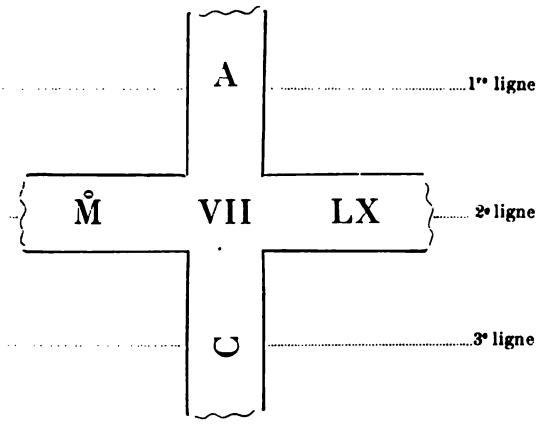

2. — Lecture par lignes parallèles. — Année 1160.

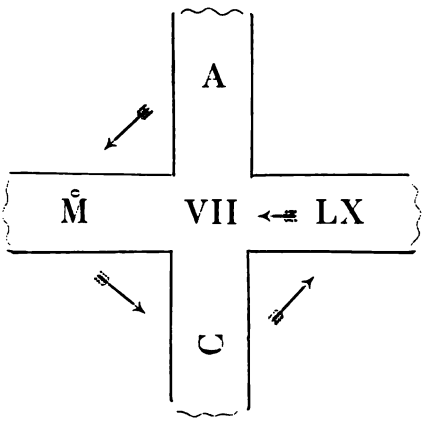

Date. — Lecture circulaire. — Année 1167.

ription de la date, contemporaine du nom, et, au le lire par lignes parallèles, d'abord A, puis

M.VII.LX, et de garder le C couché sans emploi, lire, au contraire circulairement, de la gauche à la droite, cette fois, puisque le millésime nous y invite et que le C, seul couché parmi tous les autres caractères, paraît vouloir se relier au millésime: A M C LX VII, date très acceptable?

« Le nombre VII manque à la règle que j'ai tracée, mais il fallait bien le placer quelque part et il est venu tout naturellement à l'idée d'un homme simple de le mettre là où il trouvait la place, les quatre coins étant occupés.

« La lecture par lignes parallèles successives est une habitude de nos yeux. On peut y renoncer quand une première inscription nous y invite et que nous trouvons un sens acceptable à une inscription incompréhensible. »

M. le Président dépose sur le bureau une étude de M. de Dion sur la chapelle Saint-Laurent, à Montfort-l'Amaury, accompagnée d'un plan intéressant.

On entend une lecture très documentée de M. le colonel Babinet sur *L'infanterie anglaise et le long-bow* (le grand arc) *à l'époque de la guerre de Cent ans*.

M. Jules Lair, dans une spirituelle allocution, adresse les félicitations et les remerciements du Con-

différents directeurs qu'il a vus se succéder à la tête de la Société française d'Archéologie : M. Arcisse de Caumont, qui l'a fondée après s'être formé lui-même à l'archéologie ; M. Léon Palustre, qui l'a orientée vers les études de la Renaissance ; M. de Marsy, qui se consacra au mobilier du moyen âge ; enfin M. Eugène Lefèvre-Pontalis, qui, reprenant les traditions de Quicherat, ramène la Société, depuis trois ans qu'il la dirige, à l'étude de l'archéologie monumentale pure et apprend à ses auditeurs, d'une façon remarquable, à pénétrer dans la substance même du monument et à se rendre compte comment toutes les pierres tiennent les unes avec les autres. Il atteste le succès remporté par les publications de la Société auprès de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il fait partie, et affirme qu'il n'existe plus aucune rivalité, comme il a pu y en avoir à une certaine époque entre cette Compagnie et la Société française d'Archéologie. Il glisse, à la fin, à son jeune et éminent ami, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, un utile conseil approuvé de tous, c'est qu'il ménage un peu plus ses forces et qu'à l'avenir il sache se faire aider davantage par des collaborateurs dans l'explication des monuments.

Lorsque les applaudissements ont cessé, M. le Président remercie M. Jules Lair de ses aimables paroles. Puis l'on entend M. Chauvet, inspecteur de la Société dans la Charente, exposer avec beaucoup de vie l'intérêt des études préhistoriques et la nécessité de faire procéder à l'analyse chimique de la collection de bronzes remontant à cette époque, qui se trouve au musée de la ville de Poitiers.

M. le marquis de Fayolle expose les résultats d'une nouvelle visite qu'il a faite à Saint-Hilaire, en

compagnie de M. Brutails et de quelques autres archéologues. L'ancienne nef devait être aussi large que l'abside ; elle était probablement munie de bas-côtés, qui n'étaient peut-être pas voûtés, mais couverts d'une charpente soulagée par des colonnes. On distingue dans le bas-côté de droite d'énormes arcs-doubleaux, qui datent seuls du XIe siècle et qui ont dû être faits pour supporter les charpentes.

Quant au clocher, on l'a sans doute construit au XIIe siècle, avec l'intention de rebâtir toute l'église.

L'église primitive de Saint-Hilaire pouvait donc se composer en définitive d'un chœur du XIe siècle, d'une nef unique avec doubles bas-côtés à charpente, et d'un clocher construit au XIIe siècle.

M. Brutails ajoute quelques renseignements sur la date du clocher de Saint-Hilaire : il l'attribue, avec M. de Fayolle, au XIIe siècle en raison des dispositions d'ensemble, du plan des piles, de certaines colonnes qui se trouvent engagées d'un tiers et des bases des colonnes du premier étage.

Alors, sur la proposition de M. le Président, le Congrès vote des remerciements à M. Formigé, architecte des Monuments historiques, pour sa double restauration du baptistère Saint-Jean et de Sainte-Radégonde ; à M. Deverin, pour sa restauration de la façade de Saint-Jouin-de-Marnes.

Puis le Congrès approuve :

Un vœu déposé par M. Berthelé pour conserver les fortifications de l'église abbatiale de Saint-Jouin-de-Marnes ;

Un vœu pour la réfection de la couverture de l'église de Saint-Savin, dont les célèbres peintures sont endommagées par des infiltrations ;

Un vœu formé par M. Paul Oudin, maire de Nouaillé, pour la restauration du croisillon sud de l'église de sa commune ;

Un vœu de M. Hubert de Fontaines pour que l'on n'établisse pas un auvent en bois sur le portail de l'église de Foussais (Vendée) ;

Un vœu pour la consolidation du chevet de Notre-Dame de Montmorillon ;

Un vœu pour la conservation de l'enceinte de Poitiers et le déblaiement de son fossé ;

Un vœu pour la réfection des couvertures de l'église Saint-Pierre de Chauvigny ;

Un vœu de M. l'inspecteur divisionnaire Planté pour la restauration du donjon d'Orthez ;

Un vœu pour la conservation du monument chrétien découvert à Andernos (Gironde) ;

Un vœu pour la conservation de l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais (Calvados) ;

Un vœu pour empêcher la démolition d'une porte de Trie-Château (Oise), réclamée par les conducteurs d'automobiles ;

Un vœu pour l'enlèvement des arbres verts qui cachent le bas de la façade de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers ;

Un vœu de M. Brutails pour l'ouverture d'une baie qui a été aveuglée au nord de la nef de Saint-Hilaire ;

Un vœu de M. Guignard pour empêcher que l'on ne masque le château de Blois par la construction d'un lycée ;

Un vœu de M. Alfred Richard pour le déplacement et la mise en honneur du tombeau de saint Abre à Saint-Hilaire ;

Un vœu de M. Arnould pour que l'on ne continue pas à placer des statues coloriées sur les beaux piliers romans de Saint-Hilaire.

Dans une allocution chaleureuse, M. le Président remercie d'une façon spéciale les Poitevins qui ont promis leur présence aux prochains Congrès qui se tiendront en 1904 et en 1905, au Puy et à Beauvais. Il remercie encore M. le recteur Cons d'avoir assisté à plusieurs séances, M. Tornézy, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, ses membres, M. Alfred Barbier, trésorier, et MM. de La Bouralière et Arnould, secrétaires généraux du Congrès, les auditeurs venus aux séances du soir et particulièrement les dames, la presse et les quatre journaux de Poitiers, qui ont donné de si fidèles comptes rendus des excursions et des travaux.

Il retrace à grands traits les progrès réalisés par l'archéologie depuis le dernier Congrès de Poitiers, pendant plus d'un demi-siècle. Il a lui-même cherché à développer l'intérêt des comptes rendus grâce à la photographie. Des progrès ont été réalisés par

travaillent même parfois trop bien pour rendre la grossièreté des sculptures romanes. Seule l'étude des profils peut dater des pierres : il faut donc relever avec soin un profil de base, de tailloir, de cordon, de bandeau, travail peu attrayant sans doute, mais singulièrement utile. L'orateur termine en souhaitant que le Congrès de Poitiers ait développé chez les Poitevins l'amour de leur belle architecture du moyen âge.

Enfin, M. le Président donne lecture, en les commentant de paroles flatteuses, des récompenses accordées par le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 22 juin :

Grande médaille de vermeil, offerte par le comte Lair, en souvenir du comte de Marsy : le R. P. de La Croix, pour l'ensemble de ses fouilles et de ses beaux travaux archéologiques.

Médailles de vermeil : à M. Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques et historiques, que vient couronner actuellement sa publication de l'*Histoire des comtes du Poitou ;* à M. Berthelé, archiviste départemental de l'Hérault, un de ceux qui ont le mieux mis en lumière la grande école d'architecture poitevine ; à M. de La Bouralière, pour ses savants travaux et sa part dans la préparation du Congrès ; à M. Chauvet, qui a tant intéressé le Congrès par ses conclusions sur les âges préhistoriques ; à M. Bouneault, entrepreneur à Niort, pour sa riche collection de dessins archéologiques et son habile concours dans la restauration de l'église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Médailles d'argent grand module : à M. Louis Arnould, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, pour sa part dans l'organisation du Congrès ; à M. Dupré, pour la part qu'il a prise à l'organisation des Musées des Antiquaires de l'Ouest ; à M. Devisse, professeur d'archéologie au grand séminaire de Poitiers et ancien professeur au grand séminaire d'Évreux ; à M. Brochet, pour ses travaux sur les voies romaines en Bas-Poitou ; au Frère René, pour ses fouilles et ses travaux d'archéologie en Vendée ; à M. Roger Drouault, pour ses excellentes notices archéologiques.

Médailles d'argent : à M. Véran, architecte, pour les fouilles qui lui ont fait trouver les sculptures de l'arc de triomphe d'Arles ; à M. Mallard, pour ses fouilles du théâtre de Drevant ; à M. Cauchemé, pour sa publication sur les fouilles de M. de Roucy, dans la forêt de Compiègne ; enfin, à M. Auguste Gatelier, chef terrassier du R. P. de La Croix.

Médailles de bronze : à M. l'abbé Martineau, curé de Saint-Jouin-de-Marnes, et à M. l'abbé Courteaud, curé d'Adilly (Deux-Sèvres), pour l'intérêt qu'ils portent à l'archéologie ; à M. Turpin, ancien ouvrier, devenu négociant, qui possède une belle collection à Parthenay et s'est employé à la formation d'un musée local ; à M. Poulard du Palais, qui a relevé jusque dans les détails les motifs de décoration de la belle église de Jazeneuil ; et à M. Musseau, conservateur du musée de Thouars.

Enfin des remerciements sont adressés à M. Robuchon, pour la manière dont il a popularisé les beaux monuments du Poitou par la photographie.

La parole est donnée à son objectif qui fait passer jusqu'à près de minuit, sous les yeux des spectateurs, un grand nombre de monuments et de paysages de la Vienne et des Deux-Sèvres, toujours pris avec un sens réel de l'art.

M. le Président déclare clos le Congrès de Poitiers et il annonce que la soixante-et-onzième session du Congrès archéologique de France se tiendra, au mois de juin 1904, dans la ville du Puy.

—

Nous nous permettons, en manière de brève conclusion, de citer l'impression définitive laissée par le Congrès à Poitiers, et qu'exprimait un Poitevin dans les journaux de la ville datés du 27 juin :

« ... Telle est la fin de ces grandes assises archéologiques tenues à Poitiers. Il nous en restera assurément quelque chose, un accroissement de vie intellectuelle par tant d'échanges d'idées faits avec des hommes de valeur, venus de tous les coins de la France et de la Belgique, un stimulant donné aux travailleurs de notre région, et chez tous une admiration plus éclairée pour notre grande école poitevine d'architecture romane du XIe et du XIIe siècle. Il en reste encore l'excellent *Guide du Congrès de Poitiers*, par M. de La Bouralière, auquel il sera facile d'ajouter une table des matières, et qui constitue, à l'heure actuelle, le meilleur ouvrage pour visiter Poitiers et ses environs. »

STANFORD LIBRARIES

cursions du Congrès archéologique de Poi-
eu lieu conformément au programme imprimé
le ce volume. Elles ont été suivies par un
ombre de membres de la Société française
logie et de congressistes, heureux d'entendre
tes explications de notre directeur, M. E. Le-
ntalis. Il nous reste un devoir à remplir ici :
xprimer notre très profonde reconnaissance à
x qui ont contribué à la réussite de ces réu-
ux autorités locales, aux membres du clergé,
riétaires qui nous ont, avec tant d'obligeance,
visite des monuments du Poitou. Nous avons
grâce à eux, des souvenirs ineffaçables de
et intéressant pays.
nt les réceptions qui ont eu lieu dans diverses
l'occasion de la présence du Congrès, diverses
ns ont été prononcées. Nous nous bornerons
uire les toasts portés par M. A. de La Boura-
dévoué secrétaire général du Congrès, à Par-
e 17 juin, et par M. de Monplanet, maire de
illon, qui a si aimablement reçu nos confrères,
1.

de M. A. de La Bouralière, à Parthenay, le

Mesdames, Messieurs,

tez-moi de saisir l'occasion qui m'est fournie par
mière agape pour souhaiter à mon tour la bien-
mes excellents confrères de la Société française

d'Archéologie, avec lesquels j'ai déjà eu l'avantage de suivre de nombreux Congrès.

Ensemble nous avons porté nos pas sur bien des points de la France ; nous avons même plusieurs fois dépassé ses frontières. Les Pyrénées et les Alpes se sont abaissées pour nous livrer le passage de l'Espagne et de la Suisse. La mer, elle aussi, s'est faite molle et caressante pour favoriser notre débarquement sur les côtes de l'Angleterre. Nous avons partagé dans ces expéditions pacifiques et instructives des impressions que le temps n'efface pas.

Aujourd'hui, c'est en Poitou que nous nous retrouvons, et je remercie sincèrement notre savant et très sympathique Directeur de vous avoir amenés dans cette province qui, je l'espère, donnera toute satisfaction à vos goûts. Vous savez comme moi, Messieurs, avec quel entrain, quelle compétence, quel dévouement M. Lefèvre-Pontalis a conduit nos deux précédentes campagnes archéologiques. Nous avons pu profiter de sa grande érudition et de son enseignement lumineux, en 1901, à Agen, dans l'ancien pays des Nitiobriges, l'année dernière à Troyes, au pays des Tricasses. Je suis certain que le territoire des Pictons sera pour lui le théâtre d'un nouveau triomphe. Ce sera la troisième campagne de César. Et, continuant ma figure, j'ajouterai que, puisqu'il est bon, avant une entrée en campagne, de s'assurer de solides alliances, vous pouvez compter sur celle de mes autres confrères de la Société des Antiquaires de l'Ouest qui vous apporteront leur concours le plus empressé et le plus cordial.

Pour commencer nos opérations, nous voici donc à Parthenay, que quelques-uns d'entre vous ne connaissaient peut-être que par une chanson populaire : *A Parthenay il y avait une tant jolie fille,* etc. Mais si Parthenay est célèbre par ses jolies filles, ce qui n'est pas rare chez nous, elle a aussi d'autres gloires que vous êtes sans doute venus visiter de préférence. Ce sont ses belles églises romanes ses vieilles ruines féodales que vous avez admirées c

matin. Ces pierres, rongées par le temps, qui paraissent muettes et inertes aux profanes, parlent un langage que vous savez entendre. Elles ont exercé une influence décisive sur un homme engagé dans vos rangs : ce fut notre regretté confrère, M. Bélisaire Ledain, que vous avez presque tous connu, par conséquent aimé, et qui s'est éteint prématurément hélas ! à quelques pas d'ici.

Ledain, qui avait vécu au milieu de ces monuments, avait compris dès sa jeunesse qu'ils étaient les survivants d'un passé brillant, mal connu jusqu'alors. Il entreprit de leur arracher leurs secrets, il y réussit, et c'est à ce contact que sa vocation naquit et s'affirma. Il était devenu archéologue, paléographe, historien, épigraphiste. Il a laissé après lui une œuvre considérable autant qu'estimée, et on peut le compter maintenant comme une des illustrations du pays qu'il a si bien étudié.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que, pendant plus de vingt années, M. Ledain fut l'un des plus fidèles à vos Congrès, et j'ai cru devoir rappeler sa mémoire dans cette ville où nous sommes, pour ainsi dire, ses hôtes au point de vue scientifique. Vous êtes aussi nos hôtes, à nous Poitevins, comme ces oiseaux voyageurs que la belle saison amène chaque année dans nos plaines et dans nos bocages pour les animer et les réjouir. Et nous sommes fiers de vous montrer une partie de nos richesses, puisque nous ne pouvons pas vous les montrer toutes en huit jours, afin de vous engager à nous revenir une autre fois. Mais, parmi ces hôtes de passage, j'aperçois de vaillantes pèlerines de la science que n'ont point arrêtées les difficultés d'un pénible voyage. Désireuses de s'instruire, sûres de plaire, elles viennent mêler dans nos réunions parfois très graves, le charme de leur esprit et l'attrait de leur grâce auxquels le cœur d'un vrai Français ne saurait rester insensible, même quand ce cœur bat sous la neige des ans. Je les salue, tout heureux de les revoir après un trop long éloignement. C'est à elles que j'offre mes plus respectueux

hommages, et c'est en leur honneur que je lève mon verre.

Toast de M. de Monplanet, maire de Montmorillon, le 20 juin.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vos moments sont précieux, vos moments sont comptés, et vous n'êtes pas ici pour entendre des discours ; permettez-moi cependant de vous souhaiter la bienvenue et de vous exprimer combien les Montmorillonnais vous sont reconnaissants d'être venus jusqu'à eux, pour étudier leurs monuments locaux et les classer dans le Trésor des antiquités nationales que vous vous êtes donné pour mission de découvrir, de faire connaître et de défendre.

Laissez-moi aussi vous dire que ces remerciements, adressés au nom de notre ville, me sont personnellement doux à formuler. C'est qu'en effet, si je jette les yeux autour de cette table, j'y aperçois plus d'un visage ami : ce sont des compatriotes Poitevins et de vieux camarades, avec lesquels, aux heures ensoleillées de jeunesse, nous rêvions d'avenir et cherchions nos voies sur les bancs de l'École de Droit. C'est vous, Monsieur le Président, un savant de race, dont le nom universellement connu à ce titre m'est depuis longtemps, vous le savez, sympathique entre tous. C'est vous, mon cher Lair, que je vois chaque jour à l'œuvre sur un terrain différent, toujours égal à vous-même, c'est-à-dire supérieur en tout, homme d'affaire consommé, historien de marque, écrivain couronné, voire même académicien.

Et si, un instant, je revis par la pensée les jours d'antan, mon souvenir ému me reporte vers vos chers disparus, qui sont aussi les miens : Léon Palustre et son fidèle de Laurière, deux fervents, dont je crois encore entendre la maxime

maîtresse : « Nosce patriam, postea viator eris. » Palustre, mon ami d'enfance, qui dès la sortie du collège, épris d'érudition, amoureux du grand art, nous initiait, il y a plus de 40 ans, dans nos chambres d'étudiants, aux travaux de votre Société, et, déjà bien armé par le savoir et par la plume, s'enrôlait plein d'enthousiasme sous la bannière d'Arcisse de Caumont, votre premier président, dont il devait être le successeur.

Mais j'arrête cette évocation du passé et je rends la parole au maire de Montmorillon.

Le maire de Montmorillon n'a pas seulement à remercier, il a également à demander. Vous allez visiter notre église Notre-Dame et vous y constaterez, j'en suis sûr, l'urgence de travaux d'assainissement et de conservation. Or le budget communal se meut dans d'étroites limites. Il a besoin, pour suffire à ces travaux, de recourir à celui de l'État. Par vos constatations, par votre influence, obtenez-nous l'aide nécessaire, et la mémoire de votre passage restera gravée sur nos monuments en même temps que dans nos cœurs.

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, je lève mon verre en votre honneur. En buvant à vos santés, à la prospérité de votre Société, je salue en vous, avec vous, ce qu'il y a d'élevé dans l'intelligence et dans l'âme humaine, l'amour du vrai, l'amour du beau ; je salue la foi dans l'avenir, les vertus ancestrales et nos traditions nationales, ce fort ciment qui doit relier la France d'autrefois à la France de demain, à la France de toujours.

STANFORD LIBRARIES

MÉMOIRES

I

L'ARCHÉOLOGIE EN BAS-POITOU

depuis 1864.

Par M. René VALLETTE.

Il y a trente et quelques années, la Société française d'Archéologie faisait à la capitale du Bas-Poitou l'honneur insigne d'y tenir ses assises scientifiques, et le père de celui auquel vous venez de donner la parole, premier magistrat de la cité fontenaisienne, avait l'enviable privilège de vous souhaiter une cordiale bienvenue.

Depuis ce jour, la mort a fait des vides nombreux, autant que cruels, dans les rangs des savants pionniers de notre archéologie vendéenne. C'est avec une douleur profonde que nous l'avons vue frapper successivement MM. l'abbé Baudry, Fillon, Marchegay, Poëy-d'Avant, de Sourdeval, Audé, de la Boutetière,

Parenteau, de Rochebrune, et combien d'autres encore dont les noms évoquent le souvenir d'un incessant labeur et d'une remarquable érudition.

Nous aurions voulu, faire revivre l'existence laborieuse de chacun de ces maîtres, dont les travaux, mieux que le marbre, ont immortalisé le talent. Le temps nous fait défaut. Qu'il nous soit du moins permis, au début de ce rapport, où tant de fois leurs noms reviendront sous notre plume, de saluer bien bas la mémoire des illustres de vanciers qui nous ont légué, avec le précieux héritage de leurs conquêtes scientifiques, le noble exemple d'une vie consacrée tout entière à l'étude et à la glorification du passé de notre pays.

La tenue de vos assises à Fontenay, en 1864, fut pour les savants de cette région, en même temps qu'un hommage mérité par leurs travaux antérieurs, un précieux encouragement pour leurs études à venir; et, de ce chef, les recherches historiques et archéologiques reçurent en Vendée une impulsion nouvelle, dont nous avons retrouvé la trace dans toutes les publications de l'époque.

Époque préhistorique et gauloise.

M. l'abbé Baudry, qui a laissé parmi nous le souvenir d'un archéologue aussi consciencieux qu'érudit, découvrait en 1875, à Saint-Avaugourd-des-Landes, dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne, une sépulture celtique avec haches en bronze; tandis qu'à Saint-Vincent-Sterlange, près Chantonnay, notre regretté et savant ami, M. Gabriel de Fontaines, mettait

jour un tombeau des premiers temps de l'âge de bronze, avec silex et bracelets en bronze.

En 1880, M. Mandin, l'intrépide chercheur de Mareuil-sur-le-Lay, fouillant le sol du plateau de la Brédurière, qu'il considérait comme l'emplacement d'un ancien camp gaulois, y découvrait des poteries grossières, des fragments de vases, des armes en pierre et en bronze de l'époque gauloise. Quelques mois après, le même archéologue découvrait également à Mareuil, au lieu dit Les Gabarres, et aux environs de l'ancien château de cette curieuse petite cité vendéenne, plusieurs puits funéraires présentant une grande analogie avec ceux du Bernard.

Sur les indications de M. des Nouhes de la Cacaudière, nous avons relevé nous-même, en 1883, au Chilou, commune de Montournais, deux énormes et curieuses pierres à cuvette de l'époque celtique, qui ont fait l'objet d'une notice parue dans le premier *Bulletin de la Société archéologique de la Vendée*.

C'est également en 1883 que M. Auger, juge de paix, fouillant le dolmen dit de la Planche à Piare, à l'île d'Yeu, y découvrit trois caveaux renfermant une certaine quantité d'ossements humains reposant sur un dallage, des ossements d'animaux, des coquilles, des silex taillés et des débris de poteries.

Une excursion archéologique faite dans la forêt de Mervent, en 1889, par MM. de Rochebrune, Brochet et l'auteur de ce rapport, a permis de relever de nombreuses substructions en terre et en pierres que M. Brochet considère comme des vestiges de huttes gauloises. Dans une autre excursion faite l'année suivante à Xanton-Chassenon, les mêmes archéologues ont exploré et replacé sur ses piliers primitifs, un très

beau dolmen en pierre meulière. de 25 mètres de surface, dont la table effondrée depuis des siècles gisait ignorée sur les bords de l'Autise.

En 1890 également, aux environs de Pouzauges, et sur les indications toujours si précieuses de M. des Nouhes de la Cacaudière, nous avons personnellement relevé plusieurs monuments celtiques qui ne nous semblent pas avoir été antérieurement mentionnés: deux demi-dolmens. au bois des Écluses, près Pouzauges, et à la Petite-Métairie, commune de la Pommeraie ; un menhir et trois supports de dolmen, dans la lande de la Grande-Barre, même commune.

Mais c'est incontestablement au Frère René, — aujourd'hui M. Charbonneau-Lassay, — que la science préhistorique est redevable des plus précieuses découvertes faites en Vendée depuis un demi siècle.

Nous avions espéré jusqu'au dernier moment qu'il pourrait venir exposer lui-même au Congrès le fruit de ses multiples recherches et de son incessant labeur. Il avait, nous le savons, commencé la rédaction d'un assez long mémoire sur la *Préhistoire dans la vallée de la Sèvre*. Il devait en même temps signaler des polissoirs, des stations préhistoriques, des métaux avant l'époque romaine, des enceintes fortifiées du bassin de la Sèvre. De regrettables et douloureuses préoc-

Ces campagnes ont révélé au Frère René l'existence de vingt-quatre stations dans les communes de Saint-André-sur-Sèvre, Saint-Mesmin, La Pommeraye, Pouzauges, les Châtelliers, les Épesses, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Cerizay, Saint-Amand, etc., qui lui ont fourni environ trois cent cinquante haches polies et des séries complètes de flèches, grattoirs, racloirs, scies, tranchets, burins, soit plus de 800 pièces en totalité.

C'est encore au Frère René que nous devons la magistrale étude publiée en 1901 dans la *Revue du Bas-Poitou*, sur l'*Époque préhistorique du cuivre et les haches plates dans l'ouest de la France*.

Quittant la plume pour reprendre la pioche, le savant Frère de Saint-Gabriel découvrait, cette même année, aux Essarts, une sépulture de la première époque gallo-romaine avec deux superbes amphores, et à Sainte-Florence une cachette de bronze qui recélait vingt-et-une haches en bronze à bords droits et à talon, et qui, suivant l'heureux et savant inventeur, doivent remonter au delà du Xe siècle.

Mais la découverte peut-être la plus intéressante faite cette année en Vendée, fut celle d'un remarquable torque gaulois en or massif, couvert de ciselures, qui fut trouvé près de Velluire, dont M. Octave de Rochebrune enrichit ses collections archéologiques.

En 1901 et 1902, MM. le docteur Baudouin et Lacouloumère, chargés de missions officielles pour explorer la côte vendéenne et y opérer des fouilles, ont fait une série de découvertes non moins précieuses parmi lesquelles nous devons citer : la découverte de sépultures néolithique et gallo-romaine sous le dolmen de Pierre-Levée, à Bretignolles ; la découverte d'une

station moustérienne, de silex taillés, au Moulin-Cassé de Saint-Martin-de-Brun; la découverte d'un magnifique polissoir, à la Brelaudière de l'Aiguillon-sur-Vie; la découverte d'une sépulture de l'âge des métaux (bronze) et la découverte du cuivre, dans l'allée couverte de Pierre-Folle, de Commequiers; la découverte de nouveaux puits funéraires au Bernard, et celle de haches de bronze dans une cachette de fondeur, à Saint-Mathurin.

Époque gallo-romaine.

C'est au lendemain même de la session tenue à Fontenay par la Société française d'Archéologie que remonte la première découverte gallo-romaine dont nous ayons à faire mention dans ce rapport. Dès 1865, en effet, M. Piet avait l'heureuse fortune de découvrir à Noirmoutier les restes d'une villa romaine avec balnéaire et sépultures: mais quelques années plus tard, en 1872, M. l'abbé Baudry faisait au Bernard une découverte retentissante, dont M. le pasteur Lièvre a vainement cherché à contester l'intérêt, la découverte de ses fameux puits funéraires.

En 1875, M. Raoul de Rochebrune qui, en digne

côte de Saint-Hilaire-de-Talmont, le fameux *Portus secor* qui, de nos jours, a fait verser tant d'encre savante.

Très controversée également la destination vraie des tonnelles et des lampes, dont l'existence nous est révélée par les dénominations anciennes des lieux dits, et que M. Bitton, dans une étude publiée en 1886, considère comme des phares destinés à éclairer, à l'époque gallo-romaine, le littoral bas-poitevin.

Cette interprétation a été combattue dans le temps par notre éminent et regretté confrère M. Louis Audiat.

En 1888, M. Brochet a fait, soit à Fontenay, soit aux environs, quelques découvertes qui méritent d'être mentionnées : citons notamment, dans le faubourg du Puits-Saint-Martin, des tombeaux du IVe siècle renfermant un curieux mobilier funéraire (collier de perles en verre coulé du Ier ou IIe siècle) ; et à Nieuil-sur-l'Autise des débris d'un pont gallo-romain.

Les comptes-rendus de ces différentes découvertes ont été publiés soit dans l'*Avenir-Indicateur* de Fontenay, soit dans la *Revue du Bas-Poitou*.

A la même époque, et dans la même Revue, une controverse des plus intéressantes s'est engagée entre MM. le comte de Fleury et Octave de Rochebrune, sur l'origine et la nature des dépôts de cendres trouvés à l'Ileau, près Nalliers.

Suivant M. de Fleury, ces cendres proviendraient de brûlis de bois ou d'herbes marines et seraient les déchets de fabrication de soude ou de potasse de l'époque phénicienne.

M. de Rochebrune, s'appuyant tout à la fois sur les innombrables débris de poteries rencontrées et sur

les opinions précédemment émises par MM. Riocreux et Cappon, relatives à des découvertes analogues, estimait qu'il fallait y voir des déchets de fabriques de poteries gallo-romaines.

Quelque talent que chacun ait déployé dans la circonstance, la solution dernière de ce curieux problème archéologique ne paraît pas encore avoir été trouvée. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que ces singuliers dépôts de cendres, qui renfermaient des sépultures gallo-romaines nombreuses, ont enrichi tous les musées de la région.

C'est de même en 1888 que nous avons, de concert avec notre savant ami Joseph Berthelé, et sur de nouvelles indications de M. des Nouhes de la Cacaudière, relevé à Champortais, près Pouzauges, les substructions complètes d'un temple gallo-romain.

Au mois de février de l'année suivante, au cours d'une excursion faite en forêt avec MM. de Rochebrune et Brochet, nous mettions à jour, dans les tènements aux noms révélateurs des Vieilles-Verreries et des Hautes-Verreries, les curieux restes de plusieurs fours à verriers, dont l'un semblait remonter à l'époque gallo-romaine.

Continuant, au mois de juin, nos investigations en commun, nous explorions le sol d'un tènement dit des

la voie romaine conduisant de Nantes à Rom, des restes d'un hypocauste en bon état de conservation.

En 1890, c'est du côté de Maillezais que nous viennent la lumière et les évocations des passés lointains.

A Maillezais même, dans le port dit de la Corne, on découvre sous une épaisse couche de bois, les andouillers d'un cerf de taille gigantesque, aujourd'hui conservés au musée de Niort. A Saint-Sigismond, dans le tènement des Terres-Noires, on met à jour de nouvelles sépultures avec poteries et vases en verre appartenant aux époques gallo-romaine et mérovingienne.

Dans le même temps, notre savant ami, M. le capitaine Espérandieu, signalait la découverte d'une borne milliaire gallo-romaine avec inscription, à Civray, non loin de Maillezais (1), et M. Brochet, qui retrouvait aux Caves, près de Vix, les substructions d'une importante villa gallo-romaine, mettait également à jour, avec M. de Rochebrune, deux curieuses stèles gallo-romaines à Benet.

Cette même année, le Frère René, dont la science archéologique a été plus d'une fois applaudie aux réunions de la Société des Antiquaires de l'Ouest, signale de curieuses découvertes faites soit par M. Allaire de Lépinay, soit par lui-même dans la butte tumulaire des Châteliers-Châteaumur. Cette butte, intelligemment fouillée, a, en effet, révélé l'existence de plusieurs sépultures gallo-romaines.

(1) Il convient de faire remarquer que la borne avec inscription, propriété actuelle de M. Simonneau, avait été préalablement signalée à la Société des Antiquaires de France par notre érudit collègue E. Bourloton.

les opinions précédemment émises par MM. Riocreux et Cappon, relatives à des découvertes analogues, estimait qu'il fallait y voir des déchets de fabriques de poteries gallo-romaines.

Quelque talent que chacun ait déployé dans la circonstance, la solution dernière de ce curieux problème archéologique ne paraît pas encore avoir été trouvée. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que ces singuliers dépôts de cendres, qui renfermaient des sépultures gallo-romaines nombreuses, ont enrichi tous les musées de la région.

C'est de même en 1888 que nous avons, de concert avec notre savant ami Joseph Berthelé, et sur de nouvelles indications de M. des Nouhes de la Cacaudière, relevé à Champortais, près Pouzauges, les substructions complètes d'un temple gallo-romain.

Au mois de février de l'année suivante, au cours d'une excursion faite en forêt avec MM. de Rochebrune et Brochet, nous mettions à jour, dans les tènements aux noms révélateurs des Vieilles-Verreries et des Hautes-Verreries, les curieux restes de plusieurs fours à verriers, dont l'un semblait remonter à l'époque gallo-romaine.

Continuant, au mois de juin, nos investigations en commun, nous explorions le sol d'un tènement dit des Terres-Jaunes, près le village du Linaud, entre Mouzeuil et Nalliers, et y découvrions une quantité considérable de débris de poteries gallo-romaines et autres objets de la même époque, analogues à ceux rencontrés à l'Ileau.

Nous devons également signaler en cette même année la découverte faite à Saint-Pierre-du-Chemin, dans le champ dit de la Grande-Taillée, non loin de

la voie romaine conduisant de Nantes à Rom, des restes d'un hypocauste en bon état de conservation.

En 1890, c'est du côté de Maillezais que nous viennent la lumière et les évocations des passés lointains.

A Maillezais même, dans le port dit de la Corne, on découvre sous une épaisse couche de bois, les andouillers d'un cerf de taille gigantesque, aujourd'hui conservés au musée de Niort. A Saint-Sigismond, dans le tènement des Terres-Noires, on met à jour de nouvelles sépultures avec poteries et vases en verre appartenant aux époques gallo-romaine et mérovingienne.

Dans le même temps, notre savant ami, M. le capitaine Espérandieu, signalait la découverte d'une borne milliaire gallo-romaine avec inscription, à Civray, non loin de Maillezais (1), et M. Brochet, qui retrouvait aux Caves, près de Vix, les substructions d'une importante villa gallo-romaine, mettait également à jour, avec M. de Rochebrune, deux curieuses stèles gallo-romaines à Benet.

Cette même année, le Frère René, dont la science archéologique a été plus d'une fois applaudie aux réunions de la Société des Antiquaires de l'Ouest, signale de curieuses découvertes faites soit par M. Allaire de Lépinay, soit par lui-même dans la butte tumulaire des Châteliers-Châteaumur. Cette butte, intelligemment fouillée, a, en effet, révélé l'existence de plusieurs sépultures gallo-romaines,

(1) Il convient de faire remarquer que la borne avec inscription, propriété actuelle de M. Simonneau, avait été préalablement signalée à la Société des Antiquaires de France par notre érudit collègue E. Bourloton.

avec lampes funéraires, urnes cinéraires et vases lacrymatoires.

En 1891, M. Napoléon Jolly, l'archéologue luçonnais bien connu, découvrait à Saint-Denis-du-Payré deux sépultures gallo-romaines fort intéressantes. Dans l'une reposait le squelette d'un homme jeune, orienté vers le nord-ouest, et tenant dans la main droite l'obole due à Caron, pièce de monnaie à l'effigie de Claude. A droite : une jolie bélière en bronze, un petit couteau également en bronze, deux vases en terre noire, deux bouteilles carrées en verre avec anses, semblables à celles trouvées à l'Ileau, une petite coupe en verre mince, etc.

Dans le second tombeau, M. Jolly rencontra une serpette en bronze, un poignard en bronze, une bague en même métal.

Non loin des tombeaux on mit à jour deux grands vases en terre rougeâtre, un autre en terre noire, une coupe en terre brisée, ornée de lotus ; un autre vase en terre grise très fine représentant des phallus et une danse de faunes et de bacchantes : une fiole dite lacrymatoire, plusieurs bouteilles et coupes en verre : une faucille en fer, une lance en bronze oxydé, une pièce de la colonie de Nîmes et un très joli miroir circulaire à pieds, en bronze argenté.

Dans la commune voisine de Nalliers, M. Marais, l'heureux propriétaire des fameuses cendres de l'Ileau, avait, en 1893, la bonne fortune d'y mettre à jour une nouvelle sépulture gallo-romaine avec un mobilier funéraire d'une exceptionnelle richesse : des vases en terre rouge et noire, des assiettes, des coupelles, une lampe funéraire et, dans un coffret placé à côté du cercueil, une cinquantaine de vases et de bouteilles en

erre d'un blanc bleuâtre, de toutes formes et de outes dimensions, en parfait état de conservation.

En 1895, des ouvriers occupés à niveler la place voisine de la curieuse église de Benet, y découvrent les restes de trois cimetières superposés dont, au dire de M. Brochet, le plus ancien devait remonter aux IVe et Ve siècles.

Enfin, en 1896, MM. Ballereau et Waityen-Necker rencontrent aux Magnils, près Luçon, des vestiges nombreux d'une station gallo-romaine de quelque importance.

Époque mérovingienne.

Peu de découvertes de cette époque à signaler dans le cours du demi-siècle qui nous sépare des dernières assises archéologiques tenues en Vendée.

A signaler toutefois les curieux sarcophages avec dessins en relief trouvés, en 1895, dans le sous-sol d'une des rues avoisinant l'église d'Antigny (Vendée) et décrits par le R. P. de la Croix, dans le tome VIII (p. 392 et suiv.) de la *Revue du Bas-Poitou*.

En 1900, à propos de la découverte d'une croix mérovingienne avec oméga, faite dans la démolition de l'ancienne église de Challans, et provenant du transept de cette église, M. Léon Maître constate avec tristesse que l'archéologie n'était pas beaucoup plus en honneur au XIe siècle qu'aujourd'hui dans la région de Challans.

Moyen Age.

Lorsqu'on effectua, en 1888, à Luçon, le nivellement du champ de foire, notre collègue, M. Léon Ballereau, qui continue les savantes traditions de son regretté père, retrouva dans les terrassements de nombreux et curieux vestiges de l'ancienne église paroissiale Saint-Mathurin, depuis longtemps disparue, mais dont il est fréquemment parlé dans les manuscrits de Dom Fonteneau.

Presque en même temps, on nous signalait la découverte faite en l'église de La Pommeraie, sous une épaisse couche de badigeon, d'une très curieuse fresque du XVe siècle représentant les sept péchés capitaux, qui a fait l'objet d'une savante étude de notre éminent et regretté collègue Mgr Barbier de Montault dans la *Revue du Bas-Poitou*, de cette même année.

Les travaux de restauration qui furent exécutés, en 1890, dans la curieuse église romane de La Chaize-le-Vicomte, permirent d'y découvrir, sur les murs intérieurs, les traces d'une ancienne litre seigneuriale, avec écussons des Mornac, marquis de La Chaize, et des Le Roux de La Corbinière, alliés des Mornac. Cette

bords de l'ancien golfe des Pictons, y rencontrèrent un souterrain-refuge, avec poteries nombreuses et deux statues du XIIe siècle représentant l'Annonciation de la Vierge.

L'année suivante, les mêmes archéologues, excursionnant au Poiré-de-Velluire, firent opérer des fouilles dans le sous-sol de l'ancienne chapelle paroissiale de Notre-Dame de Coussay et trouvèrent sous le pavé du sanctuaire un nombre considérable de sépultures infantiles, sans doute contemporaines de l'épidémie qui sévit au XVIIe siècle sur les enfants de cette région et dont il est fait mention dans le registre des décès des localités environnantes.

En 1900, Mme la comtesse de Vaucelles, ayant acheté les ruines de l'ancienne forteresse, y fit de même pratiquer des fouilles sous la direction autorisée du Frère René. Ces fouilles ont permis d'établir la préexistence en cet endroit d'un camp romain, avant la construction du château féodal. Elles ont également révélé l'existence d'une cachette gauloise où l'on accédait par un puits.

Renaissance.

L'année 1886 évoque le souvenir d'une des plus intéressantes découvertes d'art ancien qui aient été faites en Vendée depuis un demi-siècle. Nous voulons parler de la découverte de la délicieuse chapelle du XVIe siècle de l'église de Bourneau.

Cette découverte a fait l'objet d'une précieuse notice de M. Octave de Rochebrune, accompagnée de charmantes eaux-fortes dans la *Gazette des Beaux-Arts* et la *Revue du Bas-Poitou*.

D'après l'auteur de cette notice, cette chapelle, pieusement conservée et restaurée par les soins de Mme Moller, appartient aux premières années de la Renaissance et doit être l'œuvre de Jacques Coiraud, sculpteur de Montaigu, à l'habile ciseau duquel nous devons également la décoration des chapelles absidales de l'église Notre-Dame de Fontenay.

Elle avait été construite en l'honneur de Marie du Puy du Fou, dont l'écu losangé se retrouve à la voûte, et dont la famille possédait à cette époque la seigneurie de Bourneau.

Non moins heureusement favorisé, M. Arthur Bouneault, l'archéologue niortais, auquel la Société française d'Archéologie a confié récemment l'inspection du département des Deux-Sèvres, découvrait, en 1892, sur les ruines du château de Coulonges, le monogramme et la signature de l'architecte de cette belle demeure, Liénard de la Réau, dont nous retrouvons l'habile ciseau à Notre-Dame de Fontenay, au prieuré de Mouzeuil, et aussi sans doute à la maison actuellement occupée par Mme Roy, boulangère à Fontenay, et qui appartenait naguère aux d'Estissac.

Cette découverte a été signalée initialement dans la *Revue du Bas-Poitou* (Ve année, p. 216), par M. Léon Palustre, l'ancien et regretté directeur de la Société

Or, M. l'abbé Boutin, le savant et regretté rédacteur des *Chroniques diocésaines* de Luçon, eut, en 1898, la bonne fortune de découvrir dans les vieilles minutes de Me Gouyon de Pontouraude, notaire à Saint-Étienne-du-Bois, une pièce curieuse d'où il appert que c'est en 1742, un des derniers seigneurs d'Aspremont, un Montmorency-Luxembourg, duc de Bouteville, qui fit démolir le principal corps de logis du château pour en vendre les matériaux au prix de dix-huit cents livres au sieur Sapin, architecte à Beaufou. Le vandalisme, hélas ! a été de tous les temps !

Un autre document, non moins précieux, a été découvert et publié cette même année (1) par M. de Grandmaison, le savant archiviste d'Indre-et-Loire. C'est le marché passé, en 1523, entre Lancelot du Fau, évêque de Luçon, et Claude Content, orfèvre de Tours, pour la construction d'un tombeau en cuivre destiné au premier de ces personnages. Ce tombeau, d'après le document retrouvé, était une merveille de la Renaissance, mais il a été malheureusement détruit par les protestants pendant les guerres religieuses du Bas-Poitou.

Nous ne voulons pas clore ce mémoire sans mentionner l'intéressante restauration de la jolie fontaine Renaissance de Fontenay, votée en 1899, par le Conseil municipal de cette ville, à l'instigation de M. Octave de Rochebrune; et celles des églises de Notre-Dame de Fontenay et de Maillezais (édifices classés) dues à l'initiative de la Commission des monuments historiques.

(1) 1898. *Revue du Bas-Poitou.*

M. l'abbé Boutin, le savant et regretté rédac-
es *Chroniques diocésaines* de Luçon, eut, en
a bonne fortune de découvrir dans les vieilles
s de Me Gouyon de Pontouraude, notaire a
Étienne-du-Bois, une pièce curieuse d'où il
que c'est en 1742, un des derniers seigneurs
emont, un Montmorency-Luxembourg, duc de
ville, qui fit démolir le principal corps de logis
âteau pour en vendre les matériaux au prix
x-huit cents livres au sieur Sapin, architec-
ufou. Le vandalisme, hélas ! a été de tous
!

autre document, non moins précieux, a
rt et publié cette même année par M.
dmaison, le savant archiviste d'Indre-
le marché passé, en 1523, entre Lancelot
ie de Luçon, et Claude Content,
s, pour la construction d'un tombeau
ié au premier de ces personnages.
ès le document retrouvé était une
issance, mais il a été malheureusement
es protestants pendant les
as-Poitou.

us ne voulons pas clore ce
ier l'intéressante restauration de
issance de Fontenay, votée en
eil municipal de cette ville, à l'
Octave de Rochebrune; et celle de
e-Dame de Fontenay et de
és) dues à l'initiative de
s historiques.

Il est fâcheux que cette administration ne soit pas toujours aussi bien inspirée. Notre collègue et ami, M. Hubert de Fontaines, pourrait vous dire notamment, que le joli portail roman de l'église de Foussais, également en voie de restauration, est menacé de se voir affligé de l'ignoble *ballet* ou auvent qui, depuis des années, le déparait. Il serait à souhaiter que la Société française d'Archéologie prît en main la cause de ce rare et précieux témoin de l'art roman en Bas-Poitou.

Ce rapport incomplet suffira néanmoins, nous en avons l'espoir, à prouver que, malgré les pertes irréparables faites par la science archéologique en Vendée, les traditions laborieuses y sont vaillamment continuées et que le culte des choses du passé y est resté vivace comme dans les autres parties du Poitou.

Puissent également ces modestes pages vous avoir apporté le témoignage que si la Vendée fut naguère une terre fertile en héros, elle sait de même, aux heures plus calmes de l'histoire, engendrer des savants.

II

LES VOIES ROMAINES

EN BAS-POITOU

Par M. Louis BROCHET.

Je vais indiquer sommairement les moyens que j'ai employés pour la reconstitution du tracé, au moins probable, sinon partout certain, de plusieurs voies romaines du Bas-Poitou.

Tout d'abord j'ai été puissamment aidé dans mes recherches par les travaux des savants qui se sont occupés de cette question, notamment par l'érudit archiviste de la Loire-Inférieure, M. Léon Maître, et le regretté M. Lièvre, dont tout le monde ici connaît la grande compétence.

Par les fonctions d'agent voyer d'arrondissement de la Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte que j'ai exercées pendant vingt-deux ans et qui m'ont permis de parcourir à peu près toutes les communes du département de la Vendée, un certain nombre de celles des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, en faisant construire plus de

200 kilomètres de routes et de nombreux ouvrages d'art.

Par une étude spéciale des noms des lieux, des plans cadastraux et parcellaires.

La série des civilisations successives est une de ces lois historiques qui ne souffrent guère d'exceptions; les nécessités n'ont pas changé et les obstacles naturels qui ralentissent aujourd'hui nos communications en nous forçant à entretenir des ponts et des bacs ont toujours existé.

Comme les ingénieurs romains traçaient le plus possible leurs routes en ligne droite, sans se préoccuper des rampes et des pentes pour franchir les collines et les vallées, à moins que celles-ci ne fussent trop fortes, et comme leur principale préoccupation était de relier les villes importantes, nous avons étudié d'une façon spéciale la position géographique de celles qui avaient besoin d'un débouché entre elles, vers l'Océan ou un grand fleuve.

Dans le Sud-Ouest et le Centre, c'est vers Nantes, capitale des Namnetes, Poitiers, capitale des Pictons, Saintes, capitale des Santons, Angers, capitale des Andes, Bourges, capitale des Bituriges, Limoges, capitale des Lemovices, et les côtes de l'Océan que se dirigeaient la plupart des grandes voies romaines.

Or, pour les suivre dans leur développement à travers la Vendée, nous possédons divers jalons très suggestifs.

Nous avons d'abord les *lieux dits* qui constituent à proprement parler l'histoire du sol, dont ils révèlent la nature et le passé avec leur signification précieuse et catégorique, tels sont : *La Garde,* qu'on est assuré de trouver sur le territoire où il a existé un ancien

poste d'observation; — *Curion, Curon, Cuiron,* mots d'origine celtique désignant un coteau élevé ayant la forme d'un angle arrondi; — *Landes aux carnes, Champ maloit* (maudit): — *La Pierre fache* désignant en général des monuments mégalithiques; — *Le Champ des tombeaux* et *les Martrais,* lieux renfermant de nombreuses sépultures; — *Bone, Borne, Les Bornières* ou *Borniers,* qui impliquent l'existence d'anciennes bornes en pierres marquant une limite: — *La Tonnelle, Tourette* et quelquefois *Tour,* poste d'observation ou phare; — *Ingrande,* indiquant ordinairement une frontière; — *Anguiller, Aiguiller* ou *Anglier, Angle, la Voie, Puy* (Podium). *les Mottes, la Croix chaussée, la Citadelle, le Pavé, la Chaussée, le Pont, le chemin Ferré, le chemin royal, le Chemin des Sarrazins, le Grand Chemin, le Chemin de Charlemagne, le Chemin des potiers, le Chemin des sauniers,* etc.. etc.

Nous avons aussi les anciens oppida gaulois: *Mervent, Tiffauges, Pouzauges, Paymaufrais, Mizenay, la Chataigneraie, Cheffois, Mareuil-sur-le-Lay, etc., les Chatelliers* et leurs dérivés *Chatelard, Châtelet, Castra, Castrum,* postes militaires occupés le plus souvent par les Barbares, auxiliaires à la solde de l'empire, quelquefois établis suivant un plan méthodique (1); — *Les Plessis, la Court,* ancienne habitation agricole; — *La Salle,* demeure d'un chef, *la Ville, le Treuil, les Verreries, les Forges, l'Herbagement,* les ateliers monétaires, les fabriques de poteries.

(1) M. Gouget, ancien archiviste des Deux-Sèvres, a affirmé au Congrès archéologique de 1864, que ces petits blokhaus étaient loignés les uns des autres de 8 ou 10 kilomètres.

Nous avons également les noms significatifs de certains villages, les anciens archiprêtrés et doyennés, les prieurés, les abbayes, les commanderies qui étaient toujours sur des passages fréquentés (1), les restes d'empierrement encore visibles, et les ponts ou bacs, établis de temps immémorial sur les cours d'eau, les gués. Sur le Lay, *le Vieux pont de Mareuil,* en mauvais état dès 1305, et dont la base d'une des culées accuse nettement l'époque gallo-romaine ; — *le Grand pont,* défendu par *la Tour,* et dont les fondations que nous avons vues, au moment des basses eaux, existent encore au bas de l'ancien oppidum de Puymaufrais, où se trouvent de nombreuses grottes creusées dans le schiste ; — *le Vieux pont de Trizay,* près duquel, en 1860, on a découvert des restes d'habitations très anciennes et des poutres énormes. — Sur l'Autise, *le Vieux pont de Nieuil,* celui *d'Oulmes,* sur le grand chemin royal de Niort à Fontenay ; — *Le Pont ou gué des Sarrasins,* sur la Semagne ; — *Le Gué Besson,* sur l'Yon, *Le Pas opton* (Pas aux piétons), sur la Vie ; — *Le Gué de Velluire,* sur la Vendée ; — *Le Gué de Malvaut,* sur la Sèvre, près Coulon ; — *Le Gué de la Guérinière,* sur le Blaison, près Montaigu.

Quand on lit les vieux contrats, on est frappé des noms pompeux attribués à des chemins qu'on croirait de minime importance, tels sont : aux environs de Fontenay, *le Grand chemin royal,* dans les communes de Maillezais, Doix, Saint-Pierre-le-Vieux, Nieuil, etc. ; — *le Grand chemin du Bocage,* allant de Fontenay dans la direction des Herbiers, et dont

(1) Tel était le chemin de Saint-Père-en-Raitz à Nantes, qui passait par la commanderie de Brais de l'ordre des Templiers, et par le Prieuré de Sept-Paulx (Léon Maître, 170 et 26).

les bordures paraissent encore sur plusieurs centaines de mètres ; — *le Chemin de Charlemagne, des Sarrazins, des Potiers,* à Chantonnay, Mareuil, le Champ Saint-Père ; — *le Chemin de Sainte-Radégonde* ou *des Sauniers,* allant de Poitiers à Jard, près Talmont, et mentionné dans une charte de 1144.

Voici les voies principales que nous avons reconnues.

DE NANTES A ROM, par Durinum, les Herbiers, Pouzauges, Saint-Pierre-du-Cheminet, l'Absie.

En entrant dans la Vendée, cette voie passe à l'*Abbaye* et au château de l'*Ermitage* de Remouillé ; — aux *Chaussées* de Saint-Georges-de-Montaigu, *la Maison Neuve* et *le Chatellier* de la Boissière de Montaigu ; — *La Templerie* de Bazoges, *Le Plessis* de Beaurepaire ; — *Le Plessis et la Tonnelle* des Herbiers, Pouzauges et Vieux-Pouzauges où abondent les souvenirs gallo-romains, *temple de Champorte, temple de Mercure, camp retranché de Saint-Michel* sur la Meilleraye ; — *Puy-Morin,* château historique ; — *Puy-Papin,* vieux donjon, et *le Plessis-Foubert* sur Montournais, Saint-Pierre-du-Chemin, où l'on a trouvé une borne milliaire, etc.

DE NANTES A SAINTES, par Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, l'Herbergement-Ydreau, Ingrandes, Thiré, l'antique Ruson, Féolette (commanderie), le Langon, Velluire, Reth, le Vanneau et Sanxay, où elle rejoindrait la ligne d'Angers à Saintes, par Usseau et Torxay.

Cette voie passe aux *Chaussées* de Saint-Georges ; — *La Martellière* de Chavagnes-en-Paillers, près de ce lieu on a trouvé des vestiges romains (d'après

une tradition constante une grande bataille s'y serait livrée); — *Les quatre Chemins de l'oie;* — *L'Herbergement-Ydreau* (ancienne mansion où passe également la voie de Bourges à Saint-Gilles-sur-Vie); — *Launay* (ancienne commanderie de Malte; — *Le Gué, Chadeau,* sur le Lay, où on a trouvé de nombreuses villas et de nombreuses anciennes maisons nobles); — *L'Angle de Chantonnay (chemin de Charlemagne), la Citadelle et le Plessis,* de Saint-Vincent; — *Fort* du Lay; — *Le Bornier,* près *Ingrandes;* — *La Grande croisée* de La Réorthe où apparaissent des restes de la voie; — *Les Vieilles verreries;* — *Champgillon* (commanderie); — *Thiré* (nombreux souvenirs celtiques); — *Saint-Étienne-du-Brillouet* (une partie du bourg qui borde la route nationale n° 148 de Limoges à Nantes porte le nom de Grand chemin); — *Féolette* (ancienne commanderie), *Le Temple, la Motte, le Pavé* de Mouzeuil, où l'on a trouvé des sépultures normandes du Xe siècle; — *Le Langon,* où la voie passe aux lieux dits *les Halles, le Chatellier, Chateau-Gaillard, l'Ouche de Saint-Graoult* (saint du IVe siècle): cimetières, tombeaux, voies, substructions romaines, monnaies, aires bétonnées, fragments de mosaïques, etc.

Au Langon, elle emprunterait la ligne de Saintes à Beauvoir par Mareuil.

DE SAINTES A BEAUVOIR-SUR-MER, par Sansais, le Vanneau, Reth, Velluire, le Langon (près Nalliers), le Pont de Silly, Mareuil-sur-le-Lay, la Routière d'Aubiguy, Apremont (près Challans), Saint-Gervais, et Beauvoir-sur-Mer.

Sansais où elle emprunterait la ligne d'Angers à Saintes.

L. Brochet, del.

Carte des voies romaines de la Vendée.

LÉGENDE

1. *De Poitiers à La Gachère*, par Allonne, le Busseau, le pont Puymaufrais, Trizay, Saint-Florent des Bois, La Chapelle Achard.
2. *De Saintes à Nantes*, par le Langon, Ingrandes, Saint-Georges.
   d° par le Langon, Puymaufrais, Saint-Georges.
3. *De Saintes à Beauvoir*, par Sansais, le Langon, Mareuil, Apremont.
4. *De Saintes à Angers*, par Sansais, l'Absie, Voultegon (Ségora).
5. *De Bourges à Sion*, par Saint-Jouin (Ension), les Essarts, Apremont.
6. *De Rom à Nantes*, par l'Absie, les Herbiers, Saint-Georges (Durinum).
7. *D'Ingrande aux Sables d'Olonne*, par l'Absie, Sainte-Hermine, Mareuil.
8. *De Mareuil aux Sables d'Olonne*, par Talmont.
9. *D'Angers à Sion* (Saint-Gilles), par Saint-Georges et Apremont.
   d° par Saint-Georges, Commequiers et Pas Opton.
10. *De l'Absie à Sigournais*, par Saint-Pierre du Chemin.
11. *De Mareuil à Nantes*, par Saint-Georges de Montaigu.
12. *De Bourges à Beauvoir*, par Voultegon et Saint-Georges.
13. *De Nantes à Jard*, par Saint-Philbert (Déas), Saint-Étienne d
    Mer Morte, Apremont, Chapelle Achard.
    d° par Saint-Colombin, Légé, La Chapelle Pa
    lueau, La Chapelle Achard.
14. *De Nantes à Saint-Gilles*, par Port-Saint-Père et Varnes.
15. *De Nantes à Beauvoir*, par Saint-Philbert et près Machecoul.
16. *De l'Absie à Nantes*, par Tiffauges, Clisson et le Pallet.
17. *De Saint-Philbert à l'Hebergement.*
18. *De Nantes à Pornic.*
19. *De Nantes à l'Hebergement*, par Viais.
20. *De Nantes à Brévin*, par Saint-Père et Saint-Père en Retz.
21. *De Poitiers à Jard.*
22. *De Limoges à Jard*, par Rom, Fontenay, Mareuil, Chemin ver

h de Damvix (restes d'habitations lacustres) ; — y, où l'on a trouvé de nombreux débris gallo-ns et une inscription du IIe siècle (non loin de *Saunière)*; — *Velluire (le Nizeau)*, monnaie et de l'occupation romaine (collier gaulois en or t partie de la collection de Rochebrune) ; — *Pont min de fer sur la Vendée* où vers 1870, M. l'in-ır Flachat a retrouvé des restes de voie romaine, ıches en bronze, des armes romaines, etc. ; — *ire de Velluire* (monnaies), *près Notre-Dame-ussaye* (ancien sanctuaire du IVe siècle); — *Le llier Barlot* dont Richelieu avait voulu faire un e mer avant Rochefort; — *Le Langon*, antiquités les ; — *Les Roches* (armes en bronze et sépultures nes); — *Le Linaud* (immenses dépôts de cendres s, amphores, armes, etc.); — *Saint-Martin-sous-uil* (monnaies du IIIe siècle) ; — *Nalliers*, sou-gallo-romains nombreux ; — *L'Ilot-les-Vases*, dépôts de cendres de bois, visités par Chevreul, ures intéressantes; — *Le Pavé, le Dépavé, la n du Pavé*, près du champ Piou ; — *La Patrouille Bois du Pavé*, voie retrouvée par M. Richer, voyer ; — *Champ Canteau* où j'ai découvert les its d'un balnéaire au mois d'octobre 1900 ; — *le Silly*, où cette voie coupe celle des Sauniers ; nt-Gemme *(près le Popelinière)*, château histo-*Mareuil-sur-le-Lay*, où passe *le Chemin Vert* ıes sépultures) ; *Le Pavé, la Tour, le Marchoux La Folie), l'Ouche du port, et la commanderie de* — Château-Guibert *entre la Cour et la Ville* in autrefois très large) ; — *La Maison Neuve;* — *ítellier;* — *Nesmy*, dans l'étang duquel on a trouvé joux gaulois en or ; — *La Routière* d'Aubigny,

ruines romaines et près de là, ancienne fabrique de verre gallo-romaine, dont le nom s'est conservé dans celui de *la Verrerie;* — Les Clouzeaux *(la Voie)*, non loin de la route de la Roche-sur-Yon aux Sables, retrouvée par Fillon en 1871 ; — *Les Chatelliers* de Venansault; — *Les Garnaudières;* — *Le Plessis aux Moines;* — *Le Grand-Pè;* — *Les Gâts;* — franchit plus loin *la Boère* au même point que la voie de Nantes à Jard par Palluau ; — *La Boule* (près) coupe le chemin de fer; — *Apremont,* puits funéraires gallo-romains, ancien cimetière Saint-Samson, sur une hauteur qui, d'après une tradition, aurait été occupée par un camp romain: on y fabriquait de la grosse poterie; — *les Loges;* — *La Croix-Chiron;* — *commanderie des Habites;* — croisement de la voie de Durinum à Saint-Gilles par Commequiers; — *La Voie* de Challans (haches en pierres fort grosses), tuiles romaines, etc. — *Pont-Habert* (statue de Vénus, les restes d'une villa explorée en 1800 par Cavoleau et Bretonnière, une voie bien pavée, des substructions importantes, un ex-voto, un beau chapiteau corinthien) ; — *Sallertaine* (thermes romains, etc.); — *La Martellière de Saint-Gervais* (restes d'un établissement romain); — *la Salle,* dont les constructions romaines décrites par Mourain de Sourdeval, ne mesuraient pas moins de 300 mètres de longueur; — *Tour* de l'époque gallo-romaine; — *Belle Chaussée;* — *Beauvoir,* où l'on rencontre des débris des époques gauloise et romaine, tumulus, château fortifié, et où quelques auteurs ont voulu voir le fameux *Portus Secor.*

: BOURGES A SAINT-GILLES, par Ension (Saint-Jouin de Marnes), La Pommeraye, les Chatelliers, l'Herbergement-Ydreau, les Essarts, la Merlatière, près Aizenay, Apremont.

La voie passe par le Moulin de *la Voie* sur ombrand; — *Les Roches* du Boupère; — *Le Challier* et *le Grand Plessis* de Mouchamps; — *Herbergement-Ydreau* (rencontre la ligne de Nantes Saintes); — *Le Chatellier* de Sainte-Florence; - *Les Essarts* à 500 mètres au nord desquels elle oupe une des lignes de Nantes à Saintes; — *La alle* de la Merlatière; — *Le Plessis;* — *Le Chatellier* Dompierre, près *Lande-Blanche,* ancienne comanderie; — *Le Grand Plessis d'Aizenay;* — *Le Plesis-Ridessus* de Maché; — *Apremont;* — *Follet* et *la onnelle* de Coëx; — *Le Plessis du Fenouiller* et *aint-Gilles.*

E POITIERS A LA GACHÈRE, par Allonne, le Busseau, Puymaufrais (où il existe des restes de l'ancien pont romain appelé le Grand Pont), Trizay, Saint-Florent-des-Bois (près) La Chapelle-Achard, Vairé (près).

Au *Belvéder* d'Allonne, la voie coupe la route de Nantes à Rom; — Au *Busseau,* celle de Saintes à Angers; — *Le Plessis,* de Saint-Hilaire-de-Voust; — *Puy;* — *Rinsens* (au nord); — *La Tonnelle* de Saint-Cyr-des-Gâts; — *Saint-Martin-Lars* en Sainte-Hermine (fabriques de poteries *du Braignart et de l'Erablet,* IIIe siècle; monnaie à l'effigie de Posthume); — *Champgillon;* — *Sainte-Hermine,* sur la Semagne, substructions romaines; — *Moulin des Garnes;* — *La Forêt*

(près), retranchements importants; — *Le Pont, le Grand Pont, la Tour, Puymaufrais, Trizay,* fours gallo-romains; — *Pont de Trizay* où, en 1860, on a découvert des restes d'habitations et des poutres énormes; — *Bois-Sorin;* — *Les Epessolles* (villa gallo-romaine retrouvée par M. Mandin); — Saint-Florent-du-Bois (au sud); *la Proustière* (tumulus), près duquel elle rencontrait la voie de Sansais à Beauvoir ou plutôt de Saintes à Beauvoir; — *Chaillé-les-Ormeaux* (au nord de); au sud de Chaillé se trouve la *Verrerie-sur-Yon* qui pendant la période gallo-romaine possédait une fabrique de verre; — sur Aubigny, *Gué-Verdon,* où elle franchit la Soivre et *La Charrie,* où une voie romaine a été retrouvée en 1871 par Fillon; — *Le Plessis et la Voirie, près le Fortin* de la Chapelle-Achard, où elle coupe la voie de Nantes à Jard; — *La Chèvrerie* de Vairé où fonctionnait un atelier monétaire des Mérovingiens. — La voie passe entre *la Chausserie et la Voie Lambert* et franchit la Corde à la limite des communes de Vairé, l'Ile d'Olonne et Saint Martin-de-Brem; — *La Gachère.*

Composition de quelques chaussées romaines trouvées en Vendée.

Au Congrès archéologique de 1864, M. Dugast-Matifeux exposa que les voies romaines de la région avaient généralement une largeur de 4 mètres et qu'elles étaient formées à la base par de gros moellons, diminuant de volume à la partie supérieure.

Au même Congrès, M. Orieux, ancien agent voyer en chef de la Loire-Inférieure, fit remarquer qu'il

connaissait, près du lac de Grand-Lieu, une voie romaine pavée avec des morceaux de terre cuite et que le même système avait été employé sur les bords de la Sèvre Nantaise.

Ceci établi, nous allons faire connaître avec dessins à l'appui le résultat de quelques-unes de nos recherches personnelles.

La voie de Nantes à Rom, par Saint-Georges, les Herbiers, Pouzauges, Saint-Pierre-du-Chemin et l'Absie, a été retrouvée sur plusieurs points, ce qui nous a permis de rectifier son tracé sur plus de 12 kilomètres; car la voie dont il s'agit ne passe point à Beaurepaire, comme l'ont prétendu certains auteurs, mais elle va de Bazoges aux Herbiers par les Plessis et la Tonnelle. Au mois d'octobre 1881, j'ai fait exécuter dans la commune de la Boissière de Montaigu différents sondages, non seulement aux points où la voie romaine se confond avec le chemin n° 5, que faisait alors construire un de nos collaborateurs, mais aussi au milieu des champs. Or, ces sondages établirent que la chaussée était formée de deux assises de pierres plates, plus ou moins bien juxtaposées, mesurant ensemble 0^m40 de hauteur sur environ 6 mètres de largeur; elles étaient recouvertes d'une couche de pierres cassées sur 0^m12 d'épaisseur moyenne et reliées entre elles par une espèce de mortier dont la composition n'aurait pu être établie que par l'analyse chimique.

Sept ans plus tard, aux abords de l'Autise, au lieu dit *le Vieux pont*, non loin de Nieuil, nous mîmes à nu la chaussée du *Chemin Vert*.

Cette voie pavée sur 2 mètres de largeur et parfaitement délimitée en certains endroits par des moellons chantillonnés formant une bordure que nous avons

mesurée et relevée sur 6 mètres, repose en certains de ses points sur une couche de cailloux roulés de 1m20 d'épaisseur, et, en d'autres, sur une couche de sable de 0m05 environ. Sur ces cailloux, ou plutôt sur ce sable, il y avait des pierres larges et plates de 0m28 de hauteur, dégrossies, liaisonnées et jointes ensemble par un mortier de terre, qui exposé à l'air était peu résistant.

La troisième couche, épaisse de 0m22, était formée de menus moellons et de petites pierres rondes et ovales, où dominaient le silex et le calcaire, le tout battu dans un mortier de chaux et de sable mélangé d'un peu de terre.

Quant à la surface du chemin *(summam crustam)*, d'une épaisseur de 0m10, elle était en gravois liés par un ciment de chaux : cette croûte était si forte et si solide qu'elle avait résisté jusqu'à nos jours, se laissant difficilement entamer à la pointe de la pioche et ne portant en certains points nulle trace de l'usure des charrettes.

Les sondages exécutés sur la chaussée de la voie romaine présumée de Nantes à Saintes que j'ai découverte en 1900 (1) ont donné les résultats suivants.

1° Marais de Civray (commune de Maillé). La chaussée repose sur un remblai fortement tassé, mais très reconnaissable. Elle était délimitée par des bordures en calcaire dégrossi dont quelques-unes avaient 0m55 de longueur, 0m 08 de largeur et 0m 07 de hauteur.

La chaussée, d'environ 4 mètres de largeur, était, sur 0m 20 d'épaisseur, formée par des moellons calcaires

(1) Une section a pu être empruntée par la ligne de Saintes à Beauvoir.

plats ou ronds, reposant sur une couche de sable dont il ne restait qu'une faible épaisseur.

AU LANGON. 2e Pré des rivières appartenant au docteur Gourmaud.

1re Fouille. — La couche d'argile et de sable sur laquelle reposait la voie de 3m 40 de largeur, délimitée par une sorte de bordure, était à 1m 32 au-dessous de la surface actuelle du terrain. La couche d'argile et de sable de 0m 10 d'épaisseur était recouverte d'un béton de 0m 35 d'épaisseur formé de calcaires de grosseurs différentes, de tuileaux et de fragments de briques, le tout noyé dans un mortier de chaux auquel étaient adhérentes des coquilles d'huîtres. Sur cette seconde couche qui renfermait des cendres et des traces d'incendie, on a trouvé une couche de terre de 0m 40 d'épaisseur, recouverte d'un pavé en matériaux bruts de 0m 12, recouverts eux-mêmes d'une couche de terre de 0m 35.

2e Fouille (même pré). — Sur la banche trouvée à 0m 85 de profondeur, reposait une couche de pierres plates de 0m 10 d'épaisseur recouverte d'une couche de béton semblable à celle rencontrée dans la première fouille. Ce béton était recouvert d'une couche de terre de 0m 08 et d'un pavé en matériaux bruts de 0m 12, recouverts à leur tour d'une couche de terre végétale de 0m 20.

3e Fouille (pré Galerneau, près Saint-Graoult). — La banche rencontrée à 0m 80 était garnie d'une couche de béton de 0m 40 recouverte elle-même avec de la terre végétale sur 0m 40 de hauteur. Sur ces trois pointes, le bombement de la chaussée est parfaitement accusé, et la largeur est de 3m 40 et de 3m 30.

COMMUNE DE NALLIERS, près le chemin de grande communication n° 10.

Quatre sondages, exécutés les 6 et 7 novembre 1900 sur des points différents, ont donné les résultats suivants. La chaussée, d'une largeur de 5m 30, délimitée par de grosses pierres brutes posées sur mortier était enfoncée à 0m 80 de profondeur. Elle était formée de pierres cassées, noyées dans du béton, le tout formant 0m 40 d'épaisseur. Une couche de terre de 0m 40 la recouvrait et en certains endroits des murs de 0m 70 d'épaisseur bordaient la voie.

Six autres sondages, exécutés le 15 du même mois, ont mis à jour une chaussée de même largeur, délimitée également par de grosses pierres posées sur mortier, avec une épaisseur de 0m 70, formée également de béton ; une couche de terre de 0m 40 la recouvrait aussi.

Il ne faudrait pas néanmoins inférer de ce que nous venons de dire que toutes les voies romaines fussent pavées ou empierrées, comme on se plaît à le penser généralement. Tite-Live, dans son livre IV, dit textuellement qu'en dehors de la ville (Rome) *les grands chemins* étaient souvent couverts de graviers et quelquefois rehaussés en forme de levée de terre. Nous avons retrouvé nous-même il y a deux ans, dans la commune de Doix, en bordure d'une route vicinale, une ancienne voie appelée *Chemin Royal*, d'une largeur de 15 mètres, sensiblement parallèle au canal du Pont-Tord, construite absolument dans les conditions indiquées par Tite-Live. La couleur du gravier calcaire nous produisait l'effet d'un badigeonnage au lait de chaux.

VIEUX PONT DE NIEUIL-SUR-L'AUTISE

L'appellation de *Vieux-Pont*, conservée à un gué situé sur l'Autise, non loin de Nieuil, ayant frappé notre attention, nous étudiâmes attentivement le cours de la rivière, et, le 27 octobre 1888, alors que les eaux étaient très basses, nous eûmes la bonne fortune de découvrir les restes d'un pont dont les substructions inférieures, noyées dans une couche de béton traversant toute la rivière, étaient dans un état de conservation tel que j'ai pu en relever exactement les dimensions. Ce pont donnait passage au *Chemin Vert*, de Poitiers à Jard, à l'aide de trois travées de 3m 15 de largeur, s'appuyant sur deux culées et sur deux piles. Les culées avaient 2m50 d'épaisseur et les piles 2 mètres chacune ; la largeur entre les têtes légèrement biaisées était de 2m50 ; ce qui donnait des pieds-droits carrés. Les arêtiers des fondations de la culée rive droite que nous avons relevés et cotés avec soin (voir notre plan) étaient formés à l'arasement du béton de quatre blocs de pierre de taille du pays (de la Roche-aux-Moines probablement) mesurant, les trois premiers 0m20 de hauteur, 0m65 de largeur et 0m425 de queue moyenne ; le quatrième avait 0m55 de parement pour 0m95 de queue, et formait, ainsi que le premier, parement des murs en retour prolongés extérieurement, du côté de Fontenay, par des murs de soutènement de 0m 60 d'épaisseur sur 32 mètres de longueur. Les piles et les culées du côté de Nieuil, de dimensions similaires, et des murs de soutènement bien moins apparents, formaient ainsi le prolongement des murs

en retour ; un autre petit pont existait ainsi à 150 mètres plus loin, sur un bras de l'Autise.

Un béton général, formé de tuileaux brisés, de calcaire du pays, de silex et de ciment, le tout fort bien conservé, s'étendait et s'étend encore d'une rive à l'autre.

Ce béton était d'une dureté excessive et c'est avec beaucoup de peine que nous avons pu avec une lourde barre de fer, le traverser sur $0^{m}15$ à $0^{m}20$ d'épaisseur, et en rapporter quelques morceaux qu'il serait bon de soumettre à l'analyse chimique.

---

tandis qu'un autre port pourrait jusqu'à un certain point se réclamer de ce nom ou de quelque chose approchant. En effet, les Sablais traduisent en latin le nom de leur ville par *Secor, Secorensis* (1) ; mais ils reconnaissent que le *Portus Secor* des anciens serait à 12 ou 15 kilomètres plus au sud-est, dans la direction du Payré (commune de Saint-Hilaire-de-Talmont), à l'extrémité nord-est duquel se trouverait la voie romaine de Bourg-Chaussée, qui conduisait nécessairement à un port. »

Après une argumentation fort intéressante, notre auteur concluait que le *Portus Secor* pourrait bien être le grand bassin d'eau salée borné par les coteaux de Talmont et de Saint-Hilaire-de-Talmont au nord-est; par les rives de Saint-Vincent-sur-Jard et de Jard au sud-est ; par celles de Saint-Nicolas, de la pointe du Payré et des Hautes-Mers au sud-ouest.

Ce coin de terre présentait, en effet, un intérêt réel. Une voie romaine venant de Limoges par Fontenay y aboutissait au nord-est, et probablement aussi un tronçon de la même voie desservait l'ouest. On y trouvait une mine argentifère et des hauts fourneaux pour la métallurgie, un sol fertile fournissant des céréales même à l'étranger, de riches villas avec des bains annonçant le luxe et l'abondance des ports qui les ont desservis simultanément ou successivement : le plus éloigné de la côte ayant forcément été remplacé par celui de création plus récente qui en était le plus rapproché et dont le nom précisément est perdu. Ajoutez à cela l'enfouissement à la fin du second tiers du IIIe siècle d'un trésor de grande valeur. Un tel lieu

(1) Cette étymologie est très contestable.

devait avoir attiré les regards des tribus primitives et avoir été utilisé aussi par les Gallo-Romains (1).

M. l'abbé Simonneau pense que Saint-Gilles n'a jamais été un port de libre entrée, car il est encore d'accès difficile aujourd'hui..... *Le port du Gravier*, sur les bords du ruisseau de Rassouillet, ne saurait être pris en considération parce que ce ruisseau est à sec les trois quarts de l'année..... (2).

Plus loin (3), il discute les données géographiques de Ptolémée et de Marcien d'Héraclée, et après avoir fait observer que Talmont se trouvait dans le voisinage des voies qui, partant de Poitiers, évitaient les parties marécageuses et se dirigeaient sur divers points de la côte, il en conclut que Talmont pouvait bien être le *Portus Secor* placé à l'extrémité d'une ligne droite allant de Talmont à Poitiers par Fontenay-le-Comte.

Dans sa *Géographie de la Gaule romaine*, M. Ernest Desjardins estime que rien ne s'oppose à ce que le *Promontorium Pictonum* ait été la pointe septentrionale de Noirmoutier, et que, par voie de conséquence, le *Portus Secor* pourrait être placé au fond de la baie de Bourgneuf, soit près de Machecoul (4) ou de Bourgneuf même, soit plutôt à Pornic (5).

(1) Mémoire déjà cité, p. 13.

(2) Ibid.

(3) *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (année 1881, p. 157, 162 et 163).

(4) Autrefois, la baie de Bourgneuf s'enfonçait jusqu'à Bois-de-Cené et Machecoul. Depuis 2000 ans elle a perdu un bon tiers de sa contenance. Il est donc facile de calculer l'époque où elle disparaîtra sous les alluvions. *La baie de Bourgneuf et ses ports disparus*, par Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, p. 13.

(5) C'est l'opinion des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. I, p. 144.

M. Charier-Fillon (1) pense que le Promontoire es Pictons pourrait bien être la pointe sud-ouest du Rocher des Bœufs, et le *Portus Secor*, Pornic, placé en effet à 28 kilomètres de la Loire (pointe de l'Ève), soit les 155 stades de 184 mètres indiquées par Marcien; mais le même auteur donnant le chiffre de 290 stades, soit 53 kilomètres entre le Promontoire des Pictons et le *Portus Secor*, alors qu'il n'y a que 33 kilomètres (179 stades) entre Pornic et la pointe des Bœufs, M. Charier croit — et nous sommes de son avis — que les erreurs de distance notées par les navigateurs anciens tels que le phénicien Himilcon (450 avant J.-C.), Pythéas de Marseille (340 avant J.-C.), Artémidore d'Éphèse (100 avant J.-C.), Hipparque (150 avant J.-C.), Ptolémée, vers l'an 130 après J.-C., Marius d'Héraclée (2) (IVe siècle après J.-C.), sont d'autant plus considérables que les distances et les difficultés étaient plus grandes. Il est facile, en ne citant qu'un cas particulier, de remarquer combien souvent les distances données par Marcien sont empreintes de contradictions. Ainsi, pour ce géographe, la distance entre le Promontoire des Pictons et l'embouchure de la Charente est tantôt de 560 stades de 184 mètres (103 kil.), tantôt de 550 (101 kil.). L'évaluation inverse, c'est-à-dire de l'embouchure de la Charente au Promontoire des Pictons est tantôt de 210 stades (38 kil.), tantôt de 150 stades (27 kil. 1/2).

(1) *L'Ile de Noirmoutier. Note sur le Promontorium Pictonum et le Portus Secor.* Clouzot, 1891.

(2) Son Périple, dont il ne reste que des fragments et qui a été publié en 1610 et en 1839, n'est que l'abrégé de celui d'Artémidore d'Éphèse, dont il ne reste plus également que des fragments (dans les géographies d'Hudson, Oxford, 1698).

« Cet écart considérable, ajoute M. Charier, ne peut s'expliquer que par ce fait que la journée de navigation était, pour les premiers voyageurs, l'étalon des distances. Pythéas comptait ces journées à 500 stades (92 kil.) ; les différences dans la rapidité de la navigation devaient troubler singulièrement cette appréciation des distances (1). »

Ptolémée dit qu'après le Promontoire des Pictons, placé par beaucoup de savants à la pointe de Notre-Dame-de-Monts (2), existe un port nommé *Portus Secor*, et Marcien nous répète les mêmes données. Or, en combinant les diverses évaluations de ces deux géographes, M. Orieux, ancien agent voyer en chef de la Loire-Inférieure, fait remarquer que leur combinaison tombe sur Pornic.

Mourain de Sourdeval propose les deux embouchures de l'étier du Dain, entre Bouin et Machecoul, parce qu'il y a trouvé de nombreux dépôts de délestages de navires provenant de contrées diverses.

Le célèbre géographe Bourguignon d'Anville, qui ne se fie pas beaucoup aux indications souvent inexactes de Ptolémée, pencherait pour le port de La Gâchère, voisin d'Olonne, qui, d'après lui, réunirait toutes les conditions de profondeur, d'étendue et de sécurité que pouvaient souhaiter les navigateurs (3).

(1) Lelewal : *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps*, in-8° de 75 pages, avec trois cartes coloriées. Bruxelles, Voglet, 1836.

(2) C'est du reste ce qui semble ressortir de la carte de Hondius (1579).

(3) Léon Maître : *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Nantes* (année 1898), p. 68 et 69. — *Notice de l'ancienne Gaule*. Paris, 1760, in-4°.

Mais pourquoi, dit de son côté M. Léon Maître, ne verrait-on pas dans l'expression *Portus Secor* une désignation générale s'appliquant à toute la baie de Bourgneuf et comprenant tous les mouillages qu'elle renferme entre la pointe de Saint-Gildas ou de Préfailles au nord, l'île de Noirmoutier et le goulet de Fromentine au sud et à l'ouest? Pourquoi le port principal n'aurait-il pas été au port de Beauvoir (1), l'ancienne embouchure du Dain, ainsi que semblerait l'établir notamment une charpente en madriers de chêne, découverte en septembre 1864 dans l'une des maisons du port par le sieur Cousteleau?

A l'appui de cette opinion, ne peut-on pas mettre encore en ligne de compte ce fait que le pays de Raitz (ou Retz, *Pagus Raciatensis)* est d'ailleurs sillonné de voies antiques, parsemées de nombreuses traces de campements romains, au nombre desquels on doit citer en première ligne celui de Princé, et de nombreux vestiges de constructions gallo-romaines, notamment au Pont-Habert, près de Challans, à Saint-Gervais, à Bois-de-Cené, à Saint-Urbain, ainsi qu'à Noirmoutier, où on a trouvé en 1864 une villa gallo-romaine et un balnéaire important.

D'après une carte allemande exposée à Chicago en 1893, et qui frappa l'attention de notre savant compatriote M. le docteur Baudouin, le *Portus Secor* serait le havre de La Gâchère, duquel partaient trois routes allant l'une vers Angers *(Juliomagus)*, l'autre vers Poitiers *(Limonum)* et la troisième vers Saint-Nazaire *(Portus Namnetum)* (2).

(1) D'après la carte de Bouguereau (1579), Beauvoir figure à 2.500 mètres de la côte au fond d'un estuaire de 1.800 mètres de large.
(2) *Revue du Bas-Poitou* (11e année, p. 344).

M. Bourloton (1), dans une étude parue dans la *Revue du Bas-Poitou*, penche pour Saint-Gilles, notamment parce que sur ce point (2) figure Le Porteau (havre), et que cette mention se lit à la même place sur toutes les cartes de l'époque.

Tout en nous associant à la conclusion de M. Bourloton, et cela pour diverses raisons que nous allons exposer, nous croyons devoir remarquer tout d'abord que dans l'étude si complexe de l'emplacement du *Portus Secor* ou *Sicor*, il faut, entre autres choses, tenir compte de la déformation de la côte depuis plusieurs siècles, de l'état de la science géographique à cette époque, et aussi du plus ou moins de précision des instruments dont on pouvait disposer pour la confection des cartes marines et le lever des plans, surtout quand il s'agissait des rivages de la mer.

Or, les cartes de Mercator (1560), Bouguereau (1579), Hondius (1590) et de quatre autres sans nom d'auteur, mais qui sont du XVIe siècle, indiquent, à l'embouchure du Jaunay et de la Vie, l'estuaire le plus large et le plus profond de toute la côte (3) sous le nom de *Porteau* (havre), qui, ainsi que le dit M. Bourloton, rappelle singulièrement la dénomination antique de *Portus Secor*.

D'après la carte de M. Bouguereau, éditée à Paris (Augustæ-Turonium, 1579) et qui nous paraît être la mieux faite, cet estuaire, dans sa partie principale, mesurait environ 2 kilomètres de largeur sur 5 kilomètres de longueur, et Saint-Gilles, qui est aujourd'hui à 1 kilomètre de la côte, en aurait été à 12 kilomètres sur le Jaunay, extrémité de l'estuaire, en un point où cette rivière aurait atteint une largeur de 500 mètres.

En admettant ces données comme exactes, il se serait donc produit dans ces parages un de ces phénomènes qui étonnent l'imagination, mais qui n'en existent pas moins, et qui sont jeux d'enfants pour la nature.

Pendant que la baie de Bourgneuf et celle de l'Aiguillon notamment s'envasaient, la mer, agissant en sens contraire, sapait les falaises et s'avançait dans les terres du côté de Saint-Gilles. Ce recul considérable des falaises n'est point pour nous surprendre, puisque sur les rochers de la Hève, une seule tempête suffit pour abattre une épaisseur de 15 mètres, et qu'en Vendée un cyclone qui dura seize jours consécutifs fit, en 1793, avancer les dunes de Bretignolles de 500 mètres et couvrit le village de La Quenouillère et les riches marais de la Trésorerie qui appartenaient au chapitre de Luçon.

Mais, néanmoins, ne faudrait-il point plutôt attribuer cette modification profonde des rivages de la mer à un abaissement du sol, d'autant mieux que du havre de La Gâchère à la rivière de Vie, la côte est toujours très plate ; ajoutez aussi (et ceci a son importance) que les vents y sont d'une violence extrême et que si,

par extraordinaire, la mer est profonde, cette côte est hérissée de rochers (1).

Les cartes citées contiennent encore une mention intéressante. Au point où la Vie, fort large, avait son embouchure dans l'estuaire du Porteau et à 5 kilomètres de la côte figure un port dit *Port Peton*.

D'un autre côté, il n'est pas douteux que, pour les géographes anciens, le *Portus Secor* était le seul port important qu'ils aient rencontré sur la côte du Poitou, et dont ils se soient occupés.

Or, nous estimons, nous aussi, que ce port est vraisemblablement celui de Saint-Gilles (2), le plus ancien peut-être de notre littoral, communiquant par des étiers avec le havre de Besse, entouré de nombreux établissements gallo-romains (fours à potiers, villas, viviers, tours à signaux, etc.), et, au moyen âge, de châteaux-forts (Riez, Commequiers, Beaumarchais, Apremont, Saint-Nicolas-de-Brem, etc.).

Un autre motif doit faire écarter absolument La Gâchère, en tant que *Portus Secor*, et nous sommes surpris que personne n'ait fait remarquer l'existence, sur les cartes citées, de cette mention pourtant suggestive : « La Gâchère, havre dangereux ».

Il est donc difficile d'admettre que les Pictons et plus tard les Romains aient choisi comme port principal un havre dont l'entrée et la sortie étaient considérées comme dangereuses.

Cependant, en maintenant nos préférences pour Saint-Gilles, il ne nous en coûte point de reconnaître

(1) Cette côte, dit Cavoileau, est inabordable à quelque navire que ce soit.

(2) C'est aussi l'avis émis en 1864 par les membres du Congrès archéologique de France siégeant à Fontenay-le-Comte.

que la lumière est loin d'être faite sur ce point important de la géographie gallo-romaine du Bas-Poitou, car les distances évaluées par les géographes anciens sont très différentes des distances réelles, et les dissertations qui s'appuieraient uniquement sur ces évaluations manqueraient de bases certaines.

C'est donc ailleurs qu'il faut aller chercher de nouveaux éléments, sinon des preuves certaines, du moins des preuves présentant les caractères d'une grande probabilité, résultant par exemple de la configuration des côtes, de la profondeur des baies, de l'établissement de voies terrestres qui devaient forcément converger vers un port assez grand pour loger la flotte des Vénètes et celle des Pictons.

Mais pour que l'étude générale à laquelle nous nous sommes livré pour le tracé des voies romaines du Bas-Poitou parût aussi concluante que possible, nous avons dû entrer dans des considérations générales qui ne sauraient trouver place dans ce simple extrait.

Nous dirons simplement que, d'après nous, devaient converger vers Saint-Gilles les voies romaines énoncées ci-après :

1° *De Nantes à Saint-Gilles,* par Port-Saint-Père, Machecoul, Varnes, Challans, Riez (1) ;

2° *De Bourges à Saint-Gilles,* par Ension (Saint-Jouin-de-Marnes), La Pommeraie-sur-Sèvre, Les Châtelliers (près), L'Herbergement-Ydreau, Les Essarts, La Merlatière, près Aizenay, Apremont (2) ;

(1) Tracé certain jusqu'à Machecoul, d'après le *Bulletin de la Société de géographie de Nantes,* année 1898 (Léon Maître), probable pour les autres points.

(2) Tracé probable.

3° *D'Angers à Saint-Gilles*, par Cugand, La Pénissière, *Durinum*, L'Herbergement, Les Lucs, La Chapelle-Palluau (près), Maché (près), Apremont (1).

4° *Des Lucs à Saint-Gilles*, par Palluau, Commequiers et le Pas-Opton (Fillon).

Pour des raisons analogues, une voie de Poitiers à La Gâchère devait passer par Allonne, Le Busseau, Puymaufrais, où il existe des restes de l'ancien pont romain, appelé le Grand-Pont, Trizay, fours à potiers gallo-romains, restes d'habitations trouvés vers 1860, Les Épessoles des Pineaux, villa gallo-romaine, Saint-Florent-des-Bois (près), La Chapelle-Achard, Vairé (près).

(1) Tracé connu de la Sèvre-Nantaise aux Lucs, probable plus loin.

IV

UN ANNEAU D'OR

ET

SON INTAILLE

Par M. BRAC.

Il y a cinquante ans environ, un ouvrier terrassier, employé aux fondations du collège Saint-Joseph à Poitiers, trouvait dans les déblais un anneau d'or massif, surmonté d'une pierre gravée en intaille. Sans en prévenir personne, il s'empressait de porter le bijou dans une maison voisine et le vendait au poids du métal seulement, 30 grammes d'or, moyennant le prix de 90 francs. L'anneau a été conservé avec soin et je puis ainsi le mettre sous vos yeux. D'où venait-il, à qui avait-il appartenu ? Je serais tenté de croire qu'il existait sur la butte des Feuillants un ou plusieurs anciens sarcophages qui auront été pillés pendant les invasions que la ville a subies à différentes époques. Combien nous devons regretter qu'il ne se soit pas rencontré, lors des fondations dont j'ai parlé, quelque savant archéologue, comme le R. P. de La Croix, qui aurait pu surveiller et diriger les ouvriers dans leurs fouilles, et trouver alors quelques indices précieux

[illegible] le voile de [illegible] le sanc- [illegible] le Lézard a [illegible] le [illegible] Dreux du [illegible] de Varenilla [illegible] que celui de [illegible] attribué.

[illegible] que je vous com- [illegible] les bijoux [illegible]. Elle a [illegible] l'approche du [illegible] massive et en- [illegible] le haut de la [illegible] les bagues antiques [illegible] 1655 [illegible], 2883. [illegible]

[illegible] métal au point de vue [illegible] est orné de feuilles [illegible] bijoux il y a de petits [illegible] spécimens on s'approche [illegible] véritables saillies entre les [illegible] cette forme est plus récente et se re- [illegible] les bagues de fer.

Deux bijoux avec camées offrent une forme dérivée

pierres gravées antiques, dont les sujets sont complètement étrangers à la déesse de la Beauté, on n'en compte que 45 sur prime d'émeraude, tandis qu'il s'en trouve 39 pour la série Vénus, qui se compose de 68 pièces. Dans les 29 autres, il existe encore 4 Minerves du type si commun à cette époque de la Vénus armée, qui forme transition entre les deux déesses. La prime d'émeraude semble même être la règle pour la Vénus armée : en résumé, la pierre devait être encore assez précieuse au siècle d'Auguste, puisqu'il semble qu'on la réservait à certains usages déterminés.

Je veux arrêter encore l'attention sur la matière qui est à l'état presque pur ; à l'essai, on trouve sur 24 parties, 22 d'or et 2 de cuivre, l'alliage est réduit au strict nécessaire, et on a tout de suite l'impression, en constatant la grande quantité d'or et la finesse de cet or, que le bijou devait répondre à une richesse voulue et à un type consacré.

Enfin l'anneau, par sa conformation, ne pouvait être porté qu'au petit doigt d'une main menue, comme celle des Romains.

Sans faire étalage d'une fausse science, je suis obligé pourtant d'entrer à ce sujet dans quelques détails. Vous savez que l'anneau d'or, *annulus aureus*, était un signe d'ingénuité, une attestation que celui qui le portait n'avait jamais été esclave. Il avait été réservé sous la République aux patriciens et aux « legati » envoyés en mission, et, dans ce dernier cas, il était fourni par le peuple, c'est-à-dire aux frais du trésor public, *annuli de publico dabantur* (1). Sous l'Empire, il fut attribué à tous les chevaliers. Je crois

(1) Juvénal : *Sat.*, III, 140.

inutile d'ouvrir une discussion sur le point de savoir si cette attribution a été faite sous Auguste ou sous Tibère. La question importe peu à mon étude et je laisse aux plus savants que moi le soin de la résoudre. Si quelqu'un de vous s'intéressait aux systèmes de M. Zumpt (1), de M. Rudorff (2), à ceux de M. Walter (3) ou de M. G. Humbert, il les trouverait exposés avec la plus grande érudition et les détails les plus circonstanciés dans le dictionnaire de MM. Daremberg et Edm. Saglio (V. *Anulus*, p. 296 et suiv.).

Plus tard, les empereurs accordèrent l'insigne de l'ingenuité à des personnes d'un rang inférieur aux centurions primipilaires (4), aux acteurs (5), et même aux affranchis (6). Septime-Sévère, en l'an 197 de J.-C., et plus tard Aurélien donnèrent le droit d'anneau d'or à tous les soldats (7).

Selon le cours de la vanité humaine, tout fut prétexte pour motiver le luxe des bagues : d'après M. Saglio, il devint tel sous les successeurs d'Auguste qu'on les étala à tous les doigts. La mode varia. Pline affirme, d'accord avec la plupart des auteurs (8), que les Romains n'en mirent d'abord qu'au quatrième doigt, puis à l'index, enfin au petit doigt. Le riche Crassus fut le premier qui osa se montrer avec deux

anneaux ; du temps d'Horace, il était bon d'en avoir trois à la main gauche ; plus tard on en mit aux deux mains et en aussi grand nombre que les doigts en pouvaient tenir. Quintilien recommande aux orateurs de ne pas en surcharger leurs mains et surtout ne pas en porter au delà de la deuxième articulation. Juvénal parle aussi de bagues d'été plus légères que celles qu'on portait en hiver (1).

Mais l'anneau d'or, quand il était un insigne donné aux députés que le Sénat choisissait dans son sein pour les envoyer en mission auprès des nations étrangères, présentait souvent un caractère allégorique dans son intaille. M. G. Humbert prétend, il est vrai, d'après Tacite (2), Tite-Live (3), Ovide (4), Horace (5) et Pline (6) qu'on le leur conférait pour rehausser l'éclat de leurs fonctions et non pour sceller leurs dépêches. Un savant danois, M. Lange (7), cite de nombreux textes d'après lesquels l'attribution en était faite également comme symbole de leur mission.

* * *

L'intaille dont nous nous occupons représente un amour adolescent marchant à droite, la main gauche est entièrement fermée et portée à la nuque, le bras

(1) Juvénal, 1, 28.
(2) Tacite : *Annal.*, VIII, VI.
(3) Tite-Live, XXXIII, 12; XLIII, 16.
(4) Ovide, Amor, III, 8, 15.
(5) Horace, II, S. 7, 53.
(6) Pline, XXXIII, 3, 12.
(7) Röm. Alterthümer, II, § 142, p. 152, 2e éd.

gauche étendu, les doigts pendants et, suivant une expression courante, la main morte. Ce motif est déjà connu par une pierre du musée de Berlin, un peu plus grande. L'amour marche à droite et étend aussi le bras gauche.

M. Furtwaugler, qui la publie (*Dutike Gemmen*, planche XXIV, 48), suppose que c'est un amour tirant

A. Ventre, del.

Intaille trouvée à Poitiers.

de l'arc. L'hypothèse n'est pas admissible, car il n'y a pas trace de l'arc sur aucune des deux pierres et les doigts de la main devraient être pliés pour serrer l'arc.

Cherchons une autre explication. Le sujet semble se rapporter à un type connu de divinité mythologique. Le mouvement est vraiment harmonieux et la tête expressive accuse le goût de l'énergie réfléchie que

me avait appris de la Grèce. L'artiste a vu l'élan thmé du corps, le geste parlant de la main, le visage s caractéristique du jeune Dieu, il a étudié de près jeu des muscles, les plis de la poitrine, la ligne qui du bras gauche à l'extrémité du pied. La main qui vance laisse tomber quelque chose ; ne traduirait-le pas un geste de protection? « Avec une gravité calme, l'adolescent semble parcourir la surface de la terre et distiller sur les êtres mortels la rosée des sucs bienfaisants qui les endorment et suspendent leur vie douloureuse, suivant les belles expressions de M. Collignon (1). » On sent que la main droite va ouvrir à son tour pour lancer avec force et pour épandre avec abondance sur un vaste monde les rains de l'oubli, et on est conduit à cette idée que le raveur a pu s'inspirer d'une réplique de l'*Hymnos* u Dieu du sommeil, frère de la Mort ; il avait conquis place dans les croyances populaires et dans le culte ligieux des temps anciens de la Grèce, les peintres lécythes lui prêtaient les traits d'un génie ailé au sage imberbe (2) ; il avait un autel à Trézène, une atue dans un temple de Sicyone (3).

Sans doute, les sculpteurs grecs représentaient le ommeil portant dans la main droite une corne d'abon-ance et dans la gauche la fleur du pavot. Le type qui ous est conservé par une statue du musée de Madrid t surtout par de nombreuses peintures céramiques, dû être modifié par les graveurs de camées dont les

(1) *Histoire de la sculpture grecque*, vol. 2, p. 358.
(2) E. Pottier : *Les Lécythes blancs attiques*, p. 27. — C. Robert : *anatos*.
(3) Collignon : *Histoire de la sculpture grecque*, vol. 2, p. 357.

compositions microscopiques ne pouvaient pas se prêter à une reproduction entière du modèle traditionnel. Mais, dans la bague que je décris, on est frappé du soin avec lequel l'artiste a conservé le geste emblématique, le visage imberbe, les ailes, la démarche et le mouvement du « Bon Génie Réparateur ».

*
* *

C'était de la Grèce que Rome tenait encore ce goût de l'allégorie qui personnifiait sous une forme concrète des idées morales et poétiques, de pures abstractions, comme la Discorde, la Justice, les Saisons, la Lutte, la Paix, la Bonne Fortune. M. Collignon remarque(1) que dans cet ordre d'idées la « peinture s'était « montrée d'abord plus hardie que la sculpture. Le « frère de Polygnote, Aristophon, avait peint dans un « de ses tableaux la Crédulité et la Ruse. La géné- « ration d'artistes qui travaille dans les dernières « années du Ve siècle avant notre ère et au début « du IVe s'engage dans la même voie avec une « confiance croissante. Parrhasios, Aristolaos repré- « sentent la Vertu et le Peuple d'Athènes, Pausias, « l'Ivresse, Euphramor, la Démocratie et plus tard « Appelle s'inspirera du même esprit dans son tableau « célèbre de la Calomnie, composition purement allé- « gorique où figuraient l'Innocence, la Méfiance, « l'Ignorance. On ne saurait s'étonner que la sculp- « ture emprunte, elle aussi, à ce monde d'abstractions « personnifiées quelques-uns de ses thèmes favoris

(1) *Histoire de la sculpture grecque*, vol. 2, p. 177.

« et qu'avec Képhisodote, Scopas, Praxitèle et Ly-
« sippe, elle s'applique à figurer sous une forme
« concrète la Paix, l'Ivresse, la Persuasion, l'Occa-
« sion. Il y a là comme une veine nouvelle, très fécon-
« de, à laquelle la plastique va puiser largement et
« d'où découleront, portées à travers les âges par
« l'art hellénique et gréco-romain, plusieurs des don-
« nées qui revivent encore dans notre sculpture contem-
« poraine. »

Aux mêmes sources ont puisé largement aussi les artistes romains ; mais, comme dans les autres branches, ils demeurèrent au-dessous de leurs devanciers. Les graveurs avaient trouvé, d'ailleurs, des modèles plus près de chez eux, car les Étrusques s'étaient exercés eux-mêmes dans ce travail délicat. Dans les innombrables intailles sorties des ateliers romains (1), on compte bon nombre d'images de la Fortune, de la Gloire, de la Poésie, de la Médecine, de la Guerre. Aucune ne se rapproche de cette allégorie du « Sommeil », et l'on peut se demander si l'artiste, en la reproduisant sur un chaton de bague, n'a pas voulu indiquer que le personnage de marque auquel elle était destinée avait reçu la noble mission d'endormir les rancunes d'un grand peuple que Jules César venait de soumettre et de conquérir.

*
* *

L'anneau manque de grâce, son aspect est un peu lourd, mais il est d'une grande richesse et, par ce

(1) Voyez notamment la Collection des Archives nationales, n° 17.

caractère même, il devait correspondre à un modèle d'une véritable opulence. La pierre, la prime d'émeraude, avait une certaine valeur, puisqu'elle était assez rare au Ier siècle de notre ère. La gravure de l'intaille revêt une perfection presque achevée, le sujet est très caractéristique, éminemment suggestif. Il est autrement instructif à tous égards que celui d'une autre bague trouvée également dans notre département, à Queaux, et que possède un aimable avocat de Poitiers, qui a bien voulu vous le faire connaître par mon entremise. C'est une tête très fine surmontée d'un casque romain, sur jaspe vert sombre ; je crois que le sujet se rapporte à un portrait d'un ancêtre ou d'un ami. Cette dernière bague s'élargit aussi à l'approche du chaton et présente les mêmes caractères de fabrication, de forme et d'alliage que j'ai précédemment indiqués ; elle est contemporaine de celle que j'ai décrite et remonte comme elle au Ier siècle de notre ère.

Ce qui rend l'intaille de Poitiers si attachante, c'est son emblème. Il semble que l'artiste, en la gravant, ait eu la prescience de l'avenir. Les Gaules se sont laissées bien vite pénétrer, en effet, par la civilisation romaine ; à peine la conquête eut-elle été achevée que ces provinces nouvelles adoptèrent les mœurs et même la langue de leurs vainqueurs, et Rome n'eut pas de plus fidèles sujets que nos pères.

Ainsi s'expliquerait cette allégorie du Sommeil tracée par une main habile sur un anneau d'or d'une valeur certaine et s'il est vrai, comme le soutient M. Lange, que cet anneau pouvait être, pour celu auquel il a appartenu, le symbole de sa mission, vou voyez quelle conjecture il serait possible de tirer d

indication. Le beau rôle de pacificateur n'aurait hoir qu'à un envoyé de Rome, lieutenant ou amdeur, venu à Poitiers et qui aurait été le possesdu bijou ; mais les données à ce sujet sont trop taines pour que je me permette de risquer une ıation qui paraîtrait téméraire.

[illegible]

77 centimètres de largeur et 15 centimètres d'épaisseur, et pourrait avoir servi de retour de droite à un autel. Deux personnages nimbés y sont représentés: celui de droite serait un homme habillé de vêtements difficiles à déterminer: il a la main gauche en adoration et présente de la droite un livre au second personnage; le personnage de gauche me paraît être une femme tant à cause de sa chevelure qu'à cause du riche vêtement dont il est revêtu; il tient à la main gauche un papier plié en parchemin et reçoit de l'autre main un livre qui lui est présenté par le premier personnage dont je viens de parler. L'attitude de ces deux personnages, ainsi que leurs vêtements, me donnent à penser que ce bas-relief pourrait représenter sainte Radégonde reprenant la règle de sa communauté qu'elle avait présentée au second concile de Tours en 567 afin de la faire approuver, et recevant des mains de saint Euphrone, alors évêque de Tours, sous forme de livre, cette même règle approuvée par les Pères de ce concile.

Le bas-relief n° 2, auquel je donnerai volontiers comme date le XIIe siècle, semble avoir servi de devant à un autre autel. Il devait jadis avoir été décoré de trois arcatures et de trois personnages : celui du centre portait un chandelier et les deux autres des châsses. La partie de droite qui en reste mesure 83 centimètres de largeur, 95 centimètres de hauteur et 15 centimètres d'épaisseur. On y voit représentés, deux personnages hauts de taille, à figure très allongée, coiffés d'une calotte et revêtus d'une sorte d'aube; celui de droite paraît tenir des deux mains un objet qui, avant sa mutilation, aurait bien pu figurer une châsse; quant au second, il tient certainement des

deux mains un chandelier. Tous deux occupent le centre de niches formées par des colonnes fuselées, avec bases sans moulures et chapiteaux bizarrement sculptés. Ces colonnes sont reliées entre elles par de larges archivoltes dont les faces sont décorées d'un joli rinceau composé de trois cordes formant des entrelacs distancés entre eux avec symétrie et goût. A la partie droite de l'archivolte de droite on voit une intéressante palme à trois feuilles délicatement réunies par un petit lien. Il existe aussi trois trous qui, placés au point de jonction des archivoltes et des chapiteaux, traversent complètement la pierre du fond des niches. J'ajouterai que ces trous semblent destinés à mettre les fidèles en communication, par le moyen de l'air, avec des reliques probablement enfermées dans le vide intérieur de l'autel. Deux trous semblables existent à droite et à gauche d'un personnage qui décore la face d'un reliquaire en pierre du XIIIe siècle, que je me suis procuré à Saint-André-de-Mirbeau (Vienne).

On peut, je crois, reconstituer sans fantaisie ce devant d'autel, il suffit de considérer le personnage qui tient le chandelier comme ayant occupé le centre du panneau, et de porter à gauche les 72 centimètres qui existent entre le centre de ce personnage et l'extrémité verticale de droite du bas-relief. Ce panneau aurait alors eu, avant sa mutilation, 1^m 44 de longueur et 95 centimètres de hauteur, dimensions qui répondent à celles des autels employés pendant le siècle auquel semble appartenir ce bas-relief, et il aurait servi de face à un *autel-châsse*.

Le bas-relief n° 3, qui me paraît être de la fin du XIIe siècle et avoir servi de devant d'autel, se trouve aujourd'hui enchâssé, à ras du sol, dans le mur oriental

J. Robuchon, phot.

Bas-reliefs de Saint-Hilaire-le-Grand.

Pignon du croisillon nord.

STANFORD LIBRARIES

du croisillon nord de l'ancienne église du XIIe siècle de Saint-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers, aujourd'hui propriété des Dames Carmélites (1). Se trouvant peu accessible et en mauvaise lumière, je l'ai moulé afin d'en rendre facile la reproduction nécessaire à son étude. Il a 2^m24 de longueur, 93 centimètres de hauteur et 25 centimètres d'épaisseur. On y voit représentés, en bas-reliefs, 14 personnages à chacun desquels je donne un numéro, afin d'en rendre l'analyse plus facile. Toutes les têtes ont été brisées et mutilées au XVIe siècle par les protestants.

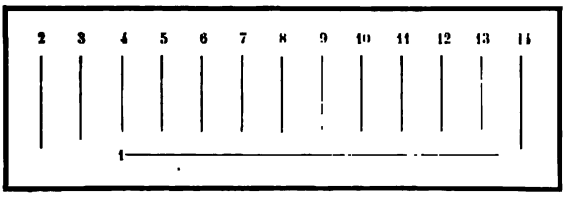

1. — Personnage couché dans un cercueil mis en fausse perspective, ouvert et décoré sur la face de sortes de strigiles surmontées d'une rangée de dents de scie à pointes arrondies. A sa droite se voit une crosse, et sa tête repose, de la moitié de son épaisseur,

(1) L'ancien chœur de cette église sert actuellement de chœur aux religieuses, et le croisillon Sud a été transformé en oratoire à leur usage particulier. Ils ne sont donc ni visibles ni accessibles au public. Le croisillon Nord est affecté aux fidèles et l'autel occupe le centre de la croisée. Quant à la nef, on l'a détruite et remplacée par une petite sacristie et par un jardin.

D'après de nombreuses fouilles, pratiquées à diverses époques dans cette église, il est manifeste qu'elle a recouvert une partie de l'habitation de Saint-Hilaire et de sa petite chapelle.

dans un objet bizarre de forme et de décoration. (Serait-il là pour remplacer une mitre ?) Il semble revêtu d'une aube sur laquelle serait une chasuble qui laisse apparaître les extrémités d'une étole, et à son *bras droit* pend un manipule. Il paraît être un évêque.

2 et 14. — Personnages nimbés, revêtus chacun d'une aube, d'une étole, d'un manipule porté au *bras droit*, d'une chasuble ; ils supportent de la main droite un livre maintenu verticalement, et leur main gauche est placée sur la poitrine. Ce doivent être des prêtres reconnus saints.

3, 10, 11 et 13. — Ces quatre personnages paraissent être revêtus d'aubes recouvertes par un grand manteau drapé, mais j'avoue qu'il est impossible de décrire d'une manière exacte ces costumes, tant la sculpture en est altérée.

4 et 12. — Tous deux semblent porter une aube, serrée sur les hanches au moyen d'une ceinture et recouverte d'un ample vêtement ; l'un tient la main droite en adoration, et l'autre présente la gauche dans la même attitude.

5. — Ce personnage paraît être vêtu de la même façon que les deux précédents ; il n'en diffère que par un *livre* qu'il tient de la main droite dans la position verticale, et par une sorte d'amict qui semble couvrir une partie de la poitrine et être arrêté au-dessus de la ceinture.

6. — Personnage représentant un ange vu de profil et regardant à gauche ; il est nimbé, a l'aile droite déployée et la gauche abaissée parallèlement au corps ; il reçoit dans ses bras un petit corps humain nu qui

J. Robuchon, phot.

Tombeau de saint Hilaire,

à Saint-Hilaire-de-la-Celle.

STANFORD LIBRARIES

nble représenter, d'une manière symbolique, l'âme la personne morte qui repose dans le cercueil.

'. — Autre personnage de même genre que le pré- lent, vu de profil et regardant à gauche, également ıbé et ayant l'aile gauche déployée et la droite ıissée parallèlement au corps : il serre de la main ite un objet, puisque les doigts sont rabattus sur paume de la main, et cet objet me paraît être la gnée d'une épée, dont la lame se voit au bas du ement qui recouvre la cuisse gauche de l'autre e, et semble atteindre la poitrine du personnage ché dans le cercueil ; quant à l'objet sur lequel personnage appuie sa main gauche et que M. Ed. ert (1) a pris pour une ancre, je le considère com- étant le fourreau du glaive manié de la main ite, dont il vient d'être question.

et 9. — Deux personnages revêtus de la dalma- e, costume qui, à l'époque de ce bas-relief, était ıi dont se revêtaient les diacres dans les cérémo- ecclésiastiques. Celui de gauche se distingue de voisin en ce qu'il tient de la main gauche un livre icalement posé contre sa poitrine.

me paraît difficile de déterminer le genre de mo- ıent dont ce bas-relief faisait partie, car il ne pou- être seul, et malheureusement on n'a retrouvé

) Bas-relief de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers (*Mém. de France*, t. XL, 1879, p. 228). — La planche qui accom- ıe cette étude m'a paru si peu exacte que j'ai jugé utile de ler l'original et d'en faire don au musée des Antiquaires de st, où il figure sous le n° 559. La photographie qui a servi éliogravure accompagnant l'analyse de la scène de ce bas- n été prise sur ce moulage.

jusqu'ici aucun des morceaux qui devaient le compléter. A en juger cependant par ses dimensions, il est permis de penser qu'il aurait pu servir de face, soit à un autel, soit à un cénotaphe adossé à un mur ou enchâssé sous un arcosolium.

Quant à la date qu'il serait possible de lui attribuer, je juge très acceptable celle de la fin du XIIe siècle que lui attribue M. Ed. Aubert dans sa savante dissertation citée plus haut. Je vais dire comment je crois pouvoir analyser la scène représentée sur cette sculpture, après avoir cependant fait remarquer que ce bas-relief n'a pas quitté, *jusqu'à ce jour*, l'immeuble dit la Celle-Saint-Hilaire, où le grand évêque de Poitiers — a habité avant son élévation à l'épiscopat, — qu'il visitait lorsque sa femme et sa fille y eurent seules domicile, — qu'il occupa après leurs décès, — où il mourut en janvier 368, — et dont le corps fut porté, après décès, à Saint-Jean-Saint-Paul connu aujourd'hui sous le nom d'église de Saint-Hilaire-le-Grand.

Je vois donc dans ce bas-relief une représentation *toute allégorique* de la mort de cet illustre apôtre et docteur que fut saint Hilaire, et je l'explique ainsi : saint Hilaire est couché dans un cercueil ouvert, revêtu de ses vêtements et de ses insignes sacerdotaux et épiscopaux ; — un ange nimbé, qui détourne la tête, lui retire la vie au moyen d'un glaive qu'il lui plonge dans la poitrine ; — un autre ange, également nimbé, tourne le dos à l'ange précédent, reçoit l'âme sous une forme humaine et l'élève pour la diriger vers le ciel — deux prêtres, portant chacun le nimbe, auréole de la sainteté, seraient saint Just et saint Lienne, disciples du grand taumaturge, qui, d'après les historiens

assistaient seuls à ses derniers moments ; — neuf autres personnages, revêtus de costumes ecclésiastiques, parmi lesquels deux diacres reconnaissables à leurs dalmatiques, et quatre qui portent chacun ostensiblement un livre qu'on pourrait, ce semble, considérer, en les additionnant, comme les quatre Évangiles du Nouveau Testament.

Tous ces personnages, à l'exception de ceux désignés par les chiffres 1, 2, 6, 7 et 14, auront je crois été volontairement considérés, par l'auteur de la mise en scène de cette *représentation allégorique*, et contrairement à toute vérité historique, comme disciples du saint, afin de donner à son œuvre fantaisiste le plus d'intérêt possible.

Après avoir essayé d'analyser les sujets représentés sur ces trois intéressants bas-reliefs, je crois utile d'attirer l'attention de certains savants spécialistes sur quelques détails particuliers qui s'y rencontrent. Ainsi on remarque : 1° que les pieds des deux personnages du bas-relief n° 2 sont traités de la même façon que les pieds des deux saints nimbés et portant étoles et livres du bas-relief n° 3 ; — 2° que la ceinture du personnage portant un chandelier dans le bas-relief n° 2 semble être du même genre que les ceintures portées par les personnages 4, 5, 8, 9, 12 et 14 du bas-relief n° 3 ; — 3° que le manipule porté habituellement par les prêtres au *bras gauche* se voit porté au *bras droit* par les personnages 1, 2 et 14 du bas-relief n° 3. Serait-ce qu'à l'époque de cette sculpture l'usage aurait existé de porter le manipule au *bras droit* dans toutes les cérémonies ecclésiastiques autres que dans la cérémonie du saint sacrifice de la messe ? — 4° que les personnages 4 et 12 du bas-relief n° 3

ont, l'un la main droite et l'autre la gauche levée en adoration, et que le personnage de droite du bas-relief n° 1 tient la main gauche dans la même attitude. J'ajouterai qu'un port de main semblable se voit sur un bas-relief, sorte d'ex-voto du XIIe siècle trouvé à Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne). Il représente le corps de saint Marin, qui, caché au moment des invasions normandes, fut retrouvé dans le cours du XIIe siècle, à la suite de longues et persévérantes recherches. L'original de ce bas-relief, resté jusqu'ici inédit, se trouve à Saint-Savin chez M. Édou, son propriétaire; mais j'en possède un fort beau moulage que je me propose de publier.

[redacted]

VI

VASES

DE LA GAULE INDÉPENDANTE

Par Adrien BLANCHET.

Dans l'étude de la céramique antique la question hronologique est à la fois la plus importante et la lus difficile.

Je vais tenter de fournir quelques points de repère our dater des formes de vases qui ont été employées n Gaule, avant la conquête romaine. Il s'agit de vases e terre cuite qui contenaient des monnaies gauloises ont l'inventaire a pu être dressé. Assurément, si tous s vases renfermant des trésors analogues avaient été tudiés, notre connaissance des formes datées de la éramique gauloise serait plus avancée. Par malheur, s vases de terre, récipients ordinaires des trésors onétaires de l'antiquité, sont généralement brisés dispersés au moment de la découverte.

Nous devrons donc nous contenter, pour le moment, étudier les rares spécimens dont voici l'énumé-ation :

I. — Le vase découvert à Vouillé (Deux-Sèvres) (1), en 1841, était en terre noire sans glaçure, à panse assez large, décorée d'une zone pointillée; le col était orné de petits cercles en creux (2) formant une ligne disposée entre deux tores ou baguettes. Les mesures exactes n'ont pas été données *(fig. 1)*.

Ce vase contenait 390 monnaies d'argent du type picton avec la tête à droite et, au revers, le génie ailé à cheval (3). Des pièces semblables étaient en très petite quantité dans le trésor de Vernon (à 19 kilomètres de Poitiers) qui contenait plus de mille deniers de la République romaine, permettant de placer l'enfouissement vers 45 avant J.-C. (4).

On est donc autorisé à penser que le trésor de Vouillé, contenant de nombreuses pièces d'argent au type du cavalier ailé, sans mélange de monnaies romaines, comme le trésor découvert à Poitiers, en 1852 (5), a été enfoui antérieurement à celui de

(1) B. Fillon et O. de Rochebrune : *Poitou et Vendée*, ch. *Céramique poitevine*, p. 3, pl. 77, n° 4. Cf. B. Fillon : *Art de terre chez les Poitevins*, 1864, p. 13 ; le bas du vase était dans une collection particulière.

(2) Au sujet d'une ornementation analogue sur des vases, peut-être italiotes, trouvés à Bibracte, voy. J. Déchelette, dans *Rev. archéol.*, 1902, I, p. 275.

(3) *Atlas des monnaies gauloises*, pl. XIII, 4461. « C'est le type qui est connu sous le nom de *pièces aux lunettes* dans le Poitou, où on le trouve communément. » *(Dict. arch. Gaule*, pl. de monnaies, n° 19.)

(4) *Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 1874, p. 84. — Cf. A. de Barthélemy : *Étude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*, 1874, p. 18-37 (Extr. des *Mém. Soc. Antiq. de l'Ouest*, t. XXXVII).

(5) B. Fillon : *Rev. des provinces de l'Ouest*, t. II, 1854-1855, p. 331, etc.

Vernon, c'est-à-dire avant l'année 45 avant notre ère.

D'autre part, le trésor de Poitiers, contenu dans un vase de terre brune assez grossière, comprenait, avec 236 pièces d'argent au cavalier ailé, un certain nombre de monnaies d'or de mauvais aloi, avec le différent de la main sous le cheval à tête humaine (1). Le trésor de Vernon contenait aussi des pièces des deux genres. Il résulte de cette association que les pièces d'argent du trésor de Vouillé circulaient encore en même temps que les statères d'or bas. Ceux-ci appartiennent certainement à la dernière période du monnayage de l'or en Gaule ; et, d'autre part, le type du cavalier ailé me paraît une déformation de celui au cavalier portant un bouclier.

Je me crois autorisé à conclure que le vase de Vouillé a été enfoui entre les années 100 et 50 avant J.-C.

II. — Sur le versant ouest de la montagne où est située la ville d'Avranches, en juillet 1846, on trouva un vase de terre noir (ou gris-brun) ayant 15 centimètres de diamètre et 14 de hauteur (2). Le vase, déposé au musée d'Avranches, a malheureusement péri dans l'incendie de cet établissement *(fig. 2)*.

Le vase d'Avranches contenait 546 monnaies de billon, de type armoricain, avec le différent du sanglier sous le cheval androcéphale (3). Les trésors de monnaies de ce type sont fréquents dans les départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et dans l'île de Jersey. Or à Jersey

(1) *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XIII, 4395.

(2) Ed. Lambert : *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 2e partie, 1864, pl. XIX, 5, fig. du vase, p. 124 et 132.

(3) Ed. Lambert, *op. cit.*, p. 94, 95 et 132, pl. X, 2 à 14.

même, dans une trouvaille faite en 1875, des pièces analogues (1), au différent du sanglier, mais encore plus dégénérées, étaient associées à des monnaies romaines dont la plus récente permet de placer l'enfouissement après l'année 35 avant J.-C.

Puisque le trésor d'Avranches ne contient pas de pièces romaines, et que les nombreux trésors de monnaies armoricaines analogues de la même région (2) n'en contiennent pas davantage, nous pouvons conclure que le vase d'Avranches a été caché probablement en l'année 56, époque de la campagne de D. Brutus et de Q. Titurius Sabinus, lieutenants de César, contre les peuples maritimes de l'Armorique (3). Le métal bas et le style dégénéré des pièces armoricaines dont je viens de parler conviennent du reste parfaitement bien à cette époque.

Le galbe du vase d'Avranches, caractérisé par une doucine partant du col et se raccordant à la panse, se retrouve sur divers vases de terre cuite des cimetières gaulois de la Marne (4).

(1) A. de Barthélemy : *Étude sur les monnaies gauloises découvertes à Jersey en 1875*, dans *Rev. Num.*, 1884, p. 181, 189 et 194. — Cf. *Atlas mon. gaul.*, pl. XXVI.

(2) Je donne ici seulement les noms de ces trésors et je réserve la bibliographie pour l'ouvrage que je prépare sur les monnaies de la Gaule : Merdrignac, La Hauttaie, Kevern, Plusquellec, Saint-Dénoual, Henan-Bihen, dans les Côtes-du-Nord ; Le Pertier, La Noë-Blanche, Noyal-sur-Vilaine, Amanlis, Bédée, dans l'Ille-et-Vilaine ; Urville-Hague, Tourlaville, Le Lorey, forêt de Brix, Graignes, dans la Manche ; le Plessis-Grimoult, dans le Calvados. Je ne cite que les trouvailles renfermant des monnaies avec le différent du sanglier, comme celles du vase d'Avranches.

(3) César : *De b. g.*, III, 11 à 17.

(4) Voy. surtout un vase de terre noire, lustrée, provenant d'une

III. — En 1848, au hameau de Chez-Vasson, terroir es Mazières, dans la commune d'Orcines et l'arron-issement de Clermont-Ferrand, on trouva un vase de erre, plus large que haut, dont la panse est très déve-oppée et dont l'orifice est aussi très large (1) *(fig. 3)*.

Le vase d'Orcines contenait 69 ou 70 pièces d'or rvernes au type de la tête et du cheval, dont une por-tait les lettres C A S (2). Ce nom abrégé, le style et le poids (7 gr. 20) des pièces d'Orcines indiquent que nous avons là un trésor contemporain des monnaies portant le nom de Vercingétorix. On a fait à Pionsat (Puy-de-Dôme) et à Auzances (Creuse) des trouvailles de mon-naies analogues à celles d'Orcines ; plusieurs même portaient le nom de Vercingétorix. Nous sommes donc autorisés à voir, dans les trésors que je viens de citer, des cachettes contemporaines des campagnes de 52 et 51, qui précédèrent la chute d'Alesia.

Le vase d'Orcines doit avoir été enfoui à cette épo-que. Il est d'ailleurs très semblable à des vases gau-lois des cimetières de la Marne (3).

IV. — A Béziers (Hérault), en décembre 1871, on a découvert un vase « fait au tour, de terre cuite assez fine, couleur gris rougeâtre, comme les poteries

sépulture de Marson, dans L. Morel : *Planches de la Champagne souterraine*, 1890, pl. 4, fig. 9 ; cf. pl. 5, fig. 5 ; pl. 15, fig. 11 et 13 ; pl. 23, fig. 7-9.

(1) Dessin publié par M. A. de Barthélemy dans *Rev. archéol.*, 1867, t. XV, p. 353. — A. Peghoux : *Essai sur les monnaies des Arverni*, 1857, pl. *n*, a donné du même vase un dessin où la panse est moins large.

(2) *Rev. Numism.*, 1848, p. 149. — A. Peghoux, *op. cit.*, p. 9.

(3) Voyez en particulier un vase du cimetière de Connantre L. Morel : *Planches de la Champagne souterraine*, pl. 22, fig. 15.

communes actuelles de la région » (1). Ce vase, qui fut brisé mais dont on a pu reconstituer une partie, est muni encore d'une anse et offre une forme élégante *(fig. 4)*. Il contenait 750 ou 800 monnaies d'argent au type déformé dit « à la croix », avec divers symboles (2).

A vrai dire, la forme de ce vase est plutôt romaine (3), mais il faut tenir compte de ce fait que Béziers n'est pas loin de la colonie romaine de Narbonne. Si le vase n'est pas de fabrication italique, on s'explique facilement que la forme ait été copiée par une population qui avait pris contact avec la civilisation romaine depuis longtemps et sans doute bien avant la fondation de *Narbo Martius*, en 118 avant J.-C.

Le trésor de Béziers a peut-être même été enfoui à cette époque. Il est vrai qu'on n'a pu étudier avec soin les monnaies de cette cachette ; mais le fait qu'on n'a signalé aucun denier de la République romaine parmi ces pièces « à la croix » (4) est une présomption en faveur d'un enfouissement qui doit être à peu près

(1) Renseignement et croquis fournis par une lettre de M. P. Cazalis de Fondouce, datée du 14 février 1872 (Communiquée par M. A. de Barthélemy).

(2) *Bull. Soc. archéol. du Midi de la France*, 1869-1873, t. I, p. 83.

(3) Ou du moins italiote. Cf. des vases à anse, de forme analogue, trouvés dans les sépultures de San Bernardo (à Ornavasso) et au *Soldo*, près d'Alzate, dans le pays milanais ; J. Déchelette, dans *Rev. archéol.*, 1902, I, p. 279, fig. 28 et 33. Ces vases sont classés à la période de La Tène II (250-100 avant J.-C.).

(4) Nous considérons comme évidemment postérieur l'enfouissement d'un trésor de 250 pièces de la République et de monnaies « à la croix », qui a été retrouvé dans l'Aude, en 1856 *(Mém. Soc. de Carcassonne*, t. III, 1870, p. 480).

ontemporain de la fondation de la colonie romaine de arbonne.

V. — A Saint-Étienne-des-Landes (canton de Villeanche-de-Belvès, arrondissement de Sarlat, Dorgne), en octobre 1899, on découvrit un vase de terre, isé par la charrue, dont on n'a pu reconstituer que la artie inférieure (1); le galbe paraît analogue à celui de ouillé *(fig. 5)*. Ce vase contenait plus de 1500 pièces à la croix », dont le plus grand nombre du type dit à la tête de nègre » : il y avait aussi une pièce « à la oix » à légende celtibérienne. Assurément, on peut se omper facilement d'un siècle quand il s'agit de dater enfouissement d'un trésor de ce genre. Toutefois, il ne paraît évident que le trésor ne saurait avoir été aché postérieurement à la conquête romaine.

VI. — A un kilomètre d'Uzech-des-Oules (canton de Saint-Germain, arrondissement de Gourdon, Lot), en 880, on trouva un vase grossier de terre noire, mal ravaillée, à parois épaisses d'un centimètre environ, lont il ne reste malheureusement que le fragment (2) lont voici un croquis (2) *(fig. 6)*. Ce débris permet de reconnaître que le récipient était à large base et à panse peu renflée. Les monnaies qui y étaient renfermées étaient d'argent, imitées des pièces de Rhoda (Espagne), aujourd'hui Rosas (3). Après comparaison avec les imitations postérieures — type à la croix, — je pense que la date approximative de 300 avant J.-C.

(1) V. Luneau, dans la *Rev. Numism.*, 1901, p. 38, fig.

(2) Conservé au Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye (n° 28221). Ce musée possède aussi quelques pièces de cette cachette.

(3) Cf. L. Maxe-Werly, dans *Rev. Numism.*, 1885, p. 248-251.

peut être proposée comme époque probable de la fabrication des pièces d'Uzech-des-Oules (1).

Citons encore quelques renseignements fournis à propos de vases qui contenaient des trésors de monnaies gauloises, vases dont on n'a pas conservé de dessin. Le vase de Hardanges (Mayenne) était « formé d'une terre brune, fortement mélangée de sable à gros grains et de mica » (2). Le vase d'Aubigny (Pas-de-Calais), « à col allongé », qui contenait des monnaies d'or gallo-belges, tomba en poussière lors de la découverte (3).

Au lieu dit Font-d'Eylias, sur la commune de Rouquette (Dordogne), on trouva, en 1879, un vase « en forme de bol », avec des pièces d'argent et d'or qui appartiennent au commencement du premier siècle avant notre ère.

Le trésor de monnaies d'argent des Elusates, découvert à Laujuzan (Gers), le 6 mai 1882, était renfermé dans un vase de petites dimensions, en terre à gros grains, grossièrement fait à la main, sans aucun ornement, de forme ronde mais légèrement aplatie au sommet; la base était munie d'un rebord (4).

La plupart des vases qui contenaient des monnaies gauloises étaient de terre noire, quelques-uns de terre grise (Montmartin-en-Graignes, Manche) ou de terre

Chantenay, Nièvre (1); Moirans, Isère). Un seul trésor, celui de Vivonne (Vienne), était renfermé dans un vase de verre (2). Deux trésors étaient cachés dans des vases qu'on peut croire grecs d'origine. C'est celui de Cadenet (Vaucluse), découvert avant 1860, composé de 1.800 pièces d'argent de Massalia, et dont le vase de terre à deux anses était orné de sujets (3). A Chambalud (Isère), en 1886, on trouva 2.000 oboles de Massalia dans un vase de terre brisé, qui paraissait décoré de peintures (4).

Le trésor d'Auriol (canton de Roquevaire, arrondissement de Marseille) était contenu dans un vase de terre grise, à parois assez épaisses (haut. 0m 09;

(1) Le vase de Chantenay, en terre grossière et rougeâtre, de forme ovale tronquée, de 12 à 15 centimètres de diamètre, contenait des monnaies gauloises et romaines. La date d'enfouissement doit être placée vers 35 avant J.-C. (F. de Saulcy, *Rev. Numism.*, 1862, p. 3 = *Lettres*, p. 123).

(2) Il contenait des monnaies d'or avec le différent de la main (Pictons). *Mél. de Numism.*, t. Ier, 1874-1875, p. 149. Je citerai encore le bol d'argent en forme de moitié d'œuf, qui contenait le trésor de monnaies d'argent, de types peu distincts, trouvées à Eyres-Moncube (Landes), vers 1845. Ce vase est conservé au Musée de Rouen (L'abbé Cochet : *Cat. du Musée d'antiq. de Rouen*, 1868, p. 67) et le Musée de Saint-Germain-en-Laye en conserve un moulage (S. Reinach : *Catal.*, 3e éd., p. 186).

(3) Il a malheureusement été brisé. *Dict. archéol. Gaule*, I, p. 215.

(4) Colonel Allotte de la Fuye : *Le Trésor de Tourdan*, 1894, p. 46 et 49. — M. le Dr Antonio Magni m'a signalé, d'après une note manuscrite du chanoine Barelli, un vase à deux anses, à panse décorée d'un enroulement en S, qui aurait été trouvé à Magiasso, près d'Agno (Tessin, Suisse). Il contenait 15 monnaies massaliètes. Ce vase n'a été retrouvé ni dans les collections italiennes ni dans celles de Zurich.

diamètre de la base, 0m067), qui est peut-être de fabrication grecque à cause des traces de décors noirs qu'on distingue sur la panse, au-dessous de la base de l'anse brisée (*fig.* 7). Il contenait 2.137 pièces d'argent de style grec archaïque (VIe siècle environ avant J.-C.) (1).

Je ne peux rien dire sur la date probable de l'enfouissement des cachettes suivantes, dont les monnaies sont déterminées d'une manière insuffisante.

Au Val-Saint-Père, près d'Avranches, on aurait trouvé un vase qui contenait des monnaies gauloises. Ce vase, en forme de bouteille à panse arrondie et sans pied, était décoré sur le col et sur la panse de zones avec dents de scie incisées (2). Cette décoration se trouve sur des vases recueillis dans des sépultures gauloises ; mais je n'ai pu obtenir de renseignements précis sur les monnaies que renfermait le vase du Val-Saint-Père.

Je ne peux m'arrêter longuement sur un vase grossier, de terre noire, à anse et à goulot, trouvé avec six monnaies gauloises au Mont-de-Hermes, près Beauvais (3). Je ne saurais non plus préciser l'âge de la monnaie gauloise qui était dans une coupe de

(1) Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye (n° 12352 ; don F. de Saulcy). — J'en donne un croquis bien que l'origine grecque me paraisse probable.

(2) Aug. Voisin : *Inventaire des découvertes archéol. du dép. de la Manche*, 1901, p. 178. Le vase était conservé dans la collection du chanoine Pigeon, aujourd'hui décédé. Je ne sais ce qu'il est devenu.

(3) Graves : *Notice archéol. sur le département de l'Oise*, 2e édit., 1856, p. 55, et Houbigant : *Recueil des antiquités bellovaques*, 1re partie, 1860, p. 28, pl. I.

g. 5.

Fig. 2.

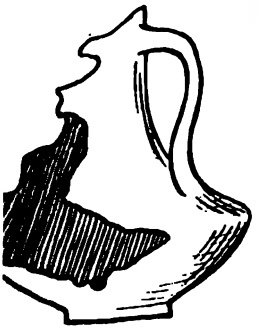

Fig. 4.

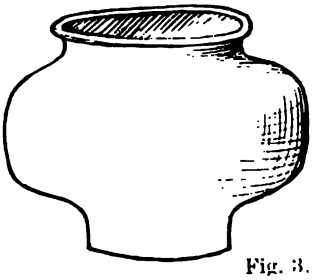

Fig. 3.

Fig. 6.

Fig. 1.

Fig. 7.

Vases ayant contenu des monnaies gauloises.

re noire, à deux anses, trouvée en 1803 à Vanuil (1).

Si les renseignements que j'ai groupés sont encore nombre restreint, on peut cependant reconnaître e la voie sera utile à suivre. On aura tout profit, ssi bien pour les périodes romaine et du moyen e (2) que pour l'époque gauloise, à recueillir soieusement les débris de vases que nous pourrons ter par les monnaies qu'ils renfermeront.

1) Houbigant, *op. cit.*, p. 28, fig. Cet auteur considère ces ıx vases comme étrusques.

2) Le « Mærkisches Provinzial-Museum der Stadtgemeinde Ber- » conserve une série remarquable de quarante trouvailles de nnaies poméraniennes et wendes avec les vases qui les conte- ent. Voy. mon *Rapport sur les Musées d'Allemagne et d'Autriche*, 3, p. 22 (Extr. des *Nouv. archives des Missions sc. et litt.*, t. II, 1).

VII

L'ARCHITECTURE PLANTAGENET

Par M. Joseph BERTHELÉ.

Il est impossible d'étudier l'histoire de l'architecture gothique en France sans être frappé des différences considérables qui existent dans les provinces de l'Ouest, — Anjou, Touraine, Poitou, etc., — entre les voûtes construites de la première moitié du XIIe siècle à la seconde moitié du XIIIe.

Le gothique de l'Ouest, — généralement désigné aujourd'hui sous le nom de *Style Plantagenet*, — n'est pas seulement fort dissemblable du gothique des autres provinces françaises, il est encore, à cent ans de distance, presque totalement dissemblable de lui-même.

Ces différences apparaissent d'une façon particulièrement marquée dans les églises d'Angers. — La voûte de la tour Saint-Aubin, par exemple, n'a pas du tout le même système de construction que les voûtes de la nef de la cathédrale ; — à la cathédrale, la nef n'a pas le même type de voûtes que le chœur et le transept ; — à Saint-Serge, les voûtes du chœur sont tout autres que celles de la cathédrale ; — celles de

Toussaint, au temps où elles existaient, s'en écartaient bien davantage encore.

L'architecture gothique de l'Ile-de-France, qui cependant n'a pas cessé, aux XIIe et XIIIe siècles, d'aller toujours en progressant et en s'améliorant, est restée stationnaire ou à peu près en ce qui concerne la combinaison des voûtes. — De la première moitié du XIIe siècle où la croisée d'ogives (1) se répand, jusqu'à la période flamboyante, dont la voûte à liernes et à tiercerons est un des caractères distinctifs, le gothique de l'Ile-de-France n'a employé que la voûte sur croisée d'ogives pure et simple, toujours foncièrement identique, — qu'elle recouvre deux travées barlongues ou une seule travée carrée, que les lignes des berceaux qui la composent soient horizontales ou se rejoignent suivant un angle très obtus. Les voûtes que l'on trouve au XIIIe siècle dans les cathédrales de Reims et d'Amiens, etc., sont du même *genre* que celles que l'on trouve au XIIe dans les cathédrales de Paris et de Laon, et même dans les églises de l'extrême début du style nouveau. On ne peut établir entre elles que des différences d'*espèce*.

En Anjou et dans les provinces voisines, au contraire, la voûte Plantagenet a passé par une série de

(1) « Je me sers du terme *ogive* dans l'acception qui est la seule qu'il ait eue au moyen âge, la seule que tous les dictionnaires français et traités d'architecture lui ont conservée jusqu'en 1830. J'entends par là l'une ou l'autre des *nervures*, ou, pour parler plus exactement, des *membrures* qui se croisent diagonalement dans les voûtes gothiques. Les deux pièces réunies composent ce qu'on a appelé la *croisée d'ogives*. — Cette explication est indispensable, vu la confusion produite par l'usage que l'on fait aujourd'hui de ce mot *ogive* » (Jules Quicherat : *Mélanges*, t. II, p. 497).

transformations, dont la dernière arrive à ne presque plus rappeler en rien celle du début. Qui serait porté à croire, à première vue, que les systèmes de voûtes de Toussaint et de Saint-Maurice d'Angers sont de la même famille, que l'un est l'arrière-petit-fils de l'autre ? La filiation est pourtant parfaitement certaine.

Ces transformations constituent des *genres* successifs, se subdivisant chacun en plusieurs *espèces*. Toussaint est une espèce d'un *genre* dont les éléments sont différents du genre auquel appartient la nef de Saint-Maurice.

Malgré son très grand intérêt, la série des transformations de l'architecture Plantagenet n'a pas encore été étudiée à fond. Quelques archéologues, notamment l'abbé Choyer, G. d'Espinay, l'abbé Bosseboeuf se sont préoccupés des caractères techniques que présentent les principaux types de cette architecture. Nous-même, il y a une quinzaine d'années, nous avons essayé d'en suivre l'évolution dans ses diverses étapes et nous avons proposé une classification dont le but était de préciser l'ordre chronologique dans lequel ces divers systèmes de voûtes ont fait leur apparition.

L'architecture Plantagenet mériterait une ample monographie, analogue à celles qui ont été consacrées

onseils du maître éminent auquel les études d'archéo-ogie médiévale doivent tant, M. Robert de Lasteyrie, ie lui feront certainement pas défaut.

En attendant, l'excellent directeur de la Société française d'Archéologie a pensé que les membres du Congrès, qui ont admiré, au mois de juin 1903, la cathédrale de Poitiers, les églises d'Airvault et de Saint-Jouin, etc., pourraient trouver quelque attrait à une synthèse rapide de l'histoire de cette architecture. Nous reprenons donc notre étude de 1888 (1), en la réduisant à ses parties essentielles et en y ajoutant un certain nombre de planches susceptibles de projeter un peu plus de lumière sur la généalogie de ces divers types de voûtes, qui constituent une des plus admirables créations artistiques du moyen âge.

Origines du style Plantagenet.

Avant de passer en revue ce que nous appellerons :

1° La période à quatre nervures,

2° La période gothique à quatre nervures,

3° La période à huit nervures,

4° La période à plus de huit nervures,

périodes qui se sont succédé des environs de l'an 1140 aux environs de l'an 1250, — nous devons rappeler les origines de ce style d'une si étonnante mobilité.

La *coupole* est un des éléments essentiels du style Plantagenet, et ce n'est pas sans raison que ses voûtes

(1) Cf. Jos. Berthelé : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* (Melle, Ed. Lacuve, 1889 ; Paris, Ernest Thorin, 1890, 1 vol. in-8°), — chapitre VII : *L'architecture Plantagenet* (p. 111 à 160).

sont désignées par certains auteurs sous le nom de *voûtes coupoliformes*. — Mais à côté de la coupole, il y a la voûte d'ogives.

La coupole *byzantine* — circulaire en plan, hémisphérique en élévation, avec pendentifs comme supports aux quatre angles de la travée qu'elle recouvre, — se présente sous deux formes au commencement du XIIe siècle :

D'une part, la coupole à *pendentifs distincts*, la plus fréquemment employée en Périgord et en Angoumois, et que nous trouvons en Anjou sur la nef, aujourd'hui découronnée, de l'abbatiale de Fontevrault.

D'autre part, la coupole à *pendentifs non distincts*, beaucoup plus rare que la précédente en Périgord et en Angoumois, et que nous trouvons en Anjou sur le carré du transept de l'abbatiale de Fontevrault, et, par dérivation de Fontevrault, au carré du transept de Saint-Martin d'Angers et au Ronceray de la même ville.

Lors de l'avènement du style gothique, on s'empressa d'adopter le système des nervures, qui réalisait un progrès immense. Mais on ne voulut pas renoncer radicalement à ce que l'on avait coutume d'employer. Les coupoles byzantines se transformèrent.

Nous dirons plus loin ce qui advint de la coupole à pendentifs distincts, dont la structure, établie d'après deux rayons différents, — un rayon égal à la moitié de la diagonale du carré de la travée pour les pendentifs, et un rayon égal à la moitié du côté du carré pour la calotte, — ne pouvait s'accommoder de la croisée d'ogives, qui eût seulement longé et soutenu ses pendentifs sans atteindre sa calotte.

Pour le moment, nous ne nous occuperons que de la coupole à pendentifs non distincts, — formée d'un rayon unique égal à la moitié de la diagonale du carré, — qui seule pouvait adapter entièrement à la croisée d'ogives et ses pendentifs et sa calotte, et par suite s'assimiler toute la puissance de ce nouveau membre d'architecture.

C'est la coupole à pendentifs non distincts, — ainsi que Félix de Verneilh l'a parfaitement observé en 1862, à propos de l'intertransept de Fontevrault, — qui « nous fournit le premier des jalons qui conduisent au style Plantagenet » (1).

« Les nervures arrivaient du nord de la France avec les premières notions du style ogival. On imagina de fortifier ou plutôt de décorer au moyen de nervures les coupoles sans pendentifs distincts » (2).

Si les deux éléments qui ont formé l'architecture Plantagenet sont bien connus, il n'en est pas de même de l'époque *précise* où ce style nouveau a fait son apparition. Sous ce rapport, nous n'avons pas été plus heureux que nos devanciers, et nous ne pouvons proposer qu'une date *approximative*. — Impossible également de dire avec certitude *dans quel monument* la fusion de la coupole et de la croisée d'ogives s'est produite pour la première fois.

Ce qui est certain, c'est que le style Plantagenet est né un peu avant 1150.

L'imitation à Fontevrault des coupoles de la cathédrale d'Angoulême eut lieu postérieurement à la

(1) F. de Verneilh : *Excursion à Fontevrault*, dans le *Congrès archéologique de France*, XXIXe session (Saumur, 1862), p. 195.

(2) F. de Verneilh : *Influences byzantines en Anjou*, dans le *Congrès archéologique de France*, XXIXe session, p. 315.

fondation de l'abbatiale. L'établissement de ces coupoles est un remaniement, comme le regretté Léon Palustre l'a définitivement démontré en 1886, au Congrès archéologique de Nantes. L'introduction du style byzantin en Anjou ne peut donc être placé, comme on l'avait fait jadis, au début du XIIe siècle. — Mais vers quelle partie de la première moitié du XIIe siècle cette introduction doit-elle être descendue?

En 1862, au Congrès archéologique de Saumur, Félix de Verneilh a proposé, pour expliquer la reproduction à Fontevrault des coupoles d'Angoulême, ce fait, qu'il n'y avait pas connu lors de la rédaction de son *Architecture byzantine*, que « l'on voit, en 1117, les chefs de l'abbaye de Fontevrault venir plaider à Angoulême une affaire très importante pour les intérêts de leur communauté devant l'évêque Girard, légat du Saint-Siège pour les provinces de l'Ouest » (1). — Ce voyage fournirait peut-être l'explication cherchée, mieux que les voyages de Robert d'Arbrissel et de ses premiers disciples dans la région des églises à coupoles (2). Mais il est impossible de rien affirmer.

Les coupoles de Fontevrault donnèrent naissance autour d'elles, avant la formation du style Plantagenet, à un certain nombre de coupoles conservant absolument leur caractère byzantin, sans aucune immixtion de gothique. Nous citerons les coupoles de Saint-Martin et du Ronceray, à Angers, — celles de Villandry, Monts, Cormery, et celle de Savonnières, en Touraine.

En tenant compte du temps nécessaire pour que les

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXIe session, p. 193.
(2) *L'architecture byzantine*, p. 276-277.

ations de Fontevrault aient pu se produire, nous ons bien vite au second quart du XIIe siècle, si e nous ne le dépassons pas. A cette même époque espond le *développement* de la croisée d'ogives l'Ile-de-France et aux environs de cette province. e n'est pas avant le second quart du XIIe siècle dû avoir lieu la mise en présence de la croisée ives et de la coupole.

ous trouvons la voûte Plantagenet *complètement iée* à la cathédrale d'Angers entre 1150 et 1153. voûtes de la nef de ce monument sont le premier à date absolument certaine de cette architecture, ce ne sont certainement pas les plus anciennes aient été construites. Avant elles, il y a eu quelque e. Leur forme est *fixée;* auparavant, il y a eu for- ent des *tâtonnements.* En tout, on trouve la pé- e d'incubation.

n'est pas douteux que cette période d'incubation e se placer vers 1130 ou 1140.

Période byzantine à quatre nervures.

ous venons de dire que, dans la nef de la cathé- e d'Angers, la voûte Plantagenet apparaît déjà plètement formée. Les deux éléments byzantin et ique se sont fondus ensemble. L'un toutefois ine l'autre : la voûte gothique s'est imposée à la pole. — *Durant la période d'incubation,* anté- re de quelques années à 1150-1153, la voûte gothi- et la coupole se modifient, s'altèrent réciproque- t, mais *la voûte gothique n'a pas encore pris le sus sur la coupole.*

Ce *premier type* — l'un des plus intéressants, et, autant que nous avons pu en juger, le plus rare de toute la série que nous avons à parcourir — conserve les *éléments* d'appareil de la coupole : les assises sont encore ce qu'elles ont été durant toute la période romane, horizontales, convergentes — je n'ose dire normales à la courbe — mais la *disposition* de cet appareil n'est déjà plus la même.

Les deux berceaux brisés se coupant suivant une ligne horizontale, ou à peu près, qui constituaient les quatre doubles compartiments de la voûte sur croisée d'ogives, ne pouvaient être reproduits sans altérer profondément le caractère hémisphérique de la coupole.

A la place d'une série d'anneaux, formant tous une circonférence parfaite, nous avons huit portions de voûte juxtaposées circulairement, ayant chacune leur concavité propre. Chaque assise forme, au lieu d'un anneau d'une courbe unique, sans retrait et sans saillie, un anneau en huit parties distinctes. Ces huit parties s'appuient chacune par un de leurs côtés sur la croisée d'ogives, tandis que les autres côtés se rencontrent sans aucune adjonction de nervures. Le tout constitue un dôme à huit pans. Ces huit pans sont autant de triangles sphériques, tous posés en sens inverse des pendentifs des coupoles byzantines.

A cette modification du caractère hémisphérique de la coupole par les berceaux de la voûte sur croisée d'ogives, correspond une modification de la croisée d'ogives par la coupole.

La croisée d'ogives a sa clef au point de jonction des lignes des clefs des deux berceaux qui se pénètrent; ces lignes, en se prolongeant, rencontrent les clefs des

doubleaux et des formerets qui circonscrivent la voûte. Toutes ces clefs sont, à peu de chose près, au même niveau. — Comme la fusion avec la coupole substitue un arc en tiers-point à la ligne horizontale ou à l'angle très obtus de la pénétration des berceaux, la clef de la croisée d'ogives, tout en continuant à se trouver au point de jonction des lignes des clefs des berceaux, arrive à être reportée beaucoup plus haut que les clefs des doubleaux et des formerets.

Cette différence de niveau entre la clef de la croisée d'ogives et celles des arcs latéraux supportant les échancrures de la voûte se perpétuera à travers toutes les évolutions de l'architecture Plantagenet (1) et donnera aux voûtes de ce style le caractère bombé qui a porté Parker à les désigner sous le nom général de *voûtes domicales* (2).

Cette première étape du style Plantagenet se personnifie dans la voûte du premier étage de la tour Saint-Aubin, à Angers (3), et dans le transept de l'église de Mouliherne (Maine-et-Loire).

(1) « La caractéristique du style Plantagenet est facile à saisir : c'est notamment une voûte *surhaussée*, où le sommet des *arcs diagonaux* est toujours plus élevé que la clef des *arcs-doubleaux* et que celle des formerets. Cette disposition donne de la profondeur aux voûtes... (Godard-Faultrier : *Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., p. 14).

(2) Cf. F. de Verneilh : *L'Architecture byzantine*, p. 288. — *Congrès archéologique de France*, XXIXe session (Saumur, 1862), p. 315.

(3) Dans son *Étude sur la construction des voûtes en briques*, publiée en 1861 dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, nouvelle série, tome IV, 3e cahier (p. 173 à 194 avec 14 planches), M. l'architecte Ernest Dainville a donné une coupe et un plan de la voûte de la tour Saint-Aubin (planche v).

L'appareil de la voûte de Saint-Aubin, dit M. Dainville, « rappelle encore celui des coupoles des époques précédentes, avec cette modification que la voûte est formée par triangles appareillés annulairement, mais séparément, à l'aide des nervures sur lesquelles ces triangles reposent » (1).

— La construction de la partie romane de la tour Saint-Aubin semble bien devoir être attribuée à l'abbé Robert de la Tour-Landry, qui gouverna l'abbaye de Saint-Aubin de 1127 à 1154 (2), mais l'année exacte n'a pas pu être précisée.

L'église de Mouliherne, entre Saumur et Baugé, a été construite à plusieurs reprises. Le transept est la partie qui présente le plus d'intérêt. Le croisillon sud se rattache à la famille de la tour Saint-Aubin, mais il en diffère dans certains détails. Il nous paraît difficile de dire si ces différences sont dues à une ancienneté plus grande ou à une infériorité de savoir-faire de la part du constructeur. Ce croisillon sud est recouvert d'une voûte domicale à assises horizontales, montée sur une grosse croisée d'ogives à profil absolument carré. Des quatre compartiments de cette voûte, l'un est sphérique, les autres presque plans.

Période gothique à quatre nervures.

2e *type*. — Au milieu du XIIe siècle, la transformation de la coupole byzantine est chose faite. Le

(1) Page 175.

(2) Cf. Célestin Port : *Dict... de Maine-et-Loire*, t. III, p. 609.

style Plantagenet est définitivement constitué. La croisée d'ogives a imposé à la coupole son mode d'appareil. Les assises *horizontales* du type n° 1 sont remplacées par des assises *parallèles à l'axe des berceaux* (1), autrement dit perpendiculaires aux arcs d'encadrement. La forme bombée, *domicale*, rappelle seule l'élément byzantin.

A cette date, la croisée d'ogives se présente encore dans la simplicité première de ses moulures. Les quatre fortes nervures qui la constituent sont essentiellement quadrangulaires. Les deux arêtes non adhérentes à la voûte sont remplacées par des tores. Je désignerai cette nervure sous le nom de *quadrangulaire à deux tores*. — Le bandeau entre ces deux tores est quelquefois décoré (2).

Le spécimen le meilleur que l'on puisse citer de ce second type, — j'entends le spécimen le plus exactement daté, le plus heureusement exécuté et celui qui a dû avoir le plus d'influence, — se trouve, ainsi qu'il a déjà été dit, à Angers, dans les belles voûtes qui couvrent la nef de la cathédrale.

(1) « Il est facile de distinguer les voûtes Plantagenet cupuliformes des fausses coupoles en style auvergnat, par la disposition des assises. Dans la voûte Plantagenet, les assises sont parallèles à l'axe des berceaux ; elles se dirigent de la circonférence au centre et ne sont pas concentriques, tandis que dans les fausses coupoles octogonales, comme dans les coupoles hémisphériques, les assises sont toutes parallèles à la base de la coupole et par conséquent concentriques » (G. d'Espinay, *Congrès archéologique de France*, XXXVIe session, Loches, 1869, p. 63).

(2) A la cathédrale d'Angers, les « larges nervures » formant les croisées d'ogives des voûtes de la nef « sont ornées de sculptures représentant des feuilles crucifères » (G. d'Espinay : *Notices archéologiques*, 1re série, p. 71).

L'époque précise de leur construction est connue, et il n'y a pas lieu de tenir compte du passage de *l'Architecture byzantine*, où Félix de Verneilh a parlé du « silence des chroniques » en ce qui concerne la date de cette partie du monument. C'est à l'évêque Normand de Doué, mort en 1153, après avoir occupé trois ans seulement le siège d'Angers, que revient l'honneur de les avoir fait construire :

« MCLIII, IV° nonas maii — dit l'Obituaire de St-Maurice — obiit bonæ memoriæ Normandus de Doë, episcopus noster, qui *de navi ecclesiæ nostræ* trabibus præ vetustate ruinam minantibus ablatis, *voluturas lapideas* miro effectu ædificare cœpit, in quo opere 800 libras de suo expendit » (1).

Nous citerons comme autres exemples :

1° Deux des églises secondaires de l'ancienne abbaye de Fontevrault : — Saint-Lazare, qui sert aujourd'hui d'infirmerie, et Saint-Benoît, qui sert de brasserie, — l'une et l'autre antérieures peut-être de quelques années à la nef de la cathédrale d'Angers (2) ;

2° Le bras du transept du côté de l'épître de l'ancienne abbatiale d'Asnières ;

(1) Cf. Marchegay et Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 192, note. — G. d'Espinay, dans le *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe session, Angers, 1871, p. 24. — L. de Farcy : *Construction de la cathédrale d'Angers*, dans le *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe session, p. 254. — G. d'Espinay : *Notices archéologiques*, 1re série, p. 92. — Célestin Port : *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 52. — *Gallia christiana*, éd. Hauréau, t. XIV, col. 543, 569 et 570.

(2) On ne montre pas aux touristes les anciennes églises de Saint-Lazare et de Saint-Benoît. Pour les visiter, il faut une autorisation spéciale du directeur de la prison.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Cathédrale d'Angers.

Voûtes de la nef.

3° Les voûtes du carré du transept et de la travée de chœur de l'église Sainte-Croix de Parthenay ;

4° Les deux travées centrales du chœur de la cathédrale de Poitiers.

3e type. — Dans les provinces de l'Ouest, plus encore que dans les autres parties de la France, les moulures de la seconde moitié du XIIe siècle ne sont pas identiques à douze ou quinze ans de distance. — En Anjou et dans la région voisine, la nervure quadrangulaire à deux tores que nous avons constatée vers 1150-1153, nous apparaît transformée dans les monuments des environs de 1170. Le bandeau placé entre les deux tores de la nervure est devenu saillant, il s'est arrondi comme ses deux voisins, mais en les dépassant en ampleur. La partie postérieure de la nervure reste toujours à l'état de massif carré, mais la partie antérieure, détachée de la précédente par deux gorges placées à droite et à gauche, devient un composé de trois tores, celui du milieu plus volumineux et plus saillant que les deux autres.

La voûte que supportent ces nervures à trois tores a la même disposition d'appareil que celle du type Plantagenet n° 2. Le nombre des nervures est également le même que dans le type n° 2 : les quatre branches de la croisée d'ogives, rien de plus. Ce type n° 3 est uniquement caractérisé par ses moulures.

Nous en citerons comme exemples :

A Angers, le transept de l'église de la Trinité ;

A Saumur, le chœur et les bras du transept de l'église de Saint-Pierre ;

A Poitiers, les bas-côtés du chœur de la cathédrale ;

A Bressuire, la nef de l'église Notre-Dame.

Les trois types que nous avons jusqu'ici passés en revue représentent pour nous la première et la seconde période de l'architecture Plantagenet. — Ils ont ce caractère commun de n'offrir en fait de nervures que les quatre branches de la croisée d'ogives. — Les types 2 et 3 diffèrent du type 1 par la disposition des assises. — Les types 2 et 3, communs entre eux par la disposition des assises, se distinguent par la forme des nervures.

La seconde période — que nous proposons de désigner sous le nom de *période gothique à quatre nervures* — s'étage chronologiquement des environs de 1150 aux environs de 1170-1175.

Période à huit nervures.

Dans la troisième période, — que nous proposerons de désigner sous le nom de *période à huit nervures*, — nous distinguerons quatre types :

Le premier (type n° 4) se rattache aux précédents par la *forme* des nervures, mais il en diffère par le *nombre* de ces nervures, qui double subitement et ajoute quatre branches secondaires aux quatre branches principales de la croisée d'ogives ;

Le second (type n° 5) inaugure pour la croisée d'ogives et les quatre branches secondaires, aussi bien que pour les doublèaux et les formerets, une forme de nervure nouvelle, plus élégante et plus fine, qui persistera jusqu'à la fin du style Plantagenet ;

Le troisième (type n° 6) ajoute un élément décoratif aux nervures secondaires créées par le type n° 4 et fixées définitivement au point de vue des moulures par le type n° 5 ;

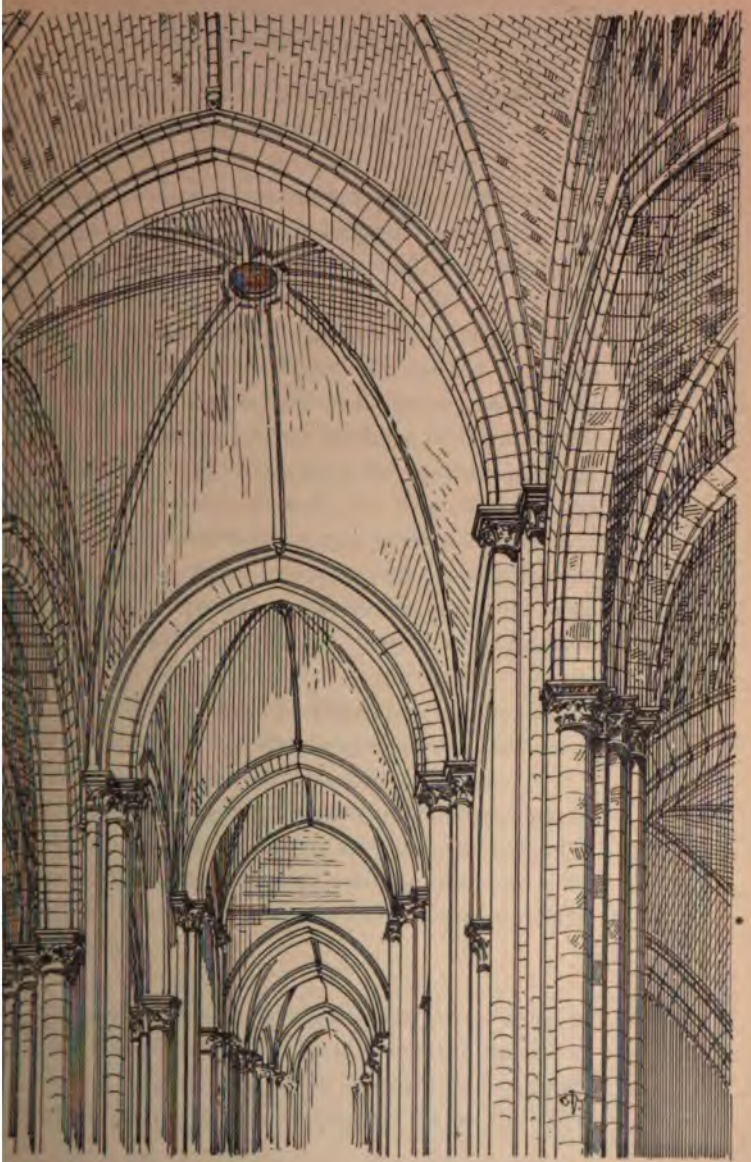

A. Ventre, del.

Cathédrale de Poitiers.

Voûtes de la nef.

Le quatrième (type n° 7) transforme l'élément décoatif accessoire innové par le type n° 6.

4e *type.* — Les quatre nervures secondaires que ous voyons apparaître dans le type n° 4 s'étendent de ı clef de la croisée d'ogives aux clefs des doubleaux : des formerets.

Il n'est pas probable qu'elles aient été imaginées en ue de la symétrie et de l'effet décoratif. Les archiectes du moyen âge étaient gens pratiques et réfléıis. Ils n'ajoutaient pas un membre nouveau à une ɔûte sans que cette innovation fût motivée par une tilité. Nous croyons, avec F. de Verneilh, que les uatre nervures secondaires qui nous occupent ont é créées pour « régler » et pour « contenir les assises ıpérieures des berceaux, qui sans cela auraient risqué ɜ se disloquer à cause de leur double mouveıent » (1).

Les voûtes du chœur de l'ancienne église Saint-lartin à Angers sont probablement un des spécimens s plus anciens de ces voûtes à huit nervures.

A ce quatrième type appartiennent également, par le ɔmbre et le caractère de leurs nervures, les coupoles assises horizontales et concentriques du carré du ansept de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Nanlly, à Saumur.

5e *type.* — La place prédominante prise dans la ɜrvure à trois tores par le boudin central, durant la oisième et la quatrième étape du style Plantagenet, ɜ tardera pas à se développer au point de faire

(1) F. de Verneilh : *L'Architecture byzantine*, p. 286.

disparaître complètement les deux petits tores latéraux. — Nous aurons désormais, et jusqu'à la fin du style Plantagenet, une nervure réduite à *un seul tore*, plus ou moins volumineux, selon le genre, selon la richesse, et selon l'âge de la construction.

Dans cette cinquième étape du style Plantagenet, les doubleaux et les formerets se mettent à l'unisson de la croisée d'ogives et des nervures secondaires, et toutes les membrures de la voûte arrivent à être faites d'un seul tore de même dimension. — Cette transformation des doubleaux donne à la voûte Plantagenet une légèreté que n'avait connue jusque-là aucune architecture.

L'un des monuments les plus intéressants et aussi, selon toute vraisemblance, un des plus anciens où ait été employée cette nervure, — sans l'adjonction des particularités qui distingueront les étapes ultérieures du style Plantagenet, — est le beau porche de l'ancienne église abbatiale de Saint-Florent-lès-Saumur, qui a été élevé dans le dernier quart du XIIe siècle ou les premières années du XIIIe, entre 1176 et 1203 (1), et que nous serions personnellement porté à placer plutôt vers 1180 que vers 1200, à cause de la forme plein cintre des arcs latéraux et de l'ornementation encore en partie romane des chapiteaux.

(1) L'*Historia monasterii sancti Florentii Salmurensis* dit au sujet de l'abbé Mainier : « Multa ædificia fecit : utpote introitum ecclesiæ cum galilæa ». Marchegay et Mabille : *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 312 (Cf. Du Cange : *Glossarium*, éd. Favre, t. IV, p. 15). Ce passage de la chronique de Saint-Florent-lès-Saumur a été écrit par un témoin oculaire : « Qui vidit hæc scripsit et testimonium perhibuit veritati... » *(Ibid.*, p. 313). — Cf. d'Espinay : *Notices archéologiques*, 2e série, p. 52.

Nous ne citons ici le porche de Saint-Florent-lès-Saumur que pour ses nervures. La voûte de ce porche, en effet, ne se rattache pas à la filiation des voûtes Plantagenet que nous avons exposée jusqu'ici. Cette voûte est un spécimen des tentatives faites dans la seconde moitié du XIIe siècle pour appliquer à la nervure gothique non plus la coupole byzantine à pendentifs, mais la coupole romane à trompes. Nous reparlerons plus loin de ces tentatives.

C'est également à Saint-Florent-lès-Saumur, mais cette fois dans l'église paroissiale, que nous choisirons notre second exemple. Le chevet de ce monument nous fournit un exemple de voûte Plantagenet à nervures analogues à celles de la nef de la cathédrale d'Angers; la travée placée en avant de celle-là est recouverte d'une voûte à quatre nervures garnies d'un seul tore.

Le plus beau type existant à Angers de voûtes à nervures toriques (1), non additionnées de petites têtes ou de petits personnages décoratifs, est l'ancien hôpital Saint-Jean, aujourd'hui musée archéologique. — Ici encore nous constatons, comme d'ailleurs il est facile de le faire à côté de toutes les innovations, la persistance des habitudes antérieures et l'accommodement de la tradition à la mode nouvelle. On emploie les nervures récemment inventées, mais on n'abandonne pas les anciens plans.

Les trois admirables nefs (2) de l'ancien hôpital Saint-Jean sont recouvertes de voûtes à quatre nervures

(1) Nous désignons par *nervures toriques* les nervures à un seul tore, que nous avions jadis, pour plus de précision, désignées sous le néologisme, barbare mais clair, de *nervures monotoriques*.

(2) « Cette vaste pièce (60 mètres dans œuvre sur 22m 50)... n'a pas moins dans œuvre de *treize cent cinquante mètres superficiels*.

toriques. Les doubleaux et les formerets sont également toriques.

M. Godard-Faultrier a cherché à préciser la date de ce très important morceau d'architecture. Il est arrivé à conclure que sa construction a été faite en deux fois: « Le soubassement, avec ses fenêtres cintrées et ses rangs de colonnes encore romanes, entre 1174 et 1188; puis ses voûtes dans les premières années du XIIIe siècle... Durant un certain laps de temps, la grande salle dut être seulement couverte d'une charpente. Quoi qu'il en soit, tout proteste contre la date de 1153, trop longtemps reçue...

« Les Hospitaliers de Jérusalem..... s'étaient emparés de l'aumônerie de Saint-Jean antérieurement à l'an 1200..... et n'avaient cru devoir y renoncer qu'au mois de novembre 1232. Or, cette possession plus que trentenaire répond parfaitement au premier tiers du XIIIe siècle, époque à laquelle se réfère le style de la construction de nos voûtes. De là une grande présomption qu'elles commencèrent à être bâties par les Hospitaliers de Jérusalem. La valeur de cette présomption s'augmente de la présence des croix à *double traverse*, qui semblent être là comme le cachet spécial, le sceau de cette milice..... » (1).

Dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, nous trouvons également deux styles différents et deux époques

Son rectangle est divisé en trois nefs par *quatorze colonnes* médianes et *vingt-deux colonnes* engagées. Ces trente-six fûts, à bases et chapiteaux encore *romans*, soutiennent *vingt-quatre voûtes* du commencement du XIIIe siècle (style Plantagenet), hautes d'environ *douze mètres* sous clef. A ces vingt-quatre voûtes correspondent autant de travées... » (Godard-Faultrier : *Inventaire du Musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édit., 1884, p. 7).

(1) Godard-Faultrier, *op. cit.*, p. 10 à 13.

de construction successives. M. Godard-Faultrier place les deux premiers tiers entre 1174 et 1188, et le troisième tiers — vers le sud-est — au « commencement du XIIIe siècle..... Ce remaniement paraît devoir s'accorder avec la construction des voûtes de la grande salle » (1). — A la construction de 1174-1188 se rattachent les huit nervures toriques, sans addition de petites têtes aux clefs des formerets et des doubleaux. — A la construction du commencement du XIIIe siècle; la voûte compliquée d'un petit berceau supplémentaire pour l'encadrement de la fenêtre, dont nous parlerons un peu plus loin.

6e et 7e types.— Le sixième type Plantagenet reproduit exactement la nervure à un seul tore du type précédent, mais avec un détail d'ornementation en plus: de petites têtes d'anges, de personnages ou d'animaux, aux points de jonction des nervures secondaires avec les clefs des doubleaux et des formerets.

Ces petites têtes deviennent bientôt des bustes, puis des personnages complets. Peu à peu, au lieu d'une seule figurine, on en met deux et même plus. Puis à ces petits bas-reliefs représentant de véritables scènes, on ajoute un encadrement circulaire et de grande taille pour les clefs de voûte, approximativement ovale ou sans contours bien déterminés pour les autres points de jonction de nervures. Je classe tous ces derniers dans le type n° 7, quoiqu'ils présentent bien des variétés. On les trouve généralement dans les chevets d'églises voûtés suivant le système à plus de huit nervures, mais en même temps que ces

(1) Godard-Faultrier, *op. cit.*, p. 10-11.

médaillons on continue à employer les petites têtes du type n° 6.

Je citerai comme exemples de voûtes à huit nervures toriques, ornées de petites têtes ou de figurines :

La nef de Saint-Pierre de Saumur,

La nef et les bas-côtés de la cathédrale de Poitiers.

La nef de l'église Sainte-Radégonde, à Poitiers, — à l'exception de la travée la plus voisine du clocher, travée qui fut reconstruite au XIVe siècle d'après la sculpture des chapiteaux, et qui présente de petits personnages complets à la clef des formerets,

Les bras du transept de Saint-Serge d'Angers,

La nef et les bas-côtés de Saint-Nicolas de Saumur, avant les remaniements de l'époque flamboyante,

La nef de l'église paroissiale de Fontevrault,

L'église du Puy-Notre-Dame,

Une partie de l'église de Cunault,

Une travée de la nef de l'église de Mouliherne,

La nef et la travée sous le clocher de l'église de Vandré (Charente-Inférieure),

Le chœur et le transept de la cathédrale d'Angers,

La nef de la chapelle Saint-Jean à Saumur,

La majeure partie de l'église de Candes (Indre-et-Loire).

Période à plus de huit nervures.

La quatrième période du style Plantagenet, — que nous proposerons de désigner sous le nom de *période à plus de huit nervures*, — conserve de la précédente le système de nervures à un seul tore.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Chapelle de Saint-Jean à Saumur.

STANFORD LIBRARIES

s'en distingue :
ır l'addition de nouvelles nervures secondaires
moins nombreuses selon que l'on avance vers
eu du XIIIe siècle ; — 2° par la multiplication
urines et des médaillons, qu'elle placera non
ent aux points de jonction des anciennes ner-
econdaires avec les clefs des doubleaux et des
ets, mais encore aux points de jonction des
nervures supplémentaires nouvelles avec les
es anciennes.
s aurons à établir dans cette troisième période,
plus riche, la plus variée, la plus étonnante
triomphe des difficultés de construction, —
types correspondant aux quatre principales
s qui se succèdent. Mais nous croyons devoir,
lus de clarté, grouper toutes les espèces en
atégories, pour leur donner le nom du spé-
le plus important. Nous rattacherons toutes
lutions de cette seconde période à Saint-Serge
oussaint d'Angers.
différence capitale existe entre ces deux caté-

s les types dont le célèbre chœur de l'église
Serge d'Angers représente le plus parfait déve-
nent, chaque voûte continue à faire un tout dis-
es voûtes voisines. — Dans les types dont Tous-
était autrefois le spécimen le plus admiré (1),
les voûtes au contraire se tiennent les unes

ous avons appris, au cours du Congrès archéologique de
, que dans ces derniers temps, les Dominicains d'Angers
fait reconstruire l'église de Toussaint, en reproduisant avec
lité absolue toutes les dispositions architecturales du monu-
rimitif.

les autres, supprimant la délimitation des travées.

Cette différence entre les deux séries de la quatrième période étant indiquée, nous devons rechercher comment la filiation s'est produite partant de la voûte à huit nervures pour aboutir à la complication étonnante de Toussaint, d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes et de Saint-Germain-sur-Vienne.

C'est dans les chevets d'églises, et non pas dans les nefs, que se sont produites les premières modifications aux types à huit nervures.

La voûte Plantagenet, étant essentiellement quadrangulaire en plan, ne pouvait s'accommoder de l'hémicycle adopté presque universellement pour les chevets. — Après quelques essais d'absides voûtées soit par des culs-de-four simplement établis sur nervures (1), soit par des sections de cônes juxtaposées venant aboutir à la clef du doubleau (2) ou en un point placé en arrière de cette clef (3), on se décida à couvrir le sanctuaire de la même façon que le reste de l'église, et les chevets plats triomphèrent.

Cette forme de plan devait bientôt avoir l'inconvénient de gêner le percement des fenêtres, l'habitude s'étant promptement établie dans ces sanctuaires sans déambulatoires, de faire reposer chaque nervure sur une colonnette. On obvia à ce défaut en échancrant la voûte au-dessus des fenêtres.

(1) Exemples : la cathédrale de Poitiers, l'absidiole du côté de l'épître de l'abbatiale d'Asnières, etc.

(2) Exemple : Saint-Nicolas de Saumur.

(3) Exemples : la cathédrale d'Angers, — l'abside principale de la Trinité d'Angers, — Saint-Martin d'Angers, — l'église de Montsoreau, — l'église du Vieil-Baugé, — l'absidiole du côté de l'évangile de l'ancienne abbatiale d'Asnières, — etc.

ette fois encore, ce fut une raison très positive i amena les architectes angevins à créer une dispo- ion nouvelle.

Les fenêtres s'imposant sur chacune des trois faces chevet plat, on échancra simultanément les deux rtions de la voûte à huit nervures qui s'appuyaient r les murs du fond.

Suivons l'opération dans un seul angle.

A droite et à gauche de la croisée d'ogives partant du mmet de l'angle de la travée, entre les nervures ignant la clef de la croisée d'ogives aux clefs des rmerets et des doubleaux, se trouvaient deux com- rtiments de voûtes adossés l'un à l'autre et construits triangles sphériques. On remplaça la partie initiale ces deux triangles sphériques par deux petits ber- eaux ayant chacun leur petit formeret spécial, à l'in- rieur desquels pût se déployer l'archivolte de la enêtre. Les lignes des clefs de ces deux berceaux vinrent se pénétrer vers le milieu de la branche de la croisée d'ogives. Une nervure nouvelle, ou plutôt leux nervures nouvelles délimitèrent la ligne de onction des deux nouveaux berceaux et des deux nciens compartiments de voûtes; ces deux nervures urent leur point de rencontre sur la branche de la roisée d'ogives et leurs points de départ aux extré- nités des nervures secondaires, sur les clefs des for- nerets et des doubleaux.

La jonction des deux nouvelles nervures sur la ranche de la croisée d'ogives eut pour résultat de déformer la courbe de cette branche. Au lieu d'un quart cercle, on eut un arc en tiers-point.

Les petits berceaux supplémentaires abritant les nêtres furent d'abord sans nervures, comme l'avait

été, dans la première et la seconde période du style Plantagenet, la voûte domicale non encore pourvue de son armature complète. Puis la ligne des clefs de ces petits berceaux fut garnie elle aussi de nervures, comme les grands berceaux de la voûte domicale durant la troisième période.

Cette transformation des parties de la voûte domicale contiguës aux murs constituait dans les deux angles du chevet deux moitiés de petites voûtes domicales supplémentaires dont l'effet décoratif était considérable et remplaçait avantageusement les essais de culs-de-four sur nervures.

En appliquant le principe de cette innovation aux autres fenêtres latérales de la travée, on eut alors pour recouvrir le sanctuaire une grande voûte domicale, épaulée aux quatre angles par des sortes de pendentifs d'une nature toute particulière, ayant entre eux toutefois cette différence que ceux voisins du transept ou de la nef, c'est-à-dire non limités par un mur transversal, avaient un seul petit berceau, la seconde partie du voûtin restant intacte, car aucune fenêtre n'était là pour la modifier.

Par suite de l'adjonction des nervures limitant les voûtins et allant des clefs des formerets aux clefs des doubleaux, la croisée d'ogives avait perdu sa fonction primitive. Elle ne primait plus en rien, dans l'économie de la voûte, les nervures secondaires que nous avons vu apparaître avec la troisième période.

D'autre part, l'innovation des quatre petits voûtins dans les angles de la travée arrivait à réduire la voûte centrale à un véritable losange inscrit dans un carré.

Nous avons déjà constaté que l'avènement de la nervure torique avait amené la disparition des amples

proportions de l'arc-doubleau. Le doubleau n'est plus, depuis ce moment, qu'une nervure analogue à celles qui, dans les trois derniers types de la période à huit nervures, réunissent la clef de la croisée d'ogives aux clefs des formerets. — Comme la croisée d'ogives a perdu son caractère prépondérant, toutes les nervures de la voûte arrivent à être d'importance à peu près égale.

Les nervures additionnelles qui ont déformé la croisée d'ogives vont déformer le doubleau, pour rejoindre les nervures additionnelles de la travée suivante et former une sorte de croisée d'ogives parallèle à la première. Une nouvelle voûte domicale, en losange, va se trouver en pénétration dans la première ; elle aura son centre à la clef du doubleau.

En même temps les moitiés latérales de petites voûtes se réunissent avec leurs voisines de l'autre côté du doubleau. Toutes les nervures correspondantes entre elles se complètent. Nous arrivons à avoir trois voûtes coupoliformes se mêlant les unes aux autres et détachant trois rangs de clefs parallèles, pendant que les croisées d'ogives chevauchent d'une travée sur l'autre.

Tout ce fouillis mathématiquement réglé est d'un aspect charmant, on chercherait en vain quelque chose de pareil dans nos splendides cathédrales des XIIIe et XIVe siècles. Nous sommes à l'apogée du style Plantagenet, c'est-à-dire au second quart du XIIIe siècle.

Comme exemples des types divers dont nous venons de résumer les caractères techniques, nous citerons tout d'abord la chapelle de Saint-Jean d'Angers et le sanctuaire de l'église paroissiale de Fontevrault *(type n° 8)*.

Le merveilleux effet produit par le chœur de Saint-Serge a sa source : 1° dans l'emploi des voûtins dont nous avons parlé ; 2° dans une disposition, rare jusque-là en Anjou et qui a donné au monument un élancement et une lumière que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans cette région.

L'architecte de Saint-Serge a rompu avec l'usage qui avait été à peu près universel, durant les précédentes périodes de l'architecture Plantagenet, de ne faire qu'un seul vaisseau dans la longueur des églises, les bas-côtés étant supprimés au profit de l'épaisseur des murailles et des contreforts. — A l'exception de la cathédrale de Poitiers, des églises de Candes et du Puy-Notre-Dame, et de Saint-Nicolas de Saumur, où a persisté la tradition romane poitevine des trois nefs s'épaulant les unes les autres, toutes les nefs aussi bien que tous les chevets d'églises que nous avons eu l'occasion de citer pour la seconde moitié du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, n'ont pas de bas-côtés. La tradition des nefs uniques des églises à coupoles de l'Angoumois et du Périgord avait survécu à l'invasion gothique.

L'architecte de Saint-Serge imita dans le chœur qu'il avait à joindre à l'église déjà existante, la disposition à trois nefs séparées par de simples colonnes de la grande salle de l'hôpital d'Angers, mais il imita en faisant plus hardi, plus svelte et plus élégant, et en utilisant les plus récentes découvertes.

Les parties supportées par les colonnes sont recouvertes de voûtes à huit nervures toriques, sans voûtins d'angles, avec grands médaillons ronds aux clefs de voûtes centrales, avec petits médaillons presque ovales ou même encore simples figurines ou petites têtes aux

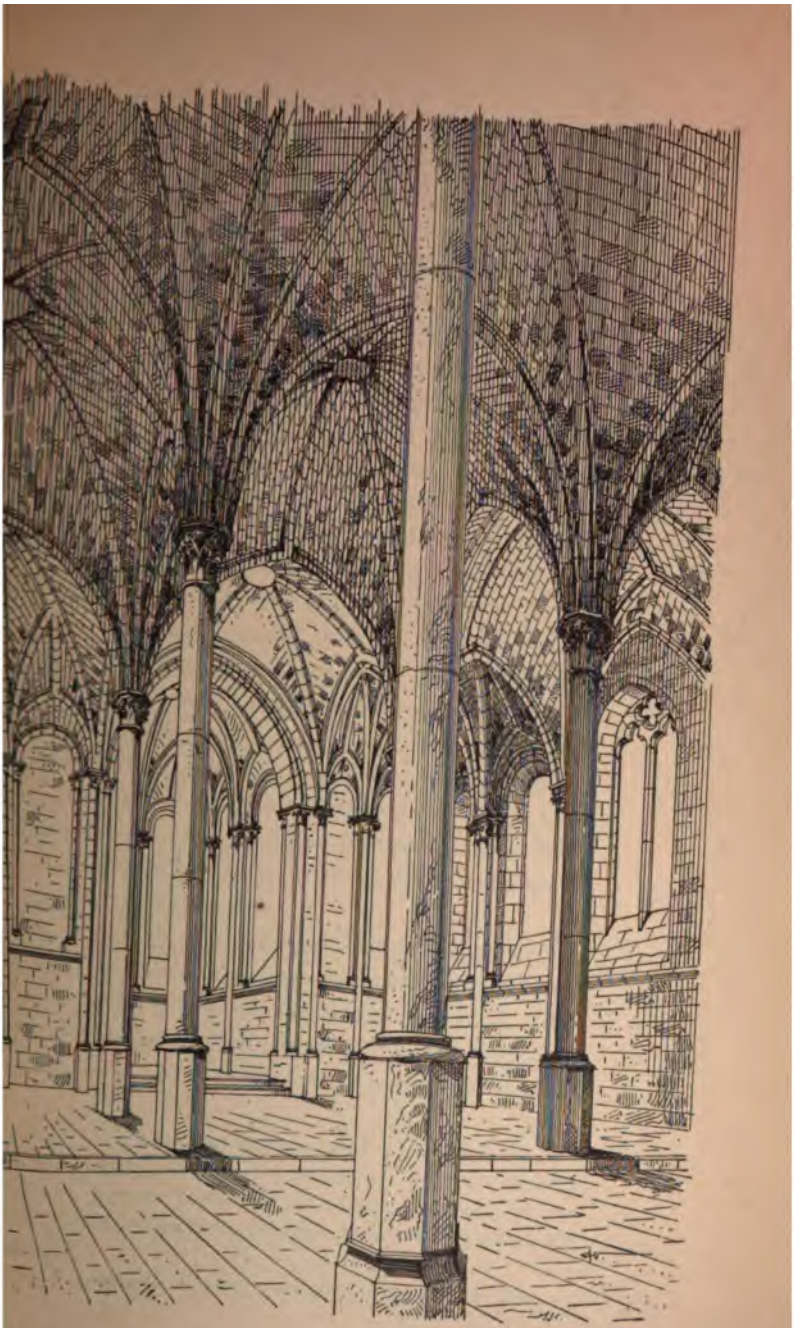

A. Ventre, del.

Église de Saint-Serge d'Angers.

Voûtes du chœur.

ctions des nervures secondaires avec les formerets es doubleaux.

Dans son travail sur *l'Architecture des Plantagenets*, au Congrès archéologique d'Angers, en 1871 (1), travail remarquable à d'autres égards, — l'abbé oyer a cherché à établir la date précise du œur de Saint-Serge, qui représente pour lui « *le int de départ* de l'architecture des Plantagenets en jou ». Il en place la construction dans le troisième art du XIIe siècle, entre 1160 et 1166 (2). Nous ne us arrêterons pas à discuter en détail les raisons 'il a apportées pour étayer cette théorie. Nous nous rnerons à faire observer que la translation de reliies qui, d'après lui, aurait motivé l'édification de ce nument, ne marque certainement pas le commennent des travaux. Cette translation n'est que l'orie lointaine de la reconstruction que nous avons core sous les yeux. Au moyen âge comme aujourui, on n'élevait de riches sanctuaires dans les lieux ssesseurs de reliques, que lorsque le pèlerinage it fréquenté et que la piété des fidèles avait apporté s ressources suffisantes.

D'autre part, la comparaison à laquelle nous venons nous livrer des caractères respectifs des diverses ases du style Plantagenet, du milieu du XIIe siècle premier quart du XIIIe, nous oblige à écarter cette te de 1160-1166. — Nous savons par les cathédrales

(1) Ce travail est le développement de l'article publié en 1868 r le même auteur sur *L'église de Saint-Serge à Angers*, dans les *moires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts ngers* (ancienne académie d'Angers), nouvelle période, t. XI, 173 à 184.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe session, p. 274.

d'Angers et de Poitiers, et par d'autres monuments, ce qu'étaient l'architecture et la sculpture dans l'Ouest de la France durant le troisième quart du XIIe siècle. — Il y a certainement un écart d'un bon demi-siècle entre la date proposée par l'abbé Choyer et la date véritable du chœur de Saint-Serge (1).

Dans sa lettre à M. de Caumont sur *Le chœur de Saint-Serge*, publiée en 1866 dans le *Bulletin Monumental*, Godard-Faultrier estimait qu'il serait « en droit d'en rapprocher la date vers 1220, si les fenêtres des murailles latérales n'étaient pas à plein cintre » (2). Les fenêtres en plein cintre, qui se sont prolongées très tard en Anjou aussi bien qu'en Poitou, n'auraient pas dû faire hésiter Godard-Faultrier. Le chœur de Saint-Serge a été certainement construit vers 1220-1225.

Type n° 11. — Le premier monument qui, à notre connaissance, apporte une nouveauté au type illustré par le chœur de Saint-Serge, est le chœur de l'ancienne abbaye d'Asnières, — une ruine, mais « la plus belle peut-être de l'Anjou » (3), que la Société des amis des monuments de la Loire vient d'acquérir.

(1) Le chœur de Saint-Serge, écrivait Mérimée il y a cinquante ans, est « incontestablement un ouvrage du commencement du XIIIe siècle et l'on ne pourrait mieux caractériser son architecture qu'en la rapportant au gothique anglais primitif *(early english de Rickman)*. En effet par sa forme générale et par ses détails, ce chœur n'a presque pas d'analogues parmi les monuments bâtis en France à la même époque » (Mérimée : *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, édit. de Bruxelles, 1837, p. 337-338).

(2) *Bulletin Monumental*, t. XXXII, p. 625.

(3) Célestin Port : *Dictionnaire..... de Maine-et-Loire*, t. I, p. 145.

On a toujours rapproché jusqu'ici le chœur de l'abbaye d'Asnières de celui de Saint-Serge. Nous croyons qu'il est préférable de le rapprocher du transept de Toussaint. — Le chœur d'Asnières et le transept de Toussaint sont deux constructions identiques. Leur système de voûtes et de supports est le même à quelques détails près, motivés, d'abord par la présence à Asnières de fenêtres qui n'existaient pas à Toussaint par suite du sanctuaire saillant sur le transept, puis par l'arrêt apporté à Asnières au développement du système de voûtes à cause d'un transept construit antérieurement au moins dans ses parties principales (1).

(1) « La ruine actuelle s'ouvre sous le large et haut arceau ogival qui donnait entrée au carré du transept, formé par quatre normes massifs, où s'appliquent les colonnes grosses et menues ui portent les nervures et les arcs-doubleaux de la voûte à huit ans d'ogives. — L'aile du S., percée d'une double porte à plein ntre, a la voûte soutenue par un simple entrecroisement d'un c-doubleau carré qui retombe dans les angles sur le chapiteau feuillage d'une grosse colonne tronquée. — L'aile du nord, plus oderne au moins d'un demi siècle, est en style Plantagenet. utes deux communiquent avec le chœur par un étroit couloir ein cintre et s'élargissent au nord par une absidiole romane des emiers temps de la construction de l'édifice, quoique chacune rnementation différente.

« Le chœur en triple carré, qui prolonge le transept, s'étend ns toute la largeur des ailes, divisé seulement par deux minces légères colonnettes, composées de deux pierres cylindriques, qui nblent porter la charge supérieure... L'effet d'art... rappelle ui de Saint-Serge d'Angers... Aux voûtes, où s'enchevêtrent les rdons d'ogive, des clefs, curieusement travaillées et peintes en re de couleurs vives, représentent au carré du centre saint Marc, int Luc, saint Jean, saint Mathieu, à droite la Femme adultère, Madeleine, Jésus entre Moïse et Élie, à gauche Jésus chassant vendeurs du temple, le Baptême du Sauveur (XIIIe siècle) » Célestin Port: *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. I, p. 144).

La calotte centrale, ressemblant assez en plan à un losange — complet à Toussaint, incomplet du côté du transept à Asnières — inscrit dans un carré, appuie ses extrémités de droite et de gauche sur deux colonnes élancées placées sur la prolongation des lignes déterminant la nef. Les voûtins d'angles — incomplets à Asnières du côté du transept, complets à Toussaint — n'ayant pas de mur pour les limiter à droite et à gauche, et la nécessité s'imposant de couvrir les portions qui s'étendent au delà des deux colonnes, l'architecte a fait escorter la calotte centrale et ses quatre voûtins par quatre petites voûtes à huit nervures, posées deux par deux de chaque côté, de telle façon que les nervures de toutes ces voûtes différentes de plan et de dimensions se joignent et se font suite.

La substitution de voûtes domicales à quatre voûtins aux voûtes domicales simplement à huit nervures, pour la partie centrale, et le fait de placer les supports non plus au point de départ des doubleaux et des formerets, mais là où se trouvait primitivement la clef des formerets, — en second lieu, l'addition de petites voûtes latérales complètes juxtaposées aux voûtins d'angles, — telle est la double originalité du chœur d'Asnières et du transept de Toussaint comparativement au chœur de Saint-Serge.

Les voûtes de Toussaint d'Angers, détruites en 1815, étaient fameuses autrefois. — « Cette église, a dit M. Godard-Faultrier, passait pour être un modèle d'architecture ».

La date de construction de Toussaint (1), — non

(1) Cf. Jos. Berthelé : *Les voûtes Plantagenet d'Airvault et de Saint-Jouin-lès-Marnes*, dans la *Revue poitevine et saintongeaise* t. IV, n° 37 (mars 1887), p. 5.

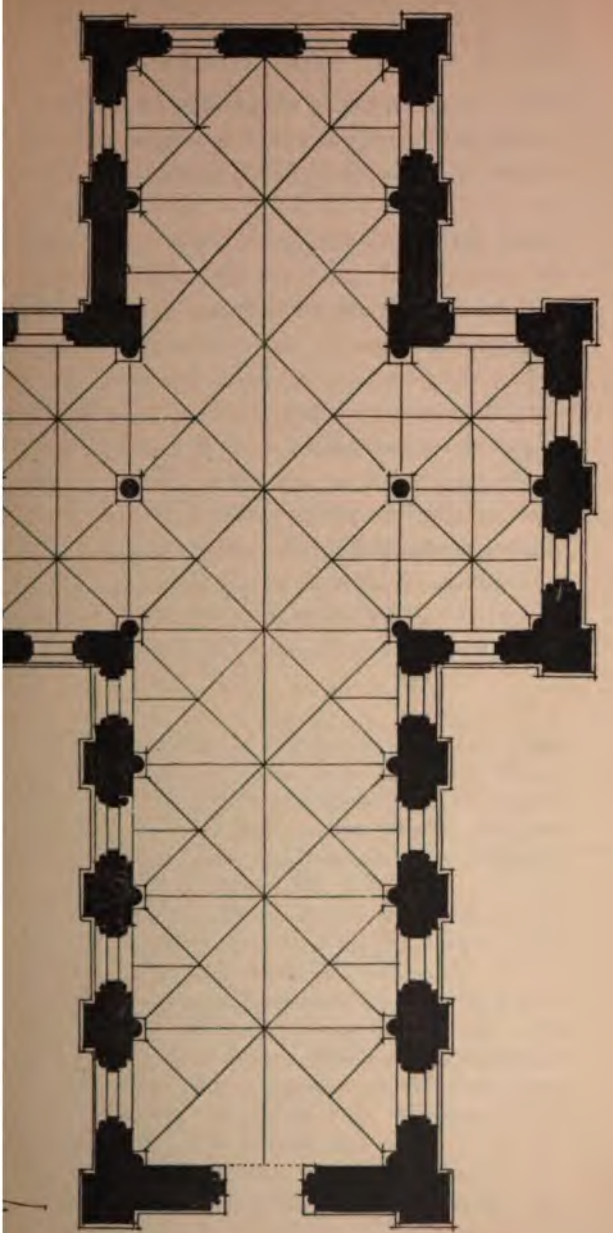

A. Ventre, del.

Plan de Toussaint d'Angers.

précisée par les archéologues angevins (1), — nous paraît pouvoir se placer avec quelque vraisemblance dans le second quart du XIIIe siècle, dans les années qui suivirent 1232.

En cette année 1232, l'abbé de Toussaint, Adam, reçut une indemnité du roi saint Louis, pour les dégâts faits à son monastère lors des travaux exécutés au château d'Angers : *Adamus....., eodem anno (1232), ratos semet nummos accepisse testatur, ob damna quæ rex canonicis attulerat Andegavensis castri propugnacula resarciens* (2).— Évidemment ces dégâts avaient porté sur les bâtiments. — Il en avait été de Toussaint comme de Saint-Laud, dont le chapitre reçut de saint Louis, cette même année 1232, une indemnité *pro subversione domorum et murorum capellaniæ... facta propter clausuram fortericiæ* (3). — Avec la somme versée par le roi, l'abbé Adam put rebâtir. Le

(1) « Au temps de Bodin, on croyait reconnaître dans l'église Toussaint l'œuvre du moine Vulgrin (année 1050). Mais c'était là une conjecture que la science archéologique ne peut plus accepter ; l'ogive à lancettes du XIIIe siècle proteste, en effet, contre cette croyance » (Godard-Faultrier : *Inventaire du Musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint*, 2e édition, 1884, p. 37).

« L'église de Toussaint construite d'abord au XIe siècle... puis rebâtie vers la fin du XIIe siècle » (G. d'Espinay, *Congrès archéologique de France*, XXXVIIIe session, Angers, 1871, p. 26).

« Elle ne date ni de l'époque du fondateur Girard (1028), ni même du commencement du XIIe siècle, comme l'ont cru nos anciens archéologues. Il n'y a pas de doute possible sur la construction de l'église Toussaint, bien qu'on ne possède aucun texte qui la précise : c'est un édifice du XIIIe siècle » (G. d'Espinay : *Notices archéologiques*, 1re série, 1876, p. 278 et 281).

(2) *Gallia christiana*, éd. Hauréau, t. XIV, col. 711 A.

(3) Cf. d'Espinay : *Notices archéologiques*, 1re série, p. 44.

style de Toussaint concorde parfaitement avec cette date des environs de 1235.

Une nef ne pouvait reproduire exactement les dispositions d'un chœur et d'un transept. Aussi la nef de Toussaint diffère-t-elle du transept qu'elle accompagne, mais elle a été conçue d'après les mêmes principes.

Les nervures des petits voûtins adossés les uns aux autres, rejoignant leurs voisines, constituent de nouvelles sortes de croisées d'ogives, parallèles aux autres et qui engendrent de nouvelles voûtes centrales engagées dans les précédentes. S'il était permis de distinguer encore des doubleaux à cette date, dans le style Plantagenet, nous dirions que ces voûtes centrales en losange s'appuient à droite et à gauche sur les clefs des doubleaux, en avant et en arrière sur les clefs des croisées d'ogives de leurs voisines. Les mêmes nervures servent aux unes et aux autres. Quant aux voûtins, cette double série de voûtes centrales les réduit à de simples triangles sphériques réunis deux par deux à l'endroit de chaque fenêtre.

La grande nervure médiane, suite de la série des nervures secondaires qui dans la troisième période réunissait entre elles les clefs des doubleaux, présente des médaillons aux points où elle rencontre les clefs des nouvelles croisées d'ogives. D'autre part, aux points de jonction de la nervure latérale de chacun des voûtins avec les branches des croisées d'ogives, d'autres médaillons se détachent : on a donc trois lignes parallèles de clefs ornées en quinconce.

Cette nervure médiane partageant la voûte en deux parties, l'ensemble a l'aspect d'un vaste berceau brisé fantaisiste, rempli à droite et à gauche par de petites voûtes domicales à quatre nervures principales et une

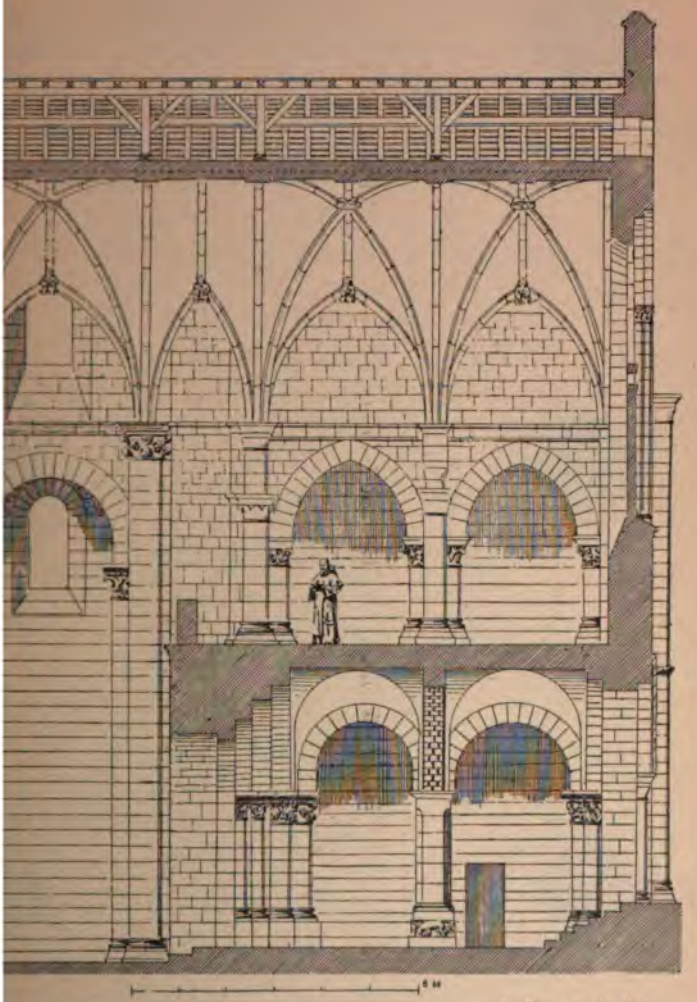

A. Bouneault, del.

Église d'Airvault.

Voûtes de la nef et du porche.

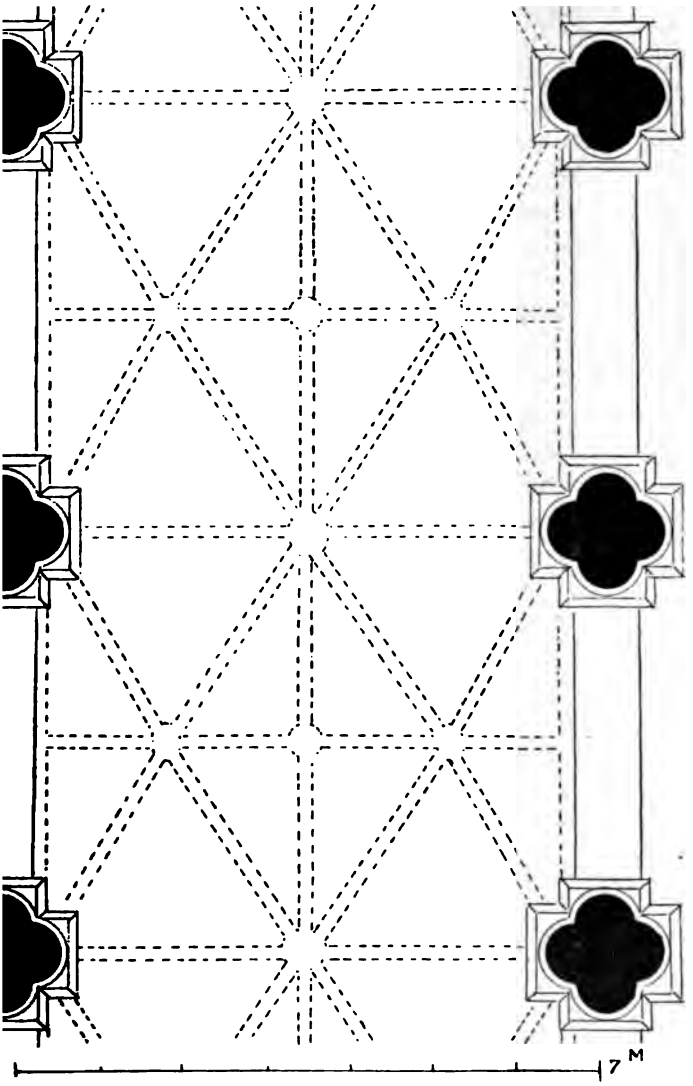

A. Bouneault, del.

Église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Plan des voûtes de la nef.

nervure secondaire rejoignant le formeret des fenêtres.

Les églises d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes (Deux-Sèvres), et de Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire) — (type n° 12) — ajoutent un détail de plus à ce système de voûte déjà si compliqué. Elles réunissent entre elles toutes les nervures des berceaux encadrant les fenêtres.

La reproduction des voûtes de Toussaint d'Angers à Airvault s'explique facilement quand on se rappelle que Toussaint était en quelque sorte la *fille* d'Airvault. C'étaient des chanoines d'Airvault qui avaient initié ceux de Toussaint à la vie régulière. Le voisinage donne la raison de l'imitation à Saint-Jouin-lès-Marnes de ce qui s'était fait à Airvault. Quant au lien qui rattache Saint-Germain-sur-Vienne soit à Toussaint, soit à Airvault ou à Saint-Jouin, il nous a échappé jusqu'ici.

Nous croyons avoir été le premier à signaler (1) la parenté qui unit les voûtes de la nef de Toussaint et celle d'Airvault, de Saint-Jouin et du chœur de Saint-Germain-sur-Vienne. En ce qui concerne cette dernière église, nous devons ajouter que nous avions été mis sur la voie par le passage suivant de Félix de Verneilh : « Cette construction du XIIIe siècle a des nervures si multipliées et d'un arrangement si insolite, même dans le style Plantagenet, qu'à en juger par leur projection horizontale, on croirait que le plan de l'édifice comporte deux nefs au lieu d'une et huit travées au lieu de deux » (2).

(1) Cf. *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1886, p. 305, — la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. III, p. 79.

(2) F. de Verneilh : compte rendu de l'excursion faite à Fontevrault, etc., dans le *Congrès archéologique de France*, XXIXe session, p. 201-202.

Nous avons tenu à voir de nos yeux le chœur de Saint-Germain-sur-Vienne. Il est parfaitement du style Plantagenet et identique aux voûtes d'Airvault et de Saint-Jouin-lès-Marnes.

Ces trois monuments représentent aujourd'hui, à défaut de l'original disparu, les voûtes réputées jusqu'ici uniques de Toussaint d'Angers.

Le style Plantagenet, qui devait aboutir en Angleterre aux célèbres voûtes en *éventail* (1), ne dépassa pas, en France, les combinaisons de nervures de Toussaint d'Angers, d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes et de Saint-Germain-sur-Vienne.

A vrai dire, le type de Toussaint resta un chef-d'œuvre isolé, une exception. Il était d'une difficulté de construction trop grande pour susciter beaucoup d'imitations.

Le type à huit nervures, d'une construction beaucoup plus facile, persista au contraire dans les habitudes de l'Anjou et des provinces circonvoisines.

Nous le retrouvons jusque durant la période flamboyante. Inutile d'ajouter qu'à cette date il se présente avec les nervures piriformes (*vulgo* prismatiques), qui caractérisent la fin du gothique.

Influence du style Plantagenet sur les coupoles à pendentifs distincts et sur les coupoles octogonales.

Nous avons suivi dans toutes ses étapes la transformation de la coupole byzantine à pendentifs non

(1) « L'école angevine a servi de point de départ aux célèbres voûtes à éventail de l'Angleterre » (Cf. Viollet-le-Duc: *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, p. 117 à 122, et t. IX, p. 521 à 527). Anthyme Saint-Paul: *Viollet-le-Duc et son système archéologique*, 2e édit., p. 170.

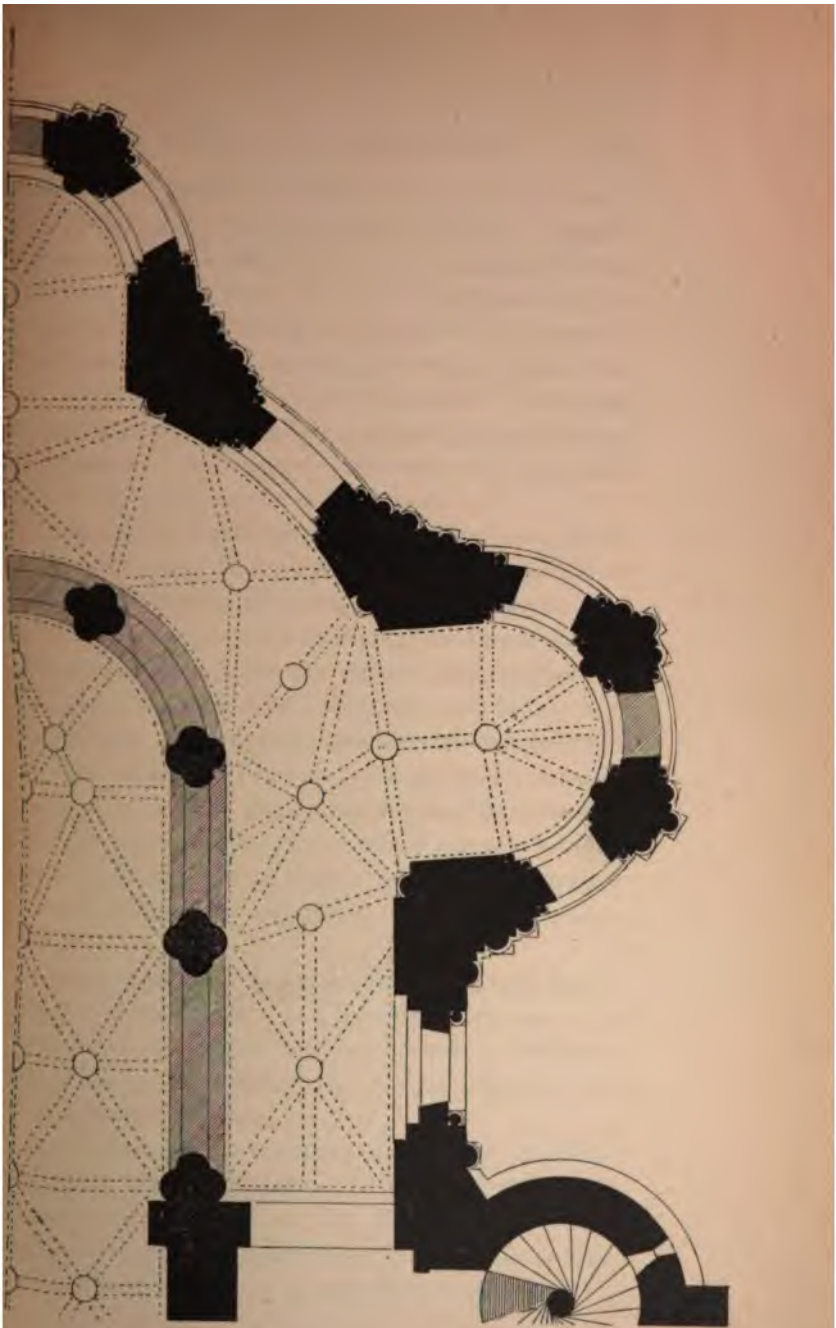

A. Bouneault, del.

Église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Plan des voûtes du chœur.

distincts. Il convient maintenant de revenir un instant sur nos pas pour voir ce que sont devenues la coupole byzantine à pendentifs distincts et la coupole romane octogone sur trompes, placées en présence de la croisée d'ogives, ou plutôt en présence de l'architecture Plantagenet. Ces deux genres de coupoles ont été beaucoup plus influencées par l'architecture Plantagenet parvenue à sa période à huit nervures que par les quatre branches de la croisée d'ogives arrivant directement de l'Ile-de-France ou de la Normandie.

La coupole à pendentifs distincts ne pouvant, vu sa structure formée de deux rayons différents, s'accommoder de la croisée d'ogives, qui n'eût longé que ses pendentifs sans atteindre sa calotte, on n'emprunta au style Plantagenet que le côté décoratif des nervures en négligeant complètement le principe et le but de leur construction. On laissa les pendentifs tels que les avait toujours employés l'époque romane et on orna la calotte d'un nombre plus ou moins grand de nervures, en réalité assez inutiles, qui venaient s'appuyer sur la corniche formée par la réunion des bases des quatre triangles sphériques renversés constituant les pendentifs.

On eut alors les coupoles byzantines nervées d'Aulnay-de-Saintonge, dans la Charente-Inférieure, — de Saint-Amand-de-Boixe, dans la Charente, — de Javarzay, dans les Deux-Sèvres, — de Saint-Maurice-en-Gençay, dans la Vienne.

Cette tentative forcément vouée à la stérilité, puisqu'elle supprimait toute la raison d'être de la croisée d'ogives, fut bien vite effacée par le succès toujours croissant obtenu par la fusion de la croisée d'ogives avec la coupole à pendentifs non distincts.

Les coupoles nervées que nous venons de citer paraissent à peu près contemporaines. Elles doivent se placer aux environs de l'année 1170 (1).

L'adaptation des huit nervures Plantagenet à la coupole romane octogonale sur trompes dura un peu plus longtemps et produisit des spécimens plus élégants que les précédents. Exemples : à Poitiers, le carré du transept de Saint-Hilaire-de-la-Celle et la sacristie de Sainte-Radegonde ; à Nouaillé (Vienne), la voûte qui se trouve sous le clocher-porche, etc. — On plaça des nervures dans chacun des angles de la calotte octogonale et du tambour portant cette calotte. Les trompes conservèrent tout d'abord leur aspect primitif, puis on les nerva à leur tour et elles se transformèrent en des sortes de conques garnies à leur partie extérieure d'une nervure réunissant les quatre pans principaux de l'octogone, à leur partie intérieure d'une nervure joignant la précédente à angle droit et ayant son point de départ dans l'angle de la travée.

Synthèse chronologique des évolutions de l'architecture Plantagenet.

En résumé, — et pour nous en tenir à la *filiation principale et directe*, — les caractères des différents types Plantagenet peuvent *se cataloguer et se classer* de la façon suivante :

I. — La voûte Plantagenet, née de la fusion de la coupole byzantine à pendentifs non distincts et de la

(1) Cf. Jos. Berthelé : *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême*, p. 24 et 64, — et la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. II, p. 223.

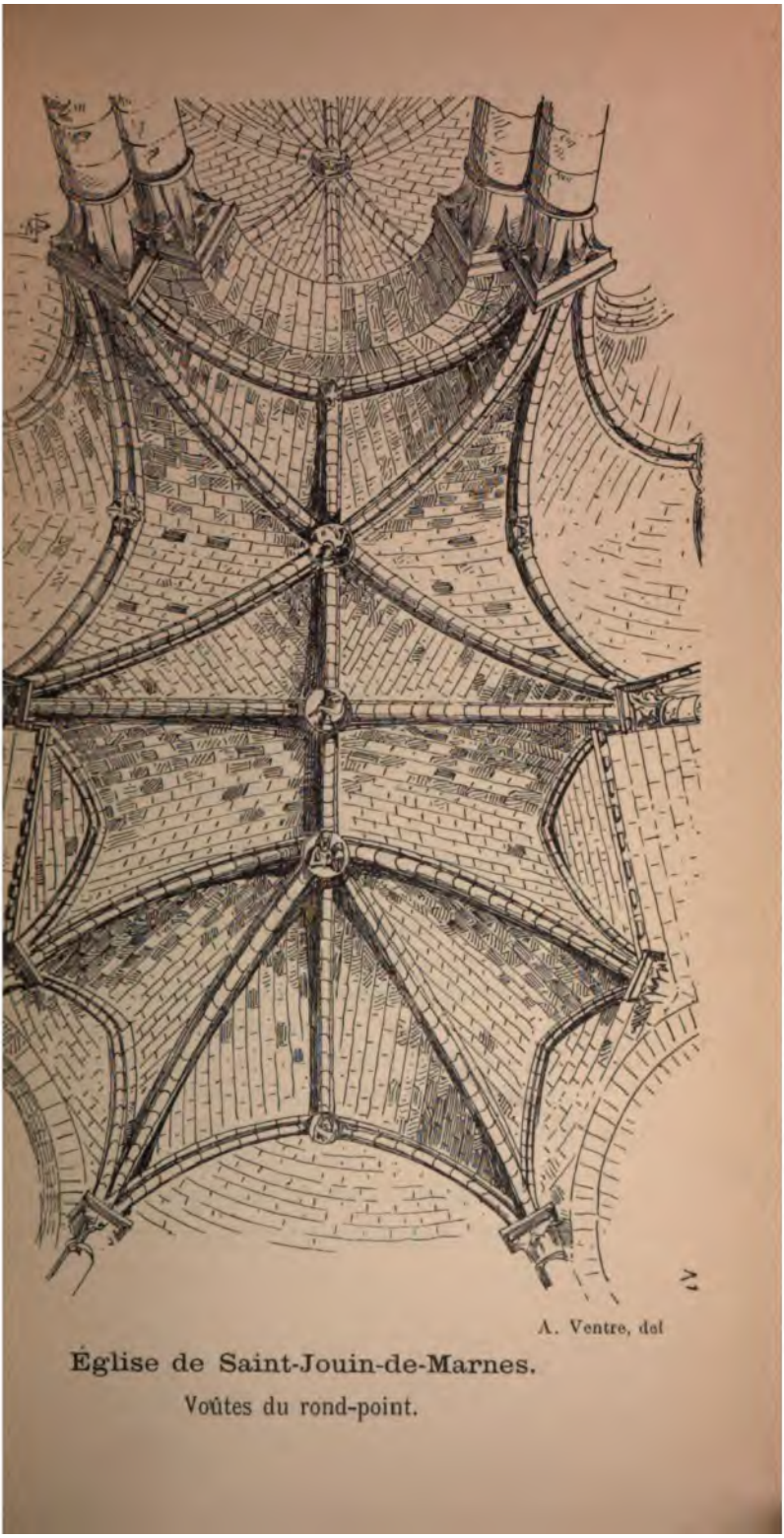

A. Ventre, del

Église de Saint-Jouin-de-Marnes.

Voûtes du rond-point.

oisée d'ogives de l'Ile-de-France, conserve au début caractère d'*appareillage horizontal* de la coupole. - La coupole déforme la croisée d'ogives en lui impo- nt non seulement ce mode d'appareil, qu'elle perdra entôt, mais encore un *caractère bombé* qu'elle con- rvera toujours et qui établira une ligne de démar- tion topique entre la voûte angevine et la voûte sur oisée d'ogives de l'Ile-de-France. — La croisée ogives déforme le plan et l'élévation de la coupole en i imposant un sectionnement en huit compartiments, rmant quatre berceaux.

Cette première période, — période byzantine à uatre nervures, — est représentée par la voûte, du euxième quart du XIIe siècle, de la tour Saint-Aubin à ngers et par l'une des voûtes du transept de l'église e Mouliherne. Elle ne comprend qu'un seul type, u'on peut définir ainsi : *voûte sur croisée d'ogives — ombée — à assises horizontales.* Il n'y a pas encore eu de tenir compte du profil des nervures.

II. — Dans la seconde période, — période gothique quatre nervures, — la croisée d'ogives prend le des- s sur la coupole, rejette l'appareillage horizontal man et byzantin et le remplace par l'appareillage thique parallèle à l'axe des berceaux, *alias* perpen- culaire aux arcs d'encadrement.

Deux types se succèdent durant cette période qui se veloppe vers le milieu et dans le troisième quart du I^e siècle. Ils ne diffèrent entre eux que par la forme s moulures de la croisée d'ogives.

On peut définir ces types : *voûtes sur croisée d'ogi- s — bombées — à assises parallèles à l'axe des rceaux.*

Dans le premier type, dont la nef de la cathédrale d'Angers nous offre un exemple à date absolument certaine (1150 à 1153), les *nervures* sont *quadrangulaires à double tore;* dans le second, les nervures sont *à triple tore.*

III. — Avec la troisième période, — période à huit nervures, — quatrième quart du XIIe siècle et commencement du XIIIe, — les berceaux s'augmentent de nervures fortifiant les lignes de réunion des compartiments de la voûte et joignant la clef de la croisée d'ogives aux clefs des doubleaux et des formerets.

Quatre types se succèdent dans cette période : le premier reproduit encore les nervures des types précédents; — le second inaugure la *nervure à un seul tore,* qui persistera jusqu'à la fin du style Plantagenet, mais l'emploie sans aucune addition d'ornements aux points de jonction des nervures secondaires avec les doubleaux et les formerets ; — le troisième place de petites têtes à ces clefs des doubleaux et des formerets; — le quatrième substitue à ces petites têtes des figurines complètes et même des scènes à plusieurs personnages, le plus souvent encadrées.

On peut les définir : *voûtes sur croisée d'ogives et à quatre nervures secondaires — bombées — à assises perpendiculaires aux arcs d'encadrement,* — 1° *à nervures quadrangulaires simples ou munies d'un double tore,* ou bien *à nervures formées de trois tores posés triangulairement,* — 2° *à nervures formées d'un seul tore, sans petites têtes ni médaillons,* — 3° *à nervures formées d'un seul tore avec petites têtes,* — 4° *à nervures formées d'un seul tore, avec figurines généralement encadrées dans des médaillons.*

IV. — La quatrième période, — période à plus de uit nervures, — qui prend naissance dans le premier uart du XIIIe siècle et arrive à son apogée vers 1250 u un peu avant, peut se classifier et se définir ainsi :

1° *voûte domicale, — épaulée dans les angles par les voûtins non nervés dans la direction des fenêtres* chapelle de l'ancien hôpital Saint-Jean, à Angers) ;

2° *voûte domicale, — épaulée dans les angles par les voûtins nervés dans la direction des fenêtres* Saint-Serge d'Angers) ;

3° *voûte — à croisées d'ogives chevauchant de travée en travée, — chargées de trois lignes parallèles de clefs, — avec voûtins de fenêtres à nervures, non réunis entre eux* (Asnières et Toussaint d'Angers) ;

4° *voûte — à croisées d'ogives chevauchant de travée en travée, — chargées de trois lignes parallèles de clefs, — avec voûtins de fenêtres à nervures, réunis directement entre eux* (Airvault, Saint-Jouin et Saint-Germain-sur-Vienne).

La classification que je viens de proposer m'a paru ustifiée par l'examen que j'ai fait jadis sur place, à plusieurs reprises, des principaux monuments Plantagenet de l'Anjou et du Poitou.

La technique et la chronologie de cette curieuse évolution de l'architecture Plantagenet avaient été un peu négligées par les archéologues. Je n'ai pas la prétention de les avoir traitées d'une façon définitive, et je ne pourrai qu'être satisfait si la réimpression de ce petit *essai* réussit à provoquer des observations nouvelles, qui amèneront la lumière sur cette filiation très compliquée.

Montpellier, le 2 novembre 1903.

VIII

LE TRÉSOR

DE

NOTRE-DAME-LA-GRANDE

Par M. Georges MUSSET.

Que sont devenus nos trésors? La barbarie et la violence en ont évidemment détruit des quantités considérables. Les besoins et les nécessités de la vie privée ont amené fréquemment leurs possesseurs à les aliéner pour satisfaire aux besoins de la famille, mais il faut bien le reconnaître, les pouvoirs régnants, s'appuyant sur la légalité, ont commis, dans certaines périodes de notre histoire, la faute lourde de procéder à la destruction des trésors des établissements religieux ou des objets précieux ou curieux qui appartenaient à des particuliers. L'excuse, si excuse il y a, réside dans ce fait qu'il y avait lieu de remplir le vide des caisses publiques, mais cette excuse n'est pas suffisante si l'on étudie de près les résultats obtenus. La valeur archéologique ou artistique des objets ainsi transformés en lingots d'or et d'argent était hors de proportion avec leur valeur monétaire, et l'appoint

ainsi apporté aux caisses publiques était à peu près insignifiant.

Une preuve surabondante de la distance qui séparait le but visé du résultat obtenu se trouve notamment dans un curieux dossier qui est conservé à la Bibliothèque de la ville de Rochefort. (Mss. n° 8192.)

Ce dossier contient une correspondance relative aux envois de matières d'or et d'argent adressées, soit par la Monnaie de La Rochelle, soit par les différentes administrations du département de la Charente-Inférieure, à la Monnaie de Paris, entre les années 1789 et 1793.

Les premiers de ces envois ont trait aux dépôts relatifs à l'emprunt de 1789 et aux emprunts forcés, les autres, aux confiscations des biens des maisons religieuses ou des émigrés.

Seguy, directeur de la Monnaie de La Rochelle, entretient avec la Monnaie de Paris une correspondance assez intéressante au sujet des dépôts relatifs à l'emprunt. Il cite quelques-uns des contribuables, notamment M. Demissy et les volontaires de l'Aunis. Ces derniers avaient reçu 138^{m} 3^{d} 22^{gr} pour leur dépôt qui consistait surtout en boucles d'argent et en menue argenterie. Les boucles étaient estimées en moyenne onze deniers six grains.

Le directeur de la Monnaie fait observer que ces apports de bijoux et d'argenterie ne sont pas considérables. Il fait insérer la nomenclature des dépôts dans le journal de la région. « Cela ne fera point de mal, dit-il, car en général ce sont les personnes les moins aisées de la ville qui ont apporté le plus. » Il espère donc que la publicité donnée aura pour effet de prendre les gens par l'amour-propre. Le résultat cependant ne fut pas tel qu'il l'attendait.

Parmi les dépôts effectués, il en est un particulièrement intéressant et qui doit nous laisser de vifs regrets. C'est celui du Chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, dont le trésor fut transformé en lingots, sous ses yeux, à l'occasion de la vérification de son poids qui n'était pas conforme à celui qu'on avait annoncé. (Voir pièce annexe qui contient l'énumération des objets envoyés par ledit chapitre, f° 184.)

Plus tard, nous voyons passer sous nos yeux les objets provenant des églises et des communautés supprimées.

Au mois d'octobre 1792, la Monnaie reçoit deux patènes, un petit plat, un calice, un ciboire et un soleil, pris chez les religieuses de Saint-Jean-d'Angély.

A un autre moment, le Directoire du district de Saint-Jean envoie à la Monnaie de Paris : un calice avec sa patène, une custode, quatre coupes de calices, quatre patènes, une coupe de ciboire, trois croissants de soleil et trois petits morceaux de calice doré.

En 1792, c'est au tour du Directoire du district de La Rochelle qui envoie plusieurs objets de vermeil et autres provenant de maisons religieuses. (Voir état, f° 198.)

Le 7 messidor an II, c'est toute une collection de croix de Saint-Louis qui sont également remises à la Monnaie.

Le 15 juin 1793, le Directoire du district de La Rochelle envoie aux citoyens commissaires généraux des Monnaies un procès-verbal de pesée et de fonte de divers objets d'argent et d'or provenant tant des églises supprimées ou non supprimées que des maisons d'émigrés. (Voir pièce annexe, f° 205.)

Les récépissés du bureau central de Paris portaient en tête la mention imprimée :

MAGASIN GÉNÉRAL DES DÉPOUILLES DES ÉGLISES
établi par le décret du 8 frimaire de l'an 2me
de la République française une et indivisible.

C'est là que disparurent tous les objets d'art et les bijoux dont nous n'avons que de sèches nomenclatures forcément incomplètes, dans lesquelles l'histoire de l'art et de la curiosité ont bien peu de choses à puiser. Regrets superflus d'ailleurs, mais que nous voudrions ne pas voir renouveler.

Nous avons cru intéressant néanmoins de sauver de l'oubli les quelques états que le manuscrit de Rochefort nous a conservés. (Voir pièces annexes, fos 210, 215, 217, 218 et 220.)

PIÈCES ANNEXES

I

Coppie du procès-verbal (f° 184).

Aujourd'hui vingt cinq novembre mil sept cent quatre vingt neuf sur les onze heures du matin, nous M' Henry Le Conte contrôleur contregarde de la Monnoie de La Rochelle, Jérôme Jean Bernard, essayeur particulier de cette Monnoie, Jean Jacques Biolay, graveur de la ditte monnoie, Jean Chalon, ancien garde orfèvre de cette ville, et André Gentilhomme, garde orfèvre de cette ville, actuellement en exercice, nous serions trouvé dans le Bureau du change de cette monnoie au moment où il auroit été porté par le nommé Dragon, porteur ordinaire des effets de la messagerie, une caisse, contenant argentrie à l'adresse du directeur de cette monnoie, ici présent, accompagnée d'une lettre du s' Maury chanoine de l'Église Collégialle de Notre Dame la Grande de Poitiers et d'un certificat des sieurs Gardes orfèvres de la ditte ville de Poitiers de la teneur suivante :

La Lampe peze avec les garnitures, au poinçon de Paris, vingt marcs deux onces trois gros.	20,2,3
Les chandeliers, poinçon de Paris, pezent quinze marcs, deux onces, id.	15,2
La Croix sans poinçon, et nous croyons du poinçon de Poitiers, pèze sept marcs, une once, deux gros.	7,1,2
Un Bassin, deux Canettes, un Lis, un cœur triple, et un autre cœur, une petite jambe et un Bras, poinçon de Paris, pezent ensemble cinq marcs, une once, un gros.	5,1,1
Un Bénitier et son Goupillon, poinçon de Poitiers, pèze cinq marcs, quatre onces, six gros.	5,4,6
	53,3,4

ous Jurés, gardes de la Communauté des maîtres orfèvres
Poitiers, certifions avoir pezé à Messieurs du chapitre
Notre Dame de la ditte ville, les objets détaillés ci-
us, lesquelles pezées ont été faites bien exactement à Poi-
le vingt novembre 1789. Le dit certificat signé Montet,
le, et Cuillezeau, adjoint, suit, Je soussigné, directeur
nessageries Royalles à Poitiers, certifie qu'il n'a été
n aucun port pour le transport de la vaisselle ci-dessus,
nformément aux ordres de Messieurs les fermiers
éraux des messageries royalles, à Poitiers, le vingt
novembre 1789. Signé : LABADIE.

l'ouverture faite de la ditte caisse par le dit s^r François
ay, Directeur de cette Monnoie, nous aurions reconnu
étoit impossible de distinguer les différentes pièces
illées dans le susdit certificat, attendu que la dite
nterie, ayant été mise dans la caisse sans précau-
s et sans aucune garniture quelconques pour garantir
rotement pendant la route, la ditte argentrie seroit
vé brisée, et que nous n'aurions pu reconnoître aucun
çon, et que vérification faite du poids total, nous au-
s trouvés un déficit d'une once quatre gros sur l'énoncé
enu dans le dit certificat des gardes orfèvres de Poi-
; qu'en outre le dit s^r Séguy nous auroit faitre marquer
ques morceaux de cire sur différentes pièces de la ditte
ntrie et garnie de soudure d'étain, entrautre un vase
nous avons supposé être celui de la Croix où nous au-
s estimé qu'il étoit entré environ deux onces de la ditte
lure d'étain, que d'après cela le dit s^r Séguy nous au-
représenté qu'il lui étoit impossible de fixer un poid et
itre commun de la ditte argentrie et qu'il demandoit
lle fut fondue aux frais de qui il appartiendroit pour
coulée en lingots et les dits lingots être essayés par
lits sieurs Gentilhomme, juré Garde orfèvre de cette
, conjointement avec le dit s^r Besnard, essayeur parti-
r de cette monnoie, afin que le dit s^r Séguy s'en chargeat
le titre qui résulteroit du dit essay, que d'après son

exposé, ayant trouvé sa demande juste, nous aurions procédé à la fonte de la ditte argentrie, et pour ce nous nous serions fait donner, par le s^r Falour, ouvrier de cette monnoie, un creuset neuf dans lequel nous aurions mis la ditte argentrie et aurions déposé le dit creuset dans un fourneau a ce préparé et fait procéder devant nous à la fonte de la ditte argentrie, et qu'ensuitte aurions suspendu le présent procès verbal jusqu'après l'opération de la ditte fonte et demeuré présent.

Et sur les quatre heures de l'après-midi, ayant fait découvrir le creuset, et ayant reconnu que la matière étoit en bain, nous l'aurions fait brasser devant nous par le dit Falour, fondeur ordinaire de cette monnoie, et par lui coulée dans deux lingotiers de fer à ce destinés, qu'ensuitte aurions procéddé à la pezée des deux lingots auxquels nous aurions joint les grenailles que nous aurions détachées du creuset, et aurions trouvé que le poids du tout se seroit élevé à cinquante deux marcs sept onces un gros, et qu'ensuitte les dits s^r Gentilhomme et Besnard auroient procéddé conjointement à l'essay double d'un des dits lingots avec les ages ordinaires fixés par la loi, et que les dits deux Boutons provenant du dit essay double auroient établi le titre des dits lingots a onze deniers six grains. Les dittes opérations finies, le dit sieur Séguy s'étant chargé des dits lingots au titre énoncé ci-dessus nous auroit demandé que nous fixassions les frais des dittes opérations, et d'après sa demande, les aurions évaluées, tant pour sa fonte que pour les essais, à quinze livres,

Les soussignés n'ayant rien exigé pour leur présence.

Fait et arrêté le présent procès verbal double en l'hôtel de la monnoie de cette ville de la Rochelle, sur les sept heures du soir, les jour et an sus dits, pour servir que de raison, lequel procès verbal double a été laissé ez mains du dit s^r Séguy qui a avec nous signé.

Signé : GENTILHOMME, CHATON, H. LE CONTE,
J. BESNARD, BIOSAYE et F. SÉGUY.

II

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

—

DISTRICT DE LA ROCHELLE.

—

État des objets d'argenterie dorée expédiés le 12 janvier 1792 par le directoire du District de La Rochelle à M. le Directeur des Monnoies de Paris, conformément à la loi du 27 mars 1791, les dits objets provenants de maisons religieuses supprimées dans plusieurs districts (f° 198).

NATURE DES OBJETS.		MONTANT du poids.
Un étui contenant un grand ostensoir	Vu B.	38m,2on,4g
Une caisse contenant :		
Cent trente une patenes ; — Cent quatorze coupes de calices dont quelques-unes avec partie de leurs pieds ; — Un pied de Calice séparé de sa coupe ; — Deux grands chandeliers ; — Six ostensoirs entiers ; — Quatre calices entiers ; — Deux ciboires entiers ; — La masse d'un bâton de chantre ; — Trente trois coupes de ciboires dont une avec son couvercle ; — Deux custodes ; — Dix sept morceaux de ciboires ou custodes ; — Une partie supérieure d'un ostensoir ; — Un christ ; — Un bassin et deux burettes ; — Un St François ; — Quatre paix ; — Trois gloires de Croix ; — Trois morceaux d'ostensoir ; — Seize morceaux tant de croix que de baton de chantre ; — plusieurs autres petites pièces détachées ; — Trois pieds de Calice ou Custode		303m,5on,3g
Total trois cens quarante un marcs sept onces trois gros		341m,7on,3g

Certifié par nous administrateurs composant le Directoire du District.

A La Rochelle, le 13 janvier 1792.

Signé : MASSIAS, vice-présid[t], etc.

III

— Vu et livré, le 29 j[r], 80e f. l.

Bordereau des pièces de Vermeil à l'usage du culte dans plusieurs Églises supprimées ; lesquels sont adressés par le Directoire du district, à la diligence du procureur sindic au directeur de la Monnaie à Paris.

Une grande croix d'autel avec son pied ; — Quatre chandeliers d'autel de moyenne grandeur ; — Un grand Ciboire ; — Deux Custodes ; — Huit Calices ; — Trois ostensoirs avec leurs pieds ; — Un Plat et ses deux burettes ; — Un Bénitier avec son Goupillon ; — Une petite Custode en forme de Calice.

Tous lesquels objets successivement pezés se sont trouvez former en total la quantité de quatre vingt marcs cinq onces six gros.

Certifié sincère par nous administrateurs composant le directoire du district de Saintes le 9 août 1791.

Signé : DUBOIS, etc.

IV

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

—

Emprunt forcé.

—

Envoi d'argenterie du 27 Brumaire an 5e.

Aujourd'hui vingt sept Brumaire an cinq de la République française, une et indivisible, Nous Charles François Billote et Antoine Lagarosse, membres de l'administrati

du Département de la Charente-Inférieure, commissaires nommés par elle à l'effet de vérifier les envois de fonds et autres objets adressés soit à la trésorerie nationale, soit à l'hôtel des monnaies à Paris, par le c^en Emond, receveur du Département, nous sommes, sur la réquisition de ce dernier, transporté dans son bureau, où nous avons assistés à la composition d'un envoi qu'il a fait audit hôtel des monnaies, de matières d'argent, sçavoir :

1° Douze couverts et deux grandes cuillières au poinçon de province donnés en paiement d'emprunt forcé, par le c^en Vieuille, de la commune de Saintes, pesant ensemble huit marcs, quatre gros, vingt quatre grains, suivant le procès verbal du c^en Goguet, orphèvre, en date du vingt nivose dernier, lequel a estimé les dits objets quatre cent deux livres, seize sols onze deniers en valeur écus

	Poids	valeur
	8^m,4^on,24^g	402^l,16^s,11^d

2° Trois couverts et une grande cuillèr d'argent donnés en paiement d'emprunt forcé par le c^en Mesnard, de la commune de Saintes, pesant ensemble 8 marcs, quatre onces et estimé suivant un autre procès-verbal du c^en Goguet du 2 pluviôse d^er cent livres, treize sols, quatre deniers. Cy.

	2^on,4°	100^l,13^s,4^d

3° Une paire de boucles d'argent de souliers brisés et une boucle de col aussi d'argent données en paiement d'emprunt forcé par le c^en Roquet, de la commune de St Jean d'Angély, pesant ensemble quatre onces cinq gros et demi, suivant le procès-verbal des cc^ens Pipy et Pérault, orphèvres, du 24 pluviôse dernier et évalué vingt huit livres cinq sols quatre deniers. Cy.

	4^on,5^g,36^g	28^l,5^s,4^d
Totaux	11^m,1°,1^g,60^g	531^l,16,2^d

Les susdits objets, ensemble les procès-verbaux y relatifs ont été en notre présence envelopés de papier avec un peu de paille, puis recouvert d'une toile rousse, cousue et scellée avec de la cire rouge, marquée à l'empreinte de cachet de l'administration départementale et de celui du

susdit receveur, le paquet ainsi composé a été adressé au garde comptable de la monnaie à Paris, porté par nos ordres et déposé en notre présence au bureau des messageries en cette commune. La citoyenne Luraxe, directrice de ce bureau, et le c^en Emond, Receveur susdit, ont signé avec nous, le présent procès-verbal, qui a été fait double à Saintes, les jour, mois et an que dessus.

Signé : LAGAROSSE, Emond BILLOTE, LURAXE fille.

V

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

—

BUREAU DES DOMAINES DE ROCHEFORT.

—

Dépôt.

—

Énumération des Bijoux et Effets d'or et d'argent appartenant à la République, déposés dans la Caisse du Receveur de Rochefort, tant par le ci-devant district, que par l'administration municipale du d^t Rochefort, et expédiés ce jourd'hui par le Receveur soussigné à l'adresse des administrateurs des monnoyes à Paris.

Une bague à coulant, en or, montée de cinq brillants : — Une ditte aussi en or, montée avec un grand Crystal bleu et entourée de petits diamants : — Une ditte montée à l'anglaise ayant un amatiste avec deux diamans ; — Une ditte d'agathe avec une mouche sculptée : — Quatre dittes à tête de cailloux de diverses couleurs : — Une ditte à coulant, montée en mauvaises pierres : — Un corps de bague sans tête et une boucle : — Une chaine à trois branches ayant médaillon et cinq brelo-

ques ; — Deux montres en or, l'une moyenne et l'autre très petite ; — Treize croix de St-Louis tant grandes que petites ; — Deux cachets en or ; — Une paire de mauvais brasselets en argent à pierre de verre et huit boucles d'oreille aussi d'argent ; — Une tête de cachet et quatre petits morceaux d'argent ; — Quatre montres en argent et une petite ouillette aussi en argent : — Un médaillon en argent pour beaudrier ayant une ancre en or au milieu, et un cercle à cadre en or et argent ; — Un morceau d'argent plié en feuille, un écu de six livres aussi plié et battu et un cachet en argent ; — Une petite fleur de lys en argent montée de treize diamans tant roses que pierres foibles et deux boucles d'oreille montée en pierre d'Esdras ; — Un croissant et deux petites fleurs de lys de composition grenat et vermeil : — Seize chatons de pierre de composition ; — Douze Chatons garnis de pierre fausses, dittes doublets ; — Une montre en or et sa chaîne aussy en or ; — Deux cuillers à ragoût, sept fourchettes et huit cuillers ordinaires en argent ; — Deux paires de boucles de souliers et une paire d'éperons, le tout d'argent ; — Deux paires de boucles de souliers, id. ; — Une tabatière de cuivre doré ; — Une bague sans pierre et une clef de montre en cuivre doublé.

Je soussigné receveur du Domaine National au Bureau de Rochefort, certifie l'état ci-dessus sincère véritable et que les objets désignés pèsent ensemble, poids net, treize marcs six onces quatre gros, et sont estimés à la somme de quinze cents livres : qu'en y joignant le poids de la caisse, le tout forme celui de dix livres dont j'ai payé le port qui se monte à dix livres quinze sols.

Rochefort le 12 fructidor an 5me de la République.

Signé : POUGNET.

VI

Une montre mouvement ordinaire, au nom de Leroy fils aux galeries du Louvre, sans aiguilles des minutes dans sa boëte d'or unies sans verre. Plus sa chaine aussi en or. Estimée la montre et la chaine ensemble cent trente francs, cy, 130 fr.»

Une tabatière dorée en cuivre estimée trois francs, cy, 3 fr.»

0 k 165 gr Or titre inconnu de Treize Croix d'ordres dédes d'Émaux.

0, 066, Or titre inconnu gr. En une chaine de montre à 3 Branches, un ancre et la corde du cercle, 2 cachets et débris d'un 3me, 2 corps de Bagues, un anneau d'oreille, une clef et débris.

1, 497, Argent. Pl. Paris 0, 11, 9, 948 en 7 couverts à filet et une cuillère à Ragout.

0, 600, P. Mte Dépt N. 3. 927 en 2 paires de boucles à souliers de deux de chappes en fer à une paire, et traverse de l'autre, une paire d'Eperons dédes de leurs molettes de fer, 2 cachets d'argent, un petit entonnoir, une plaque et corde d'ancre, une feuille, chatons, Bracelets, Breloques, Boucles d'oreilles et débris dédes de leurs pierres fausses, etc.

0, 215, V. Pl. Dépt N. 5. 934. En une cuillère à Ragout.

0, 028, V. 1 Pièce de Pce mutilée hors de cours à 10.21.

VII

BUREAU DES DOMAINES DE ROCHEFORT.

—

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

—

Le Caissier a représenté une petite caisse cordée empreinte du dépt de la Charente-Inférieure, adressée aux administrateurs et arrivée à la Monnaie le 21 Fructidor

un cinquième, avec lettre d'avis du citoyen Pougnet, Receveur du Domaine National au bureau de Rochefort dép' de la Charente-Inférieure, et deux Bordereaux en date des 12 et 14 fructidor dite année annonçant l'envoi des Bijoux.

Or, Argenterie, cuivre doré, etc. pesant ensemble 13ᵐ 6ᵉ 4ᵍ évaluées à la somme de 1.500ᶠ, le tout appartenant à la République et déposés dans la caisse dud. receveur tant par le ci-devant district que par l'administration municipale du dit lieu.

Ouverture faite en présence de nous administrateurs caissier et orfèvre jouailliers de la monnaie, il s'est trouvé un Bordereau pareil à ceux précités et ce qui suit.

Sçavoir :

Un demi jonc composé de cinq mauvais Brillans jaune pesant pour reconnoissance, 1 gr. 10 estimée soixante francs, cy,	60 fr.	»
Une petite bague à 8 pands composition bleu enfantement d'une mauvaise rose jaune entourée de mauvaises petites roses pesant pour reconnoissance, 1 gr. 46, estimée trente six francs, cy,	36	»
Une dite bague montée à l'anglaise ayant de chaque côté une rose et une amétiste dans le milieu pesant pour rec^ce 1 gr. estimée quinze francs, cy,	15	»
Une dite en agathe avec une mouche sculptée et rapportée estimée neuf francs, cy,	9	»
Quatre bagues dont une avec mauvaise amétiste, a seconde un péril d'eau, les deux autres en pierres fausses pesant ensemble p^r reconn^ce 4 gr. 12. Estimée les quatre trente francs, cy,	30	»
Une bague en demi jonc en pierres fausses estimée un franc, cy,	1	»
Une mauvaise montre mouvement ordinaire au nom de Lenoir à Paris dans sa boëte d'or en mauvais état estimée cinquante francs, cy.	50	»
Une autre petite montre mouvement ordinaire au nom de Leroy à Paris numérotée 2075 dans sa boëte d'or guillochée or de couleur estimée vingt quatre francs, cy,	24	»

Une montre à l'anglaise mouvement ordinaire au nom de Martineau à Londres dans sa boëte et double boëte d'argent estimée neuf francs, cy, 9 fr. »

Une montre mouvement ordinaire au nom de Burgeat à Versailles dans sa boëte d'argent estimée neuf francs, cy, 9 »

Une montre mouvement ordinaire au nom de Werner à Colmar dans sa boëte d'argent sans verre estimée neuf francs, cy, 9 »

Une montre mouvement ordinaire sans nom ni numéros dans sa boëte d'argent estimée huit francs, cy, 8 »

Une fleur de lys en argent montée de Treize Diamants tant roses que pierres faibles pesant pour reconnoissance 1 gr. 12, estimée cinquante francs, cy, 50 »

VIII

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

—

BUREAU DE SAINT-SAVINIEN

—

Poids.

Argenterie provenant de feue Lizardais, Vve Voutron, mère d'émigré.

1° Une cuiller à soupe; — 2° Deux cuillers à Ragoût; — 3° Douze cuillers à Bouche; — 4° Quatorze fourchettes à Bouche; — 5° Quatorze petites cuillers à café; — 6° Deux salières. — 7° Un porte-huillier; — 8° Cinq brochettes avec anneau; — 9° Un saladier; — 10° Un réchaud; — 11° Une caffétière; — 12° Un gobelet; — 13° Quatre flambeaux; — 14° Quatre petits morceaux en provenant.

Fait et certifié véritable par moi Receveur de l'enregistrement et du domaine national à Saint-Savinien les objets

-dessus pésant au total seize livres deux onces, Poids
e marcs.

A St-Savinien le neuf ventose an 6 de la République.

Signé : PETIT.

Je certifie que les objets ci-dessus détaillés pésant en-
emble seize livres deux onces poids de marc ont été chargés
la messagerie ce jourd'hui neuf ventose an 6 de la Répu-
lique en ma présence. Saintes le dit jour neuf ventose;
ette a d. in pal. de la commune de Saintes.

Certifié le présent état sincère et véritable.

Saintes le 9 ventose an 6me.

Le directeur des messageries,

Signé : BONNAIN fils.

IX

LES CLEFS DE VOUTES

DE LA

CHAPELLE DU CHATEAU D'OYRON

Par M. Arthur BOUNEAULT.

La collégiale d'Oyron possède dans le chœur deux chapelles seigneuriales, leur longueur est de 4m25 sur 1m80 de largeur, celle, côté de l'Évangile, dédiée au roi, l'autre, côté de l'Épître, au fondateur de l'église.

La première chapelle, dite de François Ier, a sa voûte étoile divisée en deux travées et possède comme ornementation onze clefs sculptées. Chaque travée en possède cinq, la onzième est placée sur la nervure faisant arc-doubleau.

La clef posée en abîme, c'est-à-dire sur l'arc-doubleau, celle posée en pointe faisant clef de la première travée et celle posée en chef, faisant clef de la deuxième travée, sont aux armes de France, surmontées d'une couronne fleurdelisée de fils de France. Les quatre clefs à dextre et les quatre à sénestre possèdent un F surmonté d'une couronne fleurdelisée, preuve convaincante que cette chapelle fut dédiée à François Ier, protecteur des Gouffier.

La deuxième chapelle, du côté de l'Épître, dite de Saint-Gérôme, est voûtée de même style que la

récédente, avec une autre disposition de nervures. Elle est divisée en deux travées, chacune ornée de inq clefs armoriées.

Dans la première travée, la clef posée en abîme t celle en pointe sont aux armes d'Artus Gouffier, fils de Guillaume Gouffier, chambellan du oi Charles VII, et de Philippe de Montmorency, ille de Jean de Montmorency et de Marguerite d'Orgemont. Les Gouffier portent : *d'or à trois jumelles le sable*.

Les clefs à dextre et à sénestre sont aux armes de Hélène de Hangest, femme d'Artus Gouffier, celle posée en chef est aux armes de Jacqueline de la Trémouille, fille de Georges de la Trémouille, seigneur de Jonvelle, et de Madeleine, dame d'Azais.

Les La Trémouille portent : *d'or au chevron de gueule accompagné de trois aiglettes d'azur, membrées et becquées de gueules.*

Dans la deuxième travée, les clefs posées en abîme, en pointe et en chef sont aux armes de Claude Gouffier, grand maréchal de France et fondateur de l'église, comme l'indique l'inscription qui est sur son tombeau et qui donne 1519 comme date de son décès. Il était fils d'Artus Gouffier et d'Hélène de Hangest et avait pour femme Jacqueline de la Trémouille.

Les clefs posées à dextre et à sénestre sont aux armes de Jacqueline de la Trémouille.

Il est donc établi que la collégiale d'Oyron fut fondée par Artus Gouffier, puis continuée par sa femme Hélène de Hangest, par son fils Claude et sa belle-fille Jacqueline de la Trémouille.

Cet édifice fut construit d'un seul jet, de 1518 à 1543, date relevée sur cet édifice.

On retrouve dans la balustrade qui couronne le clocher, les armes accolées de Claude Gouffier et de Jacqueline de la Trémouille.

L'abbé Bosseboeuf (1) a vu dans la lettre F mise dans les clefs de la voûte de la chapelle dite de François Ier, l'initiale de Françoise de Brosse dite de Bretagne, deuxième femme de Claude Gouffier, de 1545 à 1558, d'où il conclut que la chapelle a été faite entre ces deux dates. La date de 1540 de la chapelle Saint-Gérôme et la lettre F de François Ier contredisent cette version.

L'église se compose d'une seule nef avec abside et transept. Sa longueur est de 55 mètres sur 10 mètres de largeur. Ses voûtes d'ogives en étoile, renforcées par des liernes et des tiercerons à moulures prismatiques, possèdent toutes des clefs armoriées.

La nef est divisée en quatre travées. La clef de la première travée est aux armes de l'amiral Bonnivet, entourées des insignes de l'ordre de Saint-Michel et de quatre ancres. Dans la seconde, la clef est armoriée aux armes d'Artus Gouffier, entourées comme la précédente du collier de l'ordre de Saint-Michel, l'écu timbré d'un casque de chevalier ayant pour cimier un heaume de prince surmonté d'un griffon de face et pour tenants deux griffons.

La troisième travée a sa clef blasonnée aux armes d'Hélène de Hangest.

Cinq clefs armoriées ornent la quatrième travée, celle en abîme est semblable à celle de la deuxième travée de la nef, celle en pointe, aux armes de Philippe de Montmorency, seconde femme de Guillaume Gouffier,

(1) *Oyron. Le château et la collégiale*, p. 44.

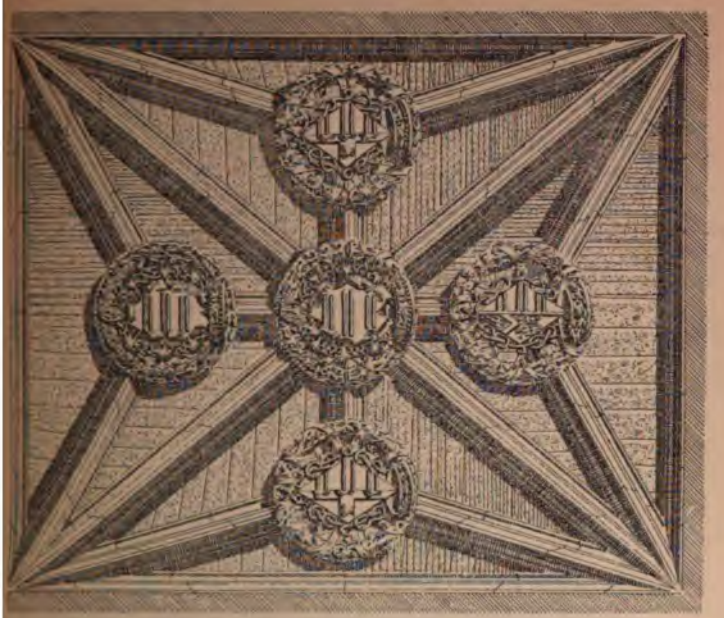

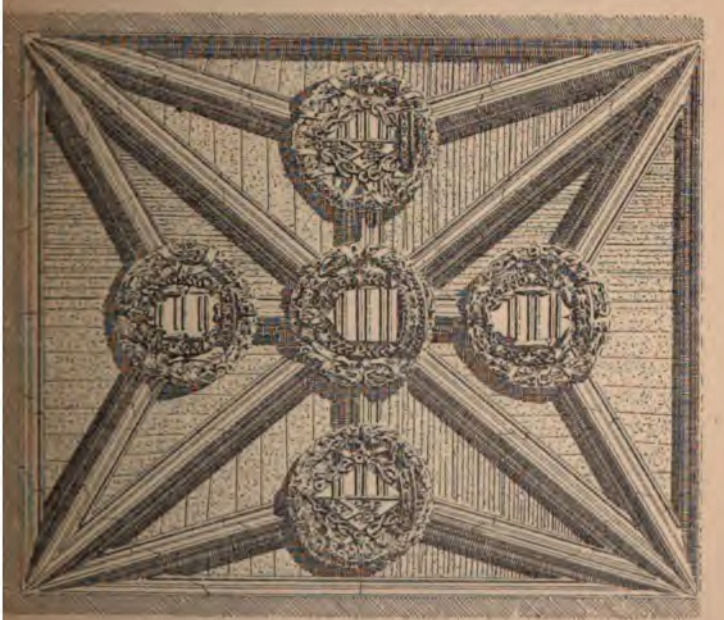

A. Bouneault, del.

Chapelle du château d'Oyron.

Clefs de voûtes.

porte : *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur;* l'écusson a pour tenants deux anges. La clef en chef est aux armes d'Artus Gouffier, semblable à celle posée en abîme à la quatrième travée et à celle de la deuxième travée.

A dextre se trouve la clef blasonnée aux armes de Philippe de Montmorency, ayant pour supports deux lions. A sénestre est celle d'Artus Gouffier, semblable aux trois déjà mentionnées, sauf la forme de l'écu qui est en cœur.

Le sanctuaire de l'église possède cinq clefs armoriées : celle en abîme, aux armes de l'amiral de Bonnivet écartelées, au premier et quatrième de Montmorency, au deuxième et troisième de Gouffier, entouré des insignes de l'ordre de Saint-Michel et de quatre ancres.

« Il est à remarquer que l'amiral ne porte que les armes de son père et de sa mère, sans que celles de sa première femme, qui était du Puy du Fou, et de sa deuxième, qui était de Crèvecœur, ne figurent nulle part. »

Le blason mis en pointe est aux armes de France : *d'azur à trois fleurs de lys d'or,* timbré d'une couronne d'enfant de France, entouré des insignes de l'ordre de Saint-Michel, ayant pour tenants deux chiens.

Celui en chef est écartelé aux armes de Pierre, Adrien ou Eymard qui, tous les trois, furent abbés et évêques; il porte : *au premier et quatrième de..... à l'épée de..... posée en pal, la pointe vers le chef, accompagné de deux clefs de..... les pannetons en haut, posées en sautoir, brochant sur le tout; au deuxième et troisième , à un clou de..... mis en pal, la pointe en bas, surmonté d'une couronne royale,*

accompagnés de trois fleurs de lys de..... posées deux et une sur le tout de Gouffier; l'écu timbré d'une crosse tournée à sénestre comme celle d'un abbé et surmontée d'une mitre.

A dextre, le blason des Gouffier, timbré d'une croix, surmonté d'un chapeau d'évêque avec pendant à trois houpes, comme tenants deux anges.

A sénestre, le blason d'Hélène de Hangest.

L'abside est ornée de quatre clefs armoriées : celle en pointe, aux armes de l'amiral Bonnivet, est semblable à celle de la première travée de la nef; celle en chef, également aux armes de l'amiral, est écartelé au premier et quatrième de Montmorency, au deuxième et troisième de Gouffier, comme tenants deux enfants; accompagné de deux ancres posés en sautoir.

A dextre, le blason est mi-partie : au premier d'Artus Gouffier, au deuxième d'Hélène de Hangest.

A sénestre : même blason que celui à dextre, entouré, à dextre du monogramme d'Hélène, et à sénestre de celui d'Artus, l'un et l'autre timbrés d'une couronne de prince.

Le transept, côté de l'Évangile, a cinq clefs dont deux, celle en chef et celle à dextre, n'existent plus.

Celle en abîme aux armes des Gouffier.

Celle en pointe est mi-partie : au premier d'Hélène de Hangest, et au deuxième d'Artus Gouffier.

A sénestre, aux armes des Gouffier.

Le transept, côté de l'Épître, a également cinq clefs armoriées : celle en abîme semblable au blason du chœur posé en chef, celle en pointe aux armes d'Hélène de Hangest, celle en chef aux armes de l'amiral Bonnivet, semblable à celle du chœur posée en abîme.

A dextre, de Gouffier, semblable à celle du chœur posée à dextre.

A sénestre, aux armes de l'amiral Bonnivet, écartelé : au premier et quatrième, de Gouffier ; au deuxième et troisième, de Montmorency, entouré des insignes de l'ordre de Saint-Michel, ayant comme tenants deux anges. Deux ancres accompagnent cet écusson.

Il est à remarquer que parmi tous ces blasons ne figurent pas ceux de Claude Gouffier et de Jacqueline de la Trémouille qui cependant prirent une grande part dans la construction de cette église. Ils avaient donc rappelé la généalogie des Gouffier et de leurs alliances, se réservant pour eux la chapelle Saint-Gérôme où ne figurent que les armes d'Artus Gouffier, d'Hélène de Hangest, de Claude Gouffier et de Jacqueline de la Trémouille.

Voici les dates relevées dans la collégiale :

On doit citer d'abord celle de 1519, placée sur le tombeau d'Artus Gouffier, qui avait fondé la collégiale en 1518.

Celle de 1530, placée sur le pilastre de droite de la porte seigneuriale du nord, qui doit indiquer la date de sa construction.

Une autre date de 1540, placée sur le pilastre du milieu de la même porte, doit indiquer la date des ravalements et de la sculpture.

On relève une date de 1539 sur une pierre qui a dû avoir sa place primitive au milieu du retable avant d'être enlevée pour placer un tableau représentant Claude Gouffier.

Une autre date de 1539, qui se trouve sur le pilastre de gauche, au pied du tombeau d'Artus Gouffier, indique l'époque où ce tombeau fut exécuté.

Dans la chapelle Saint-Gérôme, sur le jambage de droite du tableau représentant ce saint, j'ai lu la date 1540. Cette sculpture a donc été faite à cette époque, après la construction de la chapelle.

X

QUELQUES MARCHÉS

RELATIFS AUX BEAUX-ARTS

Par M. A. TORNÉZY.

Le programme du Congrès comprend une question sur les marchés passés par les municipalités, les communautés religieuses ou les chapitres avec des artistes locaux à l'occasion de travaux de peinture, de sculpture ou de décoration. Il était juste que cette question fût posée. Bien qu'elle ne rentre pas dans ce que l'on appelle l'archéologie pure, il n'en est pas moins intéressant d'assister à la naissance des arts dans une région déterminée, de les voir progresser de siècle en siècle et, — sous l'influence des maîtres dont les œuvres sont des modèles, — arriver à cette quasi perfection qui a permis à quelques-uns des artistes qui les pratiquaient en province de voir leurs noms inscrits à la suite de ceux des grands peintres ou des grands sculpteurs qui ont porté si haut la renommée artistique de notre pays.

En Poitou, les arts proprement dits se sont développés tardivement. A vrai dire, les Poitevins avaient eu

de tout temps une existence troublée et, aussi loin que leurs souvenirs pouvaient remonter, ils n'entendaient que le bruit des batailles, le choc des armes et le lourd galop des chevaliers bardés de fer se précipitant contre l'ennemi qui menaçait la patrie. Placée au seuil de ce vaste plateau central inaccessible à des armées en marche, Poitiers était le lieu de rencontre nécessaire, fatal, entre les hordes envahissantes et les troupes chargées de la défense du sol. De fait, si vous étudiez l'histoire des grandes invasions, — qu'elles viennent de l'est en traversant le Rhin, qu'elles pénètrent par le midi en escaladant la grande muraille des Pyrénées, — vous constaterez qu'à Poitiers a toujours eu lieu un choc terrible, que c'est ici que s'est livrée la dernière bataille de qui dépendait le sort de la patrie et, si vous voulez vous reporter à trente-trois ans en arrière, vous vous rappellerez qu'après la bataille du Mans le général Chanzy concentrait aux portes de Poitiers toute l'armée de la Loire pour tenter l'effort suprême de la France blessée, lorsque l'armistice obligeait les deux adversaires à ne pas marcher plus avant. C'était inéluctable, — c'était la force des choses et, sans l'armistice, je le répète, nous aurions eu une autre bataille de Poitiers.

Souvenez-vous également que, pendant le moyen âge tout entier, le Poitou a été le champ clos où se vidait à grands coups d'estoc la querelle des rois de France résolus à constituer l'unité du royaume et des hauts barons, vassaux du roi d'Angleterre depuis le second mariage d'Aliénor d'Aquitaine, — que pendant la guerre de Cent ans, le pays était occupé par des partis anglais qui le minaient et le désolaient et vous comprendrez comment il se fait que ce pauvre peuple

de Poitou, n'ayant pas un instant de paix et de repos, n'ait pu songer aux arts qui, pour se développer à leur aise, ont besoin de longues périodes de calme.

Pendant le XVe siècle, qui est celui des Primitifs soit en Italie soit dans les Pays-Bas, nous ne trouvons à Poitiers aucun artiste. Cependant tout auprès de nous, à Tours, il y avait un atelier d'art qui a produit des œuvres charmantes, et vous avez tous présents à la mémoire, pour les avoir admirés, soit à Chantilly, soit dans nos bibliothèques publiques, ces manuscrits ornés de miniatures par Jehan Fouquet dont le talent égalait, — s'il ne le surpassait pas, — celui des imagiers de l'école de Bourgogne. Ici, personne. C'est au point que pour avoir ce chef-d'œuvre qui s'appelle : « Les Heures du duc de Berri », si précieuses pour l'histoire de notre province, le comte de Poitou dut employer le pinceau délicat des miniaturistes tourangeaux.

On ne rencontre à Poitiers qu'un souvenir bien fugitif de cet art de l'enluminure. En 1428, le corps de ville commande à *Hennequin l'Imaigier* trois écussons sculptés pour être placés à la porte de la Tranchée, — l'un aux armes du Roi, les deux autres aux armes de la ville : — *Jehan Maynart* fut chargé de les peindre. Le sculpteur reçut 12 livres, le peintre en reçut 8. La même année, à la demande du corps de ville, *Loys de Villiers,* serrurier, fit « trois espis de fer forgé pour mettre bannerolles aux armes du Roy et de la ville sur le portal Saint Ladre, poisant lesdits espis soixante et une livres et demie, qui lui furent payés cinquante un sols quatre deniers et, pour la fasson desdites deux bannières et du panon de la lucarne dudit portal, cinq sols. — Nicolas Alexandre

avoit fourni l'étain et Guillemin du Buc, paintre, avoit paint lesdites bannerolles et panons à fin or et azur aux armes du Roy et de la ville et aussi paint lesdits trois espis et les pommettes d'iceux de fin or ».

Tout en remarquant que le qualificatif *imaigier* qui accompagne le nom d'Hennequin, sculpteur, n'a pas du tout ici le sens de miniaturiste, de dessinateur d'images qu'on lui donnait dans d'autres régions, il est bon de retenir que Jehan Maynart, qui peignait les écussons sculptés par Hennequin, et Guillemin du Buc, qui dorait et azurait aux armes du roi et de la ville les bannerolles et panons, ne sont point des artistes à proprement parler, mais plutôt des artisans, peintres décorateurs habiles, comme il en existait, comme il en existe encore aujourd'hui. (Archives municipales, I, 754, L. 30.

Il nous faut descendre plus d'un siècle et arriver à l'année 1534 pour trouver mention d'un autre peintre, Pierre Mervache, pour qui les « fabriqueurs » de l'église Notre-Dame-la-Grande ordonnancent un paiement de 45 sols pour avoir peint les quatre panneaux qu'on porte aux processions des Rogations. (Arch. de la Vienne, G., 1286. Si je fais mention de ce travail qui semble peu important et paraît rentrer dans la catégorie des œuvres de métier dont je parlais tout

bibliothécaire municipal.) Je ne me figure pas Sainte-Marthe faisant l'honneur de le pleurer dans l'un de ses petits poèmes, alors si remarqués, à un artiste dont le talent et la notoriété n'en eussent pas été dignes.

Le 23 novembre 1587, Jacques de Jardz, maître peintre de la ville, présente requête au corps de ville pour obtenir paiement « des écussons et armoiries qu'il a faits par commandement de M. le Maire à l'occasion du service solennel qu'on a célébré en l'église cathédrale pour feu Mgr le duc de Joyeuse, que Dieu absolve, comme aussi pour les armoiries qu'il a ci-devant faites par le commandement de François Palustre, en l'année de sa mairie, pour le service de feu Mgr le comte du Lude, vivant lieutenant général et gouverneur pour Sa Majesté en ce pays de Poictou ». De Jardz avait peint en tout trente-huit écussons qui lui furent payés la somme totale de cinq écus un tiers. (Bibl. municipale. Reg. 47, f° 232.)

L'année suivante, le 6 mai 1588, le même Jacques de Jardz présente requête pour obtenir paiement « de la peinture qu'il a faite et apposée par commandement de M. le Maire et autres eschevins sur le panonceau de la trompette de ville ». Il demandait six écus, on lui alloue cinq écus sols. (Arch. municipales, R. 47, f° 429.)

Enfin, en mai 1589, Jacques de Jardz réclame paiement des peintures qu'il a faites par commandement du maire aux obsèques de défunt messire Joseph Le Bascle, maire. Le corps de ville décide de nommer des experts qui apprécieront la valeur de l'ouvrage.

Jacques de Jardz a donc été un peintre très employé; il devait jouir, à Poitiers, d'une certaine notoriété.

Il ne faudrait pas, en effet, juger trop légèrement cette spécialité qui consistait à peindre des écussons, des armoiries, des panonceaux, dont on usait communément au cours des cérémonies funèbres. Cet usage, que nous constatons à Poitiers au XVIe siècle, s'est perpétué jusqu'à la fin du XVIIIe et est même parvenu jusqu'à nous, — en se transformant, il est vrai; — certains officiers publics et ministériels emploient encore le panonceau comme indication de leur profession. Pendant la féodalité, les tentes des seigneurs combattants se distinguaient par les bannières qui les surmontaient; mais le peu de consistance de l'étoffe fit adopter des tôles ou fers blancs peints aux armes des occupants. On les appelait des Panons, des Pennons et, plus tard, des Panonceaux. Ce nom était encore donné aux plaques peintes et armoriées, que, dans certaines cérémonies, on faisait figurer en grand nombre. Obsèques, processions, offrandes de pain bénit, fêtes de confréries étaient l'occasion pour les nobles et les bourgeois d'exhiber leurs armoiries. On les commandait à un peintre héraldiste qui, généralement, était un artiste.

On conserve à Limoges un recueil d'armoiries dessiné, vers 1645, par un certain Poncet qui était chargé des commandes décoratives de la ville et des particuliers. Ce recueil, qui est très intéressant, vient d'être l'objet d'une étude dans les *Mémoires de la Société archéologique du Limousin*. Jacques de Jardz, cinquante ans auparavant, devait avoir à Poitiers la même spécialité. Il n'est pas indigne du souvenir que lui consacre cette notice.

Nous arrivons ainsi au commencement du XVIIe siècle et à des œuvres d'un tout autre intérêt.

On trouve aux Archives municipales, dans le regis-
e 69 des délibérations du corps de ville, folios 9, 10
75, une décision que je tiens à résumer.

En juillet 1614, Louis XIII et sa mère se rendaient
Bordeaux pour réprimer le soulèvement à la tête
iquel s'était placé le prince de Condé, mécontent du
u de résultats des États généraux qui venaient de se
ore. La cour était arrivée à Tours et se préparait à
ire son entrée à Poitiers. Il s'agissait de faire au
une roi et à Marie de Médicis une réception conve-
ble. Le corps de ville se réunit à cet effet et, après
oir décidé qu'il se rendrait à Tours pour saluer
eurs Majestés, il arrêta un projet de décoration qui
mprenait les portraits des souverains. « La personne
roi sera mise au portail le plus près des champs
l'entrée du faubourg de Rochereuil). » — Au pied du
rtrait du roi, comme au pied de celui de la reine-
ère, devaient être peintes les armes de la ville et au-
ssous de ces armes devait courir une guirlande con-
nant un quatrain très louangeur que je ne reproduis
as. Un troisième tableau devait représenter un vieil-
rd, image des sages de la cité. Le quatrain qui accom-
agnait ce personnage disait le respect et la reconnais-
nce des Poitevins pour Louis XIII encore enfant.

C'est là de la véritable décoration dans laquelle
pparaît une note d'art sérieuse. Le peintre chargé de
représenter les traits du roi et de la reine-mère, de
eindre le vieillard accueillant les souverains, n'était
lus, semble-t-il, un simple artisan. Ce devait être un
rtiste. On trouve bien, au 16 décembre 1614, une
ention indiquant que le peintre demandait à être
yé des portraits ; malheureusement aucun nom n'est
scrit à la suite.

[illegible] en 1614. Le corps de [illegible] Poitiers, en 1569, avait [illegible] Le siège avait été long et [illegible] se défendirent avec courage, subissant [illegible] dont ils étaient capables les [illegible] succombèrent après des combats [illegible] tous à être conservé.

[illegible] de la ville résolut de consacrer par une [illegible] le souvenir de cette page glorieuse [illegible] de la ville. Il commanda à *François* [illegible] un tableau destiné à retracer [illegible] du siège et les emplacements occupés par l'armée assiégeante. Maulte se [illegible] qui, par bonheur, a [illegible] le temps. Vous pourrez l'examiner [illegible] de la ville où elle se fait remarquer [illegible] aussi par la naïveté du [illegible] Elle n'en reste pas moins comme [illegible] qui permet d'étudier avec certitude [illegible] de la [illegible] cité à cette époque déjà [illegible] Maulte, dont le nom était resté complètement [illegible] devait au Congrès actuel de jouir [illegible] qui lui était dû.

[illegible] cette œuvre importante, l'artiste reçut la somme de trente livres.

effet, par devant Foconier, notaire royal à Poitiers, il signe avec *François Bergeron,* sculpteur, le contrat suivant que j'analyse en en reproduisant les parties les plus importantes :

Bergeron promet et s'oblige d'établir le retable dans les conditions que voici :

Il fera quatorze colonnes, savoir six corinthiennes et huit composites. « Chacune des corinthes, dit l'acte, de dix pouces de grosseur par le bas d'icelles et de sept pieds quatre pouces de hauteur, en leur donnant les dimensions et rapetissements comme elles doivent, lesquelles seront enrichies de feuilles par le tube d'icelles ; et les composites seront enrichies tout autour. En leur hauteur seront faits leurs chapitaux. Et en plus, seize corniches corinthes et composites avec moulures des plus riches, comme ils sont à l'autel de Sainte-Croix, abbaye fondée à Poitiers par sainte Radegonde. Les frontons seront faits de pareilles corniches avec toutes leurs moulures tout autour d'icelles et les plafonds où sont les roses pendantes avec le nom de Jesus au milieu d'icelles garni d'un large feuillage, le tout pour remplir avec le bouquet double par dessus. Les deux autres frontons seront les armes de N. S. P. le Pape et celles du Roy aussi garnies de larges feuillages et bouquets et aux frontons qui sont au-dessus des colonnes des petits autels sera fait des bouquets doubles pour remplir les corps des frontons.

« Afin que les figures ne soient pas trop cachées des colonnes, seront faits au bas des niches des pieds d'estal qui auront de la saillie pour porter les figures. Sera fait en haut d'icelles les feuillages, moulures, impostes que requerront et les coquilles et ornements seront conformément à l'ordre de Corinthe. Le cadre

pour mettre le grand tableau aura dix pieds de large et dix sept pieds de haut. La moulure d'alentour aura un pied et demi avec la table. Ledit cadre sera élevé avec des marches au-dessus de l'autel de cinq pieds pour empêcher que le tabernacle ne cache le tableau. Ladite contretable sera d'un pied d'épaisseur en toute sa longueur et hauteur pour tenir la saillie des moulures. Les marches seront de pierre de Vouillé, la chaux de Chardonchamps. Sera appliqué des marbres noirs aux lieux où besoin sera selon le dessin et la grandeur et proportion convenables.

« Sera tenu le dit Bergeron de faire quatre figures telles qu'elles seront arrêtées par acte capitulaire qui seront donnés audit Bergeron de demi huitaine, qui seront de la grandeur de St Michel un peu moins. Et seront baillées à chacune les significations comme ils se doivent et les proportions, toutes bien peintes à blanc poli, doré d'or bruni, le tout bien fait, comme qu'a faites maître *Gervais de la Barre à Saincte Croix ou aux Jésuites*. Et dans les quatre niches seront les figures de St Hilaire, Saint Louis, Ste Radegonde et St Abre. »

Ce marché était conclu moyennant la somme de 4.000 livres.

J'appelais l'attention sur ce contrat non seulement parce qu'il est important à raison de son prix, de sa nature et aussi du soin minutieux avec lequel est décrite l'œuvre aujourd'hui disparue et qui devait être fort belle, commandée à Bergeron, mais surtout parce qu'il nous révèle le nom de l'artiste à qui est dû le très remarquable retable de la chapelle du Lycée, — autrefois collège des Jésuites, — à laquelle vous avez consacré quelques instants. Maître Gervais de la Barre qui,

écutait une commande de Flandrine de Nassau, était surément un artiste d'un goût délicat qui a fait là ne belle chose et qui a dû, — c'est une supposition de a part, mais je la crois assez fondée, — édifier également le retable de la chapelle du Grand Séminaire ctuel qui est de la même époque, du même style et une composition à peu près identique. Les retables e Sainte-Croix et celui de Saint-Hilaire, qui font l'obet du marché cité, ont disparu tous deux, mais le om de Gervais de la Barre va sortir de l'oubli et il ne era que juste de le citer désormais comme l'auteur du iche retable qui orne la chapelle du Lycée.

Je m'arrête, craignant, en continuant le XVIIe siècle et en m'aventurant dans le XVIIIe, d'abuser le votre bienveillance. Je pourrais vous citer encore Claude de Launay, peintre poitevin, vivant en 1645, lont on trouve le nom mentionné dans le manuscrit 525 de la bibliothèque Sainte-Geneviève. J'aurais u vous parler d'un intéressant marché conclu, le 16 août 1608, entre le Chapitre de Saint-Hilaire et Me Crispin Carrelier, pour la réparation des grandes orgues de cette église moyennant 4.500 livres; tout ela, fort intéressant, abuserait néanmoins de votre ienveillance. L'étude très sommaire que je viens de ous lire n'aura eu qu'un intérêt unique, tirer de l'oubli ù ils étaient demeurés ensevelis les noms d'artistes oitevins qui méritaient assurément les quelques ages que je leur ai consacrées.

XI

LA TACTIQUE
DE LA
BATAILLE DE POITIERS
EN 1356

Par M. le Colonel L. BABINET.

J'ai publié deux études sur la bataille de Poitiers-Maupertuis dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest :* la première en 1883, avec une carte et une analyse de documents ; la seconde, en 1895, après avoir eu communication d'une importante chronique contemporaine de Le Baker de Swynebroke (1).

Depuis, j'ai pu étudier deux livres récents dus à des historiens anglais de grand mérite, professeurs dans deux collèges d'Oxford : M. Hereford B. George et M. Charles Oman (2).

(1) *Chronicon Galfridi Le Baker de Swynebroke*, edited with notes by Edward-Maunde Thompson, Hon. L. L. D. St Andrews; Hon. D. C. L. Durham : F. S. A. Principal librarian of the British Museum. Oxford, 1889.

(2) *Battles of English History*, by Hereford B. George. M. A., F. R. G. S., fellow of New College, Oxford, London. Methuan and Co.

Le professeur George, qui a visité le champ de bataille de Poitiers-Maupertuis, a adopté mes conclusions de 1883 au sujet de l'emplacement, *sans* cependant *adopter toutes mes idées quant au cours des événements*.

Le professeur Oman, qui a eu connaissance de mes deux études, a copié ma carte de 1883.

Quant à M. Maunde Thompson, maintenant Sir E.-M. Thompson, dont la réputation européenne est si méritée — je ne puis la comparer qu'à celle de notre Léopold Delisle —, je ne puis être de son avis, ni adopter sa carte (p. 310-311). Je me permets de lui reprocher d'avoir pris Baker à la lettre, sans paraître s'apercevoir de ses exagérations au sujet de la topographie et de s'être laissé égarer par ce chroniqueur en prenant tout ce qu'il dit pour paroles d'évangile. Le grand savoir et la grande intelligence de Sir E.-M. Thompson lui eussent fait sans doute modifier ses conclusions s'il eût visité le champ de bataille.

Cette sorte d'introduction m'a paru nécessaire pour faire saisir où en est la question de la bataille de Poitiers-Maupertuis en 1903, et, en ce qui me concerne, pour expliquer pourquoi je n'ai pas changé d'opinion depuis 1883.

Bataille du 19 septembre 1356.

Le vendredi soir, 16 septembre, le roi Jean qui, le matin, avait passé la Vienne à Chauvigny avec son armée, couchait à la Chabotrie (ferme de la commune de

1895. — *A History of the Art of War — The Middle Ages*, from the fourth to the fourteenth Century, by Charles Oman, M. A. F. S. A. fellow of all Souls College, Oxford. London, Methuan and Cº, 1898.

Mignaloux, sur la route actuelle de Chauvigny à Poitiers); le même soir, le prince de Galles, parti de Châtellerault le matin, campait non loin de là au sud de la forêt de la Moulière. Chacune des armées ignorait où se trouvait l'autre.

Le samedi matin 17 le roi reprit sa marche vers Poitiers, et, dès l'aube, le prince délogea, se dirigeant au sud, en laissant Poitiers à l'ouest. Il se fit précéder en éclaireurs de messires Eustache d'Aubrecicourt et Jehan de Ghistelles, avec cinquante armures de fer. Ceux-ci rencontrèrent, par hasard, trois grands barons français, les comtes d'Auxerre et de Joigny et le maréchal de Bourgogne, qui rejoignaient le roi, et qui, à cause de l'encombrement au pont, n'avaient pu passer la Vienne que le matin au point du jour à Chauvigny. Inférieurs en nombre, les barons anglais attirèrent leurs adversaires sur l'armée anglaise, qui avait fait halte dans une clairière à peu de distance. Il y eut une escarmouche et les seigneurs français furent faits prisonniers. Le Prince Noir fut alors renseigné sur la marche de son adversaire et, pour lui échapper, il prit au sud presque à travers champs, en passant à la Chabotrie. Son armée, précédée du charroi, marchait dans un ordre parfait. Les maréchaux Warwick et Oxford étaient en tête, suivis du prince et de Salisbury à l'arrière-garde. Le prince avait détaché en éclaireurs le captal de Buch et messire d'Aubrecicourt pour être plus complètement renseigné sur l'armée française.

Très l'heure de midi, ou de haulte heure (expressions de deux versions de Froissart), l'armée anglaise arriva (peut-être par la route romaine marquée sur notre carte) près de Maupertuis (maintenant la Cardinerie, ferme sise de la commune de Nouaillé), à environ

4 kilomètres de la Chabotrie. Le Prince sut, par le retour du captal de Buch et d'Aubrecicourt, qui avaient escarmouché avec l'armée française sur le point d'arriver à Poitiers, que le roi Jean le suivait de près pour le poursuivre. Ne voulant abandonner son butin qu'au dernier moment et aussi par point d'honneur chevaleresque, il campa pour attendre l'ennemi sur un terrain plus propre même que Crécy à la défensive, en conservant la possibilité de se retirer à travers le Miosson si c'était nécessaire.

Pour ne pas copier mon étude de 1883, j'emprunterai à M. le professeur George la description du champ de bataille en y ajoutant des notes complémentaires entre parenthèses ou au bas des pages.

« La scène de la bataille est un pays légèrement ondulé, dont les variations de niveau ne dépassent pas quelques pieds. Les chroniqueurs auxquels la langue manquait pour exprimer de petites différences de niveau, parlent de mont et de vallée profonde (juste critique des exagérations de Baker), et ont ainsi égaré des écrivains qui n'ont ni vu le terrain, ni examiné une carte détaillée (Allusion à Sir Thompson et à sa conception de la bataille).

« A l'est de Poitiers court la route moderne de Limoges, presque parallèle à une ancienne route romaine qui peut avoir été encore la route fréquentée au XIVe siècle. Un ruisseau, le Miosson, court au fond d'un ravin à peu près à cent pieds (30^m^ 50) au-dessous du champ de bataille (qu'il entoure au sud et à l'ouest). Le fond est marécageux et la quantité d'eau varie beaucoup selon la saison, mais il y a un gué (dit *gué-de-l'homme,* voir la carte) auquel une route étroite,

que l'on croit selon toute probabilité être ancienne, conduit tout près de la Cardinerie (la Croix-de-la-Garde est sur ce chemin). Cette ferme elle-même n'est pas aussi ancienne que la bataille, ayant pris la place du village de Maupertuis, qu'on dit avoir été détruit à l'époque de la bataille.

« Ce village était alimenté d'eau par un étang maintenant presque comblé (par les remblais du chemin de fer, qui l'a coupé) qu'on avait l'habitude d'appeler la *mare-aux-Anglais* (depuis la bataille) et dans lequel on a trouvé diverses reliques de la bataille (notamment des fers de chevaux donnés à Lady Franklin). Le trop-plein de cet étang et les eaux de la surface de drainage du voisinage, ce qui, en temps de pluie, peut être considérable, s'écoulaient par une légère dépression du sol courant presque du nord au sud sur le côté de la Cardinerie regardant Poitiers (puis suivait la petite vallée aboutissant au Miosson au moulin des Bordes, village, commune de Nouaillé). Comme le sol est mou, que la pente est très douce jusqu'auprès du Miosson, le fond de la vallée peut très bien avoir été marécageux [1].

(1) Note de la page 71 de " *Battles of English History* " : Outre mes propres observations, je suis redevable de ces détails au colonel Babinet, officier français en retraite, demeurant à Poitiers, qui a publié dans les *Bulletins des Antiquaires de l'Ouest* un mémoire très complet sur la bataille, auquel il a encore obligeamment ajouté des lettres personnelles. Son étude de la topographie a été des plus minutieuses, et les conclusions qu'il en a tirées sont, autant que j'en puis juger, tout à fait judicieuses. S'il existait beaucoup d'investigateurs aussi patients et soigneux, les historiens éprouveraient moins de perplexité au sujet de certaines batailles. Tous ceux qui essaient de comprendre la bataille de Poitiers doivent être reconnaissants au colonel Babinet, même s'ils n'adoptent pas toutes ses idées quant au cours des événements.

« C'est une très bonne explication de l'impression exagérée résultant du vocabulaire défectueux des chroniqueurs que cette dépression de quelques pieds répond à l'épithète de *profunda vallis* et de *torrens* de Baker de Swynebroke, qui est cependant le chroniqueur dont la narration de la bataille a un plus grand air de précision qu'aucune autre. (Baker entre dans beaucoup de détails, mais n'est pas précis.) Non loin à l'est de ce creux (et au sud de la petite vallée qui aboutit au moulin des Bordes) était la position du Prince Noir. Son front était couvert par une haie avec un fossé en avant. Baker mentionne expressément une *sepes subter fossata*, et c'est la coutume générale en Poitou (dans cette partie du Poitou) de clôturer les champs de cette façon.

« Derrière cette haie (qui bordait au sud la petite vallée) était un terrain en partie planté de vignes, mais non dépourvu de broussailles et sur lequel les Anglais campèrent. La haie était apparemment sur un terrain un peu plus bas, car les chevaliers français envoyés en reconnaissance purent faire un rapport assez exact de la position et du nombre des ennemis (1). Quelque part dans la haie était une ouverture (gap) pratiquée pour que les charrettes puissent atteindre le niveau plus élevé, la haie formant probablement une courbure de façon à faire une ouverture qui était l'entrée d'une sorte de défilé... (2).

(1) C'est ce rapport *très exact* qui, joint à la chronique du héraut Chandos, m'a permis, en 1883, de fixer la position des Anglais à l'entrée du chemin du Gué-de-l'Homme.

(2) Le professeur George a pris ceci dans Baker. La réalité est plus simple. C'est l'entrée du chemin du Gué-de-l'Homme qui, chemin creux entre ses deux haies, est le défilé dont l'entrée est le *gap*. On voit encore une haie à droite au commencement de ce

« Il est plus que probable, quoiqu'on ne puisse l'affirmer absolument, que la haie du Prince Noir courait depuis tout près de la Cardinerie jusque vers le village des Bordes, et qu'à travers l'ouverture passait la route du Gué-de-l'Homme. »

Ici le professeur George fait ressortir l'imprudence d'essayer de forcer avec des cavaliers le *gap* défendu par des archers, et l'aberration du roi Jean d'avoir fait mettre pied à terre à tous les hommes d'armes alors qu'il pouvait avoir à combattre en plaine. Il insiste sur ce que les Français étaient assez nombreux pour attaquer le Prince à la fois de front et de flanc par l'est, pour lui couper la retraite au sud et pour l'entourer en occupant la rive gauche du Miosson. Ce qui augmente la responsabilité du roi, c'est qu'à Poitiers-Maupertuis il fut obéi, tandis qu'à Crécy Philippe de Valois ne le fut pas.

Le cardinal de Périgord négocia pour la paix pendant toute la journée du dimanche 18 septembre.

Les Anglais utilisèrent ce répit pour achever de creuser des tranchées et approfondir les fossés. Ils étaient à court de vivres et manquaient d'eau.

En résumant je crois pouvoir indiquer avec beaucoup de probabilités la position des Anglais sur le terrain

professeur George admet) et Salisbury avec l'arrière-garde défendait la grande haie, le gap (entrée du chemin menant au Gué-de-l'Homme) et le parc des voitures de réquisition, regorgeant d'objets pillés pendant toute la campagne, entouré de fossés sauf au sud et occupant l'est de l'entrée du gap. Le Prince avait renforcé le nombre des archers de l'arrière-garde.

Le lundi matin, 19 septembre, eut lieu l'attaque impétueuse des maréchaux de France.

Chandos le héraut, dont le récit m'inspire pleine confiance (1), dit que, le lundi matin, le Prince Noir voulant se dérober par le sud, s'apprêtait à suivre son avant-garde, qui avait déjà traversé le Miosson en retraite lorsque survint l'assaut des maréchaux de France.

Prévenus, Warwick et les barons gascons se hâtèrent de revenir, mais, lorsqu'ils arrivèrent au secours de Salisbury, celui-ci, à lui seul, était déjà venu à bout des maréchaux. Je pense, comme en 1883, qu'une partie de l'avant-garde anglaise avec le captal de Buch, contournant le parc des voitures et la Cardinerie, se jeta sur l'aile gauche du Dauphin qui attaquait l'est de la grande haie, le reste de l'avant-garde avec le Prince et sa bataille s'était joint à l'arrière-garde. Après un assez long combat, où les arbalétriers français eurent le dessous contre les archers, le corps du duc de Normandie céda et se retira en désordre, et le jeune Prince, par l'ordre de son père, quitta le champ de bataille.

(1) Voir à la fin de cette étude une longue note où je compare les récits de Baker et du héraut Chandos au point de vue de la confiance qu'ils doivent inspirer.

La bataille du duc d'Orléans prit la fuite sans combattre. Après la défaite du Dauphin l'armée anglaise réunie se porta en avant contre la bataille du roi qui s'avançait.

Le Prince Noir, à cheval, suivi des hommes d'armes et des archers tenus en réserve, marcha à sa rencontre ayant sir John Chandos et James d'Audeley à son frein. Aucun auteur anglais, à ma connaissance, n'a assez vanté Chandos, qui a constamment conseillé et encouragé le Prince, et qui, à mes yeux, est le *second vainqueur* de la bataille. Il n'a pas non plus été fait une part suffisante aux Gascons qui formaient les deux tiers des 10.000 hommes de l'armée anglaise.

Sans imiter le lyrisme de Baker, il serait injuste de ne pas vanter le courage indéniable du prince de Galles.

Baker est le seul chroniqueur qui parle du mouvement tournant du captal de Buch, qui, contournant par l'est la bataille du roi avec une poignée d'hommes d'armes et d'archers, l'assaillit par derrière en même temps que l'armée anglaise l'attaquait de front. Je crois néanmoins à cette manœuvre digne des temps modernes en la rapprochant de ce fait que le captal fit prisonnier de sa main Jacques de Bourbon dans l'entourage du roi Jean.

Le Prince Noir ne faisait pas partie des Anglais qui firent prisonnier le roi de France. Harassé de fatigue après ses exploits, il avait mis pied à terre un peu auparavant sur le conseil de Jean Chandos et se rafraîchissait sous une tente qu'on avait dressée pour lui à la hâte. Il fit alors corner les ménestrels pour rallier les Anglais épars.

Lorsque le comte de Warwick et Mgr Renaud de Gobehen rejoignirent le Prince, il les envoya pour

s'enquérir du roi Jean. Les deux barons, apercevant une cohue de gens d'armes à pied, y coururent, dégagèrent le roi blessé qu'on se disputait non sans danger pour lui et pour son fils, et l'amenèrent au Prince Noir qui l'accueillit avec respect et voulut même l'aider à se désarmer.

« Alors, dit le héraut Chandos, les deux princes devisèrent et parlèrent doucement ensemble. Les Anglais faisaient grand déduit. Le Prince Noir, ajoute le héraut, logea cette nuit sur le sablon — dedeins un petit pavillon, et ses hommes tut autour luy — Le matinet se deslogea — Devers Bordeaux s'achimina — Si emmenait lour prisoner. »

APPENDICE

Siméon Luce, dont l'autorité est grande, dit, dans son *Bertrand du Guesclin :* « Ils (les Français) paraissent avoir toujours ignoré qu'au moment où ils attaquaient les Anglais, ceux-ci se mettaient en mesure de traverser le Miosson. L'opération du passage était même si avancée que l'avant-garde, commandée par le comte de Warwick, était déjà de l'autre côté de cette rivière...» « Ce qui est certain, c'est qu'aucune chronique française ne mentionne cette particularité d'une importance capitale; elle a été révélée par un héraut d'armes anglais qui assistait à la bataille. »

(Disons que Chandos le Héraut n'assistait pas à la bataille, contrairement à ce que M. Luce a pensé).

Sir E. M. Thompson, le professeur Oman, et même le professeur George ne sont pas de l'avis de Siméon Luce et du mien, quoique les deux professeurs ne nient pas la confiance que doivent inspirer les dires d'un héraut.

Froissart dit à propos de la bataille que les hérauts « sont tailliet (tenus) de tel cose savoir et enquerre », et qu'il s'est renseigné auprès d'eux. Le professeur Oman dit que le héraut Chandos est *une autorité de premier ordre*, doué d'un œil militaire très sûr, et que le récit des circonstances qui ouvrirent la bataille est très possible et rationnel, mais que malheureusement il ne s'accorde avec ceux d'aucun narrateur anglais ou français.

Le professeur George déclare que son témoignage (de Chandos) mérite primâ facie *le plus grand respect*, mais ne l'adopte pas parce que Froissart et Baker disent que le Prince garda sa position (ce qui n'est pas tout à fait exact en ce qui concerne Baker).

Sir Thompson trouve que ce que dit Chandos a cependant au moins *le mérite d'être clair*, mais l'interprète *à la lumière de la chronique de Baker* et « les manœuvres étant dans celle-ci si exactement décrites, ajoute-t-il, les lignes de Chandos prennent un sens différent et nous voyons qu'il raconte seulement, mais *non aussi clairement* (plus haut il lui accordait le mérite d'être clair), les mouvements par lesquels la division de Salisbury *sur le derrière* (?) fut amenée à agir au gap, et le prince de Galles occupa le premier la colline (quelle colline?) et la quitta à travers la vallée (quelle vallée ?). Quant à ce que le Prince ait rassemblé ses forces avec l'intention soit de se mettre en retraite, soit de combattre, il l'annonce lui-même dans sa lettre à la cité de Londres : « et par défaute de vitailles si bien par autres enchessons (circonstances) accorde estoit (il était convenu) que nous deverions (devrions) prendre nostre chemyn encosteant par devant eux en tien (telle) manere qe s'ils voilont la bataille ou trere devers nous en lieu qe n'estoient mye très grandement a nostre desavauntage, qe nous le preindreins (prendrions), et ensint estait fait. » Tous les chroniqueurs s'accordent à dire que les Français ont cru à la retraite du Prince Noir. Baker lui-même dit que les mouvements du Prince leur firent croire

qu'ils se dérobait. Dans son altercation avec le maréchal de Clermont, le maréchal d'Andrehem affirme plusieurs fois que les Anglais s'enfuyaient. Il semble que ces propos viennent à l'appui de ce que rapporte Chandos.

Si maintenant nous comparons Baker et Chandos, nous trouvons que le premier est aussi exagéré, emphatique et lyrique que le second est clair, simple et ne craignons pas de dire terre-à-terre. Cette clarté, cette simplicité, et sa qualité de héraut de sir John Chandos, puis du Prince Noir lui-même, nous persuadent qu'il n'invente rien et dit la vérité.

Nous pensons que Baker et le héraut Chandos sont inconciliables comme récits, et que c'est vainement que sir Thompson, malgré son mérite transcendant, a cherché à expliquer tout ce que raconte Baker. La carte que ce savant éminent a tracée ne peut être adoptée par nous, et ne l'a été ni par M. George ni par M. Oman.

Que Warwick avec l'arrière-garde eût ou non passé le Miosson en retraite lorsque les maréchaux ont attaqué le gap, c'est une question intéressante et qu'il fallait essayer de résoudre, mais le fait en lui-même a été sans influence sur les manœuvres ultérieures des deux armées.

XII

L'ÉGLISE DE JAZENEUIL

Par M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS.

L'origine de Jazeneuil remonte à l'époque gallo-romaine, car cette paroisse est citée en 681 à l'occasion de la translation des reliques de saint Léger (1). Ansoald, évêque de Poitiers, s'y était rendu au-devant du cortège. L'église, classée parmi les monuments historiques, se compose d'une nef moderne, d'étroits bas-côtés dont le mur extérieur est ancien, d'un transept flanqué d'absidioles et d'un chœur en hémicycle. Le vaisseau central et les collatéraux, reconstruits au XIXe siècle dans le style roman du Poitou, n'offrent aucun intérêt archéologique, mais le carré du transept conserve une coupole en blocage sur pendentifs. Les arcs en tiers-point à double ressaut qui la soutiennent retombent sur des colonnes jumelles à l'entrée de la nef et sur des colonnes groupées trois par trois à l'entrée des croisillons et du chœur. On remarque des

(1) *Acta sanctorum*, octobre, t. I, p. 480.

feuilles plates sur leurs chapiteaux dont le tailloir en biseau est garni d'un ruban ondulé. Les lourdes bases sont flanquées de griffes.

Le croisillon nord fut démoli à la fin du XVIIe siècle, mais le croisillon sud est encore intact. Sa voûte en berceau brisé est renforcée par un petit doubleau en tiers-point à double ressaut voisin de la croisée et soutenu par deux colonnes. On voit encore les traces de cette disposition du côté nord. Deux hautes arcatures en plein cintre qui s'appuient sur deux colonnettes décorent le mur méridional et le mur occidental. Au sud elles encadrent deux baies en plein cintre dont l'une fut divisée au XVe siècle par un remplage flamboyant. L'absidiole, dont la voûte en cul-de-four brisé retombe sur une moulure en biseau, ressemble beaucoup à celles de l'église de Lusignan. Les colonnettes de la baie centrale en plein cintre sont plus fortes que celles des deux fenêtres voisines à claveaux nus et les chapiteaux, ornés de palmettes, sont couronnés de tailloirs en biseau.

Le chœur, terminé en 1164, comme le prouve l'inscription dont je parlerai plus loin, est recouvert de deux croisées d'ogives bien curieuses. Les nervures de la première voûte, garnies d'un gros boudin, sont maladroitement appareillées sous la voûte en berceau de la partie droite : elles ne sont pas séparées par un doubleau de celles de l'hémicycle qui se composent de quatre branches toriques appliquées sous un cul-de-four. Ces ogives, dépourvues de formerets, sont disposées comme celles du chevet de l'église voisine de Lusignan qui fut sans doute bâtie par le même architecte. Il est évident que celui-ci a copié un système de voûte qu'il avait vu ailleurs sans en comprendre le

[illegible] parvis monté une [illegible] XII siècle sur des abséd[illegible] [illegible] Saint-Vaast-de-Longmont (C[illegible]

[illegible] de Jazeneuil n'on[illegible] [illegible] comme celles qui sont [illegible] de Montagne (Gir[illegible] [illegible] les colonnettes prévue[illegible] [illegible] petites feuilles plates seul[illegible] [illegible] chapiteaux se continue[illegible] [illegible]. La date de cette voû[illegible] [illegible] prendre au caract[illegible] [illegible] pour la vieillir qu[illegible] [illegible] région où l'art roman ava[illegible] [illegible]. Les voûtes d'ogives [illegible] très rares en Poitou, [illegible] Poitiers les nervures à profil [illegible] les voûtes d'arêtes primitive[illegible] [illegible] de Saint-Hilaire et celles qui reco[illegible] [illegible] de la cathédrale, terminé en 1167 d'ap[illegible] [illegible] peinte autour d'une clef.

La travée droite et l'hémicycle sont décor[illegible] [illegible] en plein cintre qui retombent sur des [illegible]

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Église de Jazeneuil.

Chœur.

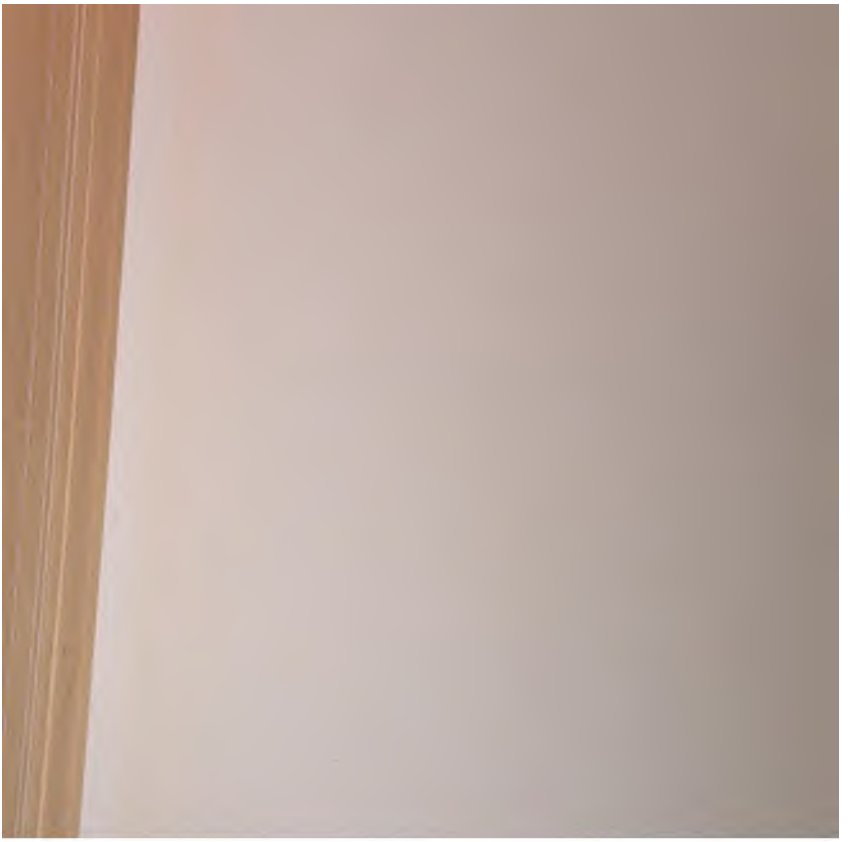

lonnettes qu'est gravée l'inscription suivante relevée r M. Poulard du Palais, qui a bien voulu mettre à a disposition les dessins de tous les chapiteaux de glise et que je tiens à remercier de son dévoué ncours :

M · C · L · · X · II · I · I
II · · · I · X · · I · · I · I · I · I .

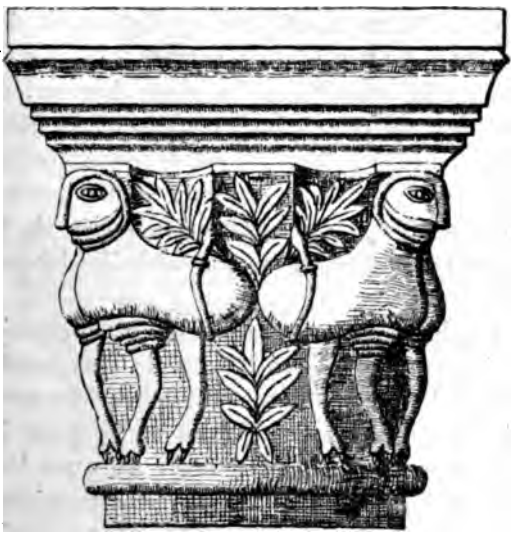

Chapiteau d'une arcature.

La forme des lettres et les points qui les séparent font croire à l'authenticité de cette inscription, utant plus que la date de 1164 s'accorde bien avec style de l'église dont l'ornementation porte l'empreinte d'une période avancée du XIIe siècle. Notre

regretté confrère, Bélisaire Ledain, a beaucoup trop vieilli cet édifice en l'attribuant à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle (1), mais le caractère archaïque de certains chapiteaux des arcatures permet de supposer qu'ils ont été réemployés. La seconde ligne de l'inscription, d'ailleurs très effacée, résiste à tout essai d'interprétation, car les I peuvent n'être que les jambages d'autres lettres.

Cinq fenêtres en plein cintre s'ouvrent autour du chœur entre deux colonnettes. Leur archivolte est nue, mais avant la restauration on y distinguait divers ornements. Les baies latérales sont flanquées d'arcatures en plein cintre de la même hauteur, et la fenêtre centrale du chevet est plus haute que les autres. Toutes ces dispositions se retrouvent dans l'abside de l'église de Lusignan. Les chapiteaux des colonnes se font remarquer par la variété de leurs feuillages : on distingue sur une corbeille des arbres dans un bateau.

La façade présente au centre un beau portail en plein cintre du XIIe siècle, flanqué de deux arcatures moulurées de la même forme. Dix colonnettes soutiennent les quatre voussures : il faut signaler sur leurs chapiteaux un ange, un personnage avec une bourse pendue au cou, qui symbolise l'avarice entraînée par le diable, un homme et un masque à barbe pointue entre deux chimères, des griffons et des têtes humaines encadrés par des feuillages. Le biseau et le filet des tailloirs sont ornés de palmettes et de fleurs à quatre pétales.

(1) *Notice sur l'église de Jazeneuil* dans Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*, Vienne, t. II, p. 26.

Poulard du Palais, del.

Église de Jazeneuil.

Chapiteaux du portail.

La première archivolte est garnie d'un tore et d'ornements en forme de hache; la seconde de deux rangs de billettes entre des tores; la troisième de billettes séparées par des palmettes et d'un ruban plissé, motif fréquent dans le Poitou, mais qui se rencontre aussi

Chapiteau du portail.

dans le Soissonnais, par exemple au portail de l'église de Vic-sur-Aisne. La dernière voussure est rehaussée de longues billettes, de perles, de volutes accouplées et de trois rangs de fines billettes. La nudité de la partie supérieure de la façade, dont la fenêtre centrale a été remaniée, contraste avec la richesse du portail.

Au nord de la nef un portail encadré par deux colonnettes, un tore entre deux gorges et deux rangs de billettes est encore intact, ainsi que les modillons de la corniche du bas-côté : au sud les deux baies géminées en tiers-point qui s'ouvrent entre les contreforts ne sont pas antérieures au XIIIe siècle. Le croisillon méridional est épaulé par des contreforts d'angle à doubles ressauts : on y entre par une porte en plein cintre percée sous deux belles fenêtres romanes flanquées de deux colonnettes. Celle de droite, divisée par un meneau qui porte un remplage flamboyant du XVe siècle, conserve une archivolte à trois rangs de rouleaux, comme une baie de l'abside. C'est un ornement assez rare dans la région, mais dont je signale des exemples à Poitiers, sous le porche latéral de Notre-Dame-la-Grande et dans une baie du clocher de Saint-Hilaire, ainsi que dans une fenêtre du bas-côté sud de l'église d'Airvault. La fenêtre de gauche est revêtue d'une série d'ornements qui ressemblent à des langues encadrées entre un tore et des billettes.

Sous le pignon refait au XVe siècle, comme le prouvent les deux ours et les crochets de ses rampants garnis de feuilles de mauve frisée, les modillons de la corniche représentent un animal dévorant un enfant, un roi couronné, une reine avec ses longs cheveux, un singe soufflant dans une flûte de Pan. L'absidiole, épaulée par quatre faisceaux de trois longues colonnes, a conservé ses trois fenêtres en plein cintre encadrées par deux colonnettes et par un rang de billettes.

L'abside est une œuvre remarquable par la pureté de son style. Au-dessus d'un soubassement de sept assises s'élèvent de longues arcatures en plein cintre accouplées quatre par quatre entre les contreforts

La première archivolte est garnie d'un tore et d'orne-
ıents en forme de hache: la seconde de deux rangs
e billettes entre des tores: la troisième de billettes
ɜparées par des palmettes et d'un ruban plissé, motif
ɜéquent dans le Poitou, mais qui se rencontre aussi

Chapiteau du portail.

lans le Soissonnais, par exemple au portail de l'église
le Vic-sur-Aisne. La dernière voussure est rehaussée
le longues billettes, de perles, de volutes accouplées
t de trois rangs de fines billettes. La nudité de la
artie supérieure de la façade, dont la fenêtre cen-
rale a été remaniée, contraste avec la richesse du por-
ail.

Au nord de la nef un portail encadré par deux colo nettes, un tore entre deux gorges et deux rangs d billettes est encore intact, ainsi que les modillons de l corniche du bas-côté : au sud les deux baies géminé en tiers-point qui s'ouvrent entre les contreforts n sont pas antérieures au XIIIe siècle. Le croisillo méridional est épaulé par des contreforts d'angle doubles ressauts : on y entre par une porte en pl cintre percée sous deux belles fenêtres rom flanquées de deux colonnettes. Celle de droite, divi par un meneau qui porte un remplage flamboyant XVe siècle, conserve une archivolte à trois rangs rouleaux, comme une baie de l'abside. C'est un or ment assez rare dans la région, mais dont je sign des exemples à Poitiers, sous le porche latéral Notre-Dame-la-Grande et dans une baie du clocher Saint-Hilaire, ainsi que dans une fenêtre du bas-c sud de l'église d'Airvault. La fenêtre de gauche revêtue d'une série d'ornements qui ressemblent à langues encadrées entre un tore et des billettes.

Sous le pignon refait au XVe siècle, comme le p vent les deux ours et les crochets de ses ramp garnis de feuilles de mauve frisée, les modillons d corniche représentent un animal dévorant un enfan roi couronné, une reine avec ses longs cheveux, ainsi

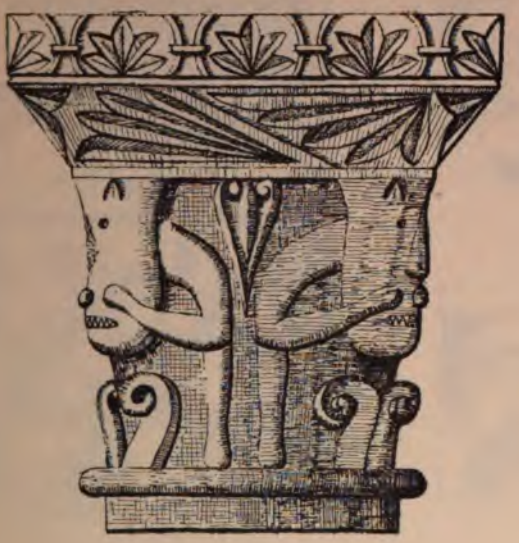

Poulard du Palais, del.

Église de Jazeneuil.

Chapiteaux du portail.

Poulard du Palais, del.

Église de Jazeneuil.

Chapiteaux du portail.

trois colonnes. Une gorge, creusée sur l'arête des ilastres qui les soutiennent et sur leur archivolte, st remplie de boutons côtelés. J'ai retrouvé la ième ornementation sur les arcatures des chapelles ayonnantes à Saint-Jouin-de-Marnes. Les chapiteaux es pilastres sont rehaussés de palmettes, de feuillages ras, de fruits d'arum et d'une tête de bélier. Les eux colonnettes des fenêtres de l'abside soutiennent ne archivolte garnie d'un tore, d'une gorge, de esants, de larges dents de scie ou de trois rangs de ouleaux. La plupart des modillons de la corniche eprésentent des têtes d'animaux à long cou qui ressemblent aux corbeaux des chapelles rayonnantes de aint-Hilaire de Poitiers. Le clocher carré qui s'élève ur la croisée du transept a été rebâti : c'est une tour assive, sans aucun intérêt, couronnée d'une flèche n charpente.

XIII

L'ÉGLISE ET LE CHATEAU DE GENÇAY

Par M. de LA BOURALIÈRE.

L'ÉGLISE

L'église de Saint-Maurice-en-Gençay fut donnée vers 1100 par Guillaume le Chauve et ses frères à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers : elle devint un prieuré tout en servant au culte paroissial. Le plan de l'édifice comprend une nef flanquée de bas-côtés qui vont en s'élargissant vers la façade dont le mur n'est pas perpendiculaire à la nef. Ces irrégularités impossibles à expliquer par la configuration du terrain se retrouvent dans le transept, car l'axe de ses croisillons arrondis, flanqués chacun d'une absidiole, ne coïncide pas avec celui de la croisée. Le chœur en hémicycle est précédé d'une partie droite. Cette église du XIIe siècle présente donc un exemple de plan tréflé d'autant plus intéressant qu'il est exceptionnel en Poitou, sauf dans le temple Saint-Jean à Poitiers. Dans les Charentes, on le retrouve à la chapelle de Montmoreau et à l'église de Marignac.

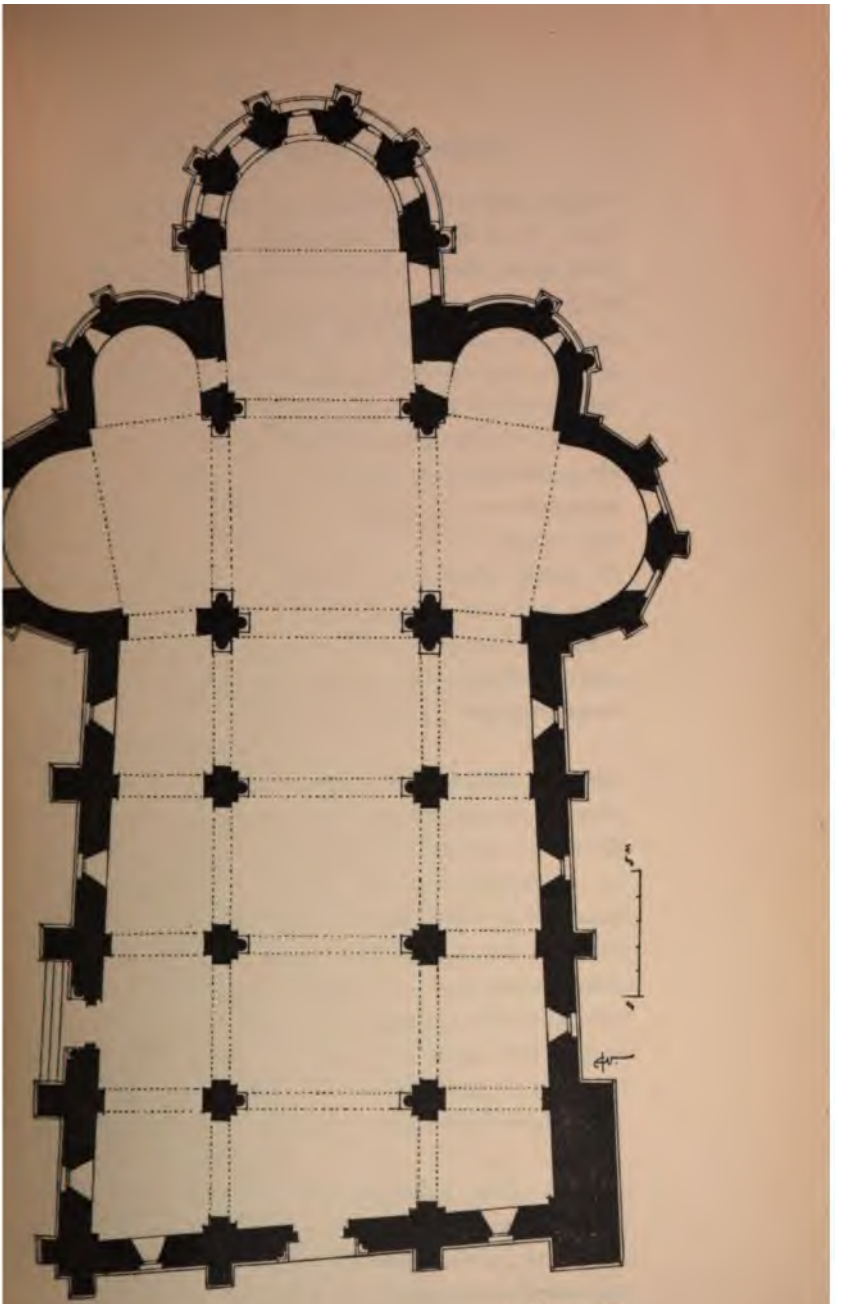

A. Ventre, del.

Église de Saint-Maurice-en-Gençay.

Plan.

La nef est recouverte d'un berceau brisé qui s'appuie r des doubleaux en tiers-point à profil carré, mais tte voûte semble avoir été ajoutée après coup pour mplacer une simple charpente, comme dans l'église Nouaillé et à Saint-Hilaire de Poitiers. Les anciennes les cruciformes, dont le plan est assez rare dans la gion et qui sont reliées par des arcs en tiers-point ublés à claveaux nus, n'étaient pas destinées à porter ne voûte. Elles devaient remonter au commencement u XIIe siècle. Le tailloir en biseau qui les contourne t coupé vis-à-vis de la nef pour laisser passer une lonne engagée. Les chapiteaux romans, ornés de uillages et d'oiseaux affrontés, qui se trouvent sous retombée des doubleaux, sont surmontés d'un tail- ir en biseau qui ne se relie pas à la moulure de l'im- oste dans la troisième travée. Nous y voyons encore ne preuve de remaniement.

Les bas-côtés, éclairés par des fenêtres en plein intre, furent également voûtés après coup en berceau risé, mais comme l'architecte chargé de ce travail égligea d'épauler les murs par des contreforts, ce ui fut fait à Nouaillé, les piles de la nef et les murs xtérieurs des collatéraux se déversèrent et le vaisseau entral aurait fini par s'effondrer si une restauration icente n'avait pas conjuré le danger. On a profité ces travaux pour dégager les bases des piliers terrés sous un remblai de 0^m70. Le mur du bas-côté rd a été refait en entier, car son écartement attei- ait 0^m80.

Le carré du transept est recouvert d'une coupole pendentifs renforcée par des nervures, comme le des églises de Javarzay (Deux-Sèvres), de Saint- nand-de-Boixe (Charente) et d'Aulnay-de-Saintonge

(Charente-Inférieure) : elle repose sur de grands arcs en tiers-point doublés et soutenus par deux colonnes engagées. La corbeille des chapiteaux est garnie de feuillages et de volutes d'angle. La partie droite des croisillons, qui a le plan d'un trapèze, est voûtée en berceau brisé. Leur chevet, arrondi à l'intérieur, forme quatre pans coupés au dehors et la voûte en cul-de-four qui le recouvre est encadrée par un arc brisé, comme celle des absidioles et du chœur, décoré de cinq grandes arcatures en plein cintre dans l'hémicycle.

La porte de la façade, encadrée par deux colonnettes, est légèrement brisée, mais celle qui s'ouvre dans le bas-côté nord est beaucoup plus remarquable par sa largeur et sa riche ornementation. Ses trois voussures sont décorées, la première d'un griffon sculpté sur chaque claveau, la seconde de palmettes isolées sur deux rangs, la troisième d'un rinceau dont les feuilles sont disposées en sens contraire. Un tailloir en biseau, garni de volutes, de palmettes et de damiers, marque le niveau de l'imposte.

Le croisillon nord, épaulé par trois grosses colonnes qui jouent le rôle de contreforts et éclairé par deux fenêtres en plein cintre, conserve sous la corniche de belles arcatures géminées de la même forme qui retombent sur deux colonnettes. C'est une disposition fréquente dans le bassin de la Loire, notamment à Château-Meillant, à Plaimpied (Cher), à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), à Cosne, à La Charité-sur-Loire (Nièvre), à Beaulieu et à Cunault (Maine-et-Loire). Le croisillon sud, beaucoup moins riche, est dépourvu d'arcatures et ses contreforts ont la forme de pilastres. Les deux absidioles conservent leurs contreforts à grosse colonne, comme l'abside : ses cinq fenêtres

en plein cintre sont encadrées par deux longues colonnettes qui descendent jusqu'au sol et par des archivoltes à larges dents de scie et à languettes. Sous la toiture on voit des arcatures géminées entre les contreforts, comme sur le croisillon nord, et une corniche soutenue par des têtes d'animaux. Le clocher central, dont la base est seule romane, fut transformé en tour de défense au XVIe siècle à l'aide de quatre tourelles d'angle, mais le toit en pavillon est moderne. Cette tour porte des traces d'incendie.

LE CHATEAU

C'est une des ruines féodales les plus importantes que possède le département de la Vienne. Placé comme une sentinelle avancée à la frontière du Poitou et de la Marche, situé au sommet d'une colline au pied de laquelle la Clouère et la Belle viennent confondre leurs eaux, il domine encore à une grande hauteur tout le pays environnant de ses puissantes tours et de ses sombres murailles. Il est assez difficile de déterminer sa date. Une chronique dit qu'il fut bâti à la fin du Xe siècle par Guillaume le Grand, comte de Poitou, mais pris, repris, démantelé, il fut rebâti sans doute. Les constructions actuelles ne remontent pas au delà de la fin du XIIe siècle; certaines parties doivent même descendre au XIIIe. Ce château joua un rôle dans plusieurs épisodes de la guerre de Cent ans et des guerres de religion. Puis il fut délaissé peu à peu et abandonné définitivement, au commencement du XVIIe siècle, par Jean de Bueil, grand échanson de France, baron de Gençay, qui s'établit à 1200 mètres

de là dans la somptueuse résidence de la Roche-de-Gençay, plus en rapport avec les goûts de l'époque.

Le plan de la forteresse forme un triangle irrégulier : aux angles s'élèvent d'énormes tours rondes, percées d'étroites archères et garnies de mâchicoulis. Les courtines étaient soutenues par deux tours carrées, qui sont complètement écroulées.

On accédait à l'intérieur par un pont-levis qui franchissait les larges fossés creusés du côté du plateau. L'entrée était protégée par quatre tours avancées entre lesquelles il fallait s'engager pour arriver à la porte en tiers-point fermée de doubles herses. Une autre porte, donnant sur la vallée, était défendue par une barbacane et commandée en outre par une des grosses tours carrées. On montait sur une des courtines par un escalier droit pris sur l'épaisseur de la muraille qui est de 3m50.

Les tours rondes contiennent des salles voûtées d'ogives avec des nervures à arêtes abattues, qui reposent sur des consoles sans ornements. L'air et la lumière ne pénétraient que par l'étroite ouverture des meurtrières. Les bâtiments d'habitation paraissent avoir existé du côté de la porte principale, car on aperçoit à droite de cette porte deux fenêtres en tiers-point ouvertes dans les courtines à une grande hauteur du sol.

Une place aussi forte était imprenable, avant l'invention de l'artillerie, sinon par la famine ou par une surprise.

Bibliographie. — *Indicateur archéol. de l'arrondissement de Civray*, par A. Brouillet, 1865.

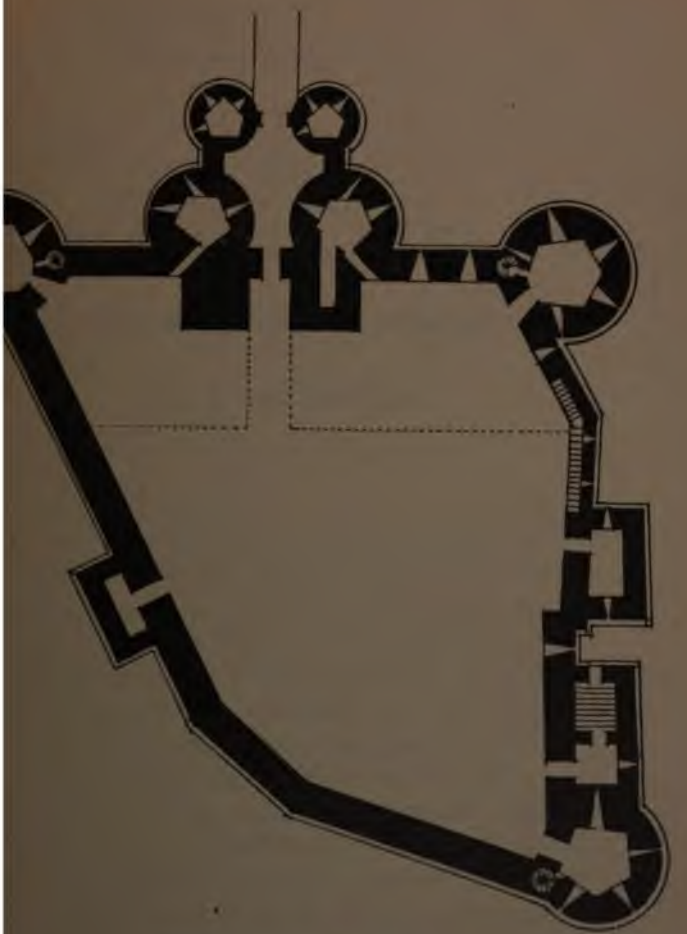

Château de Gençay.

Plan.

[redacted]

XIV

UNE

GLISE DU VELAY

Construite suivant le mode Poitevin,

Par M. Noël THIOLLIER.

ı département de la Haute-Loire, au point de vue éologique, ne fait partie intégrante d'aucune des des écoles d'art qui, au XIIe siècle, se partagèrent l de la France. Des notices déjà publiées(1) et des rvations faites par les membres du Congrès éologique du Puy, il résulte que les monuments elay ne peuvent pas être rattachés à l'école auver- ɜ comme on l'avait généralement fait jusqu'à ces ers temps. L'art auvergnat ne semble même pas eu la part prépondérante, et les églises velai- ıes sont plutôt inspirées les unes de l'art bourgui- , d'autres de l'art provençal, d'autres de certains ıments limousins, d'autres enfin, et c'est le cas ınières, des édifices du Poitou.

Thiollier (Noël et Félix) : *L'architecture religieuse à l'époque e dans l'ancien diocèse du Puy.* Le Puy et Paris, 1900, 1 vol. *passim.*

Le prieuré de Dunières est mentionné parmi les dépendances de La Chaise-Dieu dans une bulle du pape Lucius III, du 27 mars 1184 (1). Il fut réuni plus tard au collège des Jésuites de Lyon.

L'église, quoique remaniée, est l'une des plus curieuses qui existent encore en Velay; elle est surtout remarquable par son caractère franchement poitevin.

Le mode d'architecture adopté par l'école poitevine à l'époque romane, qui est caractérisé par l'emploi au-dessus des bas-côtés de voûtes en berceau montées assez haut pour contrebuter la poussée de la maîtresse voûte, n'est pas inconnu en Velay et dans les régions qui l'avoisinent. On le trouve notamment à l'église de Champagne (Ardèche) (2), à Polignac (Haute-Loire), à Saint-Rambert et à Pommiers (Loire), mais en général l'imposte de la voûte des collatéraux est un peu moins élevée que celle de la voûte centrale. De plus, on ne rencontre dans aucune de ces églises, le plan du pilier en forme de quatre-feuilles spécial au Poitou (3).

(1) Cette bulle a été plusieurs fois publiée, notamment par M. l'abbé Chaix : *Bullaire d'Auvergne*, dans *Mémoires de l'Académie de Clermont*, t. XIV, 1877, p. 321-325.

(2) Les voûtes en berceau plein cintre des tribunes, épaulent la

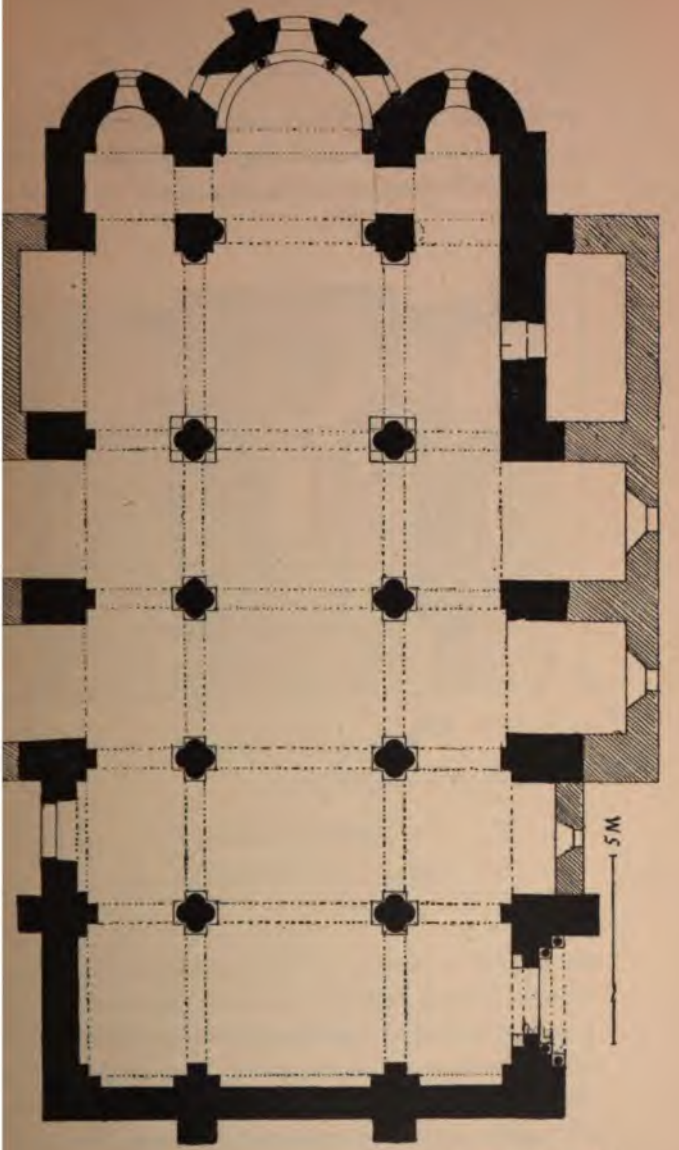

M. Montuclard, del.

Plan de l'église de Dunières.

Avant les dernières réparations.

La disposition primitive de l'église de Dunières ne est conservée intacte qu'à l'abside, aux absidioles et la travée de chœur qui les précède immédiatement.

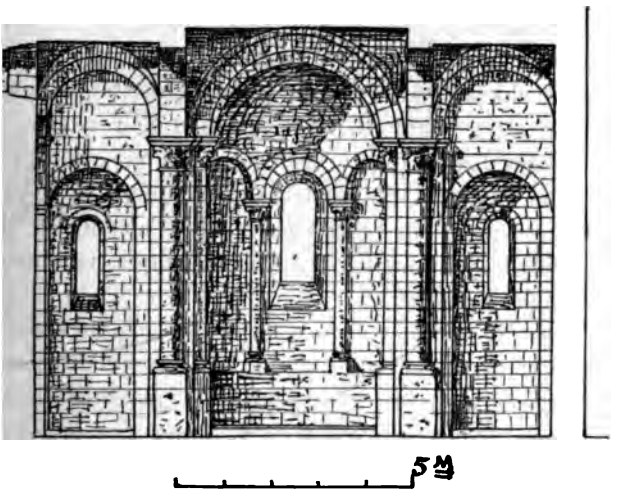

Paul Bréchignac et M. Montuclard, del.

Église de Dunières.

COUPE TRANSVERSALE SUR LE CHŒUR.

ıside et absidioles sont en hémicycle sur leurs deux ;es ; les murs des absidioles sont nus, ceux de l'abside ;orés de trois arcatures en anse de panier reposant r des colonnettes. Le chœur est recouvert contre nef et les bas-côtés d'une voûte en berceau plein ıtre, avec impostes disposées au même niveau. La vée de nef communique avec celles des bas-côtés r deux ouvertures en plein cintre.

Le reste de l'église comprenait cinq travées, qui paraissent avoir été primitivement voûtées en berceau; on voit en effet, le long des bas-côtés, une corniche continue qui devait marquer le point de départ des voûtes. Ces voûtes se sont écroulées et ont été remplacées vers le début du XVIIe siècle (1) par des voûtes d'arêtes très surbaissées, séparées entre chaque travée par un doubleau de mince épaisseur. On a profité de cette réfection pour ouvrir des fenêtres dans la lunette des voûtes des bas-côtés.

La travée la plus orientale est plus longue que les autres : elle est séparée de l'abside et des absidioles par les travées de chœur que nous avons signalées.

Les piliers sont formés de quatre colonnes qui se pénètrent, ce qui donne, en plan, la forme d'un quatre-feuilles. Les bases, très spéciales et insolites dans la région, sont cruciformes et reposent sur un grand socle de maçonnerie. Elles se profilent en deux tores séparés par un onglet.

Les quatre chapiteaux, qui supportent les grandes arcades et les doubleaux de la nef et des bas-côtés, sont disposés au même niveau. Les sculptures qui les décorent, archaïques et peu fouillées, représentent pour le plus grand nombre des feuillages; d'autres ont une tête barbare disposée à chaque angle du chapiteau; d'autres enfin, des entrelacs assez simples. L'astragale taillé dans la dernière assise du fût se profile en un double tore, dont l'inférieur est parfois décoré de torsades.

(1) C'est au moins l'âge que le style de la construction permet de leur attribuer.

Vue intérieure de l'église de Dunières.

doubleaux des bas-côtés reposaient sur des
s terminés par de simples tailloirs formés
ndeau et d'un biseau. Le long des murs laté-
n remarque une série de grands arcs de
ge pris dans l'épaisseur du mur; leur emploi
stant en Velay. On connaît leur fonction qui est
rter une partie de la poussée des voûtes vers
ne point où elle pouvait être utilement butée
contrefort.

ide est épaulée extérieurement par deux contre-
ctangulaires amortis en glacis. Les trois fenê-
l'éclairent ne sont ébrasées qu'à l'intérieur,
centrale est entourée d'une archivolte garnie
ttes.

rte d'entrée s'ouvre au sud: elle est encadrée de
chivoltes composées chacune d'une arête entre
res. La plus intérieure repose sur un pilastre
res toriques ; les autres sur des colonnes dont
t ornée de zigzags et l'autre de torsades ; des
ments de feuillages occupent l'extrémité de
olte extérieure. Sur l'un des chapiteaux on voit
me accroupi ; sur un second une femme allai-
serpents, les autres sont couverts de feuillages ;
ir se compose d'un boudin de faible dimension
entre deux boudins plus gros, dont il est
par de petites gorges.

ocher construit bien postérieurement à l'épo-
ane, au XVIIe siècle selon toute vraisemblance,
au-dessus de l'absidiole méridionale et de la
le chœur qui la précède. On a employé dans
truction des chapiteaux de l'époque romane.
ssez difficile de savoir s'il existait primitive-
clocher et quelle place il occupait.

Aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, on a ouvert au nord et au sud une série de chapelles latérales, qui défigurent l'église.

Comme on a pu le voir par les lignes qui précèdent, on se trouve à Dunières en présence d'un édifice poitevin, et cette importation en Velay d'une architecture étrangère à la région ne peut guère s'expliquer que par une influence monastique.

Les moines de La Chaise-Dieu, abbaye dont dépendait Dunières, avaient en Poitou des possessions assez nombreuses ; or, de même qu'ils avaient introduit dans ce pays, notamment à Parthenay-le-Vieux (1), des pratiques auvergnates, de même il ne paraît pas téméraire de penser qu'un moine d'un prieuré Casadéen du Poitou ait pu apporter à Dunières le mode d'architecture employé dans cette province.

Cet exemple d'un système architectural ainsi transporté d'une région dans une autre très éloignée est remarquable et méritait d'être signalé.

L'église de Dunières était devenue insuffisante pour les besoins du culte. Elle vient d'être l'objet d'importantes restaurations qui, grâce aux efforts combinés de notre confrère M. Florentin Malartre et de l'ancien préfet de la Haute-Loire, M. Leblond, n'ont rien fait disparaître d'intéressant : on s'est contenté de démolir la façade qui se composait d'un mur droit et d'agrandir l'église d'une travée. Un porche a été plaqué en avant

(1) Berthelé : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 74 et 75. *Carnet de voyage d'un archéologue poitevin*, p. 300 à 306.

du portail et on a couronné le clocher d'une flèche en pierres.

Nous sommes heureux, comme toujours, de signaler cet exemple d'une restauration intelligente due en grande partie à l'un de nos confrères, car, dans le département de la Haute-Loire, comme hélas dans beaucoup d'autres, les actes de vandalisme se sont, pendant ces dernières années, multipliés d'une façon inquiétante.

XV

LES

SCULPTEURS POITEVINS

AU XVIIE SIÈCLE

Par M. P. RAMBAUD.

Après sa construction par le duc Jean de Berry, le vieux Palais de Justice de Poitiers fut l'objet de nombreuses réparations, surtout à l'intérieur. Ses embellissements extérieurs semblent avoir été plutôt rares, du moins jusqu'à la Révolution.

Le 15 septembre 1567, les magistrats des Grands Jours de Poitiers ordonnent à Guillaume Lejard, commis à la recette des amendes, de payer à Regnault Mauroy la somme de « neuf vingt sept livres pour les reparations necessaires qu'il a convenu faire au Palais dud. Poictiers en menuyserie et charpenterie, tant en

ques années plus tard, le 5 mai 1585, les sieurs igny et de Mozières, surintendants de Marie eine d'Écosse, douairière de France et comtesse ou, passent un marché avec Hilaire Girard pour ion des couvertures et la pose de tuiles plates. eptembre suivant, ils s'entendent de nouveau an Ogier, maître des œuvres, pour faire une e dans la cuisine, consolider les murs et mettre ins endroits une charpente neuve (1).

ois de mai 1603, ce furent les magistrats du l qui mirent en adjudication les réparations toyent à faire en palais royal de ceste ville, n du parquet et chapelle dicelluy, que aultres ons d'aultres endroitz deppendances dud. » (2).

, le 22 novembre 1634, les magistrats des Jours font prendre sur le produit des amendes me de 450 livres 10 sols pour être distribuée dré Labbé, maître maçon, Paul Roy, maître er, Jehan Chassard, maître charpentier, Claude aître vitrier, Jehan Deschamps, maître recou- t Jehan Richeau, maître tapissier, pour les par eux exécutés « au parlement de Poictiers a venue de lad. cour des Grands Jours » (3).

64, les gens du roi, avocats et procureurs, faire exécuter un plafond dans la chambre du s'adressent à un maître menuisier demeurant e de Chincé, paroisse de Jaulnay (4).

tes de Guyonneau, notaire.
. du greffe du présidial de Poitiers.
. nationales, X^1a 9206.
illage de Chincé se trouve à l'extrémité de la commune y.

L'emploi d'un maître de cette profession pour accomplir un véritable ouvrage de sculpture paraît assez singulier. A Poitiers, quand un maître voulait entreprendre un travail en dehors des limites des droits de sa corporation, il était immédiatement rappelé à l'ordre.

C'est ce qui arriva à un menuisier de Poitiers, nommé Azemar, qui dut pour ce motif cesser de faire de la sculpture. Nous le voyons, le 9 septembre 1683, passer un acte notarié avec les autres maîtres jurés de son métier (1). Il s'engage à ne plus aller travailler comme sculpteur chez les architectes, ni chez les particuliers, et à s'en tenir simplement à l'exercice de sa profession sous peine de dommages et intérêts.

Le 23 février 1664, Jean Constant, sieur des Chezeaux (2), conseiller à la Cour et avocat du roi, agissant au nom de Jean Filleau, également conseiller et avocat du roi (3), de Jacques Mayaud (4) et Marc Jarno (5), conseillers et procureurs, passent donc un acte avec Étienne Delastre pour arrêter les conditions

(1) Minutes de Dubois, notaire.

(2) Jean III Constant, sieur des Chezeaux. Armes : *d'argent, au palmier de sinople, terrassé de même.* — V. Charles Babinet : *Le Présidial de Poitiers*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. XXV, p. 305.

(3) Jean Filleau, sieur de La Boucheterie. Armes : *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois coquilles d'or, 2 et 1 (Ibid.*, p. 304).

(4) Jacques Mayaud, sieur de Groges. Armes : *d'argent, au mur de sinople, soutenu d'un croissant d'azur (Ibid.*, p. 310).

(5) Marc Jarno, sieur du Pont. Armes : *d'azur, à trois têtes de cygnes* (Thibaudeau dit avec raison : têtes de jards), *arrachées d'argent (Ibid.*, p. 311).

marché pour la décoration du plafond (1). lui-ci s'engage à le faire en bois de noyer et sapin ec cadres et corniches ornés de demi-roses. Dans le ntre devront se trouver les armes du roi. De plus, armes des deux avocats et des deux procureurs ront placées aux quatre coins. Le tout, bien entendu, levé en bosse suivant le dessin fourni.

Il fera réparer les toitures de la chambre, bou- er des ouvertures, en un mot exécuter toutes les parations nécessaires. Ce travail ne devra pas durer aucoup plus de deux mois, car il sera livrable le emier mai suivant. Enfin, il touchera pour cela une mme de 200 livres, dont la moitié immédiatement et reste à la fin.

Le croquis au crayon donné par Delastre, et joint à minute, est fort incomplet. Il y manque les armes s magistrats aux quatre coins et celles du roi au ilieu. Quoique assez simple, ce plafond n'était int dénué d'une certaine élégance. Une fois peint et haussé d'or comme c'était l'usage à l'époque, l'aspect vait en être sinon somptueux, tout au moins assez coratif.

Après avoir vu notre artiste à l'œuvre, les conseil- rs du présidial se décident à lui confier un semblable avail pour leur chambre du conseil.

Le 22 mars 1664, René de la Coussay, écuyer (2),

(1) Minutes de Dubois, notaire à Poitiers. Étienne Delastre s'en- ge à faire, dans la chambre du parquet au Palais de Poitiers, plafond de bois de noyer et sapin, accompagné de cadres et niches, ornés de demi-roses, avec les armes du roi au milieu et, quatre coins, celles des gens du roi (Jarno, Mayaud, Filleau Constant), pour le prix de 200 livres.

(2) René de la Coussaye (V. *Le Présidial de Poitiers*, p. 246).

et Philippe Peyraud, écuyer, sieur de la Chèze (1), passent avec Delastre un marché semblable au précédent. Ce dernier sera tenu de leur faire un plafond en bois de noyer et sapin avec cadres et corniches, les premiers ornés de demi-roses. Les poutres qui traversent la salle seront garnies de feuillages au centre et ornées de corniches sur les bords. Autour de la chambre il y aura une frise avec son architrave. Le tout, bien entendu, selon le dessin fourni par le maître menuisier.

Toutefois, d'après l'acte, certains détails du projet seront à revoir au moment de l'exécution. C'est ainsi que les présidiaux se réservent de changer les ronds en octogones ou vice-versa, de faire mettre des feuilles de laurier sous les poutres et des feuilles de chêne dans les cadres. Ils donnent en outre quelques mesures précises : les ornements auront cinq pouces de large et les cadres six pouces.

Ce travail, plus important que le précédent, devra être achevé au bout de sept mois. Enfin, il sera fait moyennant une somme de 500 livres, dont 200 dès le début et le reste une fois l'ouvrage fini et accepté.

Le dessin au crayon joint à la minute n'est qu'un simple croquis sans aucune indication spéciale ni aucune mesure. Pourtant il paraît beaucoup plus riche et plus orné que l'autre. Il se rapprocherait plus, dans son ensemble, du genre pompeux et solennel de l'époque de Louis XIV. Si la chambre du conseil était entièrement ornée dans ce goût, elle devait avoir grand air.

(1) Philippe Peyraud, sieur de la Chèze (V. *Le Présidial de Poitiers*, p. 305).

Nous remarquons ici l'emploi du bois de sapin choisi probablement à cause de sa légèreté. On le trouve bien rarement dans nos anciennes maisons poitevines.

Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue l'œuvre du menuisier de Jaulnay. Il est à peu près certain qu'elle fut exécutée, car les deux actes portent « qu'en outre le dit Delastre s'oblige de sa personne à tenir prison close comme pour deniers royaux ». Actuellement, il n'en reste aucune trace. Ces plafonds ont-ils été détruits avec les armes du roi au moment de la Révolution ou simplement ensevelis sous une forte couche de plâtre ? Nous l'ignorons. Il est à souhaiter que cette dernière hypothèse soit la bonne et que nous puissions quelque jour revoir le travail de notre compatriote.

* * *

La sculpture, de même que la peinture, semble avoir eu de nombreux représentants chez les Poitevins, surtout à la fin du XVIIe siècle. Au début de ce même siècle, l'apprentissage de sculpteur devait être assez facile et, par conséquent, les connaissances acquises peu considérables.

C'est ainsi que, le 16 décembre 1629, un maître sculpteur nommé Lancereux, demeurant à Montierneuf de Poitiers, prend comme apprenti Hery Cory, fils de Raismond Cory, laboureur (1). La durée de l'apprentissage ne sera que d'un an. Pendant cette année, le maître devra loger, nourrir et héberger son

(1) Minutes de Martin, notaire à Poitiers.

apprenti. Il devra en outre lui « enseigner et monstrer son mestier et profession au mieux qu'il luy sera possible ». Tout cela moyennant le prix de 75 livres payables en entrant. Il est probable qu'il s'agissait dans ce cas d'un ancien domestique qui abandonnait ses gages pour arriver à bien connaître une profession qu'il avait plus ou moins pratiquée, et acquérir de plus un certificat d'apprentissage toujours nécessaire pour l'exercer plus tard comme compagnon et comme maître. Ces sortes d'engagements n'étaient pas rares à cette époque et le « serviteur domestique » passait ainsi au rang d'apprenti.

Voici un autre contrat d'apprentissage fait dans des conditions différentes. Le 20 décembre 1663, Hillaire Lecompte, maître sculpteur à Poitiers, s'engage à prendre chez lui comme apprenti, pendant trois ans, le nommé René Daudée, fils de feu Yves Daudée, orfèvre, et de Françoise Savary (1). Pendant ce temps, il devra, comme d'habitude, le loger, nourrir et héberger moyennant la somme de 200 livres, dont 55 payables quinze jours après le début de l'apprentissage, et le reste dix-huit mois après. De son côté, il sera tenu, comme toujours, de lui « monstrer et enseigner à son possible son art et mestier de sculteur dont il use ».

Cet engagement n'est encore qu'une exception, étant donné qu'il s'agit d'un fils d'orfèvre. Nous verrons bientôt quels liens unissaient les deux professions et leur permettaient de la sorte de se faire, dans certains cas, des concessions réciproques.

(1) Minutes de Dubois, notaire. — Cet Hillaire Lecompte était peut-être le père de Jean Lecompte, aussi sculpteur, dont nous parlons plus loin.

Nous arrivons maintenant au véritable apprentissage de sculpteur, tel qu'il se pratiquait normalement.

Le 12 juin 1672, Jean Girouard, maître sculpteur, prend comme apprenti Pierre Bonnaud, fils de Jacques Bonnaud, marchand à Lusignan, « pour le temps et espace de quatre années à commencer ce jourd'huy et finir à semblable jour » (1). Pendant ce temps, « led. Girouard sera tenu luy monstrer à son pouvoir son art et mestier de sculteur au mieux qu'il luy sera possible ». Il devra en outre le nourrir, loger, héberger et blanchir. En revanche, Pierre Bonnaud promet « de bien et fidellement servir led. Girouard et luy obéir comme un aprentif doibt faire à son maistre, sans le pouvoir quitter ny se divertir à aultres affaires ». Enfin, il versera une somme de 200 livres, dont 80 en entrant, 60 à la Saint-Michel et le reste un an après. Seulement, comme il sera blanchi, chose qui n'est pas habituelle, son père devra pour cela donner en plus quatre charretées de gros bois à brûler.

L'apprentissage des sculpteurs exigeait en général quatre ans et celui des peintres cinq ans. Pourtant une autre profession également artistique, celle d'orfèvre, demandait huit années, plus une somme de 200 livres et, quand cette somme n'était pas payée, l'apprenti devait rester dix ans chez son maître. Inutile d'ajouter que les orfèvres arrivaient de la sorte à une connaissance parfaite de leur métier

Au XVIIe siècle, ils savaient non seulement émailler, mais encore tailler les pierres précieuses. Ils étaient, comme beaucoup de marchands, attachés par de nombreux liens de famille aux artistes poitevins. Le

(1) Minutes Chollet, notaire.

peintre Jacques Dejax (1) avait épousé Anne Mervache, apparentée à ces orfèvres bien connus qui exercèrent leur profession pendant plusieurs siècles dans notre ville. Il en fut de même de Claude Delaunay et de Hyacinthe son fils (2). Le graveur Paul Demoge, qui

(1) André Mervache, peintre à Poitiers, et Françoise Roy, sa femme, eurent deux enfants : 1° Nicolas Mervache, marié à Thiénette Pelisson, fut maître orfèvre ; 2° Jehan, qui épousa Marye Chardin, laquelle, devenue veuve, se remaria avec Jehan Angry, marchand orfèvre comme son beau-frère. De son mariage avec Jehan Mervache, Marye Chardin eut une fille, Anne, qui, par suite d'un contrat de mariage du 6 novembre 1577, épousa Jacques Dejax, maître peintre, originaire de Brioude. En se mariant, elle lui apportait une certaine fortune et en particulier la maison où demeurait son grand-père, située rue Notre-Dame-la-Petite, à main gauche en descendant à la cathédrale, avec en plus « toutes choses qui sont et despendent, convenables pour son estat de paintre ». Dejax s'installait dans cette maison et prenait la suite de l'aïeul de sa femme. Il continuait même, par acte du 10 février 1578, un contrat d'apprentissage, interrompu par la mort de ce dernier, avec François Dayguen. Cependant, il changea de domicile en 1588 et vint habiter une maison qu'il avait fait bâtir « de la prise par luy faicte du couvent des Cordeliers, en la rue des Cordeliers ». Cette maison comportait trois boutiques, l'une habitée par Dejax et les deux autres louées par lui à André Cetoys, marchand libraire, et à François Megret, tailleur d'habits. (Minutes Chaigneau (Jehan), 1577-1579 et 1588.)

(2) Cette famille Delaunay descendait probablement de Pierre Delaunay, maître orfèvre, fils de Jehan Delaunay, marchand et bourgeois de Paris, et de Marie Cochet, qui, par contrat de mariage du 23 juin 1591 (minutes Chaigneau (Jehan) notaire), épousa Marie Gaillandon, fille de François Gaillandon, marchand orfèvre, et de Barbe Bourgeois.

Le peintre Claude Delaunay prit en premières noces Madeleine Sandelet (minutes Dubois, notaire, année 1670), et en secondes noces Jehanne Miault.

Hyacinthe Delaunay fut marié avec Marie Biesse du Plessis.

exécuta la plupart des planches pour l'ouvrage de l'apothicaire Paul Coutant, eut toute une descendance d'orfèvres qui, pendant plus d'un siècle, portèrent le même nom et le même prénom (1). Le sculpteur Jean Girouard eut quatre de ses enfants qui embrassèrent sa profession (2), Jean, Pierre, Joseph et Jacques (3), mais le cinquième, appelé aussi Jean, se fit orfèvre (4).

(1) Les maîtres graveurs ne paraissent pas avoir été bien riches. A la mort de son mari, la veuve de Demoges devait 89 livres à la succession de Paul Coutant (1635, minutes de Johanne, notaire). Le 17 juin 1706, Dominique Leroy, maître graveur à Poitiers, et Jeanne Grolleau, sa femme, reconnaissent par acte notarié que leur fille majeure, Charlotte Roy, les nourrit depuis longtemps et les fait subsister de ce qu'elle gagne par son travail. Leroy est toujours alité et ne peut plus travailler à cause de son grand âge. (Minutes Duchasteigner, notaire.)

(2) *Bulletin de la Société des Antiq. de l'Ouest*, t. III. Notice sur Girouard, par l'abbé Auber. Cette notice contient une erreur capitale. L'auteur confond le père avec le fils. Le premier était mort avant 1683 : il l'envoie en Bretagne et le fait décéder en 1720. Au contraire, la note de Rédet (*Bull. Antiq. Ouest*, t. IV) met nettement les choses au point.

(3) Le 16 janvier 1706, Jacques Girouard, maître sculpteur à Poitiers, fils de feu Jean Girouard, aussi maître sculpteur, et de Jouashinne Pastureau, assisté de Pierre Girouard, aussi maître sculpteur à Poitiers, son frère, passe contrat de mariage pour épouser Louise Pain, fille de feu Barthelemy Pain et de Pascale Brault. Assistent au contrat : François Pain, chanoine de Saint-Hilaire, Barthélemy Pain, chanoine de Mirebeau, et Jean Pain, ses frères. (Minutes Monnereau, notaire à Poitiers.)

(4) Le 25 mai 1700, Jacques Berthelot, maître sculpteur, et Marianne Simon, sa femme, passent un acte avec Mathieu Drouinot, maître orfèvre, et Renée Champigny, sa femme. (Minutes Beguier, notaire à Poitiers.)

Le 8 septembre 1706, ce même Berthelot, sculpteur, faisait son testament en faveur de sa femme, Marianne Simon. (Minutes Monnereau, notaire.)

[illegible]

[illegible] marchand [illegible] chirurgien, un [illegible] une chambre ha [illegible] 45 livres [illegible] Mathurin [illegible] et sa femme [illegible] paiement d'une s

2,745 livres dont ils ont hérité d'un nommé Gédéon Monbert (1).

Les sculpteurs appartiennent en réalité le plus souvent à la classe aisée des commerçants. Ils habitent comme eux le centre de la ville et les quartiers les plus populeux, vivent de la même vie et n'échappent point aux difficultés du négoce (2).

Le 1er juillet 1652, Louis Dumureau, maître apothicaire à Poitiers, afferme à Jehan Sauveau, « sculteur », une maison touchant à la sienne proche la Poissonnerie, paroisse Saint-Porchaire, moyennant 45 livres par an. De plus, le preneur « sera tenu bailler au bailleur ung image de Nostre-Dame en bosse, de sa façon, de la longueur dung pied, dans la feste de la Noël prochainement venant ».

Nous avons vu que Jean Lecompte est dénommé en 1703 marchand et sculpteur. Nos artistes devaient avoir boutique ouverte sur rue de même que les peintres. Nous ignorons s'ils vendaient beaucoup de statues ou autres objets sculptés au public. En tout cas ces sortes d'objets devaient être d'assez peu de valeur. Dans les nombreux inventaires faits au XVIIe siècle, nous avons bien rarement, ou pour mieux dire presque jamais, trouvé mention de meubles sculptés, statues, statuettes ou « pourtraicts en bosse ». En revanche, les tableaux y sont pour ainsi dire communs, surtout les tableaux religieux et parmi eux tout particulièrement « le pourtraict de Saincte Marye Magdeleyne ».

(1) Archives du greffe du présidial (1680).

(2) Procès entre Charles Sauvage, maître sculpteur, et Jean Pastureau, marchand (26 mai 1670). De même Jean Logais, maître sculpteur, comparaît dans un procès. (Arch. présidial, 1682.)

Les sculpteurs se livraient parfois à l'exercice d'une autre profession. Jehan Bergeron, en 1593, s'intitule maître peintre et sculpteur (1), Mathurin Bosrand, dont nous avons déjà parlé, prend également ces deux titres. D'autres, comme Pierre Hucher, natif de Nimes en Languedoc, sont à la fois maîtres sculpteurs et architectes (2). Du reste, ils pratiquent réellement ces deux professions. Dans un procès au présidial, le 2 septembre 1702, Hillaire Brossard, architecte et sculpteur, réclame aux religieuses du Calvaire un supplément sur le prix du travail qu'il a fait en plus de ce qui avait été primitivement décidé. François Leduc, architecte à Poitiers, ainsi qu'un maître menuisier sont chargés, par un arrêt de la Cour, d'en faire l'estimation (3).

(1) Marché passé le 2 août 1593 entre François Bergeron, maître sculpteur et peintre, avec Arnault Dulié, auquel il loue deux chambres dans sa maison.

(2) Pierre Hucher, maître sculpteur et architecte, passe contrat de mariage, le 7 novembre 1628, pour épouser Marie Ripault, de Poitiers. (Minutes Johanne, notaire.) Plus tard, étant devenu veuf, il épousa Élisabeth Morel qui, devenue veuve, fait nommer, le 4 septembre 1651, sire Robin l'aîné, « maître pintier », comme curateur de ses enfants mineurs. (Archives du greffe du présidial, 1651.)

François Leduc, maître architecte à Saint-Maixent, avait épousé Louise Tirat, sœur de Jean Tirat, tailleur de pierres. De ce mariage naquirent : 1° Jeanne, baptisée le 27 mai 1675 en l'église de Saint-Léger, à Saint-Maixent ; 2° Marguerite, le 7 février 1677. Devenu veuf, François Leduc se remaria avec Radegonde Poibeau, fille de Pierre Poibeau, maître apothicaire à Parthenay, et probablement nièce de Poibeau, curé de la paroisse de Saint-Léger. De ce mariage naquit François, baptisé le 16 mars 1684. (Registres baptismaux de la paroisse de Saint-Léger, à Saint-Maixent.)

(3) Archives du greffe du présidial de Poitiers, année 1702.

En réalité, au XVIIe siècle, le rôle principal de nos peintres et de nos sculpteurs poitevins fut d'orner les églises pour la plupart ravagées pendant les guerres de religion. Les peintres se chargèrent des décorations murales et, à l'occasion, de colorier les œuvres des sculpteurs. Ces derniers firent les statues et les autels.

Les uns et les autres n'y mirent point en général une note personnelle bien marquante. Le style religieux de l'époque, dit style jésuite, est celui qui obtint leur préférence. En dehors des Girouard père et fils, qui paraissent avoir été supérieurs aux autres, nous les voyons tous suivre trop fidèlement et trop servilement le goût de leur temps (1).

Nous allons le constater par trois marchés, l'un en 1604, passé par les Frères prêcheurs de Poitiers avec André Dominique, originaire de Mamers dans le Maine, et les autres en 1686 et 1689 par les habitants de la Merlatière en Bas-Poitou (2) avec des sculpteurs de Mareuil-sur-le-Lay (3) et de Montreuil-Bellay en Anjou (4).

Le 6 mars 1604, le frère François de Nourry, comme ayant charge du prieur des Frères prêcheurs, passe avec le sculpteur André Dominique un marché dans le but de transformer et surtout d'embellir les

(1) Certaines villes et même de grosses bourgades durent posséder des sculpteurs au XVIIe siècle. Nous trouvons ainsi un nommé Michel Guillet, maître sculpteur, à Mirebeau. (Registres baptismaux de Mirebeau, 1682-1686.)

(2) La châtellenie de la Merlatière, distraite le 2 janvier 1503 de la baronnie des Essarts, fit ensuite partie du duché de Thouars.

(3) Mareuil-sur-le-Lay (Vendée).

(4) Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

autels de la chapelle du couvent (1). Le sculpteur s'engage à faire des moulures aux bases des quatre colonnes du principal autel, à les canneler, les entourer de feuillages à la partie inférieure et les surmonter de chapiteaux d'ordre corinthien. Il devra sculpter deux statues, l'une de saint Pierre et l'autre de saint Paul, pour mettre dans des niches au-dessus de l'autel; de plus, faire quatre chérubins, surmonter la frise des armes de Madame de Fontevrault, terminer les corniches qui doivent dominer le tout et enfin réparer les quatre chérubins qui sont dans la nef, autour de la chaire. Dominique doit terminer son travail à la Saint-Jean et toucher pour cela 111 livres, être nourri et logé dans le couvent avec son garçon. Ce dernier reçoit, comme pot de vin, la somme de 20 sols, plus une paire de souliers.

Le travail de Dominique dut se prolonger au delà du terme convenu, car ce n'est que le 28 janvier 1605 qu'il donna aux religieux une quittance définitive des 111 livres qu'il avait reçues d'eux.

La sculpture faite, tout n'était point terminé : il restait encore la peinture. Un nouveau marché intervient le 8 février 1605, passé par Pierre Poillevert, prieur, avec le peintre Arnault Daygacin (2). Celui-ci

(1) Minutes Chaigneau, notaire (1604).

(2) Arnault Daygacin, maître peintre, était fils de François Daygaien et de Françoise Paim. Nous avons vu son frère, Daniel, apprenti d'abord chez André Mervache, puis chez Jacques Dejan. Arnault épousa Claude Bailly, qui est dite veuve en 1616. (Minutes Johanne, notaire, 1614 et 1616.) Il habitait en 1601 une boutique, dont il louait la moitié, située canton Saint-François, au coin de la rue des Cordeliers, en face de celle du peintre Jacques Dejan. (Minutes Chaigneau, André, notaire, 9 juillet 1601.)

s'engage « à peindre et estoffer de sa main et art de peincture toute la fasce du grand autel ». Comme couleur, le choix est peu varié. Il devra « estoffer d'or fin et argent, led. argent appliqué es endroitz où il conviendra le mieulx, et le reste peindre et colorer d'azur et aultres vifves couleurs à double impression et le tout en huille ». Pour les chérubins, ils auront « les cheveux couverts d'or, les ailes d'or et d'argent et avec couleurs convenables ». Les statues de saint Pierre et de saint Paul, ainsi que les armes de Madame de Fontevrault « de mesmes estoffes d'or, d'argent et d'azur et aultres couleurs vifves et convenables ». Le tout moyennant le prix de 90 livres payables en plusieurs fois.

Il est douteux qu'un assemblage de couleurs aussi éclatantes ait été de bon goût. En tout cas, l'œuvre du sculpteur devait être singulièrement amoindrie par un semblable barbouillage.

Les deux autres sculpteurs dont nous allons parler furent chargés non plus de terminer un travail déjà en partie fait, mais de créer de toutes pièces un autel sur des plans présentés par eux et acceptés par les habitants et le curé de la paroisse.

Estienne Pajot, curé de la Merlatière, ayant laissé en mourant une somme de 500 livres pour faire ériger un autel dans l'église de sa paroisse, son successeur, Jean Servant, réunit ses paroissiens et, le 28 juillet 1686, à l'issue des vêpres, passe un marché devant Me J. Merland, notaire aux Essarts (1), avec Joseph

(1) La famille Merland fut très nombreuse et très répandue dans le Poitou aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un certain Joachim Merland fut sénéchal des Essarts au commencement du XVIIIe siècle.

peintre Jacques Dejax (1) avait épousé Anne Mervache, apparentée à ces orfèvres bien connus qui exercèrent leur profession pendant plusieurs siècles dans notre ville. Il en fut de même de Claude Delaunay et de Hyacinthe son fils (2). Le graveur Paul Demoge, qui

(1) André Mervache, peintre à Poitiers, et Françoise Roy, sa femme, eurent deux enfants : 1° Nicolas Mervache, marié à Thiénette Pelisson, fut maître orfèvre ; 2° Jehan, qui épousa Marye Chardin, laquelle, devenue veuve, se remaria avec Jehan Augry, marchand orfèvre comme son beau-frère. De son mariage avec Jehan Mervache, Marye Chardin eut une fille, Anne, qui, par suite d'un contrat de mariage du 6 novembre 1577, épousa Jacques Dejax, maître peintre, originaire de Brioude. En se mariant, elle lui apportait une certaine fortune et en particulier la maison où demeurait son grand-père, située rue Notre-Dame-la-Petite, à main gauche en descendant à la cathédrale, avec en plus « toutes choses qui sont et despendent, convenables pour son estat de paintre ». Dejax s'installait dans cette maison et prenait la suite de l'aïeul de sa femme. Il continuait même, par acte du 10 février 1578, un contrat d'apprentissage, interrompu par la mort de ce dernier, avec François Dayguen. Cependant, il changea de domicile en 1588 et vint habiter une maison qu'il avait fait bâtir « de la prise par luy faicte du couvent des Cordeliers, en la rue des Cordeliers ». Cette maison comportait trois boutiques, l'une habitée par Dejax et les deux autres louées par lui à André Cetoys, marchand libraire, et à François Megret, tailleur d'habits. (Minutes Chaigneau (Jehan), 1577-1579 et 1588.)

(2) Cette famille Delaunay descendait probablement de Pierre Delaunay, maître orfèvre, fils de Jehan Delaunay, marchand et bourgeois de Paris, et de Marie Cochet, qui, par contrat de mariage du 23 juin 1591 (minutes Chaigneau (Jehan) notaire), épousa Marie Gaillandon, fille de François Gaillandon, marchand orfèvre, et de Barbe Bourgeois.

Le peintre Claude Delaunay prit en premières noces Madeleine Sandelet (minutes Dubois, notaire, année 1670), et en secondes noces Jehanne Miault.

Hyacinthe Delaunay fut marié avec Marie Biesse du Plessis.

exécuta la plupart des planches pour l'ouvrage de l'apothicaire Paul Coutant, eut toute une descendance d'orfèvres qui, pendant plus d'un siècle, portèrent le même nom et le même prénom (1). Le sculpteur Jean Girouard eut quatre de ses enfants qui embrassèrent sa profession (2), Jean, Pierre, Joseph et Jacques (3), mais le cinquième, appelé aussi Jean, se fit orfèvre (4).

(1) Les maîtres graveurs ne paraissent pas avoir été bien riches. A la mort de son mari, la veuve de Demoges devait 89 livres à la succession de Paul Coutant (1635, minutes de Johanne, notaire). Le 17 juin 1706, Dominique Leroy, maître graveur à Poitiers, et Jeanne Grolleau, sa femme, reconnaissent par acte notarié que leur fille majeure, Charlotte Roy, les nourrit depuis longtemps et les fait subsister de ce qu'elle gagne par son travail. Leroy est toujours alité et ne peut plus travailler à cause de son grand âge. (Minutes Duchasteigner, notaire.)

(2) *Bulletin de la Société des Antiq. de l'Ouest*, t. III. Notice sur Girouard, par l'abbé Auber. Cette notice contient une erreur capitale. L'auteur confond le père avec le fils. Le premier était mort avant 1683 : il l'envoie en Bretagne et le fait décéder en 1720. Au contraire, la note de Rédet (*Bull. Antiq. Ouest*, t. IV) met nettement les choses au point.

(3) Le 16 janvier 1706, Jacques Girouard, maître sculpteur à Poitiers, fils de feu Jean Girouard, aussi maître sculpteur, et de Jouashinne Pastureau, assisté de Pierre Girouard, aussi maître sculpteur à Poitiers, son frère, passe contrat de mariage pour épouser Louise Pain, fille de feu Barthelemy Pain et de Pascale Brault. Assistent au contrat : François Pain, chanoine de Saint-Hilaire, Barthélemy Pain, chanoine de Mirebeau, et Jean Pain, ses frères. (Minutes Monnereau, notaire à Poitiers.)

(4) Le 25 mai 1700, Jacques Berthelot, maître sculpteur, et Marianne Simon, sa femme, passent un acte avec Mathieu Drouinot, maître orfèvre, et Renée Champigny, sa femme. (Minutes Beguier, notaire à Poitiers.)

Le 8 septembre 1706, ce même Berthelot, sculpteur, faisait son testament en faveur de sa femme, Marianne Simon. (Minutes Monnereau, notaire.)

chérubins qui se trouveraient en assez bon état de conservation. Les statues de saint Pierre et de saint Étienne ont disparu.

C'est probablement grâce à la victoire remportée non loin de là, aux Essarts, en janvier 1794, par les bandes de Stoflet sur la colonne infernale dirigée par Grignon, que la Merlatière, son église et son autel purent échapper en partie aux incendies qui ravagèrent cette partie du Bocage vendéen.

XVI

SAINT-HILAIRE DE POITIERS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

Par M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS.

Malgré les documents publiés par M. Rédet (1), l'essai historique de M. de Longuemar (2) et ses discussions avec M. de Cougny (3), qui a beaucoup trop vieilli l'église (4), l'étude de M. Édouard Aubert sur le clocher (5), la description manuscrite de M. de Guilhermy (6), l'intéressante notice de M. de la Bouralière (7), accompagnée d'une savante dissertation de

(1) *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, 768-1790, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIV et XIX.

(2) *Essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, dans les *Mémoires* déjà cités, t. XXIII, p. 363.

(3) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XII, p. 387.

(4) *Bulletin Monumental*, t. XXXIV, 1868, p. 166.

(5) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 5e série, t. II, p. 45.

(6) Bibl. nat. Nouv. acq. franc. 6106.

(7) *Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, 2e édition, extraite des *Paysages et monuments du Poitou*.

M. Richard sur l'architecte Gautier Coorland (1) et quelques pages substantielles de M. Berthelé (2), j'ai constaté avec les membres du Congrès que Saint-Hilaire de Poitiers présentait encore de nombreux problèmes archéologiques à résoudre. J'ai été surtout frappé de ce fait que les remaniements de l'édifice étaient encore plus importants que M. Berthelé ne le suppose, notamment dans la nef, les bas-côtés et les croisillons. Après un nouvel examen de l'église, je vais essayer de disséquer ses principales parties et de restituer son plan d'abord au XIe, puis au XIIe siècle. Les photographies que j'ai prises serviront à contrôler mes nouvelles théories.

La première chapelle bâtie par saint Hilaire en l'honneur de saint Jean et de saint Paul, avant 368, date de sa mort, et où il fut enterré, devait s'élever sur l'emplacement de la nef actuelle. Détruite par les Vandales vers 407, elle avait été reconstruite avant la défaite d'Alaric à Vouillé, car Grégoire de Tours raconte que Clovis vit un globe lumineux sortir de l'église et se diriger vers lui la veille de la bataille (3). Au VIe siècle, saint Fridolin jeta les fondations d'une nouvelle basilique et fit déplacer le tombeau de saint Hilaire, mais les Sarrasins la dévastèrent en 732. Un diplôme de Pépin le Bref, date du mois de juillet 768, fait mention du luminaire de l'église qui est désignée sous le nom de *basilica* dans des chartes de 876 et de 878 (4). Incendiée par

(1) *Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*. 2e édition, p. 31.

(2) *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 56. — *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*, p. 300.

(3) *Historia Francorum*, liv. II, chap. XXXVII.

(4) *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIV, p. 1, 10 et 11.

les Normands en 863 (1), abandonnée par les chanoines qui se réfugièrent au Puy-en-Velay vers la fin du IXe siècle, en emportant les reliques de leur patron, et qui revinrent à Poitiers au milieu du Xe siècle (2), elle se releva de ses ruines au XIe siècle.

Notre confrère, M. Alfred Richard (3), a fait preuve d'une grande érudition en interprétant le passage de la *Chronique de Saint-Maixent*, qui fixe la dédicace de l'église actuelle de Saint-Hilaire au 1er novembre 1049 (4). Il a démontré que la reine d'Angleterre, citée dans le texte, était Emma, veuve d'Éthelred II, qui épousa Canut-le-Grand, en 1017, et non pas Édith, femme d'Édouard le Confesseur, ou Adèle, prétendue femme d'Eble, comte de Poitou. La reine Emma se plut à contribuer à la reconstruction de l'édifice : elle fit venir d'Angleterre l'architecte Gautier Coorland qui figure comme témoin au bas de sept chartes de

(1) *Chroniques des églises d'Anjou*, Ed. Marchegay, p. 367. — *Annales de Saint-Bertin*, Ed. Dehaisnes, p. 127. Aymar, ancien comte de Poitou, mort le 2 avril 926, fut enterré « juxta basilicam sancti Hilarii », suivant Adémar de Chabannes. Ed. Chavanon, p. 143 et 200.

(2) Vers cette époque, l'abbé Eble, qui devînt évêque de Limoges, construisit un château à Saint-Hilaire pour y loger les chanoines. *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 376.

(3) Cf. sa lettre à la suite de la notice de M. de la Bouralière.

(4) MXLIX. Kalendis novembris, dedicatum est monasterium sancti Hilarii Pictavensis : cui consecrationi interfuerunt archiepiscopi et episcopi circa tredecim. Extitit autem hec dedicatio admirabilis amore patroni nostri beati Hilarii. Istud monasterium magna ex parte construxerat regina Anglorum per manus Gauterii Coorlandi. Agnes comitissa, que eum jussit dedicare, plurimam partem construxit. *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 397. Cf. Rédet, ouv. cité, t. XIV, p. 86.

Saint-Hilaire entre 1077 et 1090 et dont la famille s'était fixée au XIIe siècle dans les environs de Civray. Dépouillée de ses biens en 1044, elle dut faire interrompre les travaux, mais Agnès de Bourgogne, troisième femme de Guillaume-le-Grand, comte de Poitou, fit achever l'église et célébrer sa dédicace en présence de treize archevêques et évêques au milieu du XIe siècle.

Voilà donc une date bien établie, mais à mon avis, le clocher nord, les croisillons du transept et la base du mur intérieur du déambulatoire sont les seuls débris du monument primitif qui existent encore aujourd'hui. Dès la fin du XIe siècle, on fit communiquer la nef unique avec de larges collatéraux par de grandes arcades qui reposent alternativement sur des piles et sur des colonnes et on ajouta un bas-côté le long du mur occidental des croisillons. La nécessité de voûter l'église pour combattre le danger d'incendie entraîna plus tard des remaniements si importants que son aspect intérieur se trouva complètement modifié. On recouvrit la nef et le carré du transept de coupoles montées sur de nouvelles piles. Les croisillons furent voûtés en berceau et leurs absidioles furent rebâties. Pour voûter le chœur on établit un déambulatoire concentrique à l'ancienne abside et flanqué de quatre chapelles rayonnantes. Enfin, on relança des colonnes dans les piles du clocher dont le rez-de-chaussée fut voûté d'ogives.

Dom Chamard a fait ressortir tout l'intérêt d'un manuscrit des miracles de saint Hilaire, qui contient une mention des travaux faits à l'église quand on remplaça les plafonds de bois par des voûtes en pierre. En creusant les fondations des nouveaux murs ou des nouvelles piles, les ouvriers rencontrèrent

le martyrium de l'ancienne basilique qui renfermait le tombeau de saint Hilaire et deux autres sarcophages en marbre. Ce caveau était percé d'une baie latérale. L'auteur, qui écrivait vers 1130, déclare qu'à cette époque des contemporains du miracle dont il fait le récit vivaient encore (1). En se reportant d'un demi-siècle en arrière, il faut admettre que l'église fut l'objet d'importants travaux de remaniement vers 1080, ce qui est exact, mais la substitution des voûtes en pierre aux plafonds de bois n'est pas antérieure au XIIe siècle. En effet, date du manuscrit et la chronologie de l'auteur ne peuvent pas être fixées avec une rigoureuse exactitude.

M. Berthelé (2) pense que Saint-Hilaire fut « rhabillé » par un architecte auvergnat et propose de l'identifier avec VGO MONEDERIVS (3), qui a gravé son nom sur un chapiteau extérieur de la chapelle rayonnante à droite de l'axe, mais c'est une hypothèse

(1) In hujus operis calce decimum adhuc ponamus unum beati Hilarii miraculum, quod non adeo est antiquum quin nuper hii superessent quorum diebus est actum.

Cum enim sancti ejusdem basilica prius, antiquo more, testitudine supra fuisset camerata, ad tutelam ignis et composicionem operis, libuit quibusdam civibus illius temporis eam totam fieri lapideam, ac, testitudine amota, supra lapidum tegi voltura. Ad quod opus effodientes fundamentum, accidit eos in altum fodere juxta sancti sepulchrum, in cujus sinistro latere fenestram inferius in pariete invenerunt, ipsumque parietem tanquam a foris in superficie luminaribus infixis, vel appositis, combustum et fuscatum inspexerunt. Bibl. nat., latin 5316, fol. 35.

(2) *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*, p. 301.

(3) M. A. Blanchet a rectifié cette signature, trop souvent donnée sous la forme d'*Hugo monetarius*. Cf. *Bulletin international de numismatique*, t. II, 1903, p. 81.

et ils exhaussèrent de quatre pieds le sol de la nef. Dom Fonteneau raconte qu'on trouva dans la dernière travée un caveau voûté, le tombeau en marbre blanc de sainte Abre, conservé dans le bas-côté sud, et un autre sarcophage orné d'une chèvre et de la scène de Daniel dans la fosse aux lions. Saccagée en 1793, transformée en écurie, l'église de Saint-Hilaire fut vendue le 20 janvier 1799, mais l'entrepreneur, qui n'en avait pas payé le prix, fut déchu de ses droits avant d'avoir achevé la démolition. Rendu au culte en 1808, après de lamentables restaurations qui firent disparaître la façade et les premières travées de la nef, l'édifice fut l'objet de travaux importants, commencés en 1855 sous la direction de M. Joly-Leterme, architecte. Le chœur et le transept reprirent leur aspect primitif et la nef, réduite d'un tiers en longueur, fut reconstruite de 1869 à 1875, à l'exception de sa dernière travée double.

Les fouilles faites dans la nef en 1855 ont remis au jour un chapiteau et des bas-reliefs gallo-romains, des colonnettes en marbre rouge veiné, des mosaïques et un sarcophage mérovingien dont le couvercle était garni d'une croix à trois traverses (1), mais elles n'ont pas été conduites avec assez de méthode pour donner satisfaction aux archéologues. La pose d'un nouveau maître-autel en 1883 fournit une occasion favorable pour explorer le sous-sol du sanctuaire. Le P. de la Croix faisait alors partie d'une commission chargée de suivre les travaux et je tiens à le remercier d'avoir bien voulu me communiquer la note ci-jointe que je transcris intégralement.

(1) De Longuemar : *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXIII, p. 64 et 66.

grand plan daté de 1762 et conservé aux archives de la Vienne (1) montre bien l'importance de ces remaniements. La porte percée au XVe siècle dans le mur de fond du croisillon nord, sous la grande rose du XVIe siècle qui correspondait à celle de l'autre bras du transept, y est nettement indiquée.

Bientôt arrivèrent les mauvais jours. Le 26 mai 1562, les huguenots envahirent Saint-Hilaire, pillèrent le trésor et le mobilier, arrachèrent le plomb de la tour centrale, brisèrent les portes, ouvrirent les tombeaux de saint Hilaire, de saint Fortuné, de saint Fridolin et violèrent beaucoup d'autres sépultures. La riche bibliothèque de l'abbaye fut dispersée. Quand les protestants revinrent au mois de juillet 1569, les habitants de Poitiers se défendirent bravement et les canons montés sur les terrasses qui entouraient l'église tinrent les assiégeants à bonne distance, mais le devis de 1577, dressé par Philippe Garraudet, maçon, Jean Orgier, charpentier, Denis Aubert et Léon Dexmier, couvreurs, évalue les réparations à 8.426 livres (2). Les étages supérieurs du clocher nord, ébranlés par les détonations de l'artillerie, s'écroulèrent le 22 janvier 1590 : leur chute entraîna la ruine de plusieurs voûtes. Le 1er juin 1591, Claude Collin signait un marché pour les rétablir : l'année suivante il s'engageait à restaurer le clocher pour 400 écus d'or.

En 1756, les chanoines, sacrifiant au mauvais goût de l'époque, firent disparaître l'ancien maître-autel et le jubé. En outre, ils abaissèrent le dallage du chœur

(1) Ce plan mesure 1m 06 sur 0m 72.

(2) *Documents pour l'histoire de Saint-Hilaire*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIX, p. 259.

[illegible]

[illegible] de M. [illegible]

[illegible] 1855 [illegible]

[illegible] des mos[illegible]

[illegible] le couvercle [illegible] mais elles n[illegible]

[illegible] pour donner [illegible]

[illegible] d'un nouveau n[illegible]

[illegible] favorable pour [illegible]

[illegible] le P. de la Croix f[illegible]

[illegible] charge de cuivre [illegible]

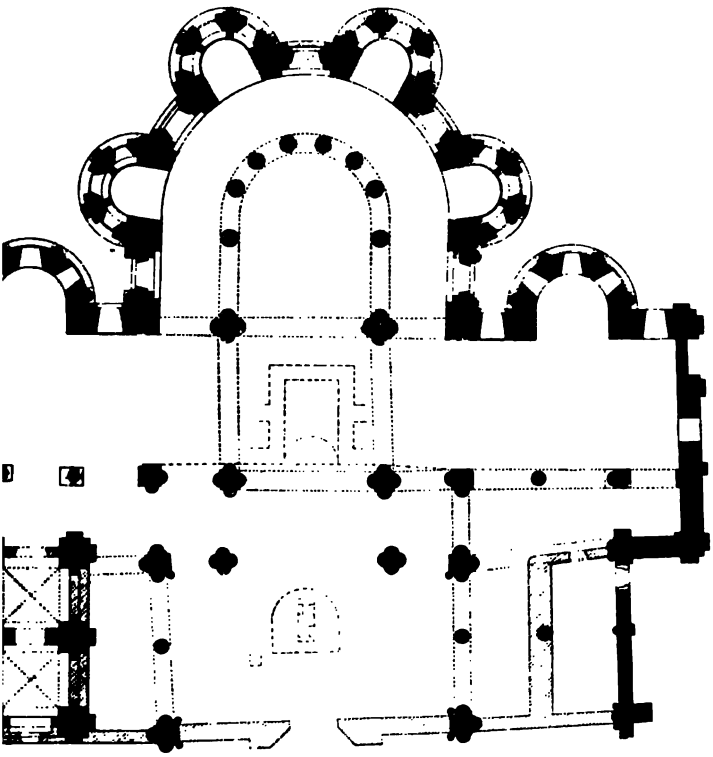

B. Dupré, del.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Plan en 1854.

gallo-romain de Blossac, on a rencontré, à diverses époques, des sépultures païennes; une urne en verre, actuellement au musée de Saint-Germain, entièrement semblable de forme, mais de plus petite dimension que celle trouvée, en 1900, dans un caveau funéraire païen, du IVe siècle, à Louin (Deux-Sèvres); et même une petite statuette en bronze représentant un Hercule combattant, revêtu de la peau du lion de Némée, qui figure dans les collections du Musée des Augustins de Poitiers » (1).

« D'après ces diverses observations, je serais porté à croire que la propriété appartenant à saint Hilaire et où il construisit sa chapelle funéraire, sous le vocable de Saint-Jean et de Saint-Paul, ne comprenait pas alors le terrain où se trouvent l'abside et le transept de l'église actuelle de Saint-Hilaire. »

« Je ferai également remarquer que la pénétration voûtée, si improprement appelée crypte, qui existe sous le carré du transept, avec ouverture sur la nef centrale, et dont la maçonnerie renfermait une grosse borne milliaire (2) mutilée et creusée en sarcophage, a ses fondations sur le même sol que celles des socles des bases de colonnes de l'abside et du transept, et qu'elles sont certainement contemporaines. On a donc pu découvrir sous cette pénétration voûtée, comme l'a écrit M. de la Bouralière, un autel roman, qui aurait probablement été établi en souvenir de saint Hilaire, car les restes de la chapelle funéraire qu'il avait édifiée et où il avait été inhumé se trouvaient en face et sous la grande nef actuelle. »

(1) Hild : *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1891, pp. 431-444.

(2) Elle a été déposée dans le Musée lapidaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

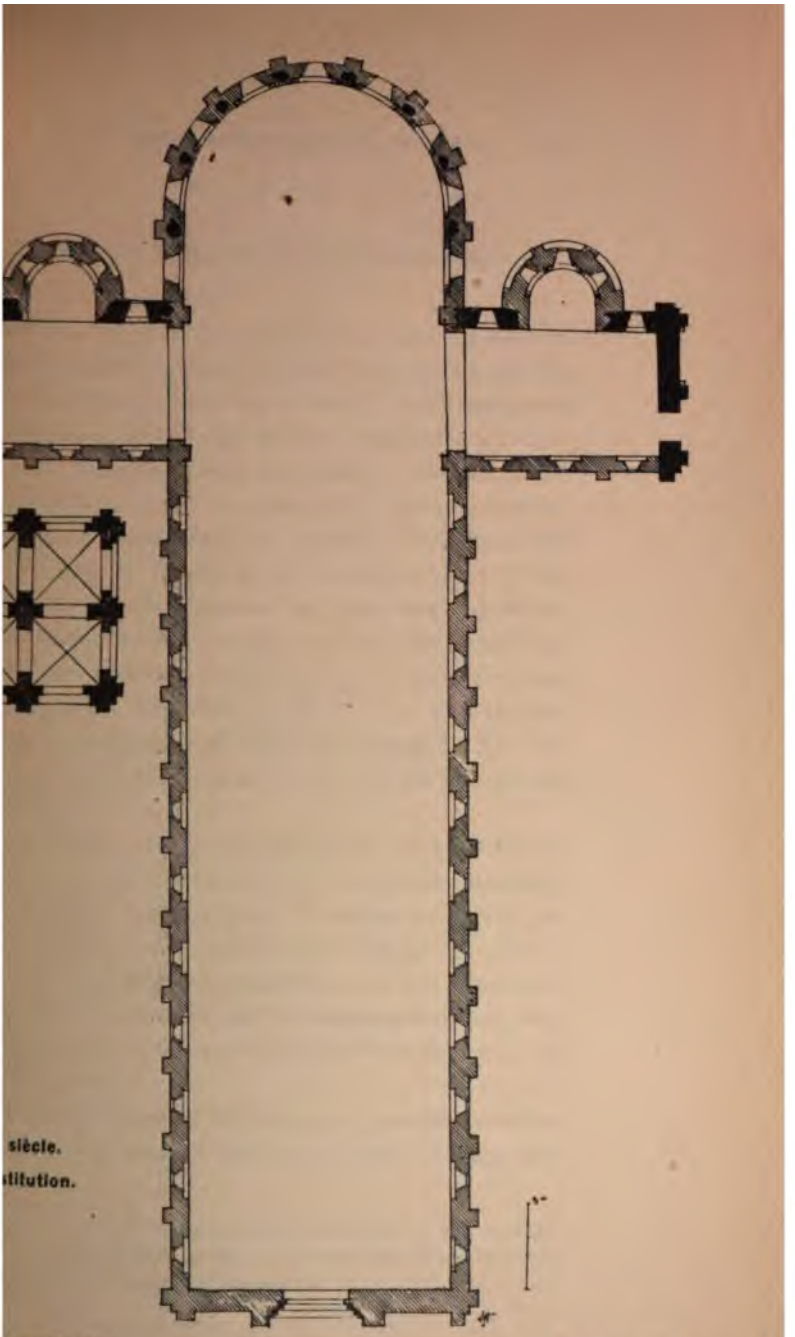

siècle.
stitution.

Pontalis, rest. A. Ventre, del.

estitution du plan primitif de Saint-Hilaire.

L'église de 1049 et ses agrandissements.

Quel était le plan de l'église bâtie par l'architecte anglais Gautier Coorland pendant le second quart du XIe siècle ? Sa nef, large de 15m 45 (1), était dépourvue de collatéraux et le transept, sans bas-côtés à l'occident, était flanqué de deux absidioles. Le chœur, formé d'un vaste hémicycle, ne renfermait ni déambulatoire, ni chapelles rayonnantes. Le clocher-porche s'élevait dans l'angle de la nef et du croisillon nord. C'est le plan du rez-de-chaussée de cette tour, destinée à être complètement isolée, qui permet d'affirmer que la nef primitive n'avait pas de bas-côtés, car il faudrait les reporter en dedans de ses travées actuelles, en donnant au vaisseau central du XIe siècle moins de largeur qu'au chœur, ce qui est invraisemblable.

Il est certain que la nef consacrée en 1049 n'était pas voûtée : les fermes de sa charpente devaient être soulagées par des liens. Sa longueur ne fut pas modifiée dans la suite, mais vers la fin du XIe siècle, on résolut d'ajouter des collatéraux à la nef et un bas-côté occidental au transept. Ce remaniement eut pour conséquence d'englober dans l'église la salle basse du clocher-porche.

Le P. de la Croix est d'avis que les arcades jumelles de la nef furent percées après coup dans l'ancien mur

(1) Cette largeur n'était pas exceptionnelle, car les nefs romanes de Saint-Ouen de Rouen et de la cathédrale de Chartres étaient aussi larges au XIe siècle qu'aujourd'hui.

bâti en petit appareil. J'expliquerai comment on entreprit un travail du même genre dans les croisillons. Les nefs de la cathédrale du Mans, de l'église de Bruyères (1), près de Laon, de Saint-Maclou de Pontoise (2) et d'autres édifices religieux offrent des exemples d'une reprise totale en sous-œuvre, mais en montant au clocher de Saint-Hilaire, on voit nettement à l'angle du croisillon nord que le mur de la nef vient s'engager dans celui du transept. J'en conclus que les travées du nord, dont l'alignement est oblique par rapport au clocher, furent sans doute reconstruites. Au sud, le moyen appareil relancé après coup à l'angle du transept empêche de constater la liaison des parties hautes de la nef et du croisillon méridional, mais au nord la dernière fenêtre, cachée sous un comble, est encore encadrée par du petit appareil.

La dernière travée double a seule conservé toute sa valeur archéologique. Ses deux arcades en plein cintre à double ressaut nu retombent au milieu sur une grosse colonne isolée, dont le chapiteau est garni de volutes d'angle qui se relient à des petites colonnettes centrales du côté nord. Les tailloirs sont coupés en biseau et les deux tores des bases étaient reliés par une large scotie. Les piles qui séparaient les grandes travées se composaient d'un massif central

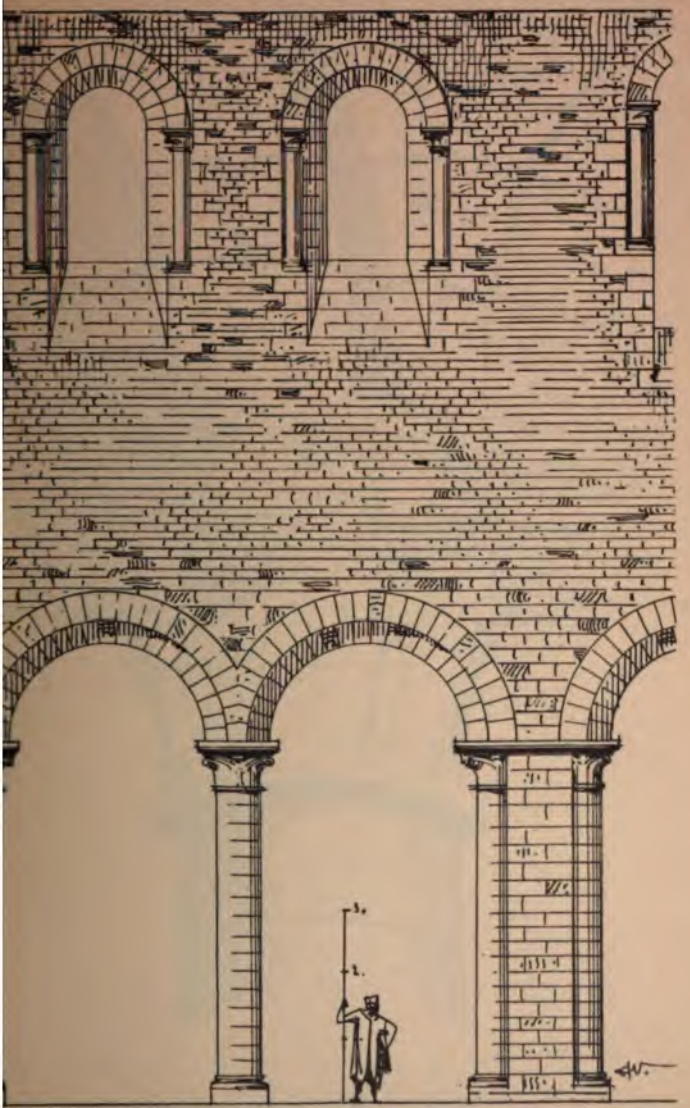

A. Ventre, del.

Saint-Hilaire de Poitiers.

État primitif d'une double travée.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Chapiteau de la nef.

L'architecte qui remania ou qui rebâtit la nef de Saint-Hilaire à la fin du XIe siècle avait emprunté l'alternance du pilier et de la colonne, soit à l'école rhénane (1), soit à l'école lombarde, car la plus ancienne nef normande du même type est celle de l'église abbatiale de Jumièges, consacrée en 1067. Au Mans, la nef de Notre-Dame-du-Pré en fournit un autre exemple du XIe siècle. Ce fut seulement au XIIe siècle que cette élégante disposition devint fréquente en France, comme on peut le constater dans les cathédrales du Mans, de Noyon, de Senlis, à Saint-Julien-le-Pauvre de Paris, dans les nefs de Guérande (Loire-Inférieure), d'Avesnières, près de Laval, de Saint-Nazaire de Carcassonne, de Saint-Loup-de-Naud et de Voulton (Seine-et-Marne). Les architectes de l'école normande l'appliquèrent à Bernières, à Ouistreham (Calvados), à la cathédrale de Durham, aux églises de Northampton et de Waltham-Abbey en Angleterre.

Au-dessus des deux arcades secondaires, le mur en petit appareil, visible du côté nord sous un enduit moderne, n'était pas encadré par un arc de décharge qui fut ajouté au XIIe siècle avec le bandeau de billettes supérieur. Deux fenêtres en plein cintre, flanquées de deux colonnettes, s'ouvraient dans cette double travée qui est séparée du transept par une travée simple. L'architecte avait adopté ce parti pour empêcher les angles de la croisée de se déverser. Une disposition du même genre se voit dans les cathédrales de Senlis et de Paris où la première travée de la nef est plus étroite

(1) On trouve la même alternance dans les églises de Saint-Michel et de Saint-Godard d'Hildesheim, de Quedlimbourg, de Gandersheim, de Gernrode, de Surbourg, de Lutenbach, d'Echternach, près de Luxembourg et de Rosheim (Alsace).

à cause du voisinage des tours. Cette petite travée, dont l'arcade repose sur deux colonnes engagées dans les piles, porte l'empreinte du même style que les travées doubles: elle n'a donc pas pu faire partie d'une nef plus ancienne.

L'église bâtie par Gautier Coorland et consacrée en 1049 était dépourvue de bas-côtés, mais on résolut de l'agrandir à la fin du XIe siècle, en faisant communiquer la nef avec de larges collatéraux simples qui furent divisés plus tard en deux galeries par une file de colonnes quand on prit le parti de les voûter. Les fermes de leur charpente reposaient sur de grands arcs en plein cintre isolés qui s'appuyaient sur deux colonnes engagées, comme dans les églises romanes de Chivy, d'Urcel, de Vorges (1) et de Vailly (Aisne). Le bas-côté nord mesure 8^m56 de largeur et le bas-côté sud 9^m03, soit plus de la moitié de la largeur de la nef. C'est une dimension exceptionnelle, car les collatéraux de Saint-Remi de Reims qui n'ont jamais été divisés par une file de colonnes, comme Viollet-le-Duc l'a supposé, ne mesurent pas plus de six mètres.

La largeur du bas-côté nord fut réglée de façon à faire buter son mur extérieur refait à l'époque moderne sur une pile centrale du clocher pour laisser en dehors une de ses arcades occidentales. La présence de cette tour était très gênante, mais la distance de 2^m90 entre ses contreforts et les dernières travées de la nef suffisait à laisser un passage qui débouche dans le croisillon nord. Les bas-côtés étaient éclairés par des baies en plein cintre.

(1) Je crois que les bas-côtés de l'église de Morienval (Oise) présentaient la même disposition au XIe siècle.

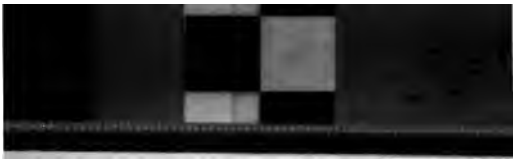

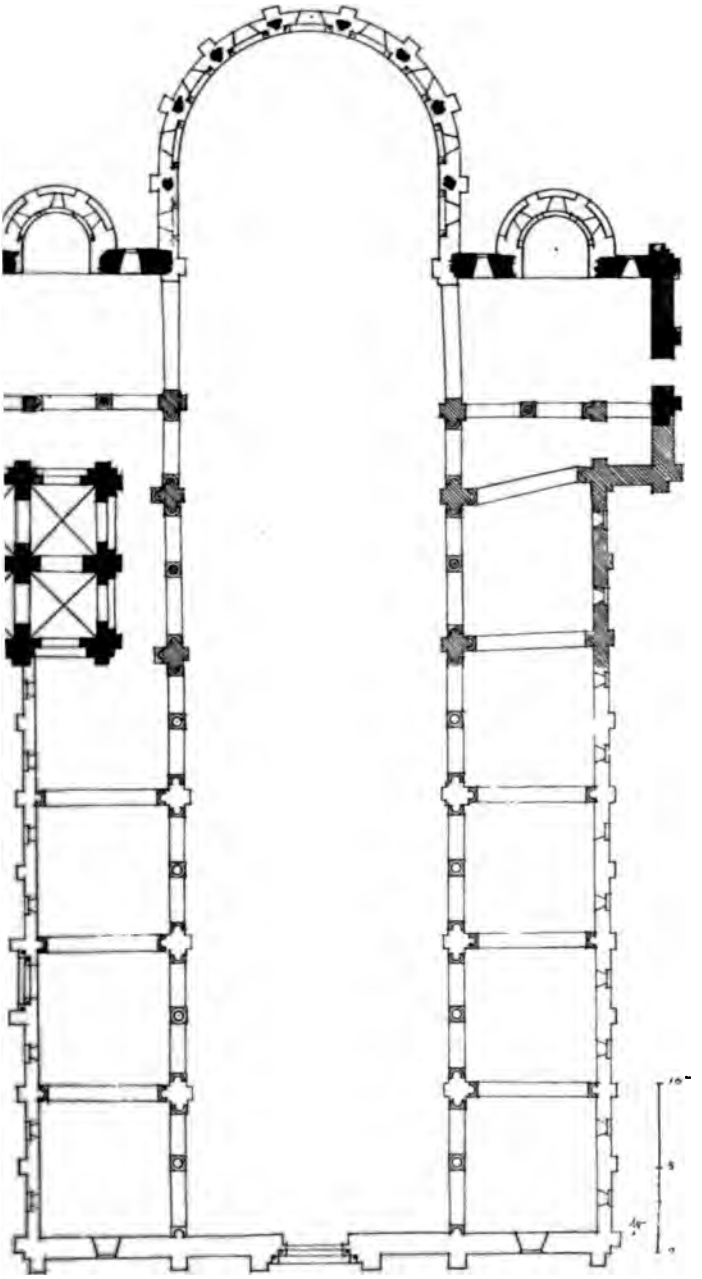

alis, rest. A. Ventre

n de Saint-Hilaire à la fin du XIe siècle.

Le point de rencontre du mur du bas-côté sud avec le collatéral du croisillon méridional mérite une étude particulière, car j'y vois le nœud de ma nouvelle théorie sur les remaniements de Saint-Hilaire. A l'angle intérieur se trouve une grosse colonne dont le chapiteau primitif fut réemployé. Comme l'architecte voulut donner au bas-côté du croisillon sud la même largeur qu'à celui du croisillon nord limité par la face orientale du clocher, il fut obligé de lancer un doubleau oblique entre cette colonne et celle de la dernière pile de la nef. Si le bas-côté du transept avait existé au milieu du XIe siècle, les deux colonnes du doubleau se trouveraient dans le même alignement tandis que leurs axes sont à un mètre de distance.

L'angle rentrant extérieur fournit une autre preuve de ce fait, car il renferme un chaînage en moyen appareil où viennent s'intercaler des petites pierres cubiques vers le transept et des pierres allongées de petit échantillon vers le bas-côté sud. Malgré cette différence qui s'explique par le réemploi de matériaux provenant de la partie basse du croisillon, il est évident que ces deux murs jadis amortis par une corniche à damiers sont de la même date. Cette liaison démontre que les collatéraux de la nef furent bâtis en même temps qu'on ajoutait après coup un bas-côté au transept. A l'angle supérieur de la nef et du croisillon sud, la liaison n'est pas apparente parce qu'on incrusta au XIIe siècle un nouveau parement et des lits d'appareil réticulé autour des fenêtres hautes du vaisseau central, mais les murs supérieurs des croisillons conservent leur caractère primitif.

Au XIe siècle, le transept n'était pas voûté, mais pour soutenir la charpente à l'entrée des croisillons,

l'architecte avait dû lancer deux doubleaux isolés qui retombaient sur des pilastres encore intacts. La preuve que la coupole centrale n'existait pas à cette époque se déduit de la position de ses quatre piliers, qui se trouvent en dedans de l'alignement des anciennes travées de la nef. Le carré du transept aurait donc été plus étroit que le vaisseau central, ce qui serait contraire à toutes les règles archéologiques.

D'ailleurs, un architecte du XIe siècle n'aurait jamais osé monter une coupole sur quatre piles isolées de faible diamètre et il l'aurait fait reposer sur les angles de la nef et du transept. Enfin, cette coupole n'aurait pas été épaulée par les voûtes de la nef et des croisillons qui n'existaient pas encore. Le dallage de la croisée était alors au même niveau que celui de la nef, mais en 1762, les chanoines supprimèrent l'ancien autel du chœur pour reporter l'autel placé dans la dernière travée de la nef sous la coupole centrale du transept en remblayant cette partie de l'église. Il est donc impossible de faire remonter à une date reculée le caveau qui se trouve sous le carré du transept. La borne milliaire et l'autel roman qu'on y a découverts avaient été réemployés au XVIIIe siècle. Au contraire, le pavage des croisillons n'a pas changé de niveau, comme le prouvent les bases de ses colonnes, tandis que celles des piles occidentales de la croisée sont engagées dans un mur moderne. Il ne reste plus trace de l'escalier central qui devait se trouver en avant du chœur au XIe siècle.

Les bras du transept, dépourvus de bas-côté occidental, étaient recouverts de charpente quand l'église fut consacrée en 1049. C'est un fait absolument

A. Ventre, del.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Raccord extérieur du bas-côté sud et du transept.

certain, car les supports des doubleaux de la voûte en berceau actuelle n'avaient pas été prévus. D'ailleurs, en montant dans le comble, on distingue sur les murs des peintures romanes qui étaient visibles avant la construction de la voûte. La corniche qui court à l'imposte n'existait pas au XIe siècle. En effet, un plafond de bois établi à ce niveau aurait masqué les peintures et les modillons coupent les pilastres primitifs qui soutenaient les arcs d'encadrement.

L'agrandissement de l'église vers la fin du XIe siècle par l'addition de larges bas-côtés donna l'idée d'établir également un collatéral à l'ouest des croisillons. En examinant le plan du transept, il faut bien reconnaître que son unique bas-côté est une anomalie. En effet, dans les plus anciennes églises qui possédaient un transept bordé de collatéraux, ceux-ci étaient toujours au nombre de deux, comme à la cathédrale romane d'Orléans (1), à Saint-Remi de Reims, à Saint-Martial de Limoges, à l'église abbatiale de Cluny. L'ingénieuse hypothèse de M. de la Bouralière qui suppose que cette allée transversale fut destinée à relier le croisillon au clocher dès l'origine (2) ne suffit pas à expliquer une pareille exception.

Pour trouver la preuve que ce collatéral est une addition au plan primitif, il faut monter l'escalier moderne du clocher afin d'examiner à l'extérieur le mur occidental du croisillon nord. On remarque aussitôt un grand arc de décharge incrusté après coup dans le

(1) La preuve de cette disposition résulte des piles encore visibles sous le croisillon nord dans la cave du calorifère.

(2) *Notice historique et archéologique sur Saint-Hilaire-le-Grand*, p. 21.

mur en petit appareil. Son rôle aurait été absolument inutile si le mur avait été monté après le décintrage des arcades inférieures, mais comme l'architecte voulut faire l'économie de la reconstruction d'une partie des croisillons, il eut recours à cet artifice pour soutenir le mur supérieur pendant qu'il perçait trois arcades en plein cintre dont l'une est obstruée par l'escalier du clocher. Ces arcs, qui ne sont pas doublés, retombent au centre sur une colonne isolée, à droite sur une colonne engagée et à gauche sur le mur de fond.

Au lieu de voûter ce collatéral, on fit porter son plafond de bois sur un bandeau saillant du clocher. Son ancien toit en appentis ne devait pas dépasser le premier étage de la tour, sinon la riche décoration dont elle fut revêtue au XIIe siècle aurait été invisible. Au-dessus de la première arcade, deux baies géminées très curieuses, destinées à alléger le poids du mur, mais qui ne me semblent pas primitives, s'ouvrent dans le comble du bas-côté, comme à Saint-Généroux, à La Couture du Mans, à Saint-Benoit-sur-Loire. Leurs archivoltes en plein cintre, renforcées au XIIe siècle, s'appuient sur une colonnette isolée et sur deux colonnes engagées.

Sur la face occidentale du croisillon nord, près de l'angle du mur de fond, une petite porte en plein cintre communique avec l'escalier moderne qui monte au clocher. Ses claveaux à gros joints pénètrent dans le blocage central du mur, comme les arcades du chœur de Saint-Benoit-sur-Loire et comme les arcs de l'église de Chatel-Montagne (Allier). M. Brutails a émis devant le Congrès l'opinion que cette porte prouve l'existence d'une tribune primitive qui aurait

occupé le fond du croisillon, comme à Saint-Étienne de Caen et à Saint-Georges de Boscherville, suivant une tradition normande que Gautier Coorland aurait fort bien pu appliquer à Saint-Hilaire. Cette hypothèse est séduisante, mais si je ne l'adopte pas, c'est que le plancher de cette tribune serait venu couper en deux les fenêtres du mur de fond : on ne voit d'ailleurs aucune trace d'arrachement des arcades qui auraient dû la soutenir en avant. N'est-ce pas plutôt une porte qui donnait accès au premier étage du clocher avec une échelle et une passerelle en bois, car cette ouverture n'existe pas dans le croisillon sud ?

Les deux absidioles étaient voûtées en cul-de-four, mais elles furent rebâties au XIIe siècle et celle du nord a été restaurée à l'époque moderne. Les huit fenêtres hautes en plein cintre de l'est et de l'ouest, dépourvues de colonnettes, furent bouchées au XIIe siècle : celles qui s'ouvrent au fond des croisillons sont encore intactes, car les deux grandes roses du XVIe siècle avaient été percées au-dessus de leur archivolte.

Le bas-côté occidental du croisillon sud comprend trois travées. Les deux premières sont recouvertes d'une seule voûte d'arêtes, la troisième, également voûtée après coup au XIIe siècle, se trouve encadrée comme les autres par une arcade en plein cintre qui pénètre directement dans le mur de fond (1).

Au dehors, on voit très nettement sur la photographie ci-jointe l'arc de décharge établi après coup au-dessus des arcades. Il faut y rester pour examiner les murs

(1) C'est à tort qu'on a monté un pilastre moderne sous la retombée de cette arcade.

de fond du bas-côté des croisillons. Au nord, la reprise en sous-œuvre du parement a permis de suivre les lits des assises du transept qui viennent buter contre le clocher, mais trois bandeaux de cette tour sont englobés dans le mur. Au sud, on a supprimé un contrefort d'angle primitif. Le nouveau collatéral fut épaulé par deux contreforts dont les assises ne coïncident pas avec celles du mur. Malgré le rempiètement déjà signalé qui est caractérisé par la répétition des marques de tâcherons en forme d'I, de V, de E et de T, le décrochement du transept et de son bas-côté est bien visible dans les assises supérieures à partir du quatorzième lit. La porte du XIe siècle, ouverte au fond du croisillon sud, est aujourd'hui bouchée et le tombeau du généreux Constantin, encadré sous une arcature en plein cintre, fut plaqué après coup au XIIe siècle contre le mur extérieur.

Le chœur, bâti par Gautier Coorland et terminé en 1049, devait former un vaste hémicycle non voûté, large de 15^m 45, comme la nef et l'ancien carré du transept. Sa courbe coïncide exactement avec celle du déambulatoire, car l'architecte du XIIe siècle utilisa la base de ses murs entre les quatre chapelles rayonnantes qu'il ajouta au plan primitif. Il ne reste donc aujourd'hui que les substructions du chevet du XIe siècle, comme M. Berthelé l'a reconnu pour la première fois en 1892. Sa théorie, exposée en quelques lignes, sans preuves techniques à l'appui, peut sembler très hardie. On peut se demander, au premier abord, si le rhabillage du chœur, au XIIe siècle, ne se réduisit pas à transformer les chapelles rayonnantes à l'extérieur par un placage très décoratif, mais un examen plus approfondi confirme les conclusions de notre confrère.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Angle de la nef et du croisillon sud.

Si les chapelles rayonnantes avaient existé au
Ie siècle, en s'ouvrant directement sur le chœur,
mme dans les cathédrales d'Angoulême et de
ahors et dans les églises de Solignac (Haute-Vienne),
Arnac-Pompadour, de Vigeois (Corrèze), de Béné-
nt (Creuse), on verrait la trace d'un placage autour
leurs fenêtres, comme dans l'encadrement exté-
eur des baies qui s'ouvrent entre les absidioles.
'ailleurs, si le déambulatoire était primitif, les
ses des colonnes monolithes du rond-point et les
lutes de leurs chapiteaux ne seraient pas exactement
areilles à celles des piles à quatre colonnes de la
oisée, qui furent montées au XIIe siècle pour soutenir
coupole du transept. Gautier Coorland, imbu des
aditions normandes qui excluaient les déambula-
ires à l'époque romane, sauf de très rares excep-
ons, avait préféré donner au sanctuaire de grandes
mensions en renonçant à le voûter à cause de sa
rgeur.

En outre, l'appareil réticulé des parties hautes du
ambulatoire et les quatre colonnes-contreforts qui
aulent le chevet supérieur ne présentent pas les
mes caractères que le petit appareil irrégulier des
isillons du XIe siècle. Le placage intérieur destiné
soutenir les voûtes d'arêtes du déambulatoire est
à l'ouverture des chapelles, ce qui achève de
montrer qu'elles n'existaient pas en 1049. Enfin la
part des chapiteaux qui se trouvent dans ces
sidioles sont identiques à ceux des colonnes exté-
ures. Une dernière hypothèse consisterait à pré-
dre que le rond-point primitif était dépourvu
chapelles rayonnantes, comme à Veauce (Allier),
Saint-Saturnin (Puy-de-Dôme) et à Champagne

Ardèche, mais il faudrait admettre que le déambulatoire n'était pas voûté, ce qui est bien invraisemblable.

Ainsi l'église consacrée en 1049 était entièrement recouverte de charpente et se faisait remarquer par ses grandes proportions. A l'extérieur, elle présentait l'aspect des parties hautes des croisillons qui ont conservé leurs fenêtres et leurs contreforts d'angle primitifs, mais la nécessité de l'agrandir vers la fin du XIe siècle entraîna les premiers remaniements dont elle fut l'objet avant l'époque de la construction des voûtes.

Le Clocher.

La question de la date du noyau primitif du clocher carré dont toutes les piles étaient flanquées de ressauts et de dosserets sans colonnes à l'origine, est un problème archéologique très difficile à résoudre. Il est évident que M. Edouard Aubert s'est complètement trompé en s'appuyant sur le caractère des chapiteaux du rez-de-chaussée pour faire remonter la tour à la première moitié du Xe siècle (1), car leurs feuilles d'acanthe portent l'empreinte de l'art du XIIe siècle.

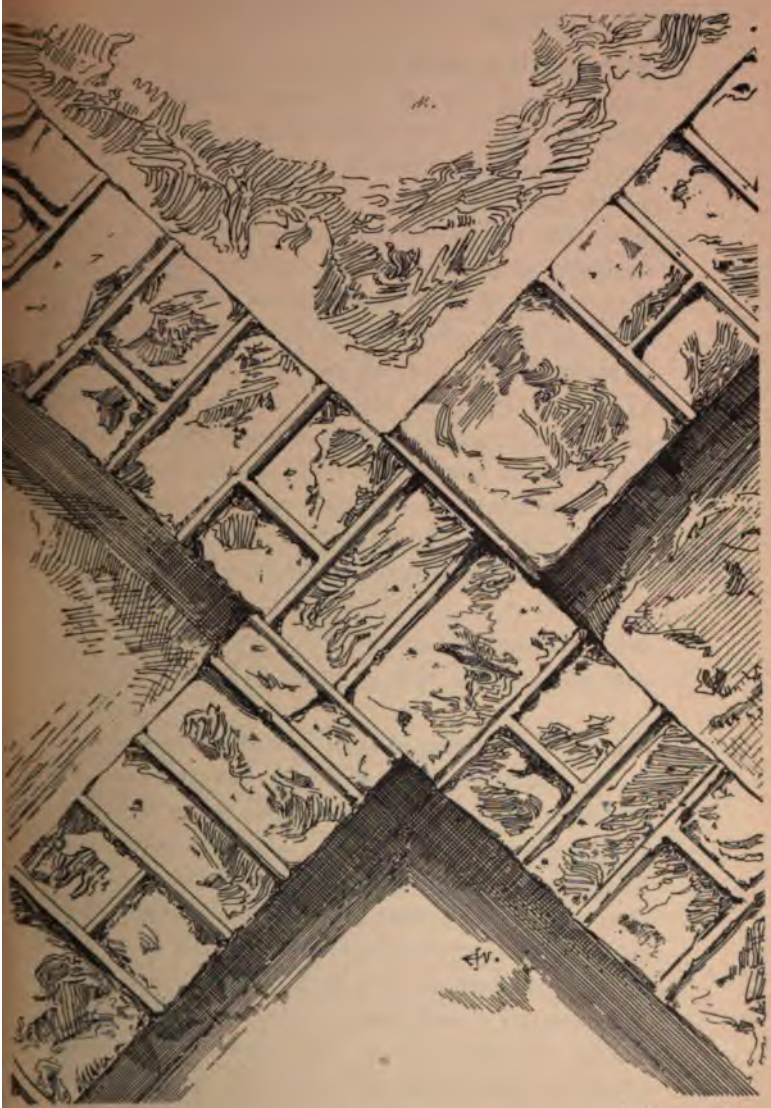

A. Ventre, del.

Clocher de Saint-Hilaire.

Voûte d'ogives du rez-de-chaussée.

dont les tailloirs sont ornés de billettes et ses contreforts bien visibles sur la face du nord ne présentent pas les caractères de l'architecture carolingienne, mais je l'attribuerais volontiers à l'architecte Gautier Coorland en la faisant remonter au second quart du XIe siècle. Ce qui est certain, c'est que la tour était isolée à cette époque, comme le clocher nord de la cathédrale de Chartres dans son état primitif et le clocher de la Trinité de Vendôme. Sa face du sud se trouvait à 3^m 50 du mur extérieur de la nef unique et une distance de 2^m 73 séparait sa face orientale du croisillon nord. Le plan du rez-de-chaussée, avec ses deux grandes arcades ouvertes sur chaque côté, et l'absence de toute trace de mur venant se relier aux piles sud-est et sud-ouest suffisent à démontrer l'exactitude de cette observation. Le clocher resta en dehors de l'église jusqu'au moment de la construction des collatéraux. Si la tour était d'une date postérieure, on l'aurait certainement reculée de 8^m 70 pour l'adosser au mur extérieur du bas-côté nord.

Pénétrons maintenant dans la sacristie qui occupe le rez-de-chaussée du clocher et enlevons, par la pensée, toutes les cloisons modernes qui bouchent les huit arcades en plein cintre. Au XIe siècle, leurs claveaux plats non doublés retombaient sur des piles d'angle dont le massif carré était flanqué de quatre pilastres et sur des piles intermédiaires cruciformes. Ces pilastres, qui mesurent 0^m 85 de largeur et 0^m 40 de saillie, jouent le rôle de contreforts à l'extérieur et s'élèvent en formant des retraits jusqu'au second étage de la tour. Une pile centrale, également cruciforme à l'origine et dont les angles rentrants mesuraient 0^m 64, soutenait les quatre voûtes d'arêtes

[illegible]

[illegible]

[illegible]

de deux assises du massif central. Sur la pile L, le collage de la colonne est bien visible et son chapiteau ne fait pas corps avec le pilastre qui a été pioché. La première assise de la colonne correspondante D est

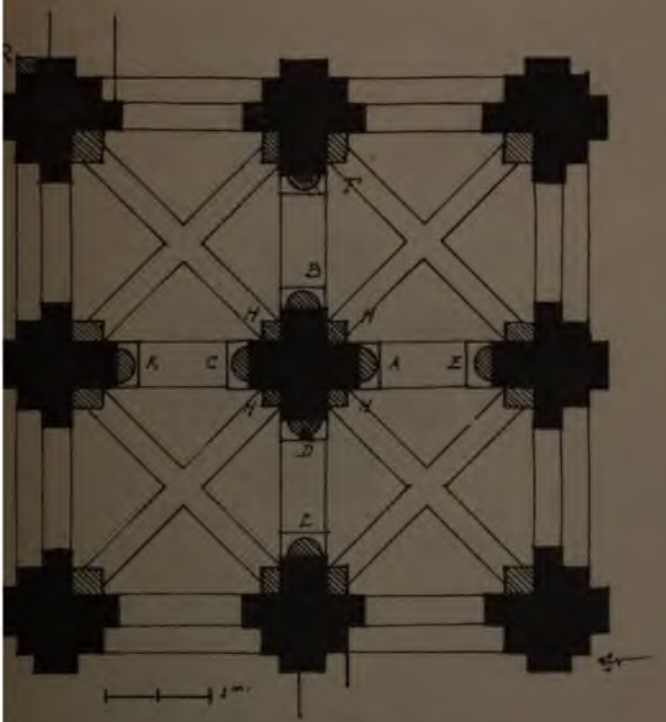

Clocher de Saint-Hilaire.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

tangente à un petit carreau épais de 0m 10 plaqué contre le vieux dosseret au-dessus de la base moulurée. Le placage des colonnes engagées C, E, K apparaît aussi très nettement. Au milieu du fût de cette

dernière, on a fait de gros joints en mortier pour dissimuler le raccord avec le piochage, comme sur la demi-colonne F. Enfin, toutes les bases se sont décollées parce qu'elles ne faisaient pas corps avec les anciennes piles.

Les huit chapiteaux ajoutés après coup remontent tous au milieu du XIIe siècle. Leurs corbeilles sont ornées de feuilles d'acanthe, de palmettes, de volutes

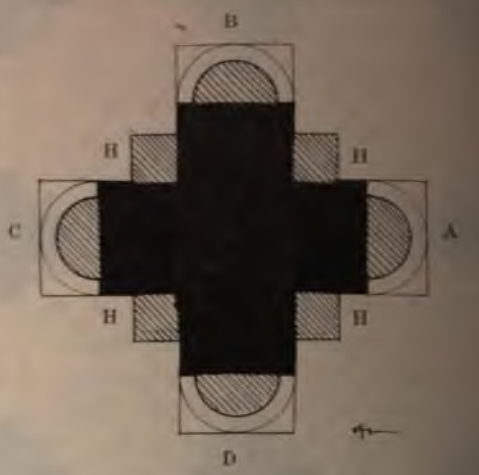

Pile centrale du rez-de-chaussée.

d'angle et de petits masques. Le chapiteau de colonne K, où des lions sculptés en méplat dévor des quadrupèdes, est divisé en deux zones par torsade, mais je me suis assuré que les feuillages la partie inférieure sont bien taillés dans la m assise. Il faut signaler aussi la différence entre tailloirs du XIIe siècle ornés de denticules, d'un ca et d'une baguette et ceux du XIe siècle, encore visib

J. Robuchon, phot.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Rez-de-chaussée du clocher.

dans les piles extérieures, avec leur profil en biseau parfois légèrement concave ou leur chanfrein garni de billettes.

Les quatre doubleaux qui retombent sur les colonnes A, B, C, D de la pile centrale ne sont pas antérieurs au XIIe siècle. Comme ils se composent de deux arcs en plein cintre collés l'un contre l'autre dont la section carrée est identique, on pourrait croire au premier abord que l'arc supérieur remonte au XIe siècle, mais ce serait une erreur. En effet, cet arc, qui s'appuie en partie sur les chapiteaux, serait retombé en porte-à-faux sur les anciens pilastres, dont la saillie n'a pas été réduite au XIIe siècle, comme le prouvent les traces de leur taille primitive. Les doubleaux du XIe siècle, supprimés en même temps que les quatre voûtes d'arêtes, étaient simples et leur ouverture était de 2^m 60, tandis que celle des arcs supérieurs des doubleaux du XIIe siècle mesure 2^m 17 seulement. L'architecte qui les appareilla ne voulut pas donner moins de largeur aux claveaux de l'arc inférieur pour augmenter la solidité des voûtes d'ogives. Aussi ont-elles résisté à l'effondrement du sommet de la tour, en 1590.

Le premier étage du clocher, dont la moitié occidentale n'existe plus, a subi d'importants remaniements extérieurs au XIIe siècle. Dans la salle intérieure, quatre voûtes d'arêtes venaient s'appuyer sur une pile centrale flanquée de quatre colonnettes d'angle ajoutées après coup et de quatre pilastres qui correspondent aux doubleaux en plein cintre. A l'angle sud-est un escalier à vis, voûté en berceau rampant, montait à l'étage supérieur.

Au XIe siècle, deux étroites baies en plein cintre percées dans chaque face de la tour s'ouvraient sous

de grandes arcatures de la même forme. L'architecte du XIIe siècle voulut donner au clocher un aspect plus élégant en collant du côté de l'est deux nouvelles arcatures contre le mur de fond des anciennes, mais il fut obligé de désaxer celle qui est voisine de la cage

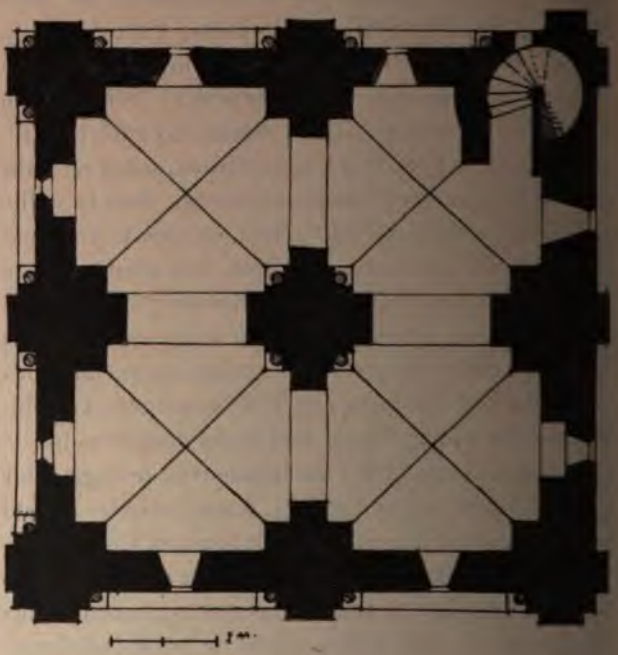

Clocher de Saint-Hilaire.

PLAN DU PREMIER ÉTAGE.

d'escalier. Leurs claveaux, garnis d'un boudin et de deux gorges, retombent sur deux colonnettes relancées après coup, dont les chapiteaux à feuillages ressemblent à ceux du porche inférieur. Pour accuser le

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Face nord du clocher.

niveau du second étage, il fit sculpter une belle corniche garnie de palmettes et de deux torsades qui s'appuie sur des modillons à six ou huit copeaux. Au milieu des rinceaux de la tablette, on remarque deux lions affrontés de faible relief, comme sur le chapiteau K du rez-de-chaussée, ce qui prouve bien que ces sculptures sont de la même époque.

Toute cette riche décoration, exécutée vers 1150 et qui devait se reproduire sur la face occidentale, n'était pas destinée à être enfouie sous le toit du bas-côté du croisillon nord remonté sans doute au XVIe siècle, mais comme le mur du transept est à 2^m 73 de distance on peut dire que c'était un luxe inutile, sauf pour les archéologues. Au nord, l'unique arcature ajoutée après coup qui est encore intacte se distingue par son archivolte à trois rangs de rouleaux, motif de décoration spécial au Poitou, qui se rencontre également sous le porche sud de Notre-Dame-la-Grande, au chevet de l'église de Jazeneuil et dans la première fenêtre du bas-côté sud, à Airvault.

A l'angle nord-est de la tour, l'architecte du XIIe siècle fit remplir le ressaut R qui séparait les deux contreforts inférieurs, comme le prouve une billette du tailloir engagée dans la maçonnerie. Au niveau du premier étage, il surmonta ce petit massif d'une colonnette qui soutient une niche en cul-de-four flanquée de deux courtes colonnettes galbées. Aucune trace d'une reprise analogue ne se voit à la base de l'angle nord-ouest. On pourrait donc restituer le rez-de-chaussée et le premier étage du clocher au XIe et au XIIe siècle, mais on ne possède aucun dessin des étages supérieurs qui furent remplacés en 1592 par une cage sans style bâtie sur une moitié de la tour.

Les remaniements et les voûtes du XIIe siècle.

Ce n'était pas une opération facile de voûter après coup une église aussi vaste que Saint-Hilaire, dont les murs ne portaient que des charpentes apparentes. L'architecte qui entreprit de résoudre ce problème en aurait trouvé la véritable solution en appareillant des grandes voûtes d'ogives au-dessus de la nef, du transept et du chœur en hémicycle, mais il était imbu des traditions romanes fondées sur l'usage de la coupole, de la voûte en berceau et de la voûte d'arêtes. Quelle fut la marche des travaux qui doivent s'échelonner dans la première moitié du XIIe siècle ? Je crois qu'on commença par voûter le transept, puis on monta les cinq coupoles du vaisseau central avant de rebâtir le chœur. La dernière campagne aurait eu pour objet le remaniement du clocher où l'apparition de la croisée d'ogives au rez-de-chaussée indique les timides débuts de l'architecture gothique en Poitou.

La reconstruction de trois coupoles de la nef, terminée par M. Joly-Leterme en 1875, se base sur des données très sérieuses. Dans la dernière travée double, les arrachements des trompes et des petits pans, larges d'un mètre, prouvaient que les coupoles du XIIe siècle avaient le plan d'un octogone irrégulier. A mon avis ces coupoles étaient moins anciennes que celles des deux dernières travées de la nef à la cathédrale du Puy qui remontent à la fin du XIe siècle. On a souvent comparé les coupoles de ces deux édifices, en

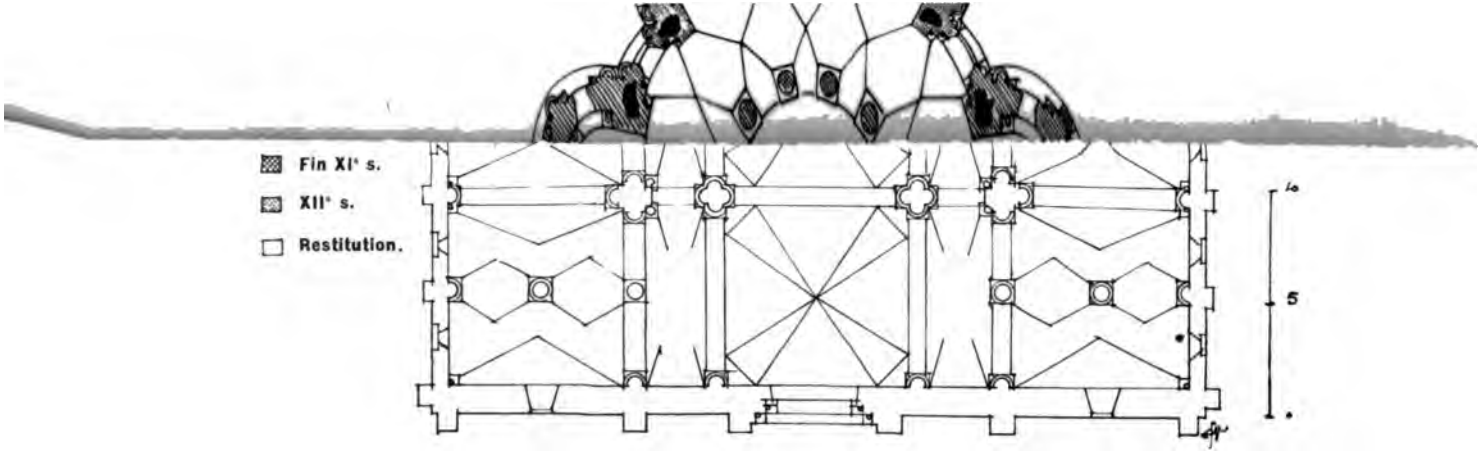

E. Lefèvre-Pontalis, rest. A. Ventre, del.

Plan de Saint-Hilaire au XIIe siècle.

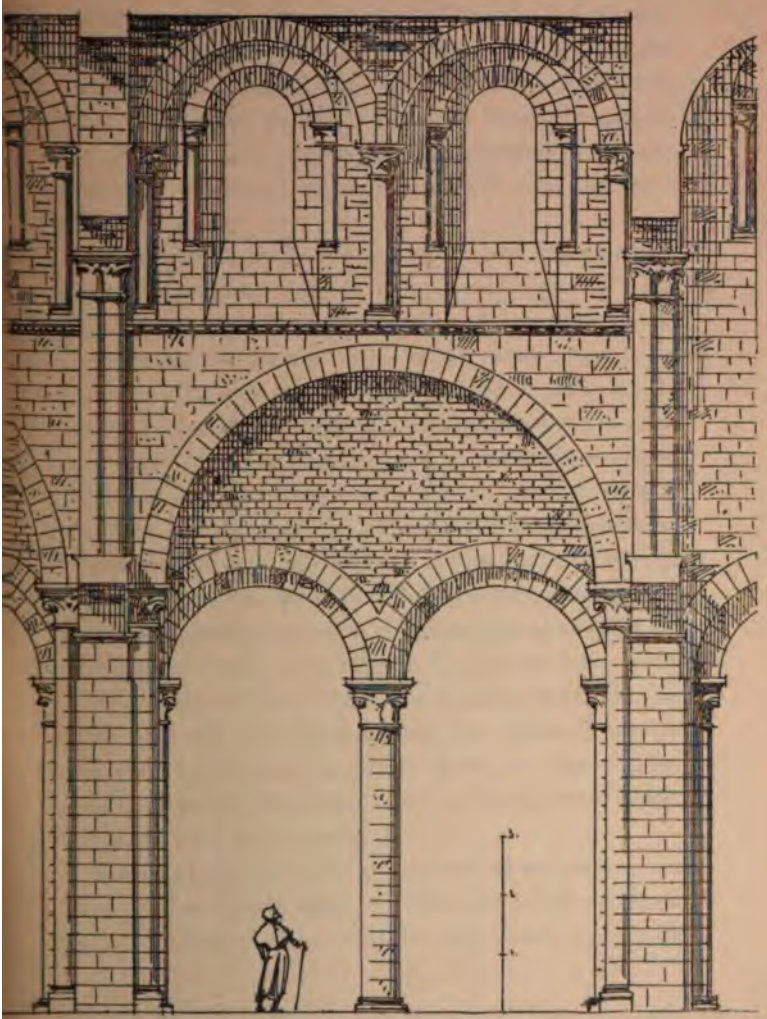

A. Ventre, del.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Double travée modifiée au XIIe siècle.

voulant prouver que le second avait exercé une influence sur le premier à cause du séjour des chanoines de Saint-Hilaire au Puy pendant les invasions normandes, mais je crois que M. Berthelé attache une trop grande importance architecturale aux rapports qui existaient entre les chapitres de ces deux églises (1).

La cathédrale du Puy est un monument exceptionnel qui ne fit pas école dans le Velay, sauf pour les piles de l'église de Polignac. L'architecte de l'église de Champagne (Ardèche), dont la nef est recouverte de coupoles (2), s'en inspira peut-être plus que celui de Saint-Hilaire de Poitiers qui avait sous les yeux les coupoles octogones établies sur le carré du transept dans les églises romanes du Poitou, de l'Auvergne et de la Bourgogne. En effet, la seule église de la région recouverte de coupoles sur la nef est celle de Coussay-les-Bois, près de Châtellerault, qui se rattache au type des églises à coupoles sur pendentifs de l'Angoumois et de la Saintonge. Ce qui me fait penser que l'architecte chargé de voûter la nef de Saint-Hilaire était poitevin, c'est qu'il adopta les piliers à quatre colonnes accouplées en usage dans la région pour leur faire porter des grands arcs en plein cintre destinés à soutenir les coupoles.

Il serait intéressant de rechercher si les piles de ce type avaient apparu dans le Poitou dès le XIe siècle ou si elles furent une création des architectes du

(1) *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 56 à 65 et 81.

(2) Cf. Noël Thiollier : *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, p. 59.

[illegible] en [illegible] XIe siècle per- [illegible] les voûtes. [illegible] de faible [illegible] de les [illegible] plein cintre. [illegible] colonne [illegible] en biseau. [illegible] XIe siècle. Deux [illegible] vieux mur au [illegible] en plein cintre [illegible] de la même [illegible] les voûtes d'arêtes. [illegible] de la nef [illegible] aussi élevé, suivant [illegible] Je ne vois donc la [illegible]

[illegible] dont des piles jouent [illegible] effet produit n'est pas [illegible] porte la marque de [illegible] de remapier Saint- [illegible] les voûtes ajoutées [illegible] abbatiale de Nouaillé. [illegible] en présence d'un large vaisseau du XIe siècle surmonté d'un lambris. Pour le

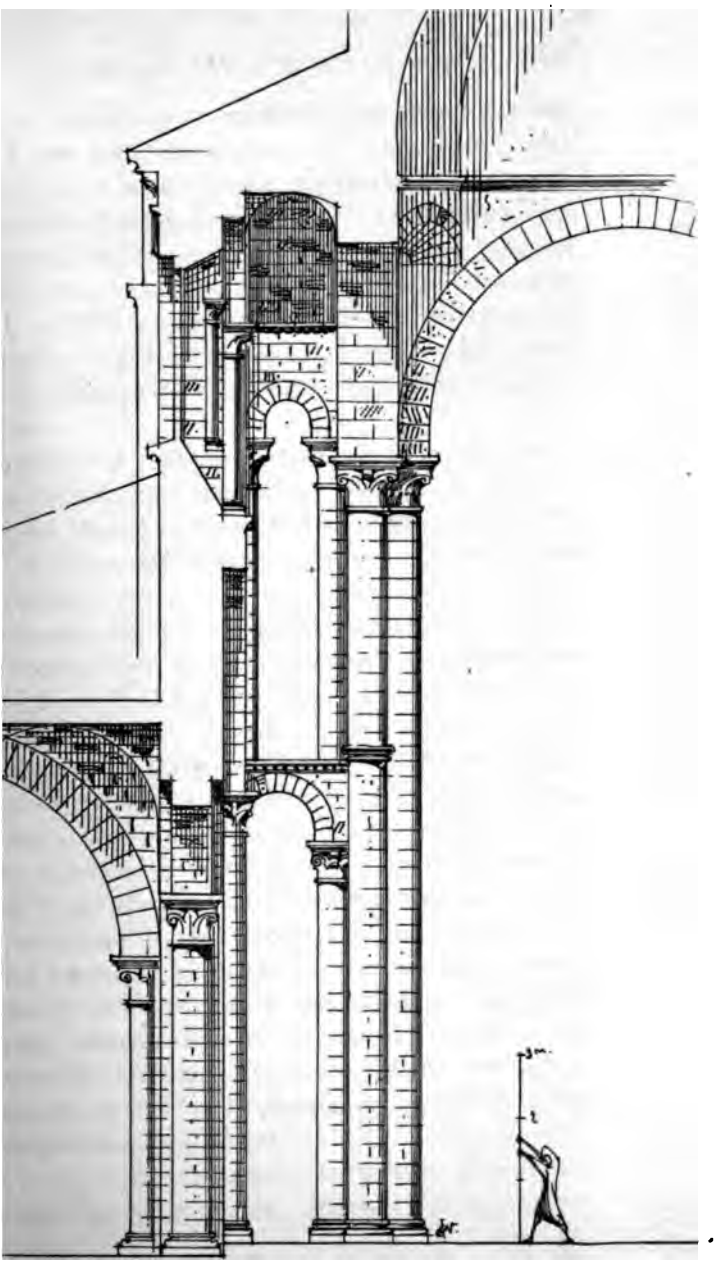

A. Ventre, del.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Coupe sur le faux bas-côté.

par des arcades en tiers-point, sont étayés par des petits arcs qui s'appuient sur un contre-mur plaqué après coup et soutenu par des arcs de décharge. La brisure des grandes arcades prouve que ce travail fut exécuté après l'époque de la construction des coupoles de Saint-Hilaire. Je suis persuadé que si la nef de cette église avait été moins large, l'architecte l'aurait recouverte d'une voûte en berceau comme à Nouaillé, mais les coupoles avaient l'avantage d'exercer une moindre poussée.

On retrouve contre les travées de la nef de Saint-Hilaire un placage semblable à celui que je viens de signaler. Dans les angles rentrants des grosses piles dont il fallut entailler les tailloirs, le maître de l'œuvre fit engager deux colonnettes pour soutenir un arc de décharge en plein cintre, embrassant les deux arcades de chaque grande travée. Cet arc porte un contre-mur épais de 0m 40 et couronné d'un bandeau de billettes où reposent deux arcatures en plein cintre, dont les colonnettes encadrent les fenêtres primitives. Le placage était destiné à renforcer les murs de la nef et à maintenir les colonnettes jumelles qui portent un doubleau supérieur du faux bas-côté. L'architecte modifia aussi le parement du mur extérieur sous la corniche, en remplaçant le petit appareil par un appareil réticulé. Ce travail avait dû être entrepris en même temps au-dessus des trois baies accouplées de l'ancienne façade, comme l'indique un dessin conservé aux archives de la Vienne. D'ailleurs, il fallut remonter le bahut du comble et le pignon de la façade, après l'achèvement des coupoles.

La travée simple, voûtée en berceau transversal, qui précède le carré du transept mérite d'attirer

l'attention. Elle est oblique par rapport à l'axe de la nef et ses chapiteaux supérieurs sont plus hauts que les autres. Dans les deux piles de la croisée, la colonne engagée qui regarde la nef remplit un rôle difficile à expliquer, car elle porte un pilastre qui monte jusqu'au sommier de l'arc supérieur en plein cintre surhaussé. Il est certain que ces deux colonnes, dont les chapiteaux ornés de lions affrontés arrivent au niveau de ceux des arcades de la nef, ne doivent pas être antérieures au XIIe siècle, car elles font partie d'une pile ajoutée après coup pour soutenir la coupole de la croisée. Leur base, dont les deux tores ne débordent pas l'un sur l'autre, diffère de celle des piles à quatre colonnes de la nef : elle arrive à 0^m20 plus haut.

A mon avis, l'architecte qui voûta le carré du transept avait disposé ces deux colonnes pour la retombée d'un arc qui devait s'appuyer sur la dernière pile isolée de la nef, comme dans le faux bas-côté, mais il eut un repentir ou son successeur dut renoncer à couper la petite travée par un arc isolé. J'y vois une preuve de la construction des voûtes du transept avant celles de la nef. Au lieu de laisser ces colonnes sans emploi ou de remonter le chapiteau au niveau des autres, il leur fit porter un pilastre pour augmenter leur résistance.

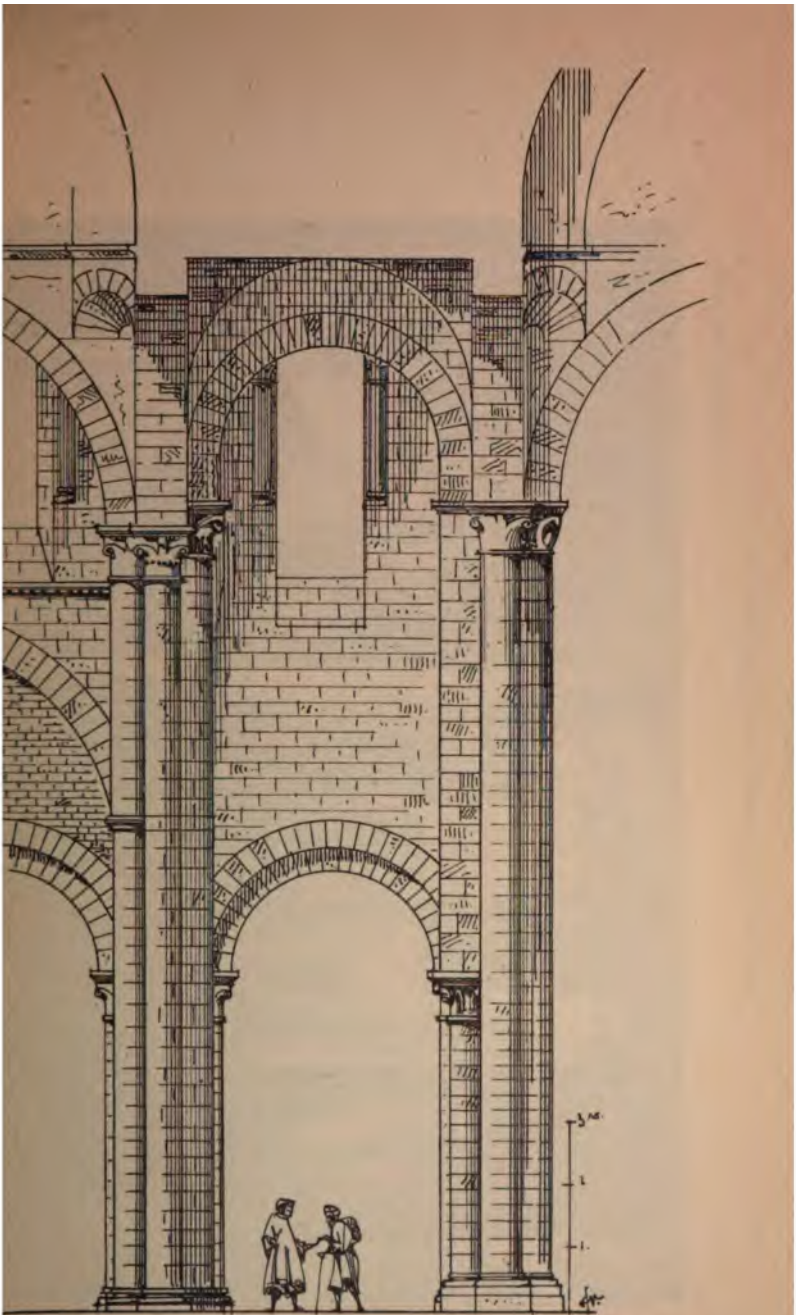

A. Ventre, del.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Dernière travée de la nef.

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Bas-côté sud.

claveaux plats, large de 0m45, qui vient contrebuter la pile d'angle du transept. J'en conclus que les piles de la croisée sont contemporaines de celles de la nef, montées dans le même alignement.

L'architecte du XIIe siècle entreprit également de remplacer les plafonds de bois des bas-côtés par des voûtes d'arêtes, mais comme son prédécesseur n'avait pas prévu de supports pour leurs retombées, il fut obligé de monter des colonnes isolées dans l'axe des collatéraux en face de celles qui divisent les grandes travées de la nef. La dernière colonne centrale du bas-côté sud est encore intacte. M. Joly-Leterme a réemployé deux anciens chapiteaux sur celles qui la précèdent. Les bases de ces fûts se trouvent à un niveau plus élevé que celles des colonnes de la nef. Les quatre arêtes qui partent de leur sommier carré très surhaussé viennent buter contre les grandes lunettes portées sur l'extrados des doubleaux qui franchissent les deux galeries. La colonne isolée de la nef et la colonne engagée dans le mur extérieur servent également de point d'appui à d'autres arêtes. Cette bizarre disposition est la conséquence de la différence de niveau entre la naissance des voûtes et de l'alternance des fûts et des piles dans le vaisseau central.

Il faut en conclure que les voûtes d'arêtes furent établies après coup, mais on peut en donner encore d'autres preuves. Ainsi, dans le bas-côté nord, les voûtes d'arêtes viennent se coller contre la face occidentale du clocher et l'architecte fut obligé de couper un de ses contreforts au-dessus du tailloir des piliers pour le remplacer par un pilastre qui déborde sur l'angle sud-ouest avant de s'engager sous la lunette

A. Ventre, del.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Base d'une colonne du bas-côté sud.

Abbé Pascal, phot.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Croisillon sud.

irrégulière comme celle qui lui correspond sur le collatéral du croisillon sud.

Ainsi les bas-côtés de Saint-Hilaire de Poitiers ne furent doublés après coup que pour faciliter la construction des voûtes d'arêtes en faisant porter leurs retombées sur des colonnes isolées qui n'existaient pas à l'origine. C'est un cas tout à fait exceptionnel, comme beaucoup d'autres particularités de cette église, car les doubles collatéraux de l'ancienne cathédrale d'Orléans (1), commencée à la fin du Xe siècle, de l'église abbatiale de Cluny, dont la première pierre fut posée en 1089, des églises de Saint-Sernin de Toulouse, de La Charité-sur-Loire, de Souvigny et de Saint-Étienne de Gannat, ont une pile intermédiaire en face de chaque pilier de la nef, comme dans le double bas-côté nord de La Madeleine de Châteaudun, tandis qu'à Saint-Hilaire, les colonnes centrales des bas-côtés sont espacées de deux en deux travées.

Le transept ne fut pas moins remanié au XIIe siècle que la nef et les bas-côtés quand on prit le parti de le voûter après coup. Aux quatre angles de la croisée, l'architecte éleva des piles carrées flanquées de quatre colonnes et reliées par quatre doubleaux en plein cintre qui soutiennent une coupole sur trompes. Cette coupole octogone, assise sur une moulure en biseau, est du même type que celle de la nef, car ses pans orientés sont plus larges que les autres : son appareil est caché sous le badigeon. Au-dessus s'élevait

(1) Cf. E. Lefèvre-Pontalis et E. Jarry : *La cathédrale romane d'Orléans d'après les fouilles de 1890 et des dessins inédits*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LXVIII, 1904, p. 309.

une tour centrale très basse qui contenait une cloche emportée par les huguenots en 1590.

L'architecte qui voûta les croisillons reconnut la nécessité de renforcer le mur occidental à l'intérieur. Il fit doubler les deux arcades des baies accouplées qui s'ouvrent dans le comble des bas-côtés au moyen d'une demi-colonne plaquée très maladroitement sur la colonnette centrale dont elle cache la face principale. La courbe de la seconde archivolte, qui n'est pas concentrique à la première, masque en partie ses claveaux. Les ouvriers n'ont même pas pris la peine de mettre au même niveau l'astragale des deux chapiteaux collés l'un contre l'autre.

Les voûtes en berceau des bras du transept furent appareillées après coup au XIIe siècle comme j'en ai déjà donné la preuve. Elles s'appuient sur deux doubleaux dont les claveaux s'amincissent en retombant sur des corbeaux accouplés. Au même niveau, une tablette soutenue par des têtes d'animaux à long cou et des modillons moulurés règne dans le transept en coupant des pilastres du XIe siècle. Pour augmenter la résistance des murs latéraux, l'architecte du XIIe siècle boucha les anciennes fenêtres à l'est et à l'ouest. En outre, il plaqua jusqu'au niveau de leur appui, sur la face orientale, un contre-mur extérieur de 0^m30 en moyen appareil qui porte un contrefort engagé dans le remplissage d'une baie, comme à l'ouest du croisillon sud où j'ai remarqué de nombreuses assises relancées après coup. Il rempiéta également les murs de fond, rhabilla les absidioles avec des colonnes qui jouent le rôle de contreforts et refit le pignon du croisillon nord où il incrusta les curieux bas-reliefs moulés et décrits par le P. de la Croix.

J. Robuchon, phot.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Chapiteau de la mort de Saint Hilaire

M. de Longuemar a prétendu que les voûtes en berceau des croisillons n'étaient pas antérieures au XVIe siècle (1), parce qu'on avait percé à cette époque de grandes rosaces dans leur mur de fond pour remplacer les fenêtres latérales dont l'ouverture est bouchée. Je ne partage pas son opinion. Sans doute, après la chute du clocher en 1590, on fut obligé de réparer ces voûtes plus ou moins effondrées, mais le style des modillons romans qui marquent la naissance du berceau suffit à prouver qu'elles furent établies après coup dès le XIIe siècle. Il serait intéressant de dater les peintures plus anciennes qu'on voit dans les parties hautes du transept en pénétrant sous les combles. Dans les dernières travées de la nef, le badigeon recouvre d'intéressantes peintures du XIIe siècle qui représentent des saints et des évêques nimbés : du côté nord, on lit au bas d'une figure : QVINTIANVS EP̄S.

Les chapiteaux des piles à quatre colonnes de la nef et du transept, ornés de larges feuilles qui se recourbent en volutes d'angle et surmontés de tailloirs en biseau, ne sont pas antérieurs au XIIe siècle. Ils diffèrent à peine de ceux qui doivent être attribués à une date plus ancienne dans les travées de la nef, dans les collatéraux et dans le bas-côté des croisillons, mais leur corbeille est moins haute. J'ai déjà signalé les chapiteaux à lions affrontés qui se trouvent sur la dernière pile de la nef; on en voit trois autres du même genre au carré du transept et dans le croisillon nord. A l'angle de ce croisillon et du bas-côté nord, un très curieux chapiteau que je reproduis d'après un moulage conservé au musée de la Société des

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XII, p. 391.

[illegible] une manière très [illegible]

[illegible] de la Tr[illegible] tres [illegible] a pas réu[illegible] au même [illegible] M. [illegible] L[illegible] discorde.

[illegible] et d'une s[illegible] deux fem[illegible] un person[illegible] qui marc[illegible] embrassent pour se réu[illegible]

[illegible] impossible [illegible] sur l'astragale [illegible] bien plus exact[illegible] M. [illegible] qui trouvait cinq [illegible]

DVRANTV ET
NOM RAR A PRVLIS
DOPEPEVNTINNS RERTAPV PA T[illegible]

Saint-Hilaire de Poitiers.

Chapiteau du Musée.

La nécessité de voûter le chœur entraîna sa reconstruction complète au XIIe siècle. Le nouvel architecte, qui voulait d'ailleurs augmenter le nombre des autels en faisant rayonner des chapelles autour d'un déambulatoire, n'osa pas monter une voûte en cul-de-four de 15 mètres de largeur. Il réduisit donc la surface de la voûte centrale en disposant huit colonnes sur un demi-cercle tracé à l'intérieur de l'ancien chevet arrondi. Pour éviter de nouvelles fondations, il prit le parti de conserver jusqu'à une certaine hauteur le mur de l'hémicycle primitif qui relie les chapelles rayonnantes. A la fin du XIIe siècle, dans les églises de Chamalières-sur-Loire et de Saint-Paulien (Haute-Loire), on supprima le déambulatoire pour recouvrir le sanctuaire surhaussé d'une seule voûte. Le maître de l'œuvre du chœur de Saint-Hilaire fit exactement le contraire vers 1130 en établissant un rond-point après coup dans un chevet plus ancien.

M. de Longuemar (1) a déjà réfuté l'hypothèse de M. de Cougny (2) qui admettait une reprise en sous-œuvre des colonnes et des arcades du déambulatoire au XIe siècle, parce qu'elles supportent un mur en petit appareil visible à l'extérieur et complètement restauré, sauf un fragment du côté sud. Ce serait un véritable tour de force, complètement inutile pour conserver quelques mètres d'une maçonnerie que j'attribue au XIIe siècle à cause des quatre colonnes-contreforts engagées dans le mur, et non pas au VIIIe siècle, comme mon trop ingénieux prédécesseur.

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XII, p. 389.

(2) *Bulletin Monumental*, t. XXXIV, 1868, p. 168.

La voûte en berceau qui s'élève en avant du chœur précède la voûte en cul-de-four de l'hémicycle : elle repose sur une moulure en biseau, comme la coupole centrale du transept. La travée droite et celle qui la suit sont plus larges que celles du chevet dont les arcs en plein cintre sont très surhaussés, car il fallait amener les clefs de toutes les arcades au même niveau, malgré la différence de leur ouverture. On remarquera que les bases des grosses colonnes et les volutes de leurs chapiteaux sont identiques à celles des piles de la croisée, parce qu'elles ont été bâties pendant la même campagne de travaux. L'alignement des piliers du sanctuaire, du transept et de ceux qui furent ajoutés en avant des travées de la nef correspond à l'idée maîtresse de l'architecte du XIIe siècle qui voulut rétrécir le vaisseau de l'église pour la voûter.

Le déambulatoire est recouvert de voûtes d'arêtes irrégulières qui retombent sur deux colonnettes en avant de l'archivolte des fenêtres. C'est au niveau de l'appui de ses cinq fenêtres en plein cintre qu'on a coupé le mur du XIe siècle afin de ne pas y incruster après coup la retombée des voûtes. L'archivolte des baies, dépourvue de moulures, s'appuie sur deux colonnettes dont les fûts sont galbés dans la première fenêtre du nord comme l'un de ceux de la fenêtre suivante. Ce

E. Lefèvre-Pontalis, phot.

Saint-Hilaire de Poitiers.

Angle de l'abside et du croisillon sud.

chapiteaux à palmettes furent réemployés, car ils ne ressemblent pas aux autres garnis de feuilles grasses comme ceux des colonnes extérieures.

Le nombre pair des chapelles me semble résulter du rayon de l'hémicycle primitif qui était trop large pour y ajouter trois absidioles seulement, comme à Sainte-Radegonde de Poitiers. En élevant cinq chapelles comme à Saint-Savin, l'architecte aurait supprimé les fenêtres intermédiaires qui s'ouvrent dans tous les déambulatoires du Poitou. Pour les mettre en harmonie avec les absidioles du transept qu'il remania en même temps, il ne pouvait pas diminuer leurs dimensions. Elles sont voûtées en cul-de-four avec biseau à l'imposte et leurs trois baies en plein cintre sont encadrées par des arcatures de la même forme qui retombent sur deux colonnettes.

Le rhabillage extérieur du rond-point frappe tous les yeux. Les chapelles, entièrement construites au XIIe siècle, sont épaulées par douze colonnes-contreforts groupées trois par trois, suivant les traditions de l'école romane du Poitou. Ces fûts partent d'un mur d'appui pour s'élever jusqu'à la toiture et leurs bases en biseau forment cordon autour du chevet. Leurs chapiteaux, garnis de lourds feuillages et d'animaux affrontés, se trouvent au niveau des modillons : sur la seconde absidiole en partant du nord, trois corbeilles ornées de palmettes sont d'un type différent. Un chapiteau, sur l'absidiole du sud-est, porte l'inscription d'VGO MONEDERIVS dont j'ai déjà parlé.

Quant à l'inscription de Gunter et d'Hugo qui remonte au XIe siècle (1), elle fut réemployée dans la

(1) Berthelé : *Carnet d'un antiquaire poitevin*, p. 304.

[illegible] du nord-est. Les fenêtres qui [illegible] dans un parement [illegible] abside primitive [illegible] les chapelles. [illegible] vers le [illegible] voûte garnie d'un [illegible] moulure, mais il [illegible] pour l'encadrer [illegible] deux colonnettes. Des lions et [illegible] en mortier entre les têtes [illegible] sur les cor- [illegible] aucun modillon à [illegible] Le chapiteau d'une colonne- [illegible] angélique du nord cache la tête [illegible] la preuve du remploi [illegible] ornementation taillée dans [illegible]

[illegible] disparut peu à [illegible] ses successeurs. Il n'en [illegible] que le clocher-porche et les [illegible] des transitions. Malgré l'opinion de M. [illegible] qui attribuait au XIe siècle les voûtes de la [illegible] et le deambulatoire [illegible], je distingue ensuite deux étapes dans les travaux qui modifièrent complètement l'aspect intérieur de l'église. A la première

Cette importante opération, qui obligea l'architecte à bâtir trente-un nouveaux piliers, se termina par le remaniement du clocher nord.

Je n'ai pas la prétention d'avoir résolu tous les problèmes archéologiques qu'on rencontre à chaque pas en étudiant Saint-Hilaire de Poitiers, mais j'ai voulu restituer les plans successifs de l'édifice et disséquer ses murs pour démontrer que c'est une des églises les plus remaniées de la région.

XVII

LA CROSSE

DE LA CATHÉDRALE DE POITIERS

Par M. le chanoine A. COLLON.

La crosse que j'ai eu l'honneur de présenter au Congrès, grâce à la bienveillance de Mgr l'Évêque et de MM. les Chanoines, provient du trésor de la cathédrale et passe pour avoir appartenu à saint Guillaume III, aliàs Guillaume Tempier, évêque de Poitiers de 1185 à 1197.

Je m'empresse de déclarer qu'elle n'est point inédite. Mgr Barbier de Montault l'a publiée deux fois (1). Dans l'une et l'autre publication, le savant prélat rejette résolument la tradition poitevine.

[redacted]

bouleversées... (1). La date de cette crosse est rigoureusement déterminée... (2). Elle paraît être de la première moitié du XIIIe siècle, plutôt le second quart que le premier » (3).

Il faut avouer qu'elle doit être, sinon infaillible, tout au moins très sûre de soi, la science capable de préciser à vingt-cinq ans près, sous peine de révolution archéologique, la date d'un objet vieux de sept siècles déjà. Or, tout le monde sait bien qu'en archéologie les œuvres du commencement de chaque siècle ne concordant qu'approximativement avec le millésime séculaire, peuvent se trouver en avance ou en retard sur celui-ci. Qui donc, pour le cas présent, soutiendrait que le XIIIe siècle ait dû, archéologiquement, commencer d'une manière rigoureuse avec l'an 1201, sans aucune anticipation sur les vingt dernières années du siècle précédent?

Si l'on remarque, d'autre part, que, pour tout résultat obtenu, la date de notre crosse se trouve descendue d'environ vingt-cinq ans seulement, franchement, il semble qu'il n'y avait guère lieu de s'inscrire en faux contre la tradition.

Cependant, l'opinion de Mgr Barbier de Montault a fait école. A son avis se sont rangés M. le comte de Marsy (4), puis M. Palustre et quelques autres archéologues (5). M. Émile Molinier, ancien conservateur du musée du Louvre (6), et enfin les catalogues

(1) Barbier de Montault: *Œuvres complètes*, t. IX, p. 176.
(2) *Ibid.*, p. 169.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, p. 161, n. 1.
(5) *Ibid.*, p. 169, n. 2.
(6) *Ibid.*, p. 175.

des expositions universelles de 1889 et de 1900.

Quoi qu'il en soit, le prélat archéologue a-t-il justifié ses assertions de manière à ne laisser aucune place au doute? Comme dans tous ses ouvrages, il a dépensé une vaste érudition sur le symbolisme du bâton pastoral, les pans coupés, les fleurons, les crochets, le retard architectonique du Limousin. Mais, quant au point précis consistant à démontrer que les caractères de cette crosse ne se rencontrent ni réunis ni séparés avant l'époque qu'il lui assigne, la démonstration est loin d'être faite. C'est pourquoi il ne paraîtra peut-être pas hors de propos d'administrer la preuve du contraire.

Laissant donc tout ce qui concerne la description d'ailleurs magistralement détaillée (1), le symbolisme et autres hors-d'œuvre touchant le culte de saint Guillaume Tempier et la liturgie, je suivrai scrupuleusement la méthode choisie par Mgr Barbier de Montault. J'espère pouvoir établir que, relativement aux *pans coupés*, au *fleuron*, aux *crochets* et au *retard architectonique*, rien ne s'oppose, au nom de l'archéologie, à ce que cette crosse remonte à l'époque qui s'accorde avec la tradition poitevine.

Comme cette même tradition l'attribue au saint évêque qui occupait alors le siège de Poitiers, il existe

I

Il est de rigueur archéologique de toujours tenir compte de la tradition, même incomplète, pourvu qu'elle présente certaines garanties de vraisemblance. Celle qui s'attache à la crosse poitevine appartient à cet ordre, car malheureusement elle ne part que du XVIIe siècle. On va voir que, malgré cette très fâcheuse lacune, elle conserve néanmoins une indiscutable valeur.

En 1665, à l'occasion d'une visite canonique et conventuelle de l'abbaye de Saint-Cyprien-les-Poitiers, où Guillaume Tempier avait été enterré dans l'église, à l'entrée d'une chapelle qui portait son nom, les religieux firent ouvrir le tombeau qui contenait ses restes, et, avec ses ossements, on trouva « une crosse de bois, le bout de laquelle étoit doré, cassée en trois pièces..., plus une lame de plomb sur laquelle étoient gravez ces mots et caractères: HIC. JACET. W. EPS. PICT. III. ». Après vérification, l'on dressa un procès-verbal, dont l'original existe aux archives départementales de la Vienne, puis tous les objets déjà mentionnés furent remis dans le tombeau où ils restèrent jusqu'en 1690 (1).

A cette époque, les moines de Saint-Cyprien venaient de reconstruire leur église, ruinée, ainsi que l'abbaye, pendant les guerres de religion. Ils demandèrent alors à l'évêque de Poitiers, Mgr de Baglion de

(1) Archives départementales de la Vienne, série H. 1, liasse 52.

Saillant, l'autorisation d'ouvrir à nouveau le tombeau de saint Guillaume, à l'effet d'en retirer les reliques, pour les placer plus honorablement dans une chapelle érigée sous le vocable du saint, au fond de la nouvelle église.

Le procès-verbal d'ouverture porte qu'on y retrouva « une crosse de cuivre doré et azuré... et une lame de plomb... sur laquelle sont gravés ces mots et caractères: HIC. JACET W. EPS PICT. III. ». Plus loin, le même document relate que « la crosse fut mise dans la sacristie, pour satisfaire à la dévotion de ceux qui désireroient la voir et la toucher » (1).

Pendant la Révolution, les reliques de saint Guillaume furent apportées à la cathédrale, en même temps que toutes celles qui se trouvaient dans les églises supprimées, mais la crosse avait été enlevée de la sacristie de l'abbaye et sauvée par dom Mazet, religieux de Saint-Cyprien (2). Plus tard, en 1812, quand l'autorité diocésaine fit procéder à la reconnaissance des précieux restes échappés à la destruction, il l'apporta de lui-même à la cathédrale *pour qu'elle fût réunie aux reliques de saint Guillaume*, et il en fit don au chapitre, qui l'a toujours conservée.

Le procès-verbal où sont consignés ces faits porte la signature de dom Mazet, et l'original en est conservé aux archives de l'Évêché (1).

Mgr Barbier de Montault, qui connaissait seulement le document de 1690, pouvait bien soutenir que la crosse de la cathédrale n'offre point avec celle de saint Guillaume Tempier une identification indispensable en pareil cas (2). Mais l'intervention de dom Mazet apporte un élément décisif en faveur de cette relique, car autrement il faudrait admettre qu'il n'était qu'un ignorant en matière d'archéologie. A dire vrai le fait n'est pas impossible, puisque notre religieux s'est surtout signalé comme historien. Mais est-il vraisemblable? Suppose-t-on que dom Mazet, au cours de ses multiples voyages, ait borné ses investigations aux seules archives, et se soit interdit de vérifier les trésors, dont il recueillait les merveilleux inventaires après ou avec dom Fonteneau? Comme la Révolution n'avait point encore détruit ou dispersé ces trésors, il avait sous la main des éléments d'étude et de comparaison autrement nombreux que ceux qui nous restent, et sur lesquels, malgré notre pénurie, nous n'hésitons pourtant pas à porter des jugements absolus.

Enfin l'hypothèse d'une substitution semble inadmissible. La crosse ne fut enlevée du tombeau et déposée dans la sacristie qu'en 1690. Or, dom Fonteneau, moine à Saint-Cyprien dès 1741, transcrivait le procès-verbal où sont relatés ces faits. Il avait l'esprit assez « libre de préjugés » — ce sont ses propres

(1) Carton 67.

(2) Barbier de Montault: *Œuvres complètes*, t. IX, p. 176.

Pans coupés. — [illegible] de citer la [illegible] savant prélat : « I[illegible] la catégorie des [illegible] en réalité, une de s[illegible]

osse de l'évêque Guillaume Tempier.

mais qui s'inspire d'une tradition antérieure » (1).

Bien que l'assertion relative à une prétendue rareté des pans coupés au XIIIe siècle soit assez discutable, la tradition artistique antérieure place notre crosse au XIIe. Je ne demande pas davantage, et je me contente volontiers de la fin du siècle: saint Guillaume Tempier étant mort en 1197.

Fleuron. — Jusqu'au magnifique travail du comte de Bastard sur la crosse de Tiron (2), dont M. Léopold Delisle a bien voulu me signaler l'inappréciable valeur, l'origine des volutes à fleur épanouie paraissait très incertaine. Willemin la faisait remonter au Xe siècle avec la crosse attribuée à Atalde, archevêque de Sens, † 933 (3). De son côté, le Père Martin prétendait qu'elle « ne saurait être postérieure de beaucoup au XIe » (4).

La date la plus vraisemblable est fournie par le comte de Bastard, dans ses *Peintures et Ornements*

(1) Barbier de Montault: *Œuvres complètes*, t. IX, p. 171.

(2) *Rapport fait à la section d'archéologie, le 28 juillet 1856, sur une crosse du XIIe siècle trouvée dans l'église de Tiron, arrondissement de Nogent-le-Rotrou.* Ce modeste titre intitule tout simplement une œuvre d'immense érudition. On jugera de sa valeur par ce fait que, malgré ses vastes proportions, — 512 pages, mais formant, tant la composition en est compacte, la matière de trois in-octavo ordinaires, — le Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France l'imprimait in-extenso dans son *Bulletin* de 1857.

Pour plus de facilité, les références empruntées à cet ouvrage seront indiquées sous la rubrique : comte de Bastard.

(3) Willemin: *Monuments français inédits*, pl. XXIX.

(4) P. Martin (S.-J.): *Mélanges d'archéologie*, t. IV, fig. 88, p. 218.

[illegible] Notre [illegible] saint Germain, évêque de Paris [illegible] France les crosses [illegible] Elle a [illegible] *Homélies d'Origène sur* [illegible] *Testament* du commencement du XIII[illegible].

Partant de ce point de départ, quelle date pourrait-on assigner à la crosse de Poitiers? Il faut remarquer d'abord que le [illegible] doit être excessivement rare; car nulle part il ne s'en rencontre un [illegible] pas plus dans les musées du Louvre et de Cluny que dans les recueils de du Sommerard, de de Caumont, de Didron, de Willemin, du Père Martin, de la *Gazette des Beaux-Arts*. C'est une sorte de fleuron plutôt ébauché qu'une fleur épanouie. A peine y distingue-t-on un quintefeuille rudimentaire. On dirait une feuille de lierre ou de vigne, dont les lobes arrondis se tiennent unis entre eux, sans aucune division intermédiaire, tandis que, partout ailleurs, ils sont toujours très profondément découpés.

En la comparant avec les types de crosses à fleur-

placée par Viollet-le-Duc au commencement du XIIIe siècle (1).

2° Seconde crosse de Toussaint d'Angers (2), dont le fleuron présente des caractères de support, d'agencement des lobes, des points d'attache, etc..., tellement identiques à ceux du fleuron de la crosse précédente qu'on les dirait sortis l'un et l'autre des mains du même ouvrier, ce qui rend absolument vraisemblable, quoi qu'en dise Mgr Barbier de Montault, la tradition qui l'attribue à Robert, second abbé de Toussaint (1206-1213).

D'autre part, le comte de Bastard la caractérise ainsi en la datant: « Ce délicieux travail du XIIe au XIIIe siècle, supérieur à tout ce que nous avons rencontré..., est également séduisant par la pureté de l'ensemble et la délicatesse des détails » (3). Il en donne la reproduction (4).

En outre, elle a été publiée par le *Bulletin des Comités historiques*, qui la place au XIIe siècle (5), et par le Père Martin (6).

3° Crosse provenant du cabinet de Petit-Radel, publiée par Willemin (7) et par le Père Martin (8). Le

(1) *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 229, au mot: orfèvrerie.

(2) Je me fais un devoir d'exprimer publiquement ma respectueuse reconnaissance pour les photographies de crosses que M. Michel, conservateur du musée d'Angers, a bien voulu m'envoyer.

(3) Comte de Bastard, p. 464.

(4) *Ibid.*, p. 425.

(5) *Bulletin des Comités historiques*, avril 1850, t. II, p. 124.

(6) *Mélanges*, IV, 218.

(7) *Monuments inédits*, pl. CVII.

(8) *Mélanges*, IV, fig. 94, p. 221.

comte de Bastard la [illegible] bien datée du commencement du XIIIe siècle [illegible]. Elle porte le quintefeuille à [illegible] lobes égaux.

Il serait facile de multiplier les exemples; je préfère me borner à ces trois crosses parce qu'elles se trouvent dans les recueils les plus répandus et qu'en outre elles sont approximativement datées par des autorités d'une compétence reconnue en la matière.

Voilà donc trois crosses à fleur épanouie, échelonnées dans le premier quart du XIIIe siècle assigné par M. Barbier de Montault comme limite extrême à celle de Poitiers. Les types des volutes présentent un air de famille, pour ainsi dire, très reconnaissable, et leurs fleurons offrent une telle ressemblance que deux d'entre eux sont identiques. Par conséquent, si le fleuron poitevin date de cette époque, il devra nécessairement avoir avec ses congénères quelques caractères communs. Or, loin de présenter cette communauté, épais et lourd il n'imite en rien l'élégance et la légèreté des autres. Chez lui, point de divisions profondes déterminant des lobes aux replis gracieux, mais une fleur, je dis mieux, un feuillage droit dont les lobes sont encore à l'état embryonnaire; point d'ornementation riche et variée

[redacted]

évolution progressive en imprimant à ses créations un cachet d'élégance et de légèreté de plus en plus accentué et, si l'on pouvait employer cette expression, de plus en plus idéal, il résulte que la crosse de Poitiers présente un exemple assez développé déjà de ce type de crosses à fleur épanouie qui, commencé avec le XIIe siècle, ainsi que le démontre le comte de Bastard, se transformera sans cesse jusqu'à devenir les ravissantes volutes fleuronnées du XIIIe siècle. Or, c'est au seuil de ce même XIIIe siècle que ceux-ci ont atteint, avec les crosses de Toussaint d'Angers et du musée de Sens, leur perfection. Donc, au point de vue du fleuron, le bâton pastoral de Poitiers, plus archaïque, leur étant forcément antérieur, remonte tout au moins à la période de 1185 à 1197, qui lui est assignée par la tradition locale.

Crochets. — « Donc, la crosse de Poitiers, dit Mgr Barbier de Montault, en raison même de ses crochets, dont la date rigoureuse est fixée par Viollet-le-Duc, ne peut remonter ni à la fin du XIIe siècle ni au commencement du XIIIe. Il faut absolument la descendre plus bas, d'un quart de siècle environ, et même peut-être davantage, suivant l'opinion de M. Émile Molinier qui fait autorité en la matière » (1).

Puisque cette conclusion si grave est établie sur l'autorité de Viollet-le-Duc, il paraît préférable de reproduire, en ce qui concerne les crochets architecturaux et leur chronologie, l'opinion ou mieux la doctrine de l'érudit auteur.

(1) Barbier de Montault: *Œuvres complètes*, t. IX, p. 175.

On lit donc au *Dictionnaire d'architecture* (1): « C'est le nom que l'on donne aujourd'hui à ces ornements terminés par des têtes de feuillage, par des bourgeons enroulés, si souvent employés dans la sculpture monumentale du moyen âge à partir du XIIe siècle... Le XIIIe a particulièrement adopté cet ornement, il s'en est servi avec une adresse rare ».

« Nous trouvons déjà l'embryon du crochet dans la corniche supérieure de la nef de l'église de Vézelay, c'est-à-dire *dès les premières années du XIIe siècle*. Toutefois, c'est dans l'Ile-de-France et sur les bords de l'Oise que le crochet prend une place importante dans l'ornementation dès le milieu du XIIe siècle. Les premiers crochets... ornent déjà certaines églises bâties de 1150 à 1160 ». Puis, après quelques descriptions techniques consacrées au développement architectural du crochet vers 1220 à 1230, il ajoute : « Mais les crochets à *tête ronde* demeuraient sur les petits gâbles des pinacles, des arcatures, des édicules, parce qu'il n'eût pas été possible de sculpter les feuilles rampantes dans de très petites dimensions » (2).

Je résume : d'après Viollet-le-Duc, les crochets apparaissent dès le commencement du XIIe siècle; ils prennent, au milieu de ce même siècle, une place importante dans l'ornementation; ils sont primitivement à tête arrondie. Voilà trois faits acquis desquels il résulte que les crochets de la crosse de Poitiers ne constituent point un obstacle archéologique à son attribution à saint Guillaume Tempier. Est-il invraisemblable que la crosse d'un évêque mort en 1197,

(1) T. IV, p. 400.
(2) *Ibid.*, p. 414.

reproduise le crochet à la fin du siècle dont les premières années avaient vu l'apparition de cet ornement, et le milieu, l'épanouissement général?

Cette présomption devient une certitude, tout au moins morale, si l'on considère qu'il se rencontre déjà sur des crosses, ou bien remontant à des époques antérieures, — par exemple : celle de saint Gautier, premier abbé de Saint-Martin de Pontoise, mort en 1095, avec trois rudiments de crochets (1), et celle de Saint-Trophime d'Arles, ivoire du milieu du XIIe siècle, dont trois crochets entièrement développés ornent la volute (2), — ou bien appartenant à des époques rapprochées de celle du bâton pastoral poitevin, — soit la crosse historiée du musée de Soissons, avec arête garnie de crochets comme à Poitiers, placée au XIIe siècle par M. Darcel, l'auteur de la *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du musée du Louvre* (3); et celle de Saint-Pierre de Saumur, avec cette particularité que la suppression du nœud et la jonction de la douille avec la volute, sans autre intermédiaire qu'un

(1) P. Martin : *Mélanges*, t. IV, fig. 82, p. 211 et 212.

(2) *Ibid.*, fig. 83, p. 212 et 213.

(3) *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIV, p. 89. « Nous appelons *crosses historiées* ou *à histoires*, celles dont la volute représente des histoires de la Bible, des sujets de piété, des madones, des personnages quelconques et mêmes des animaux » (Comte de Bastard, p. 426). — « En général, les crosses historiées commencent à paraître vers le XIIe siècle » (*Ibid.*, p. 781, note additionnelle). Par ses magnifiques travaux sur les miniatures des manuscrits, le comte de Bastard est arrivé à déterminer d'une manière étonnante la chronologie des « Histoires ». Je regrette, en raison des limites restreintes qui me sont imposées, de ne pouvoir, à propos de cette crosse, faire connaître les merveilleux résultats qu'il a obtenus.

simple anneau, dénotent une origine plus ancienne encore (1).

En outre, le comte de Bastard, datant du XIIe au XIIIe siècle la crosse de Toussaint également pourvue de crochets, admet par cela même l'existence de cet ornement sur les crosses de la fin du XIIe siècle (2), c'est-à-dire précisément à l'époque que la tradition locale attribue à celle de Poitiers. Là encore, point de contradiction archéologique.

Pour renforcer son argumentation, Mgr Barbier de Montault établit le *processus* suivant entre les dents de scie et les crochets qui garnissent les arêtes des crosses : « La progression est donc celle-ci : le crochet procède directement de la dent de scie ; d'abord la dent se recourbe, puis se découpe en feuille trilobée, ou s'arrondit en boule, ou mieux, en volute ».

(1) P. Martin : *Mélanges*, t. IV, fig. 103, p. 225. Dans presque toutes les crosses historiées, l'enroulement d'un serpent ou dragon couvert d'écailles constitue la volute, tandis qu'un feuillage quelconque se déroule en guirlande sur les volutes à fleur épanouie. On ne peut se prévaloir de la différence de ces deux types pour établir une succession chronologique entre eux. « Les crosses à fleur épanouie, aussi répandues que les crosses à serpent, étant de la même époque (XIIe et XIIIe siècles), étaient employées les unes et les autres sans distinction d'idées » (Comte de Bastard, p. 423 et 424). — Et ailleurs : « Constatons que l'idée de terminer le bâton pastoral par un serpent ne date guère, en France, que de la fin du XIe siècle, et n'a jamais été d'un usage aussi général dans les autres contrées..... Nous avons déjà dit que les crosses à fleur épanouie n'étaient pas moins communes et qu'elles sont de la même époque (XIIe et XIIIe siècles) ». (*Ibid.*, p. 464-465.) Cette simultanéité se prolonge jusqu'au milieu du XIVe siècle (*Ibid.*, p. 131, note).

(2) Comte de Bastard, p. 464.

Il est évident qu'il s'agit ici d'une progression chronologique puisqu'elle a précisément pour but de déterminer, au moyen du crochet, la date de la crosse de Poitiers. Or, dans la période où le savant prélat place ce monument, la seule dès lors dont il faille s'occuper, de même que les crosses à fleuron ou à serpent sont indistinctement usitées, de même encore le crochet et la dent de scie s'emploient simultanément.

Pour me borner, les crosses déjà citées de Toussaint d'Angers et du musée de Sens, dont l'identité est frappante, portent la première le crochet, la seconde les dents de scie.

Autre exemple encore plus typique : il s'agit de crosses datées, celle trouvée dans le tombeau d'Hervée, mort évêque de Troyes, en 1223, et celle d'un abbé de Saint-Jacques de Provins, desquelles le comte de Bastard dit « qu'elles sont tellement identiques l'une avec l'autre, quoique sans répétition servile, qu'on peut les croire sorties du même atelier et fabriquées peut-être dans la même année... » (1), et le Père Martin : « La crosse de Provins est complètement pareille à celle que j'ai pu étudier dans le trésor du chapitre de Troyes, et que l'on a trouvée dans le tombeau de l'évêque Hervée, fondateur de la cathédrale, mort en 1223 » (2).

Or, la crosse de Provins porte la dent de scie, et Mgr Barbier de Montault lui-même constate que la crosse d'Hervée a « une volute réticulée *avec crochets* très petits » (3).

(1) Comte de Bastard, p. 414.
(2) P. Martin : *Mélanges*, t. IV, fig. 99, p. 226.
(3) Barbier de Montault : *Œuvres complètes*, t. IX, p. 174, note 3.

Inutile d'ajouter que la simultanéité de ces deux ornements se prolonge longtemps encore. Elle démontre suffisamment que la progression n'est point rigoureuse entre la dent de scie et le crochet. Dès lors, on ne peut se servir de cet argument pour descendre la crosse de Poitiers à une époque postérieure à celle que lui assigne la tradition.

Retard architectonique de l'orfèvrerie limousine. — Après tout ce qu'on vient de lire, faut-il parler de ce retard, et la question n'est-elle pas amplement résolue? Je veux bien admettre avec le prélat que « l'architecture en Limousin soit singulièrement en retard sur les contrées du Nord » (1), et avec M. Darcel dont il se réclame que « l'orfèvrerie dans le Limousin est en retard d'un quart de siècle environ sur l'architecture » (2). Même avec ce retard notre crosse appartient encore à la fin du XIIe siècle, son époque traditionnelle.

Elle ne relève de l'architecture que par ses crochets. Or ils occupent une place assez importante déjà dans l'ornementation du milieu de ce siècle, par exemple sur les chapiteaux de l'Octogone de Montmorillon, pour que l'on soit en droit de conclure qu'elle n'est point antidatée de 1185 à 1197.

D'ailleurs, j'ai peine à me figurer que les *imagiers* ou artistes en orfèvrerie, toujours à la recherche de modèles nouveaux et inédits, n'aient pas connu dès leur apparition les progrès de l'architecture, car ils rivalisaient bien souvent avec elle pour repro-

(1) Barbier de Montault : *Œuvres complètes*, p. 175.
(2) *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 439.

duire ses plus brillants motifs sur les châsses et les reliquaires.

En terminant, je devrais étudier le nœud ou boule qui sépare la douille de la volute et dont la surface est remplie par quatre médaillons où sont gravés les quatre évangélistes avec tête seule en relief, puis la douille elle-même, divisée en losanges comportant des aigles et des dragons alternant avec des fleurs. Mais ces caractères et autres similaires appartiennent tellement à la fin du XIIe siècle, qu'il devient superflu d'insister.

III

Qu'on envisage donc la crosse de la cathédrale de Poitiers au quadruple point de vue des pans coupés, du fleuron, des crochets et du retard architectonique, que de la volute on descende au nœud et à la douille, dans toutes ses parties elle porte l'empreinte de son époque : la fin du XIIe siècle. Avec elle, l'archéologie et la tradition se sont rencontrées pour affirmer l'authenticité du monument vénérable qui reste indissolublement uni au nom et au culte de saint Guillaume Tempier : ce qu'il fallait démontrer.

TABLES

TABLE GÉNÉRALE

Notice sur la Société française d'Archéologie. — État de la Société v
Liste générale des membres de la Société xv

CONGRÈS DE POITIERS

Guide archéologique du Congrès de Poitiers, par M. A. de la Bouralière 1
Programme 85
Ordre des réunions 89
Bureau du Congrès 92
Liste des membres du Congrès 94

Procès-verbaux des séances.

Séance d'ouverture du 16 juin 1903. 105
Deuxième séance du 16 juin 126
Séance du 17 juin 128
Séance du 18 juin 131
Séance du 19 juin. — Banquet du 21 juin 133
Séance du 23 juin 140
Appendice aux procès-verbaux. — Toasts de M. de la Bouralière, à Parthenay, et de M. de Monplanet, à Montmorillon 153

Mémoires.

[illegible] 1864, par [illegible] 159
[illegible] par M. Louis [illegible] 175
[illegible] Pie- [illegible] 191
[illegible] par M. Brac[illegible] 203
[illegible] les originaux [illegible] de la Croix 214
[illegible] par M. Adrien [illegible] 223
[illegible] par M. Joseph [illegible] 234
[illegible] Grande, par [illegible] 276
[illegible] du château [illegible] 292
[illegible] aux beaux arts, par [illegible] 299
XI. La tactique de la bataille de Poitiers en 1356,

XVI. Saint-Hilaire de Poitiers, étude archéologique, par M. E. Lefèvre-Pontalis 361
XVII. La crosse de la cathédrale de Poitiers, par M. le chanoine Collon 406

TABLE MÉTHODIQUE

Généralités.

Mémoire I.

Époques préhistorique, gauloise et romaine.

Mémoires II, III, IV, VI.

Moyen âge et Renaissance.

Mémoires V, VII, IX, XII, XIII, XIV, XVI, XVII.

Beaux-Arts.

Mémoires VIII, X, XV, XVII.

Histoire.

Mémoire XI.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

[illegible] *de dessus,*
[illegible] *comptes* [illegible].

[illegible] (l'abbé). 150
[illegible]. 150.
[illegible] comte Ad. de). 144.
[illegible] Roger). 150.
[illegible] Leon). 134.
[illegible] 150; — 20, *d.*; 368, *d.*

[illegible] le marquis de). 145.
[illegible] Hubert de). 147.

[illegible] Auguste). 150.
[illegible]-Vaernewyck (le [illegible] de). 138.
[illegible] de Butteville (L.). [illegible] 147.

La [illegible]aliere (A. de). 138, [illegible]. 151. 153. 330.
La Croix (le R. P. C. de). 136. 149. 214; — 8, *d.*; 8, *d.*
[illegible] Lair (le comte). 135.

[illegible]

322, 361; — 10, *ph.*; 12, *ph.*; 14, *ph.*; 16, *ph.*; 18, *ph.*; 24, *ph.*; 26, *ph.*; 26, *ph.*; 28, *ph.*; 36, *ph.*; 48, *ph.*; 246, *ph.*; 254, *ph.*; 324, *ph.*; 328, *ph.*; 380, *ph.*; 388, *ph.*; 394, *ph.*; 402, *ph.*

Maitre (Léon), 135.
Mallard (G.), 150.
Martin-Sabon, 126.
Martineau (l'abbé), 150.
Massereau (T.), 140.
Monplanet (A. de), 156.
Montuclard, (M.), 336, *d.*; 337, *d.*
Musseau, 150.
Musset (G.), 133, 276.

Oudin (Paul), 147.

Paquet (P.), 58, *d.*; 58, *d.*
Pascal (l'abbé), 396, *ph.*
Planté (Adrien), 147.
Poulard du Palais, 129, 150; — 326, *d.*; 328, *d.*; 328, *d.*

Queyriaux (de), 64, *ph.*

Rambaud, 125, 342.
René (le F.), 150.
Richard (Alfred), 128, 129, 148, 149.
Robuchon, 150, 151; — 34, *ph.*; 42, *ph.*; 60, *ph.*; 216, *ph.*; 218, *ph.*; 386, *ph.*; 398, *ph.*

Surreaux, 106, 137.

Thiollier (Noël), 335.
Tornézy, 107, 125, 131, 137, 299.
Tranchant (Mme Ch.), 60, *d.*; 60, *d.*;
Turpin (G.), 133, 150.

Vallette (René), 130, 159.
Ventre (A.), 12, *d.*; 16, *d.*; 38, *d.*; 54, *d.*; 64, *d.*; 66, *d.*; 68, *d.*; 70, *d.*; 76, *d.*; 80, *d.*; 208, *d.*; 248, *d.*; 261, *d.*; 262, *d.*; 266, *d.*; 272, *d.*; 330, *d.*; 370, *d.*; 372, *d.*; 372, *d.*; 374, *d.*; 376, *d.*; 382, *d.*; 390, *d.*; 392, *d.*; 392, *d.*; 394, *d.*; 396, *d.*
Véran (A.), 150.

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES (1)

1. Plan du baptistère de Saint-Jean au IVe siècle. 8
2. Plan actuel du baptistère de Saint-Jean . . 8
3. Baptistère de Saint-Jean. Pignon sud. . . . 10
4. Cathédrale de Poitiers. Plan 12
5. Id. Tympan du portail central . . . 14
6. Plan de Sainte-Radegonde 16
7. Sainte-Radegonde de Poitiers. Clocher . . 16
8. Plan de Saint-Hilaire en 1854 20
9. Chapiteaux du porche de Saint-Porchaire . . 24
10. Façade de Notre-Dame-la-Grande 26
11. Clocher de Notre-Dame-la-Grande. 26
12. Porche sud de Notre-Dame-la-Grande . . . 28
13. Dédicace de l'église de Montierneuf. 1096 . . 30
14. Enceinte romaine de Poitiers. Fouilles du Palais de Justice en 1904 34
15. Palais de Justice de Poitiers. Chevet de la grande salle. 36
16. Hôtel Fumée à Poitiers. Galerie de la cour . . 38
17. Musée de Poitiers. Statue de Minerve découverte en 1902. 42
18. Statues de Notre-Dame-de-la-Coudre à Parthenay. 46
19. Église de Parthenay-le-Vieux. Arcature de la façade. 48

(1) Pour les planches hors texte, la page indiquée est celle qui précède la planche.

20. Église de Saint-Savin. Plan 54
21. Id. Abside 56
22. Saint-Pierre de Chauvigny. Abside 58
23. Id. Plan 58
24. Id. Nef et chœur 60
25. Id. Chapiteaux du chœur 60
26. Id. Id. 60
27. Le Portement de croix à Notre-Dame de Chauvigny 62
28. Octogone de Montmorillon. Piliers cantonnés de statues. 64
29. Octogone de Montmorillon. Plan 64
30. Id. Plan des clefs de voûtes 64
31. Église de la Maison-Dieu. Frise de la façade. . 66
32. Église du Dorat. Plan. 68
33. Église de Saint-Jouin-de-Marnes. Plan . . . 70
34. Église de Saint-Généroux. Arcatures et fenêtres du transept 74
35. Plan de l'église d'Airvault 76
36. Église d'Airvault. Coupe sur le porche. . . . 76
37. Le Congrès archéologique à Airvault 78
38. Plan de l'église de Nouaillé 80
39. Église de Nouaillé. Mur du bas-côté nord. . . 82
40. Carte des voies romaines de la Vendée . . . 180
41. Pont de Nieul-sur-l'Autise 190
42. Intaille trouvée à Poitiers. 208
43. Bas-reliefs de Saint-Hilaire-le-Grand. Pignon du croisillon nord 216
44. Tombeau de saint Hilaire à Saint-Hilaire-de-la-Celle 218
45. Vases ayant contenu des monnaies gauloises. . 232
46. Cathédrale d'Angers. Voûtes de la nef. . . . 246
47. Cathédrale de Poitiers. Voûtes de la nef . . . 248
48. Chapelle de Saint-Jean à Saumur 254
49. Plan du chœur de Saint-Serge à Angers. . . 261
50. Église de Saint-Serge d'Angers. Voûtes du chœur. 262

[illegible]
[illegible] 1554 .
[illegible] de Saint-Hilaire
[illegible] état primitif d
[illegible]
[illegible] de la fin du XI siècle .
[illegible] Rapport extérieur
[illegible] et du transept .
[illegible] du croisillon s

80. Clocher de Saint-Hilaire. Plan du premier étage. 388
81. Saint-Hilaire de Poitiers. Face nord du clocher. 388
82. Id. Double travée modifiée au XIIe siècle. 390
83. Id. Coupe sur le faux bas-côté. . . . 392
84. Plan de Saint-Hilaire au XIIe siècle 392
85. Saint-Hilaire de Poitiers. Dernière travée de la nef 394
86. Id. Bas-côté sud. 394
87. Id. Base d'une colonne du bas côté sud. 396
88. Id. Croisillon sud 396
89. Id. Chapiteau de la mort de saint Hilaire 398
90. Id. Chapiteau du Musée 400
91. Id. Angle de l'abside et du croisillon sud 402
92. Crosse de l'évêque Guillaume Tempier. . . . 412

COLLECTION

DES COMPTES-RENDUS

DES CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUES

DE FRANCE

Volumes in-8° brochés, avec de nombreuses illustrations dans le texte et planches hors texte.

La Société française d'Archéologie possède encore un certain nombre d'exemplaires des comptes-rendus des Congrès archéologiques, de 1847 à 1902. Le prix en a été fixé ainsi qu'il suit :

1847	Sens (Tours, Angoulême, Limoges) (1). . .	épuisé
1848	(Falaise, Vaux-sur-Laison, Bernay, Trouville).	1 fr.
1849	Bourges	épuisé
1850	Auxerre, Clermont-Ferrand (Cluny). . . .	6 »
1851	Laon, Nevers (Gisors, Orléans)	4 »
1852	Dijon (Sens, Toulouse)	épuisé
1853	Troyes (Les Andelys, Bayeux, Laval) . . .	4 »
1854	Moulins (Dijon, Avranches).	6 »
1855	Châlons-sur-Marne, Aix-en-Provence, Avignon (Le Puy).	6 »
1856	Nantes (Verneuil, Le Neubourg, Louviers). .	3 »
1857	Mende, Valence (Grenoble).	3 »
1858	Périgueux, Cambrai (Louviers, Alençon, Lisieux)	épuisé
1859	Strasbourg (Rouen, Saint-Lô, Vire)	6 »
1860	Dunkerque (Le Mans, Cherbourg)	3 »
1861	Reims (Laigle, Dives, Bordeaux).	3 »
1862	Saumur, Lyon. (Le Mans, Elbeuf, Dives) . .	3 »

(1) Les localités dont les noms sont placés entre parenthèses sont celles où la Société française d'Archéologie a tenu des séances générales dont les comptes-rendus sont compris dans les volumes des Congrès.

[illegible] Navarre. Bézier
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] ...tion de
[illegible] Bayeux'.
[illegible]
[illegible]
[illegible] des Basses-Alpe
[illegible]
[illegible] Franche-Comté
[illegible]
[illegible]
[illegible] et Fréjus
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Navarre espagnole)
[illegible]
[illegible]
[illegible] Belgique et Suisse
[illegible]

1898	Bourges	10 fr.
1899	Mâcon	10 »
1900	Chartres	10 »
1901	Agen, Auch	10 »
1902	Troyes, Provins	10 »
1903	Poitiers	10 »

On trouvera l'analyse détaillée des volumes antérieurs à 1885 dans la *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée par R. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis, Paris, Imp. Nat., 1888, in-4°, t. I, p. 281-319.

Les demandes doivent être adressées à M. Émile TRAVERS, directeur-adjoint et trésorier, 18, rue des Chanoines, à Caen. L'expédition sera faite par le chemin de fer, à la station désignée, le port étant à la charge du destinataire.

Certains volumes n'existant plus qu'à un très petit nombre d'exemplaires, le trésorier ne peut s'engager à envoyer tous les volumes qui pourraient être demandés au cas où ils n'existeraient plus en magasin.

Le manque d'un ou de plusieurs volumes ne pourra motiver le refus de l'envoi.

Dans la huitaine qui suivra l'expédition, le prix des volumes sera recouvré par la poste, sauf indication contraire.

Caen. — Imp. H. Delesques, rue au Canu, 34.

LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LI
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVER
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRA
ANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STAN
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · ST
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD LI
LIBRARIES · STANFORD

ARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRARI
SITY LIBRARIES STANF
UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNIVERS
FORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD
ERSITY LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY
ARIES
LIBRARIES
STANFO
UNIVERSI
FORD U
ERSITY
DC
30
C7
70
1903
Stanford University Libraries
3 6105 013 437 848
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
Stanford, California